ROYAUME DU MAROC

MINISTERE DE L'ECONOMIE
ET DES FINANCES

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE BUDGETAIRE 2011

RAPPORT ECONOMIQUE ET FINANCIER

http://www.finances.gov.ma
Boulevard Mohammed V. Quartier Administratif, Rabat - Maroc (MA).
Téléphone : (00212) (0) 37 67 72 01 - Fax : (00212) (0) 37 67 75 30

« … Relever les défis de l'ouverture et de la compétitivité, en engageant les réformes nécessaires, en vue de restructurer les secteurs dont la crise mondiale a dévoilé les insuffisances et de tirer parti des prémices de la reprise de l'économie mondiale. De même, la préservation des équilibres macro-économiques s'impose comme une nécessité impérieuse, au même titre que la rationalisation des dépenses publiques et la modernisation du cadre légal et réglementaire, assurant une plus grande attractivité pour l'entreprise et les affaires. Il faut également veiller à une exploitation judicieuse de la crédibilité dont jouit le secteur bancaire et financier national, et de la confiance témoignée à l'égard du Maroc comme pôle d'attraction des capitaux et des investissements internationaux »

Extrait du Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI
à l'occasion de la fête du trône du 30 juillet 2010

Table des matières

Liste des acronymes **7**
Liste des graphiques **9**
Liste des tableaux et des encadrés **11**
Introduction générale **13**

PARTIE I. LE MAROC DANS SON ENVIRONNEMENT MONDIAL ET REGIONAL **15**

1. Reconfiguration de la croissance de l'économie mondiale **18**

1.1. Reprise fragile et inégale tirée par des politiques économiques volontaristes dans les différents pôles **18**
1.1.1. La vigueur des économies asiatiques émergentes profite des dynamismes chinois et indiens et alimente la croissance japonaise 18
1.1.2. Consolidation confirmée de l'activité aux Etats-Unis et en Amérique Latine 20
1.1.3. Redressement modeste de l'activité dans la zone euro et impacts sur le voisinage 20
1.2. Amélioration des conditions financières et enjeux de la gouvernance financière mondiale **24**
1.2.1. Redressement des conditions de crédit, mais à un rythme variable 24
1.2.2. Reprise des marchés boursiers 25
1.2.3. Volatilité exacerbée des marchés de change 26
1.3. Volatilité des marchés des matières premières **28**
1.4. Reprise progressive du commerce mondial **31**
1.4.1. Contraction du commerce mondial en 2009 31
1.4.2. Reprise du commerce mondial en 2010 32
1.5. La nécessaire réforme de la gouvernance financière mondiale **33**

2. Intégration du Maroc à l'économie mondiale : quelles opportunités à la faveur des restructurations en cours dans le monde et au niveau Euromed **35**

2.1. Relations Maroc-Union européenne : une dynamique en progrès **35**
2.1.1. Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action Maroc-UE 36
2.1.2. Résultats du premier sommet Maroc-UE 37
2.1.3. Réussir le Statut Avancé 38
2.2. L'Union Pour la Méditerranée **39**
2.3. Suivi des accords de libre-échange dans un contexte de crise **41**
2.3.1. Ralentissement de la tendance haussière des exportations vers la Turquie 41
2.3.2. Accord d'Agadir, une dynamisation des échanges en perspective 42
2.3.3. Accord avec les Emirats Arabes Unis 44
2.3.4. Progression soutenue des relations commerciales et des investissements et prêts privés américains 44
2.4. Voies de relance de l'Union du Maghreb Arabe **45**
2.5. Relations Maroc-Afrique subsaharienne : une dynamique en marche **46**

3. Positionnement et attractivité du Maroc dans le contexte de reprise économique **48**

3.1. Positionnement mondial du Maroc : encore des efforts en matière de réformes et de rythme de mise en œuvre **48**
3.2. Quelle attractivité du Maroc dans un contexte fortement concurrentiel et marqué par l'affaiblissement des flux d'IDE ? **50**
3.2.1. Baisse généralisée des IDE dans toutes les régions du monde 50
3.2.2. Baisse des investissements directs étrangers au Maroc 51
3.2.3. Perspectives des IDE au niveau mondial et au Maroc : reprise faible et fragile 52

PARTIE II. PERFORMANCES DE L'ECONOMIE NATIONALE 55

1. Evolution structurelle de l'économie nationale 58

1.1. Acquis de croissance consolidés 58
1.2. Consolidation des contributions régionales à la création de richesses 62
1.3. Rôle grandissant des éléments de la demande intérieure 65
1.3.1. La consommation des ménages demeure un des principaux leviers de la croissance économique 65
1.3.2. Rôle grandissant de l'investissement 69
1.3.3. Analyse rétrospective des transactions courantes 70
1.4. Un secteur financier sain contribuant à la croissance 72
1.4.1. Un taux d'épargne national insuffisant face aux besoins de financement de l'investissement 72
1.4.2. La politique monétaire : l'ajustement des mécanismes de régulation a permis l'amélioration des conditions de financement de l'économie 73
1.4.3. Le crédit bancaire continue de soutenir le financement de l'économie dans un contexte marqué par de fortes contraintes sur les sources de refinancement des banques 74
1.4.4. Ralentissement des crédits immobiliers qui retrouvent leur tendance du long terme 74
1.4.5. Dans une conjoncture économique difficile, les banques ont réussi à préserver la qualité de leur bilan et leur solvabilité 75
1.4.6. Un processus d'intermédiation bancaire de plus en plus efficient 75
1.4.7. Le capital investissement confirme son soutien au financement des entreprises au Maroc 76
1.4.8. Financement des entreprises publiques : baisse substantielle de l'autofinancement 77
1.4.9. Financement de l'économie : le retour du Maroc sur le marché financier international consacre la réussite des réformes et des bonnes performances de l'économie nationale 78
1.5. Evolution du marché du travail 78

2. Capacité d'absorbtion des chocs révélée par l'évolution conjoncturelle 79

2.1. L'évolution conjoncturelle en 2010 à l'épreuve de la crise 79
2.2. Le comité de veille stratégique 82

3. Consolidation des indicateurs de développement humain 83

3.1. Amélioration des niveaux de vie 84
3.2. Performances de l'enseignement fondamental 85
3.3. Alphabétisation et Education non Formelle 87
3.4. Offre appréciée de formation professionnelle pour une demande accrue 88
3.5. Des avancées importantes pour certains indicateurs sanitaires 89
3.6. Importants progrès réalisés dans l'atteinte des OMD 90

4. Vecteurs de développement économique et social 93

4.1. Economie sociale et lutte contre la pauvreté 93
4.1.1. Bilan de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain 93
4.1.2. Promotion de l'économie sociale en faveur du développement local et régional 95
4.2. Croissance verte : des opportunités de développement 99
4.2.1. Le cadre institutionnel, réglementaire et financier 99
4.2.2. La dimension environnementale dans les stratégies sectorielles 100
4.3. La bonne gouvernance un impératif au développement 103
4.3.1. Profil institutionnel de la croissance 103
4.3.2. L'évaluation de l'action publique : levier de la bonne gouvernance 106

PARTIE III. POLITIQUES ECONOMIQUE, FINANCIERE ET SOCIALE 109

1. Renforcement et diversification des moteurs à l'export 112

1.1. Accélération de la stratégie industrielle 112
1.1.1. Repositionnement stratégique du secteur du textile pour une réactivité face à la concurrence 112

1.1.2. Saisir les opportunités post-crise des métiers mondiaux du Maroc ... 114
1.1.3. Renforcement de la contribution de l'agroalimentaire à l'export ... 118
1.1.4. Accélération de la mise à niveau du secteur de la pêche ... 120
1.2. Consolidation du leadership du Maroc sur le marché mondial des phosphates et dérivés ... 121
1.3. Le secteur de l'offshoring : Opportunités à saisir sur le marché de l'externalisation des services financiers ... 123
1.3.1. Développement inéluctable des délocalisations dans les services financiers ... 123
1.3.2. Environnement concurrentiel du Maroc dans l'activité des services financiers délocalisés ... 124
1.3.3. Pertinence de l'offre offshoring Maroc par rapport au développement de l'activité des services financiers délocalisés ... 125
1.4. Réajustement de la stratégie touristique pour un meilleur positionnement du Maroc sur le marché international ... 126
1.4.1. Causes des écarts entre les résultats escomptés et les réalisations ... 126
1.4.2. Impact sur le plan macroéconomique et sectoriel ... 127
1.4.3. Orientations majeures de la vision 2020 ... 127

2. Dynamisation structurelle des secteurs domestiques ... 128

2.1. Poursuite de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert ... 128
2.2. Secteur immobilier : entre relance et nécessité de lever les contraintes structurelles ... 132
2.3. Commerce intérieur : évaluation d'étape de la réforme du secteur ... 134
2.3.1. Plan de développement et de modernisation du commerce ... 135
2.3.2. Plan Rawaj 2008-2012 : évaluation des réalisations au niveau de l'économie nationale ... 135

3. Développement rénové des secteurs d'appui ... 136

3.1. Nouvelle stratégie logistique en tant que vecteur de compétitivité ... 136
3.2. Diversification du bouquet énergétique : vers un renforcement du poids des énergies renouvelables ... 138
3.3. Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de l'eau ... 142
3.4. Poursuite des réformes et de la modernisation du secteur financier ... 144
3.4.1. Supervision et encadrement ... 144
3.4.2. Amélioration de l'accès au financement ... 145
3.4.3. Développement du marché des capitaux ... 145

4. Consolidation de la politique sociale ... 146

4.1. Amélioration des revenus salariaux à la faveur du dialogue social ... 146
4.2. Renforcement de la protection sociale ... 147
4.2.1. Elargissement de la couverture médicale de base ... 147
4.2.2. L'impératif d'une réforme du système des retraites ... 148
4.3. Résultats encourageants des initiatives de promotion de l'emploi ... 149
4.4. Plan d'urgence 2009-2012 : un nouveau souffle à la réforme du système éducatif ... 150
4.4.1. Des mesures ciblées pour atteindre les objectifs escomptés ... 150
4.4.2. Importants moyens financiers pour le plan d'urgence ... 151
4.4.3. Opérationnalisation du plan d'urgence ... 152
4.4.4. Des actions phares pour l'année 2010-2011 ... 153
4.5. Mise en œuvre du plan d'action stratégique de la santé ... 153

PARTIE IV. FINANCES PUBLIQUES ... 157

1. Tendances récentes des finances publiques ... 160

1.1. Analyse du Budget Général de l'Etat ... 160
1.1.1. Evolution et mutations au niveau des recettes fiscales ... 161
1.1.2. Recettes non fiscales ... 168
1.1.3. Dépenses de l'Etat ... 169
1.1.4. Déficit budgétaire et son financement ... 173
1.1.5. Evolution du taux d'endettement direct du Trésor ... 174

1.1.6. Analyse de la soutenabilité des finances publiques 174
1.2. Analyse des Finances Locales 176
1.2.1. Analyse des ressources 176
1.2.2. Potentiel fiscal : les perspectives de développement des ressources des Collectivités locales 178
1.2.3. Analyse des dépenses 180
1.2.4. Analyse du solde budgétaire 182

2. Politiques budgétaire et fiscale à moyen terme 184

2.1. Politique fiscale 184
2.1.1. Baisse de l'impôt et renforcement de la capacité de financement des PME 184
2.1.2. Mesures fiscales d'incitation à l'investissement 185
2.1.3. Mesures de simplification, d'harmonisation et de rationalisation 185
2.2. Politique douanière 186
2.3. Politique budgétaire 186

3. Projet de Loi de Finances 2011 189

3.1. Contexte macro-économique du projet de Loi de Finances 2011 189
3.1.1. Les perspectives de clôture de l'année 2010 190
3.1.2. Environnement international et hypothèses retenues 194
3.2. Perspectives de l'économie nationale en 2011 194
3.3. Mesures de politiques fiscale, douanière et budgétaire 196
3.3.1. Mesures fiscales et douanières : recherche d'efficacité et réduction des charges 197
3.3.2. Mesures budgétaires 198
3.4. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2011 199
3.4.1. Ressources financières 199
3.4.2. Dépenses de l'Etat 200
3.4.3. Déficit et besoin de financement 201

Conclusion générale 203

Annexes statistiques 205

Liste des acronymes

ADII	Administration des Douanes et des Impôts Indirects
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activités Génératrices des Revenus
AIE	Agence Internationale de l'Energie
ALEA	Accord de Libre Echange Approfondi
AMITH	Association Marocaine des Industries du Textile et de l'Habillement
AMO	Assurance Maladie Obligatoire
ANAPEC	Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences
APD	Aide Publique au Développement
APE	Appel Public à l'Epargne
ATV	Accord Textile-Vêtement
BAM	Bank Al-Maghrib
BEI	Banque Européenne d'Investissement
BPO	Business Process Outsourcing
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CAS	Compte d'Affectation Spécial
CDG	Caisse de Dépôt et de Gestion
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CEI	Communauté d'États Indépendants
CIC	Conseil International des Céréales
CL	Collectivités Locales
CMD	Contrôle Modulé de la Dépense
CMR	Caisse Marocaine de Retraite
CNOPS	Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale
CNSS	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CSPE	Conseil Supérieur pour la Promotion de l'Emploi
CVS	Comité de Veille Stratégique
DEPF	Direction des Etudes et des Prévisions Financières
EAU	Emirats Arabes Unis
EIA	Département Américain d'Energie
END	Enquête Nationale Démographique
ENNVM	Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages
EP	Entreprises Publiques
ESSB	Etablissement de Soins de Santé de Base
ETCM	Enquête Trimestrielle de Conjoncture auprès des Ménages
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FBCF	Formation Brute du Capital Fixe
FEC	Fond d'Equipement Communal
FED	Réserve Fédérale.
FMI	Fonds Monétaire International
FNE	Fonds National de l'Environnement
FODEP	Fonds de Dépollution Industrielle
FP	Formation Professionnelle
GES	Gaz à Effet de Serre
GID	Gestion Intégrée des Dépenses
GMS	Grande et Moyenne Surface
HCP	Haut Commissariat au Plan
IAM	Itissalat Al Maghrib
IDE	Investissements Directs Etrangers
IEVP	Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat
INDH	Initiative Nationale pour le Développement Humain
IPD	Institutional Profiles Database
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
ITO	Information Technology Outsourcing
LME	London Metal Exchange
MDP	Mécanisme de développement Propre
MENA	Moyen Orient et Afrique du Nord

MINEIE	Ministère Français de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi
MRE	Marocains Résidant à l'Etranger
MSCI-EM	Morgan Stanley Capital International Emerging Markets
MW	Mégawatt
NTIC	Nouvelles Technologies d'information et de la Communication
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement Economique
OCP	Office Chérifienne de Phosphates
OIS	Organisation Internationale du Sucre
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMD	Objectifs de Développement pour le Millénaire
OMT	Organisation Mondiale du Tourisme
ONCF	Office National des Chemins de Fer
ONDH	Observatoire National du Développement humain
ONE	Office National d'Electricité
ONEP	Office National d'Eau Potable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OPEP	Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole
PAT	Pays d'Accueil Touristique
PDRT	Programmes de Développement Régional Touristique
PECO	Pays d'Europe Centrale et Orientale
PIB	Produit Intérieur Brut
PIBA	Produit Intérieur Brut Agricole
PIN	Programme Indicatif National
PME	Petite et Moyenne Entreprise
PMV	Plan Maroc Vert
PNAL	Programme National d'Assainissement liquide
PNAP	Plan National d'Actions Prioritaires
PNDM	Programme National des Déchets Ménagers
PNEEI	Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation
PNEI	Pacte National d'Emergence Industrielle
PNMV	Plan National Maroc Vert
PNUD	Programme des Nations Unis pour le Développement
PSLB	Position Structurelle de Liquidité des Banques
PSM	Plan Solaire Méditerranéen
R&D	Recherche et Développement
RCFP	Régime Complémentaire de la Fonction Publique Unifié
RDB	Revenu Disponible Brut
REC	Référentiels des Emplois et des Compétences
S&P	Standard & Poor's
SFDA	Société de Financement du Développement Agricole
SGMB	Société Générale Marocaine des Banques
SNI	Société Nationale d'Investissement
SOMACA	Société Marocaine de Construction Automobile
TEP	Tonne Equivalent de Pétrole
TGR	Trésorerie Générale du Royaume
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TIC	Taxes Intérieure de Consommation
TMP	Taux d'Intérêt Moyen Pondéré
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UE	Union européenne
UEMAO	Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
UPM	Union pour la Méditerranée
USAID	Agence des Etats Unis pour le Développement International
VAR	Vaccin Anti Rougeole
VAT	Valeur Ajoutée Totale
ZLE	Zone de Libre Echange

Liste des graphiques

Graphique 1 : Evolution quotidienne des taux interbancaires 24
Graphique 2 : Evolution quotidienne des indices boursiers S&P 500, Eurostoxx 50 et MSCI-EM.. 25
Graphique 3 : Evolution quotidienne de l'euro par rapport au dollar, à la livre sterling et au yen (Base 100 en janvier 2009)..... 26
Graphique 4 : Evolution quotidienne du taux de change effectif nominal de l'euro 27
Graphique 5 : Evolution des indices des prix des produits de base (Base 100 en janvier 2009)..... 29
Graphique 6 : Evolution des cours mensuels du Brent 29
Graphique 7 : Evolution des cours mensuels des engrais 30
Graphique 8 : Cours des principales céréales (Base 100 en début janvier 2009)..... 31
Graphique 9 : Production et stocks mondiaux du blé..... 31
Graphique 10 : Croissance réelle du commerce de marchandises par région en 2009 32
Graphique 11 : Croissance du volume du commerce mondial de marchandises 33
Graphique 12 : Evolution des IDE au Maroc par pays 51
Graphique 13 : Evolution des IDE au Maroc par secteur 52
Graphique 14 : Palier de croissance supérieur en 2005-2009 58
Graphique 15 : Bonne performance comparativement aux pays concurrents 59
Graphique 16 : Structures de la VA nominale par secteur 59
Graphique 17 : Structure moyenne du PIB par secteur et par pays/région (2000-2008) 60
Graphique 18 : Nouveaux secteurs moteurs de croissance..... 61
Graphique 19 : Structure moyenne du PIB par région (1998-2008)..... 63
Graphique 20 : Structure moyenne du PIB régional par secteur (1998-2008) 64
Graphique 21 : PIB et PIB par habitant au niveau régional (1998-2008) 64
Graphique 22 : Evolution de la croissance de la consommation finale des ménages en volume 66
Graphique 23 : Evolution du pouvoir d'achat, des dépenses de consommation et du taux d'épargne des ménages 66
Graphique 24 : Evolution de la croissance de la consommation finale des ménages, des transferts privés et des crédits à la consommation 67
Graphique 25 : Ecart entre les coefficients budgétaires moyens des deux périodes 2000-2004 et 2005-2009 par secteur (prix courants)..... 68
Graphique 26 : Evolution des indices de prix et de volume des produits consommés (1998-2007) 68
Graphique 27 : Evolution de la croissance de l'investissement aux prix courants 69
Graphique 28 : Evolution et structure de l'investissement public..... 70
Graphique 29 : Ventilation par pays du solde de la balance des biens du Maroc (en %) 70
Graphique 30 : Décomposition du solde des biens en point du PIB 71
Graphique 31 : Evolution du taux de couverture des communes rurales par l'enseignement collégial 86
Graphique 32 : Répartition des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation selon les opérateurs en 2009-2010..... 87
Graphique 33 : Répartition des projets INDH par montant (global/INDH) et par programme durant la période 2005-2010 94
Graphique 34 : Répartition sectorielle des coopératives au Maroc en 2008 96
Graphique 35 : Répartition régionale des coopératives au Maroc en 2008..... 96
Graphique 36 : Répartition des associations par domaine d'activité en 2008 97
Graphique 37 : Positionnement des pays selon l'indicateur de gouvernance général et le niveau de développement..... 104
Graphique 38 : Gouvernance publique par principales fonctions institutionnelles 105
Graphique 39 : Gouvernance privée par principales fonctions institutionnelles 105

Graphique 40 : Evolution de l'élasticité des recettes fiscales au PIB courant 161
Graphique 41 : Répartition de l'IS pour l'année 2008 164
Graphique 42 : Part des dépenses locales dans le PIB par pays 181

Liste des tableaux et des encadrés

Liste des tableaux

Tableau 1 : Contribution à la croissance par catégorie de secteurs 61
Tableau 2 : Evolution de la structure des recettes fiscales (En %) 162
Tableau 3 : Evolution de la structure des dépenses publiques (En %) 169
Tableau 4 : Evolution de la structure des recettes de fonctionnement du budget principal (En %) 177
Tableau 5 : Ancienne et nouvelle répartitions de la fiscalité locale (En %) 179

Liste des encadrés

Encadré 1 : Evaluation des mesures arrêtées par le Comité de Veille Stratégique 82
Encadré 2 : Le Plan Solaire Méditerranéen : une opportunité de croissance à faible intensité de carbone pour la région MENA 101
Encadré 3 : Présentation de la base de données IPD 2009 et de l'échantillon définitif de l'étude... 103
Encadré 4 : Financement du secteur de l'immobilier : Quelles perspectives ? 133
Encadré 5 : Analyse de la concentration des recettes de l'IS 163
Encadré 6 : Contribution sectorielle à la formation des recettes de la TVA 166
Encadré 7 : La politique de ciblage : Cas du Mexique et du Chili 171
Encadré 8 : Réforme de la fiscalité locale 179
Encadré 9 : y a-t-il des modèles qui se dessinent en matière des finances locales ? 183

Introduction générale

La préparation du projet de Loi de Finances 2011 intervient dans un contexte mondial caractérisé par de profondes mutations découlant de la crise financière et économique systémique qu'a connue le monde depuis fin 2008. Alors que les restructurations et les crises sectorielles perturbent durablement les systèmes productifs des pays les plus développés, des forces croissantes d'intégration et de concurrence façonnent une nouvelle carte de l'économie mondiale. Une nouvelle géographie de la croissance dans le monde semble s'affirmer de plus en plus au détriment des centres hégémoniques traditionnels.

Confrontés à des problèmes de déficits publics et de dettes souveraines, ces derniers devraient croître modestement, tandis que les pays émergents, notamment, les puissances démographiques asiatiques que sont la Chine et l'Inde, deviennent des locomotives de la nouvelle croissance post-crise dans le monde.

D'autres pays, notamment, en Amérique latine et en Afrique semblent non seulement mieux résister à la crise mais offrent de nouvelles perspectives à la rentabilité des investissements et à la croissance à la faveur d'importants efforts d'assainissement et de réformes consentis tout au long de la dernière décennie.

Le Maroc en fait partie. Bien que soumis aux effets de la crise à travers les secteurs les plus exposés aux aléas de la conjoncture internationale, les fondements rénovés de son modèle de croissance continuent à alimenter, à la fois, sa capacité de résilience et son potentiel de croissance. La continuité des efforts de réforme et d'investissement conjuguée à l'impératif incontournable de traiter les fragilités révélées par la crise et à la nécessité d'améliorer durablement les ressorts de la bonne gouvernance détermineront la mesure et la vitesse avec laquelle des progrès réels et palpables pourraient être inscrits sur la voie du développement dans un environnement, certes, peu porteur mais qui offre de réelles opportunités d'épanouissement.

Néanmoins de grands défis liés, notamment, à l'environnement, à la problématique énergétique et alimentaire et à celle de l'emploi s'imposent désormais partout dans le monde et interpellent la réflexion sur les issues possibles à la crise et sur la viabilité des modèles de développement dominant jusqu'alors ….

Pour le moment, la sortie de crise s'avère plus complexe et plus problématique que prévu. Si les dernières prévisions du FMI considèrent que l'économie mondiale va enregistrer une croissance de 4,8% en 2010 et de 4,2% en 2011, les perspectives pour l'année 2011 demeurent marquées par les aléas négatifs liés à la fragilité des finances publiques et au problème de la soutenabilité des dettes des pays développés. Ce qui augure d'une reprise moins vigoureuse surtout pour l'Europe.

C'est dans cet environnement perturbé où se profilent des préoccupations de conjoncture et des interrogations sur les ruptures balbutiantes qui redessinent les contours d'une nouvelle cartographie économique dans le monde que le Rapport Economique et Financier s'essaiera à interroger l'évolution de l'environnement international à la recherche du sens à donner à la crise mondiale dans ses différentes manifestations et ses multiples prolongements.

Mais au-delà, ce sont les défis que ces évolutions imposent à la marche du Maroc, en terme d'opportunités et d'efforts à consentir, qui seront explorés à la faveur de l'évaluation de notre compétitivité, de notre positionnement et des résultats enregistrés au niveau de l'intégration à l'économie mondiale notamment par le biais des différents accords de libre échange conclus…(1er partie).

C'est sous cet angle que les performances de l'économie marocaine seront revisitées pour mieux appréhender les fondements structurels de sa résilience, les pores de ses fragilités ainsi que les mutations qui la traversent et ouvrent des perspectives auxquelles les politiques sectorielles tentent de s'arrimer. Les nouvelles orientations en faveur d'une gouvernance plus inclusive et plus soucieuse de proximité que le Souverain imprime à la marche du pays, à travers le grand chantier de la régionalisation offriront plus de chances à l'efficience d'actions publiques mieux ciblées et plus coordonnés.

Les enseignements tirés de la gestion de la période de crise internationale et les défis de l'intégration à l'économie internationale qu'elle pose de manière plus insistante dans cette phase de reprise, tant au niveau de la compétitivité, de la productivité, de l'éducation et de la formation, sont abordés dans la perspective de mieux servir les desseins d'amélioration des indicateurs de développement humain, de résorption des déficits sociaux et d'impulsion voire d'accélération des investissements et des réformes que cela implique.(2ème et 3ème partie).

Les marges de manœuvres budgétaires qu'il faudra élargir pour tenir le pari de l'investissement et de l'action sociale sont analysées à la lumière des contraintes qui pèsent non seulement sur les finances publiques mais aussi sur le financement de l'économie, à un moment où la capacité d'absorption de l'économie tend à dépasser les seuils de mobilisation de l'épargne sur le marché national. L'évolution du cadre macroéconomique, la soutenabilité des finances publiques, le comportement des recettes fiscales, des charges de la compensation face à la priorité à accorder à l'investissement public sont analysés pour mieux comprendre la configuration du Projet de Loi des Finances actuel.(4ème parie).

Ce projet est, certes, empreint du particularisme qu'impose le réalisme exigé par une vigilance mesurée mais il ne renonce en rien à l'ambition de servir l'élan avéré et encore prometteur d'un Maroc qui renforce ses chances de progrès dans l'équité et la démocratie en conjuguant au mieux la morale des intérêts bien compris avec celle de l'effort équitablement consentis..

PARTIE I. LE MAROC DANS SON ENVIRONNEMENT MONDIAL ET REGIONAL

Introduction

Cette première partie du Rapport Economique et Financier s'essaiera à interroger les évolutions de l'environnement international en termes d'opportunités (l'intégration dans ses dimensions régionale et mondiale) et de défis (baisse de la croissance chez nos principaux partenaires). Dans un premier temps, sera présentée la reconfiguration de la croissance de l'économie mondiale et les risques persistants à court terme (section 1) en traitant des évolutions des conditions financières, des impacts sur les matières premières et de la reprise du commerce mondial.

Dans ce contexte de mutations, l'intégration du Maroc à l'économie mondiale présente de nouveaux enjeux. En effet, il s'agira d'identifier les nouvelles opportunités de commerce et d'investissement qui se profilent à la faveur des restructurations profondes en cours au niveau régional et mondial (section 2). A cet égard, les accords de libre-échange chacun en fonction des avantages qu'il offre, poseront le nécessaire repositionnement de l'offre exportable et son corollaire l'attractivité des investissements directs. En effet, la proximité redevient un atout puisque les coûts énergétiques et logistiques interviennent de plus en plus dans les décisions de localisation.

Par ailleurs, la concrétisation de l'Union pour la Méditerranée représente une opportunité à saisir pour le Maroc et pour les pays de la région afin de créer un espace régional solide avec des préoccupations communes de stabilité, de prospérité et de croissance verte. Le nouveau plan "Réussir le Statut avancé" qui est de nature à accélérer la convergence avec l'Union européenne tient aujourd'hui plus que jamais au partenariat euro-méditerranéen.

En effet, le Maroc, l'un des partenaires les plus importants de l'Europe en Afrique, peut jouer le rôle de "hub régional" et de pont entre l'Afrique et l'UE, afin de renforcer davantage la compétitivité régionale dans ce contexte de crise mondiale et de multipolarisation rénovée. La tenue en mars dernier à Grenade du sommet Union européenne-Maroc, premier du genre entre l'UE à 27 et un pays tiers dans le cadre de la politique de voisinage, sous la présidence espagnole de l'Union, constitue un gage de la confiance placée dans le Royaume.

L'intérêt accordé à l'ouverture du Maroc sur les marchés africains pour stimuler le partenariat sud-sud au meilleur bénéfice des partenaires, ouvre concrètement de nouvelles espérances. En effet et à l'épreuve des faits, le marché africain constitue une opportunité tant à l'export qu'en matière d'investissement notamment dans les secteurs du BTP, de l'industrie pharmaceutique, de l'agro-industrie et des nouvelles technologies.

Mais ce pari ne semble tenable, surtout dans un contexte mondial toujours incertain, que si la dynamique des réformes est non seulement maintenue mais accélérée pour assurer un développement durable et inclusif et renforcer la confiance de nos partenaires actuels et potentiels.

Le maintien de l'attractivité de notre pays en dépit de la crise et l'amélioration progressive du positionnement de l'économie nationale tel que perçu par certains organismes internationaux atteste de la nécessité de poursuivre et d'accélérer la cadence des réformes (section 3).

Le défi de la compétitivité demeure donc un chantier prioritaire à améliorer dans la plénitude de toutes ses dimensions : sur le plan institutionnel, en privilégiant la bonne gouvernance, l'amélioration de l'environnement des affaires et la réforme de l'administration et de la réglementation ; sur le plan économique, en poursuivant la baisse des coûts logistiques et en améliorant la productivité de la main d'œuvre et la qualification notamment. Cela a été rappelé par Sa Majesté le Roi lors de son Discours du Trône du 30 juillet 2010 « *Quant à la deuxième orientation, elle incite à relever les défis de l'ouverture et de la compétitivité, en engageant les réformes nécessaires, en vue de restructurer les secteurs dont la crise mondiale a dévoilé les insuffisances et de tirer parti des prémices de la reprise de l'économie mondiale* ».

1. RECONFIGURATION DE LA CROISSANCE DE L'ECONOMIE MONDIALE

La reprise de l'économie mondiale devrait se poursuivre avec une croissance de 4,8% en 2010 et de 4,2% en 2011 selon le FMI, de concert avec le redressement du commerce international et l'amélioration progressive des conditions du crédit. La reprise est menée par l'Asie émergente, avec une expansion des économies chinoise et indienne. En Amérique latine, le regain de vigueur du Brésil tire la croissance régionale, alors que les PECO montrent des perspectives relativement positives. Pour les pays développés, le redressement de l'activité s'avère plus robuste au Japon et aux Etats-Unis que dans la zone euro. La croissance européenne devrait rester modérée, en raison de la faiblesse de la demande interne et des efforts de consolidation budgétaire, Aussi, les pays développés devraient-ils poursuivre leurs stratégies de sortie de crise et mettre en œuvre la réforme des règles du jeu des marchés financiers.

1.1. Reprise fragile et inégale tirée par des politiques économiques volontaristes dans les différents pôles

1.1.1. La vigueur des économies asiatiques émergentes profite des dynamismes chinois et indiens et alimente la croissance japonaise

La reprise s'avère plus vigoureuse que prévu dans les pays émergents et en développement. La croissance dans ces pays devrait atteindre 7,1% en 2010 et 6,4% en 2011, après 2,5% en 2009 selon le FMI. Le renforcement des structures macroéconomiques ainsi que les mesures de soutien publiques ont aidé les pays émergents à atténuer les effets de la crise mondiale et à attirer d'importants flux de capitaux.

La croissance est plus robuste en Asie émergente (9,4% après 6,9% en 2009), soutenue par la demande domestique et les exportations. La vigueur des économies chinoise (10,5% après 9,1%) et indienne (9,7% après 5,7%) tire la croissance régionale, en particulier du Japon.

L'économie chinoise est devenue un moteur de l'économie mondiale. Trente ans après avoir amorcé sa transition vers une forme maitrisée d'économie de marché, la Chine devrait dépasser le Japon en termes de PIB pour devenir la deuxième puissance économique mondiale dès 2010. Désormais, premier exportateur mondial, devant l'Allemagne et premier pays consommateur d'énergie dans le monde devançant les Etats-Unis, la Chine a également surpassé ces derniers pour devenir le premier marché automobile mondial. Pour réussir leur insertion dans l'économie mondiale, les autorités chinoises ont accordé une priorité à l'innovation avec des investissements en recherche et développement considérables les plaçant en troisième position dans le monde derrière les Etats-Unis et l'Union européenne.

En 2010, la Chine a enregistré une croissance de 10,3% au deuxième trimestre en glissement annuel après 11,9% au premier trimestre. Bien que les mesures de relance budgétaire aient continué d'alimenter la croissance, la demande intérieure privée est devenue de plus en plus autonome et la hausse de la production industrielle s'est poursuivie à un rythme relativement soutenu en 2010.

Afin de limiter les risques de surchauffe, le gouvernement chinois a pris des mesures restrictives (relèvement du taux des réserves obligatoires à plusieurs reprises, limitation de l'accès au crédit hypothécaire…). Toutefois, ces mesures semblent insuffisantes pour ralentir l'inflation (3,5% en août contre 3,3% en juillet).

Par ailleurs, le relèvement des taux d'intérêt de la Banque Centrale présente des risques d'afflux de capitaux spéculatifs dans le pays[1]. Selon le FMI, en 2009, la Chine a reçu des flux d'investissement de plus de 200 milliards de dollars, dont une partie non négligeable de capitaux spéculatifs. Au premier semestre 2010, les investissements directs étrangers en Chine ont atteint 58,4 milliards de dollars, en hausse de 21% en glissement annuel. Elle est d'autant plus attractive pour les investisseurs que la monnaie chinoise, arrimée au dollar américain depuis le début de la crise, est sous-évaluée. Les réserves de la Chine ont augmenté de 23% en 2009, totalisant une valeur record de 2.400 milliards de dollars, dont les deux tiers en dollars des États-Unis.

La Banque Centrale chinoise a assoupli le régime de change du yuan, poursuivant ainsi les réformes engagées depuis 2005. Le taux de change du yuan pourra être ajusté en fonction d'un panier de devises, au lieu d'une parité fixe avec le dollar. Suite à cette décision, la monnaie chinoise a atteint un plus haut niveau depuis cinq ans face au dollar (+0,43% le 22 juin 2010). Outre son rôle dans la régulation des pressions inflationnistes, une appréciation graduelle du yuan devrait aider la Chine à rééquilibrer son économie à la faveur de la demande domestique et des services, contribuant ainsi à réduire les déséquilibres mondiaux.

En Inde, l'activité devrait enregistrer une croissance robuste en 2010 (9,7%, après 5,7% en 2009), soutenue par une forte demande interne. Les dépenses de consommation des ménages sont renforcées par l'amélioration du marché du travail. Les investissements des entreprises profitent des conditions de crédit favorables, d'une forte profitabilité et d'une amélioration continue de la confiance. Pour enrayer les tensions inflationnistes (au dessus de 10% pour l'indice des prix de gros), la banque centrale indienne a relevé son taux d'intérêt de référence de 175 points de base entre mars et septembre pour le porter à 5%, en ligne avec le retrait des mesures monétaires accommodantes prises suite à la crise financière.

Dans le reste de la zone Asie du Sud-Est, la croissance reste vigoureuse en 2010, tirée par le commerce extérieur. Cependant, les exportations progresseraient à un rythme moins soutenu au second semestre, du fait de la modération attendue de l'investissement en Chine. En Corée du sud, l'activité économique devrait progresser de 6,1% en 2010 et 4,5% en 2011, soit une forte accélération par rapport à celle de 2009 (0,2%). Les cinq économies de l'ASEAN[2] devraient croître de 6,6% en 2010, après 1,7% en 2009. La demande intérieure privée devrait être le principal moteur de la croissance, les exportations nettes devraient jouer un rôle moindre que par le passé. Parmi les pays de l'ASEAN, l'économie indonésienne a montré la plus grande résilience, avec une hausse du PIB de 4,5% de 2009 et de 6% en 2010.

Au Japon, la reprise de l'activité économique profite de la demande soutenue des économies émergentes de la région, notamment celle provenant de la Chine. Le redressement économique s'est poursuivi au premier trimestre 2010 (+1,2% après 0,9% au quatrième trimestre 2009), grâce à l'effet des mesures de relance sur la consommation et à la vigueur des exportations, notamment vers la Chine. Les exportations nettes ont contribué de plus de moitié de la croissance du PIB au 1er trimestre. Toutefois, la croissance nippone s'est essoufflée au second trimestre (+0,4%), affectée par la décélération des exportations sous l'effet du ralentissement de la croissance chinoise et du renforcement du yen face au dollar et à l'euro. Sur l'ensemble de l'année, le PIB nippon devrait progresser selon le FMI de 2,8% en 2010 et 1,5% en 2011, après une forte récession en 2009 (-5,2%).

[1] En effet, un relèvement des taux d'intérêt en Chine dans un contexte de maintien de taux directeurs historiquement bas dans les pays développés (Etats-Unis, zone euro, Japon) ne ferait qu'aggraver l'afflux de liquidités, ce qui atténuerait les effets du durcissement.

[2] Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Vietnam.

1.1.2. Consolidation confirmée de l'activité aux Etats-Unis et en Amérique Latine

Malgré une accélération de la croissance du PIB au quatrième trimestre 2009 (+1,2% en glissement trimestriel), les Etats-Unis ont clôturé l'année avec un recul de croissance de 2,6% après une stagnation en 2008. Au deuxième semestre 2009, la croissance a été soutenue par la reconstitution des stocks des entreprises, la reprise des investissements et des exportations. De plus, les importations ont ralenti. Ces facteurs ont compensé le ralentissement des dépenses fédérales et de la consommation des ménages qui ont affecté l'activité du pays durant le premier semestre.

La croissance américaine a nettement ralenti au printemps à 0,4%, après 0,9% au 1er trimestre 2010, plombée par le commerce extérieur qui a fait perdre 2,78 points de croissance au pays, sous l'effet d'une progression spectaculaire des importations. La consommation des ménages, principal moteur de l'économie américaine représentant traditionnellement 70% de la croissance américaine a ralenti au second trimestre à 1,3% contre 1,9% pendant le trimestre précédent, sous l'effet du taux encore élevé de chômage (9,5% à fin juin) et la montée du taux d'épargne. Par ailleurs, la croissance a été portée par les investissements des entreprises, qui ont bondi de 19,1%, signe d'un retour de la confiance dans le milieu des affaires. En termes de perspectives, le PIB américain devrait croître, selon le FMI, de 2,6% en 2010 et de 2,3% en 2011.

En 2009, le PIB de l'Amérique latine a reculé de 1,7%, région ayant subi de plein fouet les effets de la récession mondiale. Ainsi, la région a été affectée notamment par la baisse de la demande extérieure, le repli des investissements étrangers, en plus de la faiblesse du tourisme du repli des envois de fonds de l'étranger.

En termes de perspectives, il semble que cette région soit sortie rapidement de la crise pour renouer avec de bonnes performances. Selon le FMI, l'Amérique latine devrait enregistrer une croissance de 5,7% en 2010 et de 4% en 2011 en raison des politiques économiques accommodantes, des systèmes financiers sains, de la hausse des cours des produits de base et du raffermissement progressif de la demande extérieure adressée à la région. Par ailleurs, le commerce intra régional entre les pays d'Amérique latine, notamment au sein du MERCOSUR (41,5 milliards de dollars en 2008, soit 15% du commerce total de ce marché) contribue de façon positive à la croissance de la région depuis la fin des années 90. Dans ce contexte, le PIB du Brésil croîtrait de 7,5% en 2010 et de 4,1% en 2011 grâce à la vigueur de la consommation intérieure et des investissements privés. Le Mexique afficherait une croissance de 5% en 2010 et 3,9% en 2011 bénéficiant de la reprise américaine, tandis que le PIB chilien progresserait de 5% sous l'effet de politiques très accommodantes, de la remontée des cours des produits de base et des efforts de reconstruction.

1.1.3. Redressement modeste de l'activité dans la zone euro et impacts sur le voisinage

L'Europe est considérée comme l'une des régions les plus touchées par la crise économique et financière mondiale et les plus lentes à sortir de la récession. En effet, la zone euro a enregistré une profonde récession en 2009 en se repliant de 4,1%. Néanmoins, la sévérité de la récession a varié selon les pays : la baisse de l'activité a été limitée à 2,5% en France, tandis qu'elle a atteint 3,7% en Espagne, 4,7% en Allemagne et 5% en Italie.

En 2010, les déséquilibres prononcés des soldes courants et budgétaires compromettent le redressement de quelques pays de la zone, particulièrement l'Espagne, le Portugal, la Grèce et l'Irlande. A cet égard, l'Union européenne a pris des mesures sans précédent pour garantir la stabilité économique et financière en Europe.

Elle a ainsi annoncé en mai 2010, la mise en place conjointement avec le FMI d'un mécanisme européen de stabilisation financière doté de 750 milliards d'euros pour venir en aide aux Etats membres le cas échéant. Pour sa part, la BCE a adopté des mesures exceptionnelles, en décidant de racheter des titres de la dette publique et privée sur le marché secondaire.

Au-delà de ces dispositifs, l'assainissement budgétaire doit être poursuivi dans la zone euro afin de maîtriser la dynamique de la dette et d'améliorer les perspectives de croissance. L'Espagne, le Portugal et l'Italie ont annoncé des plans d'austérité budgétaire. L'Allemagne, première économie de la zone, a annoncé un budget 2011 de grande rigueur devant permettre d'économiser 11 milliards d'euros. Pour sa part, la France a annoncé une diminution des dépenses publiques de 45 milliards d'euros d'ici à 2013. Aussi, la zone euro devrait-elle mettre en place une vigilance budgétaire plus sévère pour rassurer les marchés affectés par la crise de la dette.

La croissance du PIB de la zone euro devrait s'établir à 1,7% en 2010 et 1,5% en 2011. Cette reprise serait favorisée par le retournement du cycle des stocks et la reprise du commerce mondial. En effet, la croissance du PIB dans la zone euro s'est accélérée à 1% au deuxième trimestre, après +0,2% au premier trimestre, soit son rythme le plus élevé depuis plus de trois ans, tirée par l'Allemagne (+2,2%) et la France (+0,6%). Ainsi, l'économie allemande devrait croître de 3,3% en 2010 et 2% en 2011, tirée par la reprise des exportations soutenue par la baisse de l'euro et par l'accélération du commerce mondial. Les exportations de biens d'équipement devraient profiter de la relance de l'investissement dans les pays émergents. L'investissement des entreprises devrait repartir, alors que la consommation des ménages devrait rester morose (+0,1% en 2010), sous l'effet de la pression à la baisse sur les salaires et l'arrêt de la prime à la casse automobile.

L'économie française devrait progresser de 1,6% en 2010 et en 2011. La consommation privée devrait se tasser en 2010 au fur et à mesure que s'estomperont les effets du plan de relance. Le pouvoir d'achat des ménages devrait ralentir (+1,1% en 2010 après +1,6% en 2009, selon l'INSEE), en ligne avec la moindre progression des transferts sociaux et des salaires. Toutefois, l'amélioration continue de la production industrielle sous l'effet de la reconstitution des stocks, le retour de la confiance des entreprises et la stimulation des exportations soutenues par la faiblesse de l'euro devraient soutenir la croissance au second semestre. De même, la politique budgétaire, qui restera globalement expansionniste avec une consommation publique en hausse de 1,5% permettra de compenser en partie la prudence des ménages.

En Espagne, la croissance économique devrait reculer de 0,3% en 2010, avant de progresser de 0,7% en 2011. La demande intérieure demeurerait handicapée par la montée du chômage, l'endettement massif des ménages et des entreprises et par la hausse des prélèvements fiscaux (remontée de 2 points du taux normal de la TVA au 1er juillet 2010 ainsi qu'une augmentation de l'imposition des revenus du travail et du capital), tandis que l'activité resterait affaiblie par le repli de l'immobilier résidentiel. L'investissement public, notamment en infrastructures, ne devrait plus progresser du fait du resserrement des dépenses, non seulement de l'Etat, mais aussi des régions autonomes et des municipalités. Seuls les échanges extérieurs continueront d'avoir un impact positif grâce à la nette réduction du déficit commercial.

L'économie italienne devrait amorcer une légère reprise (1% en 2010 après -5% en 2009), grâce à une meilleure orientation des exportations et à la résilience de la consommation des ménages peu endettés et modérément engagés dans l'immobilier. Aussi, l'investissement des entreprises et dans la construction résidentielle devrait reprendre timidement.

En Irlande, après avoir chuté de 7,6% en 2009, l'activité reculera de nouveau de 0,3% en 2010, sous l'effet de la poursuite du repli de la construction et de l'atonie de la demande domestique. La consommation des ménages baisserait encore sous l'influence de la chute des prix des logements, du désendettement et de la dégradation du marché de l'emploi. Pour sa part, l'investissement se replierait surtout dans la construction. Seuls les échanges extérieurs de biens et services assureront, pour la 4ème année consécutive, une contribution positive à la croissance.

La Grèce, qui fait face à une situation financière extrêmement tendue, liée à la viabilité et la soutenabilité de ses comptes publics (dette estimée à 115,1% du PIB et déficit budgétaire à 13,6% du PIB en 2009), verrait son PIB reculer de 4% en 2010 et de 2,6% en 2011. Dans ces conditions, les pays de la zone euro se sont engagés en avril à prendre des mesures coordonnées pour venir en aide à la Grèce. Le montant du plan d'aide adopté pourra aller jusqu'à 30 milliards d'euros pour la première année, à travers des prêts bilatéraux à un taux d'environ 5% (pour une maturité de 3 ans à taux fixe). Ce plan a été approuvé par le FMI qui devrait apporter un tiers du financement, sous forme de prêts pouvant atteindre 15 milliards d'euros.

Au Royaume-Uni, la reprise a été plus tardive, intervenant au dernier trimestre de 2009 après 6 trimestres de récession. La croissance du PIB s'établirait à 1,7% en 2010, tirée essentiellement par la reconstitution de stocks et les exportations, tandis que la demande intérieure serait atone. La consommation des ménages sera contrainte par l'augmentation de la TVA intervenue en début d'année, un alourdissement de l'impôt sur le revenu, un regain d'inflation et un marché de l'emploi toujours peu porteur. Aussi, l'investissement, très atteint par le resserrement des crédits et la chute d'activité va probablement reculer jusqu'à la moitié de 2010.

La croissance du PIB des pays d'Europe Centrale et Orientale (PECO) serait de 3,7% en 2010 et de 3,1% en 2011 avec toutefois des disparités entre les pays. Ceux qui ont relativement bien surmonté la crise mondiale (Pologne-Turquie) vont connaître le rebond le plus marqué, sous l'effet du retour des flux de capitaux et de la reprise du commerce mondial. Parallèlement, les pays qui ont d'importants déficits courants et tributaires des financements extérieurs (pays baltes, Bulgarie, Roumanie,…) devraient connaître un redressement plus lent. En effet, la Lettonie connaîtrait sa 2ème année de récession avec un repli de son PIB en 2010 de 1%, alors que le PIB de la Lituanie et de l'Estonie progresserait de 1,3% et de 1,8% respectivement.

Avec une hausse de son PIB de 1,7% en 2009 et une perspective de croissance de 3,4% en 2010, la Pologne est le seul pays de l'Union européenne à avoir échappé à la récession. Cette bonne résistance face à la crise tient en grande partie à des fondamentaux plus sains que la moyenne, à une intégration limitée à l'économie mondiale et à la flexibilité du taux de change. De son côté, l'activité en Turquie devrait connaître une reprise vigoureuse en 2010 (7,8%), grâce à la forte baisse des taux d'intérêt, à la reconstitution des stocks et au redressement des flux de capitaux.

Zone MENA et l'Afrique subsaharienne

La région Moyen-Orient et Afrique du Nord enregistrerait une croissance de 4,1% en 2010 et 5,1% en 2011. Toutefois, les perspectives varient d'un pays à l'autre. La hausse des cours des produits de base devrait doper la production et les exportations de nombreux pays. Les programmes de dépenses publiques continueront à jouer un rôle majeur d'accompagnement de la reprise. Cependant pour quelques pays celle-ci serait entravée par la vulnérabilité du secteur financier et la faiblesse du marché immobilier de quelque pays (Emirats arabes unis, Koweït). Par ailleurs, la modération de la reprise en Europe pourrait peser sur la croissance des exportations, les transferts des émigrés et les recettes du tourisme dans d'autres pays de la zone (Maroc, Tunisie) sans pour autant altérer significativement les chances de croissance soutenue par le dynamisme de demande intérieure.

Le Qatar est le pays le plus performant avec une croissance de 16%, tirée par l'expansion de la production de gaz naturel et de fortes dépenses d'investissement. En Arabie Saoudite et au Koweït, la progression du PIB atteindrait 3,4% et 2,3%, respectivement en 2010, soutenue par des investissements publics considérables dans les infrastructures. En 2011, la croissance des deux pays atteindrait respectivement 4,5% et 4,4% en lien avec la hausse attendue des prix de pétrole.

L'Egypte devrait connaître une croissance du PIB de 5,3% en 2010 et de 5,5% en 2011, grâce à des politiques budgétaire et monétaire expansionnistes. Toutefois, les tensions sur les comptes extérieurs perdureront. Par ailleurs, la pauvreté et les risques d'explosion sociale pèsent sur la capacité des autorités à mettre en œuvre des réformes structurelles qui permettraient d'assainir les finances publiques.

Au Maghreb, la croissance du PIB atteindrait 5% en 2010 et 4,6% en 2011. En Algérie, la reprise serait portée en 2010, par le rebond de la production d'hydrocarbures suite à une demande extérieure en hausse progressive et en particulier la demande européenne de gaz. Hors hydrocarbures, l'activité devrait continuer de progresser à un rythme soutenu, grâce aux dépenses publiques. Le PIB algérien progresserait ainsi de 3,8% en 2010 et de 4% en 2011.

L'économie tunisienne a bien résisté en 2009. La baisse des exportations vers l'Europe a été partiellement compensée par la résilience du secteur touristique et les hausses de production dans le secteur minier. La demande intérieure a été soutenue par les investissements publics et une consommation des ménages dopée par la revalorisation des salaires du public et du privé. En 2010, le PIB tunisien progresserait de 3,8%, soutenu par des mesures de soutien de l'Etat au pouvoir d'achat et à l'activité. L'Etat a engagé d'importants investissements dans l'infrastructure. En termes de perspectives, il est attendu que le PIB tunisien progresse de 4,8% en 2011.

Après avoir été affectée par la crise mondiale à travers le recul de la demande extérieure d'hydrocarbures et la chute des cours pétroliers, l'activité en Libye devrait progresser en 2010 de 10,6% et de 6,2% en 2011, en lien avec l'amélioration de la conjoncture pétrolière. Par ailleurs, les fragilités institutionnelles et de gouvernance pèsent sur l'économie et freinent les investissements (hors hydrocarbures). En Mauritanie, l'activité connaîtrait un rebond de 4,7% en 2010 et 5,1% en 2011, tiré par la reprise de la production pétrolière, la bonne tenue des secteurs de l'agriculture, de la pêche et des mines, les investissements publics dans les infrastructures ainsi que la reprise de l'aide internationale.

Au Maroc[3], l'impact de la crise économique internationale a été limité en 2009, malgré la dégradation de la situation économique de ses partenaires. Confortée par une production céréalière record et par la mise en place de mesures de soutien aux secteurs les plus touchés dans le cadre du Comité de Veille Stratégique mis en place dès le début de la crise, la croissance, s'inscrivant dans un cycle de croissance ascendant résultant d'une décennie de réforme ininterrompue, a atteint 4,9% en 2009. Cette résilience de l'économie marocaine devrait se confirmer avec une croissance attendue de 4% en 2010 et 5% en 2011 selon les prévisions du Ministère de l'Economie et des Finances.

En Afrique subsaharienne, l'activité a ralenti en 2009 sous l'effet de la crise internationale qui s'est transmise via l'affaiblissement de la demande étrangère adressée à cette région, l'effondrement des prix des matières premières et le recul des flux financiers. Il en a résulté une dégradation des soldes budgétaires et des comptes courants dans plusieurs pays du continent après des années d'efforts de redressement souvent probants.

Dans ces conditions, la croissance du PIB de la région s'est établie à 2,6% en 2009 après 5,5% en 2008. En termes de perspectives, l'Afrique subsaharienne devrait bénéficier de la reprise de l'activité mondiale, de la hausse des prix des matières premières et de la progression du commerce mondial qui devraient se traduire par une augmentation des exportations des pays de la région et par une reprise des flux d'IDE. Cependant, les revenus des pays dépendant des envois de fonds des travailleurs émigrés devraient rester limités en raison notamment de la persistance d'un chômage élevé notamment dans l'Union européenne. In fine, le PIB de la région augmenterait de 5% en 2010 et de 5,5% en 2011.

[3] Voir les performances économiques nationales au niveau de la deuxième partie de ce rapport.

1.2. Amélioration des conditions financières et enjeux de la gouvernance financière mondiale

1.2.1. Redressement des conditions de crédit, mais à un rythme variable

Les marchés financiers se sont redressés plus rapidement que prévu, soutenus par les mesures d'intervention publique sans précédant et la reprise progressive de l'activité économique. Parallèlement au rebond des marchés d'actions, les marchés monétaires se sont stabilisés et les conditions d'octroi de crédits bancaires se sont détendues.

Le levier de la politique monétaire a été largement activé pour faire face à la crise financière depuis l'été 2007. Ainsi, la Fed a joué son rôle de pourvoyeur de liquidités aux institutions financières en abaissant son taux directeur. Entre septembre 2007 et octobre 2008, le taux cible des fed funds a été réduit de 400 points de base. A la mi-décembre 2008, le taux directeur a été ramené à son niveau plancher, dans la fourchette 0-0,25% et il est resté inchangé depuis.

De son côté, la Banque Centrale Européenne (BCE) a décidé de maintenir, en août 2010, sa politique monétaire engagée pendant la crise, en laissant son principal taux directeur à 1% inchangé depuis mai 2009. La BCE facilite ainsi les conditions de crédit en offrant aux banques des prêts à des taux historiquement bas. La Banque d'Angleterre maintient également inchangé son principal taux directeur à 0,5% depuis mars 2009. De même, la Banque du Japon a laissé inchangé son taux directeur, après l'avoir ramené à 0,1% le 19 décembre 2008.

Toutefois, les conditions de crédit dans les pays développés restent plus difficiles qu'avant la crise. Le prêt bancaire reste peu dynamique, affecté par la nécessité de reconstitution du capital des banques, la faiblesse de la titrisation privée et les risques de détérioration de la valeur des crédits immobiliers. Les restrictions relatives aux fonds propres bancaires seraient plus contraignantes en Europe, où les besoins de réduction de l'effet de levier des banques sont plus importants qu'aux Etats-Unis. Aussi, les Etats devraient accompagner le processus d'inversion du levier financier en cours pour contenir les effets négatifs sur le secteur bancaire et la reprise économique.

Le ralentissement de la croissance du crédit bancaire au secteur privé a été partiellement compensé par le rebond des émissions obligataires privées. Toutefois, certains secteurs qui ont un accès limité aux marchés de capitaux, en l'occurrence les consommateurs et les petites et moyennes entreprises, resteront confrontés à une restriction du crédit, surtout après l'expiration des mesures publiques de prêts et de garanties au profit de ces secteurs.

Graphique 1 : Evolution quotidienne des taux interbancaires

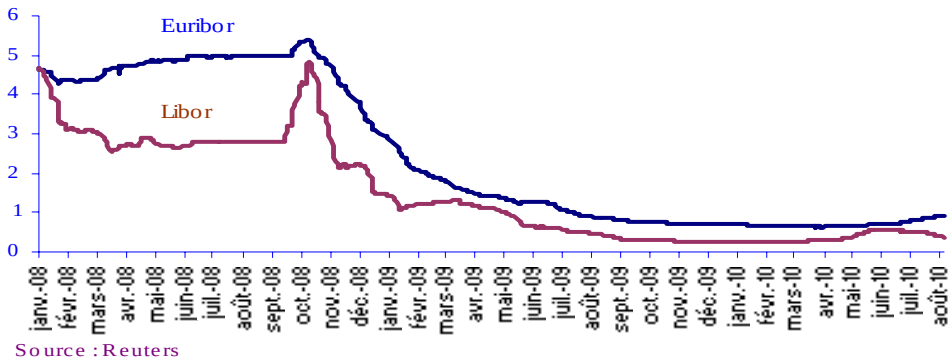

Source : Reuters

Les inquiétudes sur la dégradation des finances publiques dans les pays développés ont fait monter sensiblement les primes de risque souverain et pourraient affecter les progrès réalisés en matière de stabilité financière et d'amélioration des conditions du crédit. Aussi, sans amélioration des bilans des ménages et du secteur financier, la crise budgétaire dans certains pays d'Europe (le cas grecque) pourrait-elle s'avérer contagieuse pour les systèmes bancaires y compris pour les autres pays. Dans ce contexte, les pays concernés sont appelés à mettre en place des politiques appropriées en vue de limiter les risques souverains, notamment à travers des plans crédibles de rééquilibrage des finances publiques à moyen terme.

Le financement bancaire transfrontalier continue de se contracter dans la plupart des régions, en raison de la poursuite d'inversion de l'effet de levier par les banques internationales. La croissance du crédit intérieur s'en trouvera limitée, surtout dans les régions qui étaient le plus tributaires des flux bancaires transfrontaliers. En revanche, les flux d'investissements vers les marchés émergents ont rebondi, attirés par l'amélioration des perspectives de croissance de ces marchés et par le différentiel important des taux d'intérêt par rapport aux pays avancés. Ces flux ont contribué à l'amélioration de la situation financière de ces pays, mais ont fait naître de nouvelles préoccupations quant à la valorisation des actifs (voir titre 3 de la première partie, page 48 sur les flux d'IDE).

Par ailleurs, le crédit s'est accéléré dans les pays émergents d'Asie, s'est stabilisé en Amérique latine, mais continue de se contracter dans les pays émergents d'Europe. En Chine, pour ralentir l'expansion du crédit et la formation de bulles d'actifs, la Banque Centrale a adopté une série de mesures notamment le relèvement du taux des réserves obligatoires pour les banques. Globalement, dans les pays émergents, des politiques macroéconomiques et prudentielles convenables s'avèrent désormais nécessaires pour réduire les risques inflationnistes et les bulles spéculatives sur les actifs.

1.2.2. Reprise des marchés boursiers

Après avoir connu, en 2008, leur pire année depuis 1931, les marchés boursiers ont clôturé l'année 2009 en forte hausse. Certes, le pessimisme qui a régné au cours des 3 premiers mois de 2009 avait poussé la plupart des marchés à des niveaux historiquement bas, mais, par la suite, les places financières ont amorcé une remontée inattendue, grâce aux retombées positives des plans de relance mis en place par les gouvernements et des performances financières encourageantes des entreprises.

Sur l'ensemble de l'année, les indices boursiers américain S&P 500 et européen Eurostoxx 50 ont progressé de 25,2% et 20,9% respectivement. De son côté, l'indice boursier émergent "MSCI-EM" en dollar a progressé de 74,5% par rapport au début de l'année. La hausse des cours des actions a été généralisée au sein des économies émergentes. Les progressions les plus importantes ont été enregistrées au Brésil (121,3%), en Russie (100,3%) et en Inde (100,5%).

Graphique 2 : Evolution quotidienne des indices boursiers S&P 500, Eurostoxx 50 et MSCI-EM

Source : Reuters

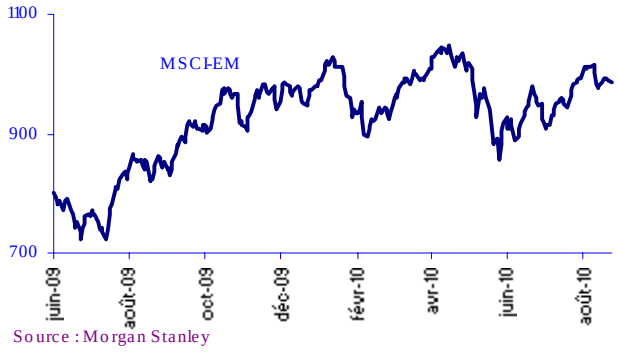

Source : Morgan Stanley

Au premier trimestre 2010, les marchés boursiers des pays développés ont enregistré des performances divergentes selon les pays. Au Japon, l'indice Nikkei a progressé de 5,2%. Les indices américains se sont aussi bien comportés, avec des gains de 4,9% pour le S&P 500. Les places de la zone euro ont en revanche été pénalisées par la défiance à l'égard de la situation des finances publiques de plusieurs pays européens (l'Eurotoxx 50 a reculé de 1,1%). De son côté, l'indice boursier émergent "MSCI-EM" en dollar a progressé légèrement de 2,1% au cours de la même période. La hausse a concerné notamment les places de l'Amérique latine sous l'effet de la hausse des prix des matières premières et de la fermeté des monnaies nationales, alors que celles de l'Europe émergente ont reculé, affectées par les craintes entourant les déficits considérables de la Grèce et la faiblesse de l'euro.

Il est à signaler que la mise en place, le 9 mai 2010, du mécanisme européen de stabilisation financière, n'a pas réussi dans l'immédiat à orienter les marchés boursiers vers le haut. Ces derniers demeurent inquiets des faibles perspectives de croissance de la zone euro, au vu de la rigueur budgétaire engagée par plusieurs gouvernements. Néanmoins, à partir de juin, les marchés boursiers ont entamé une tendance haussière, confortés notamment par la bonne orientation des productions industrielles et la stabilisation du marché de l'emploi aux Etats-Unis et dans la zone euro ainsi que par les résultats positifs des stress tests visant à évaluer la capacité des banques à résister à des conditions économiques et financières dégradées.

1.2.3. Volatilité exacerbée des marchés de change

Les marchés des changes internationaux n'ont pas été épargnés par les retombées de la crise mondiale. En effet, les tendances des principales devises étrangères ont été caractérisées par de grandes fluctuations. Le fait marquant a été la dépréciation généralisée de l'euro depuis début décembre 2009 (phase 1), amenant l'euro à son plus bas niveau depuis quatre ans (1,19), suivi d'un reversement de tendance depuis le 08 juin 2010 jusqu'à fin juillet 2010 (phase 2).

A signaler également un autre fait marquant au cours de cette année, celui qui concerne le régime de change de la Chine, qui a décidé, le 19 juin 2010, de permettre une plus grande flexibilité du taux de change du yuan. La montée de la pression des principaux partenaires commerciaux de la Chine a eu lieu suite à l'ancrage du yuan au dollar américain, depuis le début de la crise économique et financière internationale, à un taux de change presque fixe (6,83 yuans/1 dollar) pour améliorer la compétitivité des exportations et l'emploi.

Graphique 3 : Evolution quotidienne de l'euro par rapport au dollar, à la livre sterling et au yen (Base 100 en janvier 2009)

Source : Banque Centrale Européenne

Phase 1 : Dépréciation généralisée de l'euro entre début décembre 2009 et début juin 2010

L'euro n'a cessé de se déprécier face au dollar depuis décembre 2009 jusqu'au début juin 2010, cédant sur cette période 16,3% de sa valeur. Sur la même période, l'euro a cédé 4,7% à l'égard de la livre sterling, 11,7% contre le yen japonais et 14% face au yuan chinois. En somme, le taux de change effectif nominal de l'euro s'est déprécié de 9,6% selon la Banque centrale européenne.

Graphique 4 : Evolution quotidienne du taux de change effectif nominal de l'euro

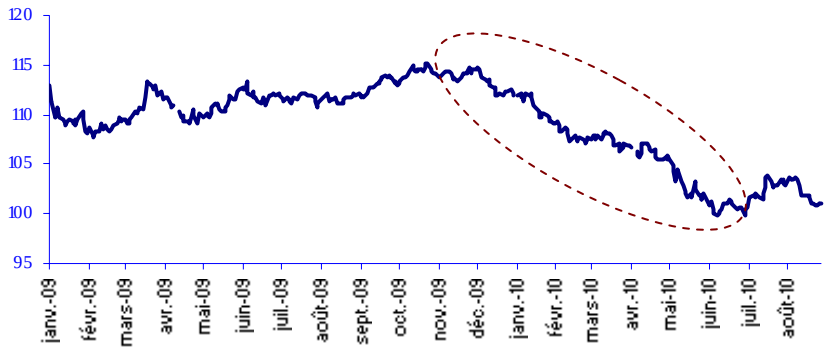

Source : Banque Centrale Européenne

Il est à noter que ce n'est pas la première fois que la monnaie unique connaît des fluctuations. Lors de sa création en janvier 1999, un euro valait 1,17 dollar. En octobre 2000, il s'échangeait à 0,82 dollar, alors qu'il atteignait un record historique en juillet 2008 à 1,60 dollar.

Principaux déterminants de la dépréciation de l'euro et conséquences sur la zone euro

Outre la faible croissance de la zone euro, la dépréciation de la monnaie unique est particulièrement corrélée à la crise des finances publiques dans cette région. En effet, la crise grecque a lourdement pesé sur les marchés, avec un déficit public et une dette élevés représentant respectivement 13,6% et 115,1% du PIB en 2009 (loin des critères du Pacte de Stabilité et de Croissance qui sont de 3% et 60%). Cette crise des finances publiques a également touché d'autres pays de la zone euro, en l'occurrence l'Espagne, le Portugal et l'Irlande.

Les craintes sur la situation budgétaire ont été le principal facteur à l'origine de la révision à la baisse de la notation souveraine de ces trois pays par *Standard and Poor's*, contribuant par conséquent à l'affaiblissement de l'euro. L'Espagne a vu, en effet, sa note baisser d'un cran passant de « AA+ » à « AA ». La Grèce a vu se dégrader sa note souveraine de trois crans à BB+, retrouvant la catégorie spéculative. Enfin, la note souveraine du Portugal a été révisée à la baisse de deux crans, à «A-» contre «A+».

L'agence de notation Moody's a, quant à elle, également abaissé le 14 juin la note de la dette souveraine de la Grèce de quatre crans en catégorie spéculative, en la ramenant de "A3" à "Ba1", imitant ainsi les dégradations des notes de Fitch (BBB-) et *Standard & Poor's* (BB+) pour ce pays.

Par ailleurs, malgré l'annonce de la mise en place d'un plan de sauvetage de 750 milliards d'euro par l'Union européenne le 10 mai 2010, la valeur de l'euro a continué à baisser en lien avec le doute des investisseurs quant à l'efficacité de ce plan et les risques qui continuent à peser sur la capacité de la Grèce, de l'Espagne ainsi que du Portugal à mettre en œuvre les mesures de rigueur nécessaires. D'un autre côté, les pertes subies par les investisseurs non résidents au niveau de leurs actifs en Europe du Sud et la dégradation de leur confiance sur l'ensemble des actifs en euros n'a fait qu'amplifier la dépréciation de la monnaie unique sur les marchés de change internationaux.

L'aspect positif de cette dépréciation pour les pays de la zone euro est qu'elle permettra, toutes choses égales par ailleurs, de relancer leurs exportations, tout en les rendant plus compétitifs face à la concurrence étrangère sur leurs marchés. D'ores et déjà, l'excédent commercial de la zone a presque triplé à fin mars 2010 par rapport à l'année précédente (4,5 milliards contre 1,6 milliard en mars 2009).

En contrepartie, un euro plus faible implique des importations plus chères, en particulier pour les produits énergétiques et les matières premières qui ont connu d'ailleurs un renchérissement ces derniers temps...

Phase 2 : Renversement de tendance depuis début juin 2010

Après une baisse importante durant la première phase par rapport aux principales devises étrangères, le marché de change international a été marqué depuis le 08 juin 2010 par une inflexion de tendance permettant à l'euro de s'inscrire en hausse jusqu'à fin juillet 2010. L'euro s'est ainsi apprécié durant cette période à l'égard du dollar (9,1%), du yen (3%) et, dans une moindre mesure, de la livre sterling (0,8%). En terme effectif, selon la BCE, l'euro s'est apprécié de près de 4%.

L'appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar est liée, outre la publication des statistiques meilleures que prévu dans la zone euro, à la détérioration des perspectives économiques aux Etats-Unis, laissant prévoir une baisse graduelle de sa croissance sur le long terme, après une révision à la baisse au titre de l'année 2010 à 2,6% seulement. De plus, la stagnation des revenus et de la consommation des ménages américains en juin, le repli plus qu'anticipé de 1,2% des commandes industrielles et aussi la baisse imprévue des promesses de ventes de logement (-2,6%) ont tous participé à l'affaiblissement de la devise américaine.

Pour les prévisions de court terme, la plupart des analystes tablent sur une poursuite du raffermissement de la devise européenne en liaison avec la stabilisation de la crise des finances publiques européenne et la perspective d'un raffermissement de la reprise dans certains pays du vieux continent.

1.3. Volatilité des marchés des matières premières

Les cours des produits de base ont terminé l'année 2009 en forte hausse, confortés par une baisse du dollar, un attrait des investisseurs et une demande soutenue, sur fond de reprise progressive de l'économie mondiale. Ainsi, l'indice mensuel des prix des produits de base, calculé par le FMI, a rebondi de 40,5% en 2009, suite à la hausse des cours de l'énergie de 50%, des métaux de base de 44,6% et des produits alimentaires de 16,6%. Malgré cette hausse, les cours sont restés en deçà de leur sommet historique de l'été 2008.

En 2010, après une correction baissière au printemps, les cours des matières premières sont repartis à la hausse, soutenus par le repli du dollar observé depuis début juin 2010 et un regain de confiance des marchés. Ainsi, l'indice des prix des produits de base a marqué une hausse de 2,5% sur les sept premiers mois de 2010, suite à l'augmentation des cours des métaux de base (+3,9%), des produits alimentaires (3,2%) et de l'énergie (+2%).

Graphique 5 : Evolution des indices des prix des produits de base (Base 100 en janvier 2009)

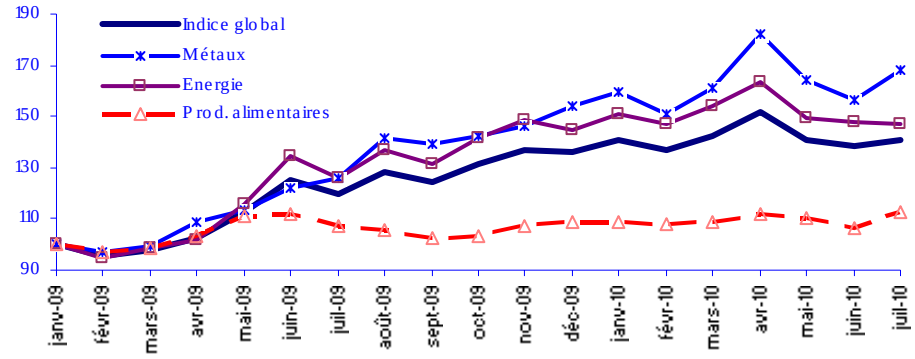

Source : Fonds Monétaire International

La volatilité des cours des produits de base est amplifiée par des bouleversements des équilibres fondamentaux (offre, demande, stocks), ainsi que par l'intrusion accrue des investisseurs financiers dans les marchés des matières premières. En 2010, les fluctuations des prix se sont accentuées par les revirements du sentiment des investisseurs envers les perspectives de reprise de l'économie mondiale. Néanmoins, les cours des produits de base devraient rester fermes, soutenus par une forte demande des pays émergents, ainsi que par une reprise de la demande des pays développés, en ligne avec le redressement de l'activité manufacturière. Toutefois, une poursuite de la volatilité du dollar pourrait affecter l'évolution des cours.

Marché pétrolier

Après une forte hausse en 2009, les cours pétroliers ont été marqués par une forte volatilité en 2010. Ils ont fluctué dans une fourchette assez large comprise entre 70 et 85 dollars, suivant la perception des marchés de l'évolution de la conjoncture économique et financière internationale. Ils se sont établis à 77,1 dollars le baril en moyenne sur les sept premiers mois de 2010 contre 61,7 dollars en moyenne annuelle en 2009.

Néanmoins, la hausse des prix pétroliers a été ralentie par l'appréciation du dollar[4]. Ainsi, durant le premier semestre 2010, les prix du pétrole libellés en dollar ont baissé de 3,8%. En revanche, les cours pétroliers exprimés en euro ont augmenté de 12,9% sur la même période, suite à une hausse de 14,8% du dollar par rapport à la devise européenne.

Graphique 6 : Evolution des cours mensuels du Brent

Source : US Energy Information Administration

[4] Le dollar a atteint un sommet de quatre ans de 1,19 pour un euro début juin, en hausse de 21% depuis début décembre, avant de reculer à 1,32 pour un euro début août, suite à l'atténuation des inquiétudes sur les difficultés financières de la zone euro et à la montée des craintes sur la croissance américaine.

Quant aux fondamentaux du marché, l'Agence internationale de l'énergie prévoit un ralentissement de la demande en pétrole en 2011, suite à la modération attendue de la croissance mondiale et à une amélioration de l'efficacité énergétique dans les pays de l'OCDE. Ainsi, la demande mondiale de pétrole devrait augmenter de 1,6% à 87,8 mbj en 2011, contre +2,1% cette année, tirée par les pays émergents d'Asie, du Moyen-Orient et d'Amérique Latine. Avec une production en hausse et une demande modérée, le marché pétrolier devrait rester relativement stable en 2011. Le FMI a révisé à la hausse ses prévisions des prix pétroliers à 76,2 dollars en 2010 et 78,8 dollars en 2011 (près de 1 dollars de plus par rapport à ses estimations de juillet).

Marché des métaux et minerais

Après une forte hausse en 2009, les cours des métaux de base ont enregistré une évolution mitigée en 2010. Ainsi, les cours du cuivre et de l'aluminium ont reculé de 3% et 9% respectivement sur les sept premiers mois de 2010, après des hausses respectives de 125% et 45% en 2009. Le potentiel de hausse des cours des métaux industriels semble limité en 2010.

En effet, la forte hausse des prix enregistrée l'année dernière s'est traduite par une plus forte croissance de la production et une montée rapide des stocks. Aussi, la poursuite de renchérissement du dollar ou le ralentissement des importations chinoises pourrait affecter le marché des métaux de base.

Sur le marché des métaux précieux, les cours de l'or ont atteint un nouveau record historique de 1.261 dollars l'once fin juin 2010, en hausse de 16% depuis le début de l'année. Le métal jaune a joué son rôle de valeur refuge face notamment aux craintes suscitées par la crise financière de la zone euro.

Par ailleurs, les prix du phosphate brut ont atteint 125 dollars la tonne en juillet 2010, en hausse de 38,9% depuis le début de l'année. De même, les cours du TSP et du DAP ont rebondi de 55,2% et 28% respectivement sur la même période, portant leurs gains à 63,6% et 66,1% depuis leurs creux de juin 2009. En revanche, les prix de l'urée du chlorure de potassium restent inscrits dans une tendance baissière, avec des pertes respectives de 4,4% et 19,7% sur les sept premiers mois de l'année. En termes de perspectives, les prix des engrais azotés devraient rester orientés à la baisse à court terme, tirés par des cours du gaz naturel relativement moins élevés. En revanche, les cours des phosphates et dérivés devraient poursuivre leur reprise en 2010, tirés par un redressement de la demande des fertilisants.

Graphique 7 : Evolution des cours mensuels des engrais

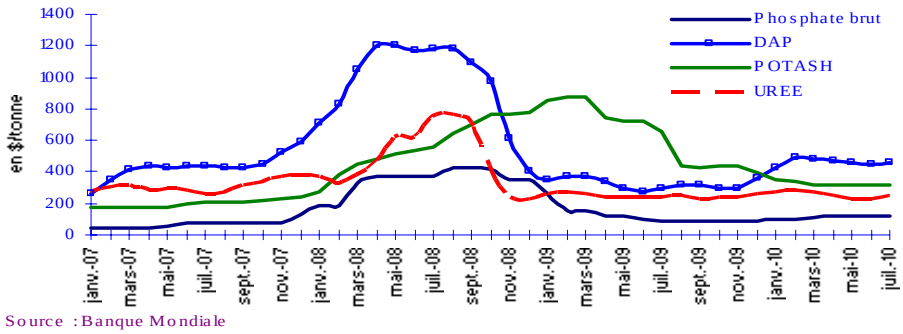

Source : Banque Mondiale

Marché des produits agricoles

Après la tendance baissière du premier semestre, les cours des céréales et des graines oléagineuses ont enregistré un fort rebond en juillet, soutenus par les inquiétudes persistantes sur les conditions météorologiques défavorables dans plusieurs régions du monde, notamment en Russie. La hausse est accentuée par le repli du dollar et la remontée des cours pétroliers.

Les cours du blé ont remonté de 64% en deux mois pour frôler les 290 dollars/t début septembre, un plus haut de plus d'un an. La sécheresse et les incendies ont endommagé un tiers des récoltes en Russie (troisième exportateur de blé au monde), un temps chaud et sec a affecté les cultures au Kazakhstan et dans certaines régions d'Europe, de fortes pluies ont retardé les semis au Canada… Aussi, le Conseil international des céréales (CIC) a révisé à la baisse la production mondiale de blé de 20 Mt à 644 Mt en 2010/2011. Les stocks mondiaux du blé de la fin de saison 2010/11 ont été abaissés de 18 Mt à 184 Mt, mais restent relativement élevés, représentant 28% de la consommation mondiale, contre 22% en moyenne sur la période 2005-2009.

Graphique 8 : Cours des principales céréales (Base 100 en début janvier 2009)

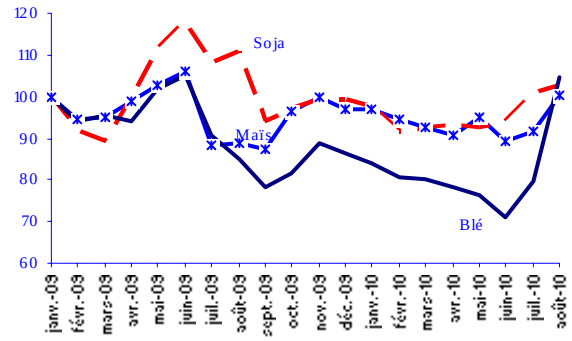

Source : US Department of Agriculture (USDA)

Graphique 9 : Production et stocks mondiaux du blé

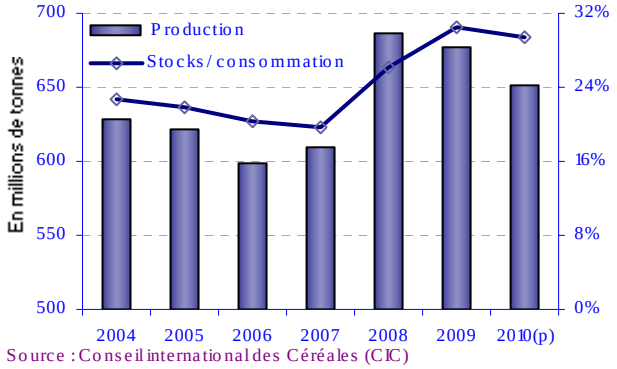

Source : Conseil international des Céréales (CIC)
(p) Prévision

Les cours du sucre ont poursuivi leur rebond, entamé en mai, suite à des difficultés d'approvisionnement à court terme et une forte demande asiatique. Ainsi, les prix spot du sucre brut à New York ont atteint 25,1 cents/livre (soit 553 dollars/t) en août, en hausse de 28% par rapport au mois de mai. L'Organisation Internationale du Sucre (OIS) s'attend à un surplus de l'offre mondiale de 3,2 millions de tonnes en 2010/11 après 2 années de déficit. Toutefois, malgré des perspectives prometteuses des récoltes de canne à sucre en Inde et au Brésil, les cours sucriers restent soutenus à court terme par les besoins de reconstitution des stocks et par la demande de l'éthanol.

1.4. Reprise progressive du commerce mondial

Le commerce mondial en volume devrait connaître, selon l'OMC, une augmentation de 13,5% en 2010, après avoir affiché une forte baisse de 12,2% en 2009, sous l'effet de la crise économique et financière. Ce regain de performance est dû principalement à l'amélioration de l'activité économique au niveau mondial. Grâce aux plans de relance mis en place par plusieurs pays pour faire face aux conséquences de la crise financière sur l'économie réelle, le rythme de repli de l'activité a sensiblement ralenti et certains pays ont même enregistré une croissance positive. En outre, la levée progressive par la majorité des pays des barrières au commerce mises en place en réponse à la crise, devrait affecter positivement le volume des échanges commerciaux en 2010.

1.4.1. Contraction du commerce mondial en 2009

La crise financière et économique mondiale a entraîné en 2009 la plus forte contraction du volume du commerce mondial depuis plus de 70 ans (12,2%). Les effets de la crise économique et financière sur le commerce mondial en 2009 ont été plus profonds que lors de périodes de récession précédentes, où les échanges mondiaux ont enregistré des baisses respectives de 7%, 2% et 0,2% en 1975, 1982 et 2001. Par ailleurs, la baisse a été encore plus prononcée en valeur (-22,6%), en raison notamment de la chute des cours du pétrole et d'autres produits primaires.

La forte contraction du commerce mondial est liée, selon l'OMC, à plusieurs facteurs notamment la pénurie du financement, l'application de mesures protectionnistes et surtout la faiblesse de la demande mondiale corollaire à la crise. L'effet de celle-ci sur les échanges internationaux a été amplifié en particulier par la nature des produits concernés par la baisse de la demande et par la synchronisation du recul entre les pays et les régions.

En lien avec le resserrement des conditions de crédit, la récession économique a amené les ménages et les entreprises à réduire leurs dépenses, pour tous les types de produits, en particulier les biens de consommation durables (notamment les automobiles) et les biens d'équipement (surtout les machines industrielles) qui représentent une part importante dans les échanges mondiaux. Le commerce de ces produits a, en effet, affiché respectivement des baisses en 2009 de 32% pour les automobiles et de 29% pour les machines industrielles.

La réduction de la demande de ces produits s'est répercutée également sur les marchés qui fournissent les intrants utilisés dans leur production, notamment le fer et l'acier qui a connu en 2009 la plus forte baisse des échanges parmi les produits manufacturés, soit 47%. Ce recul s'explique aussi par le marasme du secteur de la construction et des bâtiments dans les pays où les marchés immobiliers étaient florissants avant la crise (États-Unis, Royaume-Uni, Irlande et Espagne, …).

Le volume des exportations de marchandises a baissé en 2009 dans tous les pays. La contraction des exportations a été supérieure à la moyenne mondiale pour les Etats-Unis (-13,9%), l'Union européenne (-14,8%) et le Japon (-24,9%), tandis que les taux de contraction les plus faibles ont été enregistrés par les pays exportateurs de pétrole, soit -4,9% au Moyen-Orient, -5,6% en Afrique et -5,7% en Amérique du Sud et en Amérique Centrale. L'Asie a également vu ses exportations baisser (-11,1% dont -10,5% pour la Chine), mais moins que la moyenne mondiale.

Graphique 10 : Croissance réelle du commerce de marchandises par région en 2009

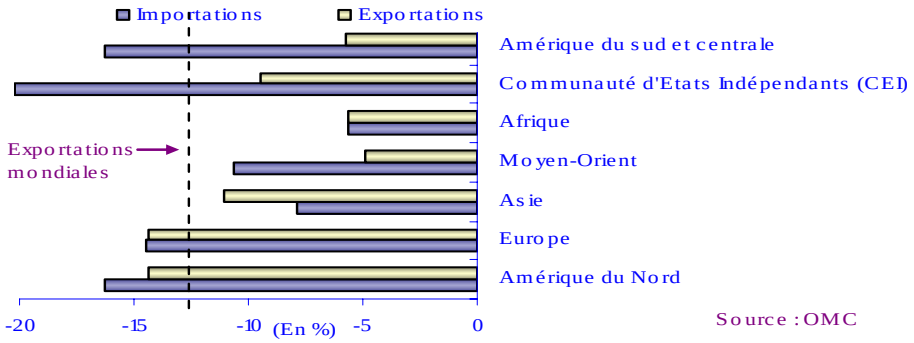

Les importations ont également connu un recul généralisé de leur rythme de croissance. A l'exception de l'Afrique (-5,6%), de l'Asie (-7,9%) et du Moyen-Orient (-10,6%), toutes les autres régions ont affiché des taux de croissance inférieurs à la moyenne mondiale (-12,9%).

Le recul du commerce mondial en 2009 a été aggravé par son caractère synchronisé et simultané. Les exportations et les importations de tous les biens et de tous les pays ont fléchi en même temps et dans toutes les régions. Cette évolution du commerce mondial est liée au développement des chaînes d'approvisionnement mondiales et des technologies de l'information, qui permet aux producteurs de réagir en temps réel aux conditions du marché.

1.4.2. Reprise du commerce mondial en 2010

Après une sévère contraction du commerce mondial, des signes de reprise ont été observés à partir du 2ème semestre 2009, sous l'effet de plusieurs facteurs dont l'amorce du restockage, les effets des programmes de soutien budgétaire ainsi qu'un recours plus faible aux mesures protectionnistes.

La reprise du commerce mondial est liée aussi selon l'OMC à une reprise de l'investissement des entreprises, à une augmentation des fonds disponibles ainsi qu'à une baisse des primes de risque. L'OMC prévoit que la reprise se poursuivra en 2010 par rapport aux faibles niveaux de 2009, ce qui devrait inverser, en partie, l'effet de la contraction des échanges. Ainsi, en se basant sur l'hypothèse d'une reprise de la croissance mondiale et d'une stabilité des prix du pétrole et des taux de change, l'OMC prévoit que le commerce mondial pourrait augmenter de près de 13,5% en volume en 2010, après une baisse de 12,2% environ en 2009. Il s'agit selon l'OMC de l'évolution des échanges la plus rapide jamais enregistrée depuis 1950.

Graphique 11 : Croissance du volume du commerce mondial de marchandises

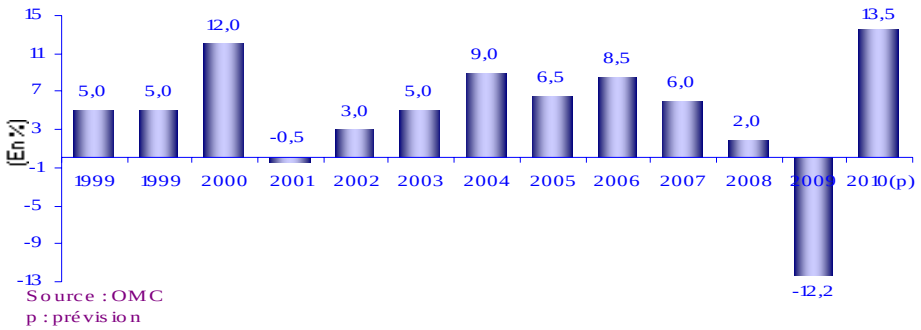

Source : OMC
p : prévision

La reprise prévue en 2010 sera impulsée surtout par les pays en développement et la communauté des états indépendants dont les exportations afficheraient une croissance de 16,5% environ contre 11,5% pour les pays industrialisés, même si ces derniers représentent une part plus importante des échanges mondiaux. Toutefois, l'OMC estime que ces taux de croissance resteraient pourtant insuffisants pour atteindre les niveaux d'avant la crise. Ainsi, deux années de croissance à la même cadence permettraient de dépasser la valeur record du commerce mondial enregistrée en 2008 (16 097 milliards de dollars). Pour les économies développées, trois années de croissance au même rythme seraient nécessaires pour arriver aux valeurs de 2008.

Ces projections pourraient être revues à la hausse si le chômage diminue plus rapidement que prévu dans les pays développés ou revues à la baisse sous l'effet de nouvelles hausses des cours pétroliers, d'une appréciation ou dépréciation des grandes monnaies, ou d'autres événements défavorables sur les marchés financiers.

1.5. La nécessaire réforme de la gouvernance financière mondiale

La consolidation de la réglementation du secteur financier s'avère nécessaire pour renforcer la stabilité financière internationale, affectée par la crise récente. Outre les efforts entrepris au niveau national, plusieurs initiatives de réforme internationales ont été élaborées au sein du G20. Elles visent à instaurer de meilleures normes et à renforcer la résilience du secteur bancaire. Des progrès ont été réalisés sur plusieurs volets de la réforme, en particulier ceux relatifs à la réglementation prudentielle du secteur bancaire, aux institutions financières d'importance systémique, aux marchés des produits dérivés et aux fonds de couverture.

Pour renforcer la réglementation prudentielle en matière de fonds propres et de liquidité, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a élaboré plusieurs propositions en vue de : améliorer l'adéquation des fonds propres en termes quantitatif et qualitatif; introduire un ratio de levier maximal pour compléter le dispositif de Bâle II fondé sur le risque; promouvoir la constitution de réserves de fonds propres pendant les conjonctures favorables afin de pouvoir y recourir pendant les périodes de tensions; et imposer une norme minimale de liquidité aux banques d'envergure mondiale. Des normes renouvelées seront mises en place graduellement, en fonction du rythme de redressement des conditions financières et de la reprise économique.

S'agissant de la question des institutions financières d'importance systémique, le Conseil de Stabilité Financière (CSF) se penche actuellement sur l'élaboration de recommandations qui seront présentées au sommet du G20 en novembre 2010. En vue de réduire les risques de défaillance d'une institution financière d'importance systémique, les mesures envisagées comprennent notamment l'utilisation de fonds propres conditionnels, l'amélioration des pratiques de surveillance et le renforcement des exigences prudentielles (comme le plafonnement du levier financier). Le CSF mène également des travaux en vue d'améliorer la capacité des autorités à réagir de manière ordonnée en cas de défaillance d'une institution financière d'importance systémique.

Pour améliorer le fonctionnement des marchés des produits dérivés, des propositions de mesures d'intervention sont en cours de préparation par un groupe de travail du CSF. Elles visent l'élargissement de l'utilisation des produits standardisés et la centralisation de la compensation et de la négociation à l'échelle mondiale. De même, des grands négociants et investisseurs institutionnels se sont engagés à améliorer la transparence des marchés des produits dérivés de gré à gré et à élargir la compensation centrale, la standardisation et la gestion des garanties.

Des initiatives sont en cours dans plusieurs pays, des contreparties centrales étant déjà en place aux États-Unis, au Royaume-Uni et dans l'Union européenne. Par ailleurs, le renforcement de l'infrastructure des marchés d'importance systémique devrait permettre de réduire le risque de contagion des crises. Des normes en la matière sont actuellement en élaboration par l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV).

En vue d'assurer une bonne surveillance accrue des fonds de couverture, l'OICV a mis en février 2010 à la disposition des autorités de surveillance un dispositif leur permettant de recueillir et d'échanger des données et de se concerter plus facilement pour contenir les risques systémiques liés à l'activité de ces fonds. Des obligations d'enregistrement s'imposent désormais aux gestionnaires de fonds de couverture aux Etats-Unis, au Royaume-Uni et au Canada.

Réforme du marché financier américain

Avec l'adoption de la réforme de Wall Street en juillet 2010, une mesure qui entend renforcer le contrôle du monde de la finance après des années de dérégulation, les Etats-Unis se sont dotés de la plus importante régulation financière depuis les années 1930.

Cette législation est conçue pour empêcher une réédition de la crise financière à l'origine de la débâcle des marchés boursiers et de la précipitation de l'économie américaine dans sa pire récession depuis la grande dépression de 1929.

Baptisée "loi Dodd-Frank", du nom de ses deux auteurs, le Sénateur Christopher Dodd et le député Barney Frank cette législation, vise à élargir le contrôle des régulateurs financiers et de la bourse sur plusieurs pans de la finance restés jusqu'ici loin de toute réglementation effective. Ainsi, et en vue de parer aux erreurs à l'origine de la crise financière, la réforme prévoit la création d'un organisme de protection du consommateur financier et empêche le sauvetage des grandes banques par le biais des fonds publics. La réforme prévoit aussi la création d'un conseil de surveillance de la stabilité financière, avec comme mission de prévenir les risques éventuels pouvant menacer l'ensemble du système financier américain. La nouvelle législation prévoit un contrôle plus rigoureux sur les Hedge Funds, les fameux fonds spéculatifs, par le biais du gendarme de la bourse (SEC) afin de prévenir qu'ils n'engendrent une déstabilisation du système financier. Dans son rapport d'analyse de la santé du système financier de la première économie mondiale, publié en juillet 2010, le FMI note, toutefois, que cette réforme a manqué de rationaliser le réseau complexe d'agences supervisant les banques et les autres institutions financières.

Les agences de notation

Des progrès restent à accomplir en matière de réforme des agences de notation qui ont eu un rôle majeur dans la crise financière en réduisant la perception du risque de crédit. Leur sous-estimation des risques de défaut s'explique largement par des défaillances de leurs méthodes de notation. Les conflits d'intérêts dans les agences de notation, le manque de données historiques concernant le marché subprime des États-Unis, la sous-estimation des corrélations entre les défauts qui risquent de se produire en période de récession et l'incapacité de prendre en compte le relâchement significatif des normes de souscription de la part de certains émetteurs ont contribué à produire de mauvaises performances de notation des produits structurés entre 2004 et 2007. De même, le comportement procyclique des agences de notation exerce un effet amplificateur sur les mouvements à la hausse ou à la baisse des marchés financiers. Par ailleurs, l'activité de notation reste caractérisée par une concurrence insuffisante du fait du caractère oligopolistique du secteur avec seulement trois grands acteurs de référence dans le monde.

Réunis à Londres en avril 2009, les dirigeants du G20 ont souligné l'importance de réformer le marché de la notation et ont demandé des propositions pour que les régulateurs s'assurent que les agences de notation répondent aux normes les plus exigeantes, notamment en révisant leurs modes de fonctionnement, en réduisant les conflits d'intérêt entre elles et les émetteurs et en exigeant plus de transparence sur leurs modèles et méthodologies.

2. INTEGRATION DU MAROC A L'ECONOMIE MONDIALE : QUELLES OPPORTUNITES A LA FAVEUR DES RESTRUCTURATIONS EN COURS DANS LE MONDE ET AU NIVEAU EUROMED

L'intégration de l'économie nationale à son environnement régional et mondial n'est plus une perspective ou une ambition, mais une dynamique en marche. Outre l'adhésion à l'OMC, le Royaume a développé un important maillage d'accords de libre-échange, visant aussi bien à approfondir l'ancrage du Maroc à son voisinage immédiat dans le cadre de l'Union du Maghreb Arabe, l'initiative de l'Union pour la Méditerranée ou en direction de l'Afrique qu'à renforcer ses liens économiques avec les principales locomotives de l'économie mondiale. Une telle ouverture est inscrite, tant dans les négociations commerciales multilatérales en cours, que dans la mise en œuvre des accords de libre-échange contractés par notre pays, notamment avec l'UE, et ceux conclus avec les pays arabes méditerranéens, les Etats-Unis d'Amérique, les Emirats Arabes Unis et la Turquie.

2.1. Relations Maroc-Union européenne : une dynamique en progrès

L'Union européenne représente le principal partenaire commercial du Maroc, intervenant pour 56% de ses échanges extérieurs en 2009. Cet ensemble absorbe 65,6% des exportations marocaines et fournit plus de la moitié de nos importations (52%). En termes de structure géographique des échanges avec l'UE, la France demeure notre premier partenaire commercial, intervenant pour 18,3% du total des échanges, suivie de l'Espagne (14,8%) et de l'Italie (6%).

La fin de l'année 2009 a été caractérisée par la finalisation des négociations portant sur la révision des concessions sur les produits agricoles, les produits agricoles transformés, les poissons et les produits de la pêche de l'accord d'association liant le Maroc et l'Union européenne. L'entrée en vigueur des nouveaux protocoles agricoles devrait permettre au Maroc d'accroître la présence de ses exportations agricoles, de conforter leur positionnement sur les marchés de l'UE et d'adapter les mesures de l'accord aux orientations du Plan Maroc Vert.

S'agissant des services, les deux parties ont échangé leurs offres initiales en janvier 2009. Enfin, lors du Sommet de Grenade entre l'UE et le Maroc tenu le 07 mars 2010, les deux parties ont convenu d'intensifier les négociations en cours sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement, en vue d'un accord ambitieux avant fin 2010.

L'analyse de la situation des échanges extérieurs avec l'UE, neuf ans après l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange, fait ressortir les principales conclusions suivantes :

- Les importations globales à destination de l'UE ont enregistré une augmentation de 6,5% par an, portant le montant des importations de 70 MM.DH en 2000 à 131,4 MM.DH en 2009 ;
- Les exportations globales à destination de l'UE ont évolué à un rythme moins important que les importations. La hausse a été de l'ordre de 2% par an, le volume des exportations a passé de 59 MM.DH en 2000 à 71,2 MM.DH en 2009 ;
- Compte tenu de ces évolutions, le déficit commercial avec l'UE a été multiplié par 5,3 au cours de cette période en passant de 11,3 MM.DH en 2000 à 60,3 MM.DH en 2009.
- La contribution de l'UE à la dégradation globale du déficit commercial est de 37%.

2.1.1. Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan d'action Maroc-UE

Dans son rapport de suivi de la politique européenne de voisinage, rendu public en mai 2010, l'UE a souligné que l'année 2009 était riche en accomplissements pour le Maroc et a été couronnée par la tenue du Sommet Maroc-UE. En effet, le Maroc a été actif dans la politique de voisinage et a enregistré des progrès dans de nombreux domaines du plan d'action.

En matière de démocratie et de protection des libertés fondamentales, des avancées ont été réalisées, comme la modification du cadre légal électoral et le bon déroulement des élections communales de juin 2009 qui ont instauré un quota permettant d'améliorer substantiellement la représentation politique des femmes. Ces avancées se sont inscrites dans le sillage, des amendements apportés à la charte communale et la nouvelle loi sur les collectivités locales traduisant la volonté de renforcer la décentralisation. Néanmoins, la réforme de la justice reste un défi essentiel pour asseoir l'Etat de droit et consolider le socle des réformes et la marche de la démocratie.

Des résultats positifs ont été atteints en matière de dialogue politique : deux des quatre négociations bilatérales en cours ont été finalisées en 2009. Il s'agit de celles sur le règlement des différends commerciaux et celles sur le commerce des produits agricoles, agricoles transformés et de la pêche.

En matière de droits de l'homme, tout en soulignant l'importance des acquis, des progrès restent possibles dans plusieurs domaines : les amendements relatifs au droit de rassemblement et d'association proposés par le tissu associatif, l'adoption d'un nouveau code de la presse,...

Par ailleurs, l'UE a dressé un bilan positif des principaux indicateurs de l'économie nationale et a salué les réformes initiées notamment en matière de développement agricole, d'emploi, de politique sociale et de développement durable.

En ce qui concerne le commerce bilatéral entre le Maroc et l'UE, le démantèlement des tarifs des produits industriels se poursuit conformément à l'Accord d'association avec l'Union européenne. Pour ce qui est des produits agricoles, le Maroc et l'UE sont parvenus à finaliser, en décembre 2009, leurs négociations sur la révision du régime d'accès des produits agricoles frais, transformés, et de la pêche.

Le défi de l'année 2010 consistera à avancer de manière concrète au niveau des engagements pris dans le cadre du Statut Avancé, surtout en matière de convergence de la législation et des normes marocaines vers la législation de l'Union européenne, et de mettre en pratique les nombreuses réformes annoncées, en particulier celle de la justice.

Le rapport européen a également fait part de l'enveloppe budgétaire de l'Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP), allouée au Maroc dans le cadre du programme indicatif national 2007-2010, et qui s'élève à 654 millions d'euros. En 2009, la Commission européenne a alloué une enveloppe budgétaire d'un montant global de 200,7 millions d'euros. Le programme d'action annuel 2009 s'est focalisé sur le social et l'environnement (73 millions d'euros alloués au programme d'appui à la stratégie marocaine d'éducation, 22 millions d'euros et 50 millions d'euros en faveur des programmes d'appui à la réforme du système de santé et au plan national d'assainissement).

Par ailleurs, la Banque européenne d'investissement (BEI) a réalisé des opérations de prêts en 2009 dans les secteurs des transports (225 millions d'euros pour le réaménagement de l'autoroute Rabat-Casablanca et 15 millions d'euros pour le tramway de Rabat), de l'éducation (200 millions d'euros de participation au plan d'urgence pour l'éducation) et de l'industrie (100 millions d'euros pour la construction de l'usine d'automobiles à Tanger).

En mars 2010, la Commission européenne a adopté le nouveau Programme Indicatif National (PIN) 2011-2013, d'un montant de 580,5 millions d'euros, avec une augmentation annuelle moyenne de l'ordre de 18%, par rapport au PIN 2007-2010, faisant du Maroc le 1er bénéficiaire de l'aide communautaire pour la période 2011-2013 dans le voisinage de l'UE. La signature du PIN 2011-2013 entre le Maroc et l'UE, s'est déroulée à Rabat le 13 juillet 2010. Ce programme se compose des 5 volets suivants :

- ***Développement des politiques sociales*** : doté d'une enveloppe de 116 millions d'euros, ce volet comprend un programme de prévention de l'habitat insalubre, un programme de développement rural intégré dans le Nord et un programme d'appui à la couverture médicale de base ;
- ***Modernisation économique*** : doté d'une enveloppe de 58 millions d'euros, ce volet comprend un programme complémentaire de soutien au Plan Maroc Vert ;
- ***Appui institutionnel*** : doté d'une enveloppe de 232 millions d'euros, ce volet comprend un programme intitulé « Réussir le Statut Avancé » et un autre programme de modernisation de l'action publique ;
- ***Bonne gouvernance et droits de l'homme*** : doté d'une enveloppe de 87 millions d'euros, ce volet comprend un programme d'appui à la réforme de la justice et un programme de promotion de l'égalité homme/femme ;
- ***Protection de l'environnement*** : doté d'une enveloppe de 87 millions d'euros, ce volet comprend un programme d'intégration des standards environnementaux dans les activités économiques et un programme d'appui à la politique forestière.

Enfin, les deux parties insistent sur la nécessité d'engager une réflexion conjointe dans le sens de l'engagement pris dans le cadre du Statut Avancé visant à franchir une nouvelle étape pour l'accès aux moyens financiers communautaires adéquats.

2.1.2. Résultats du premier sommet Maroc-UE

Le premier sommet entre le Maroc et l'UE s'est tenu le 7 mars 2010 à Grenade en Espagne. A l'issue des travaux du Sommet, une déclaration conjointe a été rendue publique, soulignant le caractère inédit de cette rencontre, l'importance stratégique du partenariat Maroc-UE et fixant un agenda opérationnel pour consolider le Statut avancé. Les deux parties se sont engagées à approfondir le travail conjoint dans tous les domaines couverts par le Statut avancé, avec une focalisation particulière sur les volets suivants :

- ***Accords commerciaux*** : intensifier les négociations en cours sur la libéralisation du commerce des services et du droit d'établissement avec pour objectif de parvenir à un accord ambitieux en

2010. Franchir cette étape est nécessaire pour pouvoir lancer des négociations sur un Accord de Libre Échange Approfondi (ALEA) qui contribuera à l'intégration progressive de l'économie marocaine au marché européen.

- ***Coopération technique et financière*** : la réalisation des chantiers retenus dans le Statut avancé nécessite un accompagnement financier approprié et conséquent. Dans ce cadre, les Parties ont salué l'adoption du Programme Indicatif National (PIN) 2011-2013, dans le sillage de la PEV. Par ailleurs, une réflexion conjointe sera engagée pour un accès aux moyens financiers communautaires adéquats, à partir de 2013.
- ***Energies renouvelables*** : les deux parties considèrent que le Plan Solaire marocain pourrait contribuer significativement à la réalisation du Plan solaire méditerranéen dans le cadre de l'UPM.
- ***Intégration des réseaux transeuropéens*** : nécessité de poursuivre la coopération pour renforcer les connexions avec les réseaux transeuropéens de transport et d'énergie.
- ***Participation du Maroc à des programmes de l'UE*** : signature prochaine d'un protocole à l'Accord d'association portant sur un accord cadre relatif aux principes généraux de la participation du Maroc aux programmes de l'UE.
- ***Création de la Commission Parlementaire mixte Maroc-UE :*** dont la mise en place permettra le développement des relations entre les parlements des deux Parties.

Cette feuille de route entre le Maroc et l'UE vise à permettre au Maroc d'atteindre une proximité plus grande avec l'UE, de conforter sa dynamique de modernisation politique, d'ouverture économique et de cohésion sociale et de promouvoir sa concertation et sa coordination avec l'UE sur les questions stratégiques d'intérêt commun.

2.1.3. Réussir le Statut Avancé

Le Statut Avancé figure parmi les priorités de l'agenda gouvernemental. Il traduit une ambition profonde et exprime une vision stratégique, s'appuyant sur les acquis considérables réalisés dans le cadre des relations entre le Royaume et l'Union européenne.

Le document conjoint adopté le 13 octobre 2008 trace une feuille de route qui se traduira en actions et mesures concrètes privilégiant un rythme à la fois équilibré, au niveau des différentes dimensions (politique, économique, …), différencié, pour tenir compte de la capacité d'absorption des deux partenaires, et dynamique, permettant une plus grande adaptation aux contraintes régionales et internationales. Néanmoins, la réalisation des chantiers retenus dans le Statut avancé nécessite un accompagnement financier approprié et conséquent.

Dans ce sens, la Commission européenne a décidé de lancer un programme spécifique : «Réussir le Statut Avancé», en lui réservant l'enveloppe budgétaire la plus importante du futur Programme indicatif national 2011-2013, soit 230 millions d'euros sur un budget total de 580 millions.

Il s'agit d'un programme multisectoriel qui comporte une série d'actions et de propositions retenues dans la feuille de route du Statut Avancé : rapprochement du cadre législatif marocain avec l'acquis communautaire, renforcement du partenariat politique Maroc/UE, coopération approfondie dans les politiques sectorielles y compris la politique de l'entreprise, la politique sécuritaire ainsi qu'en matière d'énergie et de transport.

Le Maroc devrait ainsi renforcer son engagement progressif sur la voie de la convergence avec l'Europe dans le cadre de l'acquis communautaire, à savoir, les normes industrielles, phytosanitaires, environnementales… pour un arrimage réglementaire à l'Europe sur les cinq prochaines années.

2.2. L'Union Pour la Méditerranée

Après le report des réunions de l'Union Pour la Méditerranée (UPM) prévues entre janvier et avril 2009, en raison de la crise à Gaza, les travaux ont pu reprendre et deux réunions importantes ont marqué des avancées positives : la réunion ministérielle sur les projets de développement durable tenue à Paris en juin 2009 et la réunion des Ministres des finances tenue en juillet 2009 à Bruxelles. La réunion relative aux projets de développement durable a traité de quatre enjeux essentiels pour l'environnement : l'eau, les transports, l'énergie et le développement urbain.

Les grandes lignes de la stratégie de long terme pour l'eau en Méditerranée et un calendrier relatif à son élaboration ont été définis lors de la première conférence ministérielle sur l'eau en Jordanie en décembre 2008. Cette stratégie comporterait deux objectifs chiffrés concernant la préservation de la qualité des eaux et la réduction des pressions sur les ressources en eau par des usages plus économes. Elle devrait être approuvée par les Ministres en 2010 et soumise aux chefs d'Etat lors du deuxième Sommet pour la Méditerranée envisagé en 2010.

Les Ministres ont également annoncé une première série de projets concrets cohérents avec cette stratégie pour l'eau en Méditerranée, en vue de mobiliser les instances de gouvernance du processus et les bailleurs de fonds. Parmi ces projets, figurent l'extension de l'une des deux importantes stations d'épuration du Caire en Egypte, et une station de dessalement pour Gaza.

En matière d'énergie, le Plan Solaire Méditerranéen (PSM) est l'un des projets pilotes de l'UPM. Il concerne précisément des projets concrets dans les domaines de l'efficacité énergétique, de l'amélioration des interconnexions et de la production d'énergie renouvelable.

Les premiers objectifs du PSM sont la construction d'ici 2020, de 20 Gigawatt de capacités additionnelles de production d'électricité bas carbone, notamment solaire au Sud et à l'Est de la Méditerranée, et le développement de lignes d'interconnexion permettant l'exportation d'une partie de cette électricité verte vers l'Union européenne.

Il est à signaler que ce plan prévoit entre autres, la construction au Maroc d'une centrale photovoltaïque, d'une capacité de 5 MW pouvant être étendue jusqu'à 20 MW. Ce projet pilote permettra de produire une énergie « verte » destinée à l'usage local et dont une partie pourra être exportée vers les pays européens par le biais de l'interconnexion Maroc-Espagne.

Dans le secteur du transport, les structures actuelles de dialogue, telles le Forum Euromed Transport, constituent une référence pour la consolidation et l'émergence de projets concrets dans le cadre de l'UPM. Ce Forum, outre le développement de projets d'autoroutes de la mer et de nouvelles initiatives en matière de sécurité maritime, a eu l'occasion, lors de sa 9ème réunion en décembre 2008, d'apporter un accord de principe sur l'établissement d'une liste de 18 projets d'infrastructure de transport (1 à 2 projets par pays méditerranéen).

En matière de développement urbain durable, la déclaration finale de la conférence des Ministres des affaires étrangères qui s'est tenue à Marseille le 4 novembre 2008 a souligné l'importance de cette question pour les Etats membres de l'UPM et a fixé également des orientations générales pour sa prise en compte dans le processus.

Les experts gouvernementaux ont suggéré la formation de groupes de travail pour l'élaboration de lignes directrices dans les domaines du développement urbain durable des villes méditerranéennes. Des groupes de travail ont été proposés afin de travailler efficacement à travers un réseau d'experts compétents et techniques et de poursuivre la coopération en se rencontrant régulièrement. Les ministres ont accueilli favorablement l'idée d'un premier appel pour des projets concrets et opérationnels reflétant les besoins et les priorités des régions.

S'agissant du projet relatif à la dépollution de la Méditerranée, il s'inscrit dans le cadre de l'initiative de Bruxelles intitulée "Horizon 2020" et lancé en 2006, qui a pour objectif de lutter contre les principales sources de pollution en Méditerranée. Il est à signaler que soixante-treize projets d'un montant de 5,2 milliards d'euros ont été identifiés. 45 ont déjà un financement pour un montant de 3,4 milliards d'euros. Il s'agit entre autres de la dépollution de la Lagune de Nador au Maroc, la réutilisation des eaux usées du grand Tunis, le plan national d'assainissement marocain et l'extension de la station d'épuration des eaux usées du Caire.

Financement des projets

Les besoins de financement pour l'ensemble des projets envisagés sur la période 2009-2013 sont estimés à 200 milliards d'euros. Lors de la réunion ministérielle tenue le 25 juin 2009 à Paris, des organismes financiers internationaux et régionaux et des agences de développement ont annoncé des contributions concrètes à des projets clairs.

La Banque Européenne d'Investissement, la Banque Allemande de Développement KFW et l'Agence Française de Développement ont annoncé leur intention de mettre en place une offre de prêt commune d'un montant de 5 milliards d'euros sur cinq ans consacrée aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique.

La Banque Mondiale entend impulser le développement de l'énergie solaire à grande échelle dans la région avec un plan d'investissement à hauteur de 6 à 8 milliards dollars dont 750 millions de dollars du Fonds de Technologie Propre.

Le Fonds pour l'Environnement Mondial a mis en œuvre un programme dédié au développement durable en Méditerranée, doté de 50 millions de dollars.

Les engagements de l'Agence Française de Développement atteindront 6 milliards d'euros sur la période 2009-2013 dans les secteurs suivants : villes et transport urbain, plan solaire méditerranéen, dépollution de la Méditerranée, gestion durable de l'eau, appui aux entreprises, autoroutes terrestres et maritimes, agriculture et sécurité alimentaire.

Par ailleurs, un fonds d'investissement « InfraMed » a été annoncé en avril 2009, par les caisses de dépôts de quatre pays (France, Italie, Egypte et Maroc). Le montage de ce fonds a été officialisé en mai 2010, avec une mise de départ de 385 millions d'euros. Il devrait atteindre à terme 1 milliard d'euros. La Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), qui a participé à cette première levée de fonds, a contribué à hauteur de 20 millions d'euros, aux côtés des autres institutions partenaires : la Caisse des Dépôts Française (CDC-150 millions d'euros), la Cassa Depositi e Prestiti Italienne (CDP- 150 millions d'euros), la Banque européenne d'investissement (BEI- 50 millions d'euros) et la banque égyptienne EFG Hermes (15 millions d'euros). Le Fonds est destiné à financer les projets d'investissements dans les infrastructures dans le sud et l'est de la Méditerranée, particulièrement dans les domaines de l'énergie, du transport et de la gestion urbaine. InfraMed allouera au Maroc au moins 20% de ses investissements.

Par ailleurs, le Centre Méditerranéen pour l'Intégration (CMI) de Marseille, dont le Maroc est membre fondateur, a vu le jour sur initiative de la Banque Mondiale,…pour accompagner le processus de convergence. Les principaux objectifs assignés par le CMI consistent à développer des programmes structurants pour la région méditerranéenne. Il s'agit d'une plate-forme de partage de connaissances et d'apprentissage commun qui vise à travailler avec de nombreuses institutions qui sont actives dans la région ainsi qu'avec les pays des membres fondateurs et partenaires. Les champs d'action du centre touchent des problématiques à préoccupation commune dans la région. Il s'agit des questions relatives à l'urbanisme et au développement territorial, à l'environnement et à l'eau, à l'emploi et à la mobilité du travail, à l'économie de la connaissance, à l'innovation et à la technologie ainsi qu'au transport et à la logistique. Les premiers travaux lancés par le Centre promettent un éclairage novateur pour une vision euro-méditerranéenne plus réfléchie et mieux adaptée aux préoccupations concrètes des acteurs de la région et à l'intelligence économique qui devrait fonder leurs actions.

2.3. Suivi des accords de libre-échange dans un contexte de crise

Il est à noter que le bilan des accords de libre-échange, dressé en 2009 dans cette section, a été élaboré dans un contexte de crise qui a touché durement le commerce mondial qui s'est replié de 11,3%, soit sa plus forte dégradation depuis 70 ans selon l'OMC. En effet, tous nos partenaires économiques ont été affectés d'une manière ou d'une autre, ce qui a eu un impact négatif sur la demande adressée au Maroc et sur les investissements directs destinés à notre pays, les transferts et les recettes de voyage. Par conséquent, le bilan 2009 ne pourrait pas traduire les progrès accomplis en matière de libre-échange et risque d'altérer la juste mesure de ces progrès même si des problématiques structurelles de fond peuvent être mieux révélées à la faveur d'un contexte de crise.

2.3.1. Ralentissement de la tendance haussière des exportations vers la Turquie

Les échanges commerciaux entre le Maroc et la Turquie ont totalisé un montant de 7,2 milliards de dirhams en 2009 après avoir enregistré 10,5 milliards de dirhams en 2008. En 2009, le déficit de la balance commerciale marocaine vis-à-vis de la Turquie a atteint 4,3 milliards de dirhams contre 6 milliards de dirhams en 2008.

Les importations marocaines en provenance de la Turquie ont atteint 5,8 milliards de dirhams en 2009 et représentent 2,2% du total des achats de notre pays, plaçant ce pays au 11ième rang de nos fournisseurs. En 2009, les ventes turques sur le marché marocain sont diversifiées et constituées notamment de fils, de barres, de palplanches, de profiles en fer et acier, de fer et acier en blooms et ébauches, de tracteurs agricoles, de réfrigérateurs domestiques et de voitures industrielles.

Les exportations marocaines vers la Turquie ont atteint 1,4 milliard de dirhams en 2009 contre 2,3 milliards en 2008 représentant 1,3% de nos ventes à l'étranger, situant la Turquie également au 11ième rang de nos principaux clients. En 2009, les livraisons du Maroc ont porté notamment sur les voitures industrielles, les phosphates, la ferraille, les débris de fonte, le fer, l'acier, et sur la farine et la poudre de poissons. Il faut signaler que depuis 1990, les exportations marocaines vers ce pays ont connu des fluctuations importantes, en phase avec le cycle de l'activité turque assez volatile.

La faiblesse des exportations marocaines vers la Turquie reflète l'inadaptation de notre offre d'exportation à la demande d'importation adressée par ce pays, compte tenu de la forte similarité qui existe entre les deux économies. Selon les calculs effectués par la DEPF, l'indice de similarité entre le Maroc et la Turquie sur les marchés de l'Union européenne est très élevé (plus de 74% en moyenne sur la période 1990-2008).

La forte similarité des économies marocaine et turque est elle-même le reflet de la similitude de leurs avantages comparatifs, notamment pour ce qui est des stades de production intensifs en main d'œuvre (Textile-cuir, Agroalimentaire).

En matière d'investissement, les IDE turcs à destination du Maroc ont baissé à 81 millions de dirhams en 2009 après 132 millions de dirhams en 2008. Pour prospecter de nouvelles opportunités, une délégation, composée de responsables du ministère turc du commerce extérieur, d'investisseurs spécialisés dans les centres de commerce et par des membres de l'Association Turque des Investisseurs des centres commerciaux a visité en juin 2010 plusieurs villes du Maroc.

Plusieurs opérateurs du secteur BTP turcs ont déjà travaillé sur l'autoroute Marrakech et Agadir, sur l'extension d'une partie du réseau haute tension de l'ONE, la modernisation de La SAMIR… Il est à noter que la société turque Yapi Markazi a remporté en août 2010 l'appel d'offre international de la construction de la première plateforme de voie ferrée du tramway de Casablanca.

Au total, les opportunités associées à l'accord de libre échange Maroc-Turquie sont multiples. Outre le potentiel d'augmentation des échanges commerciaux et la dynamisation des flux d'investissements directs turcs vers l'économie nationale, cet accord est de nature à favoriser l'accessibilité des produits marocains à destination des marchés de l'Union européenne via le système Pan-euro-méditerranéen de cumul des règles d'origine.

2.3.2. Accord d'Agadir, une dynamisation des échanges en perspective

Entré en vigueur en mars 2007, l'Accord d'Agadir, a contribué à renforcer la dynamique des échanges commerciaux entre le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie, malgré le contexte de la crise économique et financière internationale en 2009. Les échanges commerciaux entre le Maroc et les autres pays de l'Accord ont augmenté de 5% en 2009, après une hausse de 12% en 2008, pour atteindre 6,8 milliards de dirhams. Leur part dans le total du commerce extérieur marocain est ainsi passée à 1,8% contre 1,3% en 2008, mais reste en deçà des aspirations en comparaison avec les autres pôles régionaux[5].

Le déficit chronique de la balance commerciale du Maroc vis-à-vis des pays de la Quad s'est replié de 18% à 3,1 milliards de dirhams en 2009, suite à une hausse des exportations de 36% et une baisse des importations de 4%. Le taux de couverture s'est amélioré de 11 points de pourcentage pour s'établir à 37% en 2009, mais reste encore relativement faible.

Cette amélioration découle essentiellement de la dynamique des échanges avec l'Egypte en 2009. Les exportations marocaines vers l'Egypte ont augmenté de 132% à 862 millions de dirhams, alors que les importations en provenance de ce pays ont reculé de 4,6% à environ 3 milliards de dirhams. Aussi, le déficit de la balance commerciale vis-à-vis de l'Egypte s'est contacté de 23% par rapport à 2008, passant à 2,1 milliards de dirhams. Cette évolution est liée aux ventes de voitures sur le marché égyptien qui ont atteint 361 millions de dirhams en 2009, représentant 40% des exportations marocaines vers ce marché suite à la levée des obstacles rencontrés pour la commercialisation d'une marque de voitures produite au Maroc. Cependant, les exportations de voitures vers la Tunisie affrontent encore un problème de quota.

Les échanges commerciaux avec la Tunisie ont ainsi enregistré un léger recul en 2009. Ainsi, les importations en provenance de ce pays ont baissé de 2,6% à 1,8 milliard de dirhams, alors que les exportations marocaines ont diminué de 4% à 666 millions de dirhams.

Par rapport à la Jordanie, les échanges montrent un excédent commercial qui s'est renforcé de 7% à 194 millions de dirhams en 2009. Les exportations vers la Jordanie ont augmenté de 8,1% à 317 millions de dirhams, soit 2,5 fois la valeur des importations (+10%).

[5] Le volume du commerce bilatéral entre les pays de l'accord d'Agadir ne représente que 3% des échanges avec le reste du monde, alors que ce ratio atteint 6% pour les pays du conseil de coopération du Golf et 10% pour les pays de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMAO).

L'évolution des échanges commerciaux dans le cadre de l'accord d'Agadir montre que le Maroc commence à en tirer profit. Les efforts déployés par les autorités publiques et le secteur privé ont permis d'améliorer la promotion des produits marocains et faciliter leur accès aux marchés des autres partenaires commerciaux. Toutefois, l'Accord ne profite pas encore pleinement à l'économie marocaine, comme le montre l'ampleur des déficits commerciaux avec l'Egypte et la Tunisie, malgré leur régression en 2009.

Les exportations marocaines vers les pays de la Quad sont peu diversifiées. Elles sont constituées notamment de produits primaires (produits de la pêche, fruits et légumes, plomb, ferrailles…), mais un potentiel existe pour d'autres produits : automobiles, équipements électriques, fils et câbles… Les importations se composent surtout de papiers, d'appareils domestiques, de produits céramiques, des fils et barres en fer et acier…

Par ailleurs, les entrées d'investissements et prêts privés en provenance des 3 partenaires de l'Accord d'Agadir ont augmenté de 72% en 2009 pour atteindre 648 millions de dirhams. Leur part dans le total des flux reçus par le Maroc est ainsi passée à 2,4% contre 1,1% en 2008. Cette évolution découle d'une forte hausse des investissements égyptiens et jordaniens. Ces derniers ont été multipliés par cinq pour atteindre 245 millions de dirhams. Les investissements égyptiens au Maroc ont rebondi de 48% à 354 millions de dirhams, représentant 55% des flux en provenance des 3 pays partenaires contre 38% pour la Jordanie et 8% pour la Tunisie. Les investissements tunisiens au Maroc demeurent faibles avec 50 millions de dirhams, en baisse de 42% par rapport à 2008. Globalement, les investissements intra-Quad restent encore insuffisants, comparativement à d'autres régions. Ainsi, les pays de l'accord d'Agadir ont beaucoup à gagner en réalisant des investissements en commun, y compris en partenariat avec les européens.

Plusieurs dysfonctionnements entravent le développement des échanges avec les autres pays de l'accord d'Agadir. Il s'agit en particulier de la persistance de certaines pratiques protectionnistes et des barrières non tarifaires dans les pays partenaires, notamment les règles et normes techniques. D'autres entraves au développement des échanges existent comme la similitude des structures productives des pays membres, la faible élaboration des exportations marocaines, l'application insuffisante des droits de propriété intellectuelle, la faible compétitivité énergétique de certains pays de l'Accord et l'insuffisance des réseaux de transport intra-régionaux.

Les Ministres du Commerce extérieur des pays de l'Accord d'Agadir, réunis à Rabat en février 2010, ont appelé à faciliter les échanges commerciaux et les investissements et transcender les obstacles qui entravent la mise en œuvre de l'Accord. Ils ont mis l'accent sur la nécessité d'encourager l'intégration commerciale et industrielle et la mise en œuvre d'une stratégie de complémentarité entre les pays dans des secteurs comme le textile, le cuir et l'automobile pour drainer des investissements vers la zone.

Pour le textile-habillement, un plan d'action a été adopté pour renforcer la compétitivité du secteur. Les pays de la Quad, envisagent, avec le soutien de la Commission européenne, la mise en place d'une banque de données fournisseurs-distributeurs, la création d'un institut de mode des pays de l'Accord d'Agadir, le lancement de tissus intelligents, ainsi que la création d'une association professionnelle "Agadir" pour améliorer la coordination. Le secteur privé devrait être incité à profiter des possibilités offertes par l'accumulation des règles d'origine prévues par le protocole Paneuromed.

Outre le textile-habillement, d'autres secteurs de coopération sont considérés par l'Unité technique de l'accord d'Agadir. Il s'agit en particulier des études, de la formation, de la promotion, ainsi que du volet technique relatif à la propriété intellectuelle, les services, les barrières non tarifaires et l'arbitrage.

2.3.3. Accord avec les Emirats Arabes Unis

En 2009, les échanges commerciaux entre le Maroc et les Emirats Arabes Unis (EAU) se sont établis à 1,7 milliard de dirhams (soit 0,5% des échanges extérieurs du Maroc) contre 2,1 milliards de dirhams en 2008. Le Maroc exporte principalement des produits énergétiques, des produits alimentaires, boissons et tabac, des produits de consommation et des demi-produits. Les importations en provenance des EAU sont constituées notamment de demi-produits, produits énergétiques, produits d'origine minérale et produits d'alimentation, boisson et tabac.

A l'exception de 2009, depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange entre les deux pays, les échanges commerciaux entre le Maroc et les EAU ont enregistré une nette amélioration. Ainsi, entre 2003 et 2008 ils se sont établis à 1,3 milliard de dirhams en moyenne annuelle. Par ailleurs, les échanges commerciaux du Maroc avec ce pays sont caractérisés en général par un déficit évalué, en moyenne annuelle, à plus de 900 millions de dirhams, durant la même période.

En termes d'investissements, la conjoncture financière difficile qu'a connue ce pays en 2009 était la cause de la baisse des IDE émiratis au Maroc. Ils n'ont pas dépassé 1,2 milliard de dirhams contre 4,7 milliards de dirhams en 2008.

Hormis le bilan mitigé de 2009, les relations maroco-émiraties restent cependant prometteuses. Ainsi, le marché émirati peut s'avérer porteur pour les entreprises exportatrices marocaines pourvu que celles-ci s'adaptent à la demande d'importation de ce pays. De plus, la dynamisation d'une diplomatie économique adaptée aux pays du Golf et en phase avec la volonté politique affichée au plus haut niveau de l'Etat serait de nature à développer nos exportations vers cette région tout en attirant davantage d'investissements.

2.3.4. Progression soutenue des relations commerciales et des investissements et prêts privés américains

Les échanges commerciaux du Maroc avec les Etats-Unis ont enregistré une dynamique particulière depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange entre les deux pays. Ainsi, les Etats-Unis sont devenus en 2009 le 4ième fournisseur du Maroc et son 5ème client. Selon l'Office des Changes, les échanges commerciaux entre les deux parties se sont chiffrés en 2009 à près de 22,4 milliards de dirhams, soit 6% du commerce extérieur total du Royaume contre 4,7% en 2008. Le déficit commercial bilatéral aggravé atteignant 15 milliards de dirhams en 2009 contre 10,5 milliards de dirhams en 2008 et le taux de couverture des échanges commerciaux entre le Maroc et les Etats-Unis a significativement baissé, s'établissant à 19,5% en 2009 après 36,6% en 2008.

Entre 2002 et 2009, les exportations marocaines à destination des Etats-Unis ont totalisé 3,2 milliards de dirhams en moyenne annuelle, soit 3% des exportations globales du Maroc. Elles ont évolué de manière significative pour atteindre plus de 6 milliards de dirhams en 2008 contre seulement 2,7 milliards de dirhams en 2007, représentant respectivement 3,9% et 2,5% des exportations totales du Maroc. Cependant, elles ont baissé de 40% en 2009 en raison de l'impact de la crise économique sur la demande américaine. Les exportations marocaines vers les Etats-Unis en 2009 étaient constituées principalement des phosphates (1,7 milliards de dirhams), de composants électroniques (390,7 millions de dirhams) de conserves de légumes (311,6 millions de dirhams), de poissons en conserve (269,5 millions de dirhams) et de vêtements confectionnés (139 millions de dirhams).

En revanche, les importations marocaines en provenance des Etats-Unis ont représenté 10,4 milliards de dirhams, en moyenne annuelle sur la période 2002-2009, soit 5% des importations totales de notre pays. Elles ont atteint près de 18,8 milliards de dirhams en 2009, après 16,6 milliards de dirhams en 2008. Ainsi, les Etats-Unis sont devenus le 4ème fournisseur du Maroc, devançant l'Italie (6,5%), l'Allemagne (5,4%), l'Arabie Saoudite (4,3%) et la Russie (2,8%). Les importations en provenance des Etats-Unis ont porté sur une large variété de produits. En 2009, elles étaient constituées notamment de gas-oil et de fuels-oils (3,2 milliards de dirhams), d'avions (2,6 milliards de dirhams), des houilles crues, agglomérées et coke (1,2 milliard de dirhams), de maïs (1,3 milliard de dirhams) et d'huiles végétales brutes (1,2 milliard de dirhams).

Trend haussier des investissements et prêts privés américains

Les investissements et prêts privés américains au Maroc ont enregistré une forte augmentation depuis l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange liant le Maroc aux Etats-Unis en 2006. Ils se sont situés à 4 milliards de dirhams en 2008 contre seulement 844,1 millions de dirhams en 2005. Par ailleurs, au cours de l'année 2009, et malgré la crise financière internationale et son impact sur les marchés financiers américains, les investissements et prêts privés américains reçus par le Maroc se sont chiffrés à 3,1 milliards de dirhams, soit 12% du total, faisant des Etats-Unis le 3ème investisseur étranger au Maroc.

L'évaluation de l'accord de libre échange liant le Maroc aux Etats-Unis révèle que notre pays possède plus de potentialités en termes d'attractivité des investissements américains que de relèvement des exportations vers le marché américain. Ce constat interpelle le Maroc à fournir plus d'efforts pour constituer une plateforme pour les entreprises américaines qui cherchent un accès direct aux marchés de l'Europe, d'Afrique et aux autres pays liés au Maroc par des accords de libre échange. Dans ce sens, l'accord de libre échange a favorisé l'installation de 120 entreprises américaines au Maroc, permettant la création de près de 90.000 emplois directs et indirects.

2.4. Voies de relance de l'Union du Maghreb Arabe

La réussite de l'intégration Sud-Sud constitue une composante clef du succès pour l'ensemble de la région maghrébine, notamment en raison des effets qu'elle pourrait susciter en termes de création d'économies d'échelles, nécessaires pour pallier la faible taille des marchés domestiques des pays membres ainsi qu'en termes d'accroissement des flux d'investissements directs étrangers vers les économies maghrébines.

La réalisation d'un grand marché maghrébin pourrait déboucher sur certains projets d'intérêt commun, comme l'optimisation des investissements dans les infrastructures et la réalisation d'importantes économies d'échelles. La réalisation d'une zone de libre-échange unifiée contribuerait également à dessiner un cadre économique qui serait perçu favorablement par de nombreux agents économiques, au premier rang desquels les investisseurs étrangers.

Commerce bilatéral en progression malgré la crise

Les échanges au sein du Maghreb se sont chiffrés à 4,3 milliards de dollars en 2008 contre 2,9 milliards de dollars en 2007. Cette dynamique est reflétée par l'accélération du taux de croissance des échanges intra-maghrébins qui s'est établi, en moyenne annuelle, à 19,1% entre 2000 et 2008, contre seulement 1,6% entre 1990 et 1999.

Le commerce entre les pays du Maghreb demeure très faible par rapport à celui des autres regroupements régionaux. Ainsi, le commerce global intra-maghrébin se limitait en 2008 à 1,8% des échanges extérieurs de la zone, alors que celui de l'Union européenne des 27 représentait 32,4%, de l'ASEAN 11,6% et du MERCOSUR 8%.

Les échanges commerciaux entre le Maroc et les quatre pays de l'UMA ont totalisé 10,2 milliards de dirhams en 2009. L'Algérie se positionne en tête de nos partenaires maghrébins avec 6,6 milliards de dirhams d'échanges (dont 5,6 milliards de dirhams d'importations) devenant ainsi le premier partenaire commercial africain du Maroc.

Opportunités d'une zone de libre-échange maghrébine

La multiplication des accords commerciaux entre les pays maghrébins ne s'est pas traduite par une libéralisation suffisante des échanges intra-régionaux. Ces derniers sont demeurés pénalisés par un certain nombre de facteurs structurels, réduisant ainsi fortement la cohérence globale du schéma actuel d'intégration.

Partant de ce constat, les discussions de la 9ème session du Conseil des Ministres du Commerce de l'UMA, tenue en juin 2010 à Tripoli, ont porté sur la création d'une zone de libre-échange entre les 5 pays de la région. Un groupe de travail a été constitué pour établir, d'ici fin 2010, les listes des produits concernés par l'accord, des protocoles des règles d'origine ainsi que ceux liés au règlement des différends. L'autre obstacle majeur à lever, a trait à la libre circulation des biens d'origine maghrébine.

Les pays membres sont appelés, selon les termes du projet d'accord, à faciliter et simplifier les procédures de transit sur leurs territoires respectifs. Les ministres du commerce des cinq pays ont décidé de tenir une réunion de coordination chaque année et de manière régulière. Il y a lieu de rappeler que la tarification douanière maghrébine unifiée, en cours d'élaboration, ainsi que le cadre juridique de la coopération commerciale constitueront la base de la mise en place d'une zone de libre-échange au Maghreb.

Les progrès réalisés en matière d'intégration électrique devraient être dupliqués dans d'autres secteurs. En effet, le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, déjà interconnectés, viennent d'adopter un plan d'action 2010-2015 se fixant pour objectif de standardiser le fonctionnement des marchés électriques dans la région. Les trois pays devront ainsi mener ensemble les réformes nécessaires comme la libéralisation et la mise en place d'autorité de régulation, préalables qui leur permettront d'intégrer progressivement le marché électrique européen.

2.5. Relations Maroc-Afrique subsaharienne : une dynamique en marche

La dynamique des relations économique et financière entre le Maroc et les pays de l'Afrique témoigne de la volonté et l'intérêt du Maroc à rééquilibrer ses relations avec les pays du Sud. Cet intérêt croissant est justifié autant par la nécessité d'offrir aux investisseurs marocains des marchés alternatifs, qui serviraient de base arrière pour faire face à l'intensité de la concurrence sur les marchés traditionnels, que par la participation effective du capital marocain dans les grands chantiers ouverts en Afrique dont les retombées ne pourraient être que bénéfiques pour les échanges commerciaux.

Echanges commerciaux en progression

Entre 1990 et 1998, le montant global des échanges commerciaux du Maroc avec les pays d'Afrique subsaharienne s'est élevé, en moyenne annuelle, à 300,6 millions de dollars, soit seulement 2,1% de la valeur totale des échanges extérieurs du Maroc. Cependant, entre 1998 et 2008, ces échanges ont enregistré une nette amélioration. Ils se sont établis à 529 millions de dollars en moyenne annuelle et ont atteint un milliard de dollars en 2008. Par ailleurs, les échanges commerciaux du Maroc avec ses partenaires africains ont dégagé un excédent de 282,8 millions de dollars en 2008 contre un déficit annuel moyen de 101 millions de dollars sur la période 1990-1998.

La désagrégation des exportations marocaines, par produits, fait ressortir le poids important de l'agroalimentaire, des produits mécaniques et électriques et des produits chimiques qui ont représenté, en moyenne annuelle entre 1998 et 2008, respectivement 45%, 19% et 12% du total des exportations marocaines vers cette région. Il est à noter que depuis 2005, les exportations marocaines de la conserve de pélagique, en volume et en valeur, à destination de l'Afrique sont en progression régulière, soit respectivement 10% et 7% en moyenne annuelle.

Durant la même période, les importations marocaines en provenance des pays de l'Afrique subsaharienne ont été constituées à raison de 49% et 35% respectivement de produits énergétiques et agroalimentaires. La structure des échanges entre le Maroc et ses partenaires africains est restée globalement inchangée durant les 2 dernières décennies, se concentrant sur les mêmes produits.

Outre les facteurs tarifaires et non-tarifaires qui pénalisent le renforcement des échanges, la faiblesse des infrastructures de transports handicape l'amélioration du commerce bilatéral entre le Maroc et les pays du Sud. La quasi-absence de lignes directes de transport terrestre ou maritime, génère des surcoûts et limite incontestablement la compétitivité des produits échangés. Cet handicap est amplifié par les dispositions des accords bilatéraux préférentiels qui soumettent l'octroi des avantages fiscaux à la condition du respect de la règle du transport direct. Dès lors, le transit d'un produit par un territoire tiers occasionne de facto une rupture de la règle et constitue un motif de soustraction du produit du bénéfice du régime préférentiel.

Présence accrue des entreprises marocaines sur les marchés africains

Les investissements privés marocains en Afrique commencent à prendre de l'ampleur, d'autant plus que ces marchés sont totalement ouverts aux firmes marocaines et que le Maroc jouit d'une image positive en Afrique. Les investissements marocains s'orientent vers les secteurs des banques et systèmes financiers, des télécommunications, de la cimenterie, des mines, du transport et de l'habitat, moyennant des prises de participation au capital des entreprises locales et/ou le montage de filiales. Les banques marocaines ont élargi leur présence sur l'ensemble du continent et jouent un rôle crucial pour accompagner les entreprises nationales qui cherchent à prospecter de nouveaux marchés.

Dans le contexte actuel marqué par la forte concurrence sur les marchés traditionnels, les entreprises marocaines, notamment celles qui opèrent dans le secteur du textile, sont appelées à consolider leur présence sur le marché africain pour compenser les pertes liées au démantèlement de l'Accord Textile-Vêtement (ATV).

Dans ce sens, le Ministère marocain du commerce extérieur a conduit en décembre 2009 la première caravane de l'export en Afrique de l'Ouest (Sénégal, Mali et Côte d'Ivoire). Cette opération a rassemblé 60 entreprises marocaines représentant 5 secteurs : agroalimentaire, BTP et équipement, chimie et pharmaceutique, électricité et technologie de l'information et de la communication. La 2ème caravane de l'export en Afrique a effectué une tournée en mai 2010 au Cameroun, Guinée Equatoriale et Gabon.

Au-delà des biens et services, le Maroc ambitionne de partager son savoir faire en matière d'électrification, d'accès à l'eau potable, de construction des barrages, d'infrastructures routières et ferroviaires, de télécommunications et de nouvelles technologies. C'est donc tout un modèle de développement économique que notre pays se propose d'exporter sur le continent africain. Il dispose pour cela de trois atouts : proximité géographique, expertise avérée et compétitivité-coût.

L'approfondissement de la coopération universitaire et culturelle entre le Maroc et les pays de l'Afrique subsaharienne serait de nature à apporter un enrichissement durable favorisant le renforcement des liens entre les peuples et encourageant les flux d'investissement et le partenariat.

3. POSITIONNEMENT ET ATTRACTIVITE DU MAROC DANS LE CONTEXTE DE REPRISE ECONOMIQUE

Dans un contexte international marqué par une forte concurrence entre les différentes économies, le Maroc déploie, depuis plusieurs années comme en témoignent de nombreuses institutions internationales, de grands efforts pour améliorer sa compétitivité économique et son attractivité pour les investissements directs étrangers. Malgré des progrès réalisés dans plusieurs domaines, certaines contraintes, comme souligné par certains rapports internationaux, subsistent encore entravant par conséquent la réalisation de meilleures performances par notre pays.

3.1. Positionnement mondial du Maroc : encore des efforts en matière de réformes et de rythme de mise en œuvre

L'économie nationale fait l'objet chaque année, à l'instar de la plupart des autres économies, d'une évaluation par différents organismes comme le Forum Economique Mondial (rapports sur la compétitivité mondiale, sur les nouvelles technologies et sur le tourisme), la Banque Mondiale (Doing Business) et l'Institut américain "*The Heritage Foundation*" en collaboration avec "*The Wall Street Journal*" (Rapport sur l'Indice de Liberté Economique).

Ces rapports, en dépit de certaines limites méthodologiques, offrent la possibilité d'évaluer l'économie nationale, selon un certain nombre de critères, et de la positionner par rapport à des pays concurrents ou partenaires. Ils permettent aussi d'apprécier le rythme du Maroc, comparativement à la norme mondiale et régionale, en matière de conduite et de mise en œuvre des réformes dans différents domaines.

Comme en témoignent plusieurs rapports, des progrès sensibles ont été réalisés au Maroc en 2009 dans différents domaines. En effet, notre pays a enregistré, selon le dernier rapport de la compétitivité économique, des avancées importantes au niveau de certains indicateurs macro-économiques tels que le solde budgétaire, l'inflation et l'épargne nationale. La Maroc a été aussi mieux classé par rapport à l'année dernière pour ce qui est de la création d'entreprises, des dépenses allouées à l'éducation et de la qualité des infrastructures, en particulier ferroviaires. Le rapport souligne toutefois que certaines contraintes entravent l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale. Il s'agit en particulier du marché du travail, caractérisé par une rigidité de l'emploi et une faible coopération dans la relation employeur-employé, de la formation et de l'éducation ainsi que de la qualité des institutions de recherche scientifique.

Quant à la compétitivité touristique, le Maroc déploie, selon le Forum Economique Mondial, d'importants efforts pour le développement du tourisme. Le FEM accrédite le Maroc d'une bonne appréciation en matière de richesse du patrimoine culturel, du régime d'octroi de visas ainsi que de la présence de compagnies aériennes desservant le pays avec des tarifs compétitifs. Ces efforts sont étayés par l'efficacité en matière de marketing de destination ainsi que la promotion du développement durable. Le FEM met en exergue les domaines nécessitant plus d'efforts afin d'améliorer la compétitivité touristique comme la santé et l'hygiène, l'éducation, l'infrastructure touristique et de transport, la qualité des ressources naturelles et humaines et la compétitivité-prix.

En matière de réformes facilitant la pratique des affaires, le Maroc a réalisé, selon le rapport « *Doing Business* » de la Banque Mondiale, des progrès importants notamment au niveau de l'accès au crédit, en lien avec la création d'un Crédit Bureau visant à améliorer l'information sur les emprunteurs. Des efforts sont à déployer, souligne le rapport, pour assurer plus de flexibilité au niveau du marché de l'emploi, du transfert de propriété, de protection des investisseurs et de facilitation des paiements des impôts et l'exécution des contrats.

Les efforts du Maroc en matière d'amélioration de l'environnement des affaires sont également appréciés par l'Heritage Foundation dans son rapport sur la liberté économique dans le monde. Ce dernier souligne les avancées du Maroc notamment dans la liberté des affaires, l'investissement, le marché financier et le niveau d'intervention de l'Etat. Il met en exergue les domaines nécessitant une accélération des réformes, notamment la corruption, le marché du travail ainsi que le système judiciaire. Ce dernier est considéré comme assez lent au niveau de la mise en faillite des entreprises, des procédures de liquidation et de l'exécution des contrats.

Globalement, les différents rapports témoignent des efforts du Maroc dans les domaines de la stabilité politique, le cadre macro-économique, le système financier, l'ouverture de l'économie, la facilité de création d'entreprises et les procédures douanières. Toutefois, ces progrès n'occultent pas les domaines identifiés par ces rapports comme des faiblesses du Maroc à l'origine de son faible positionnement au niveau de certains indicateurs. Les plus importantes et plus récurrentes relèvent de la justice, du marché du travail, de la corruption, de la protection des investisseurs, de l'innovation et la Recherche-développement ainsi que de la qualité du système d'enseignement et de la formation professionnelle.

Des réformes sont certes en cours pour faire face à ces difficultés qui entravent l'amélioration de la compétitivité et de l'attractivité de l'économie nationale, pour ne citer que l'exemple de la justice au niveau de laquelle, suite aux orientations de Sa Majesté Le Roi à l'occasion de son Discours du 56ème anniversaire de la Révolution du Roi et du Peuple en août 2009, le gouvernement a entamé une réforme globale déclinée en six grands axes[6].

Néanmoins, un meilleur positionnement du Maroc au niveau mondial nécessite aussi de renforcer la diffusion de l'information et la communication avec les organismes internationaux pour les informer des dernières réformes entreprises par notre pays. Elle nécessite, d'un autre côté, une accélération du rythme de mise en œuvre des réformes dans un contexte fortement concurrentiel.

Il y a lieu de rappeler, à ce niveau, que les progrès réalisés par le Maroc lui ont permis d'adhérer à la Déclaration de l'OCDE sur l'Investissement International et les Entreprises Multinationales en novembre 2009, et partant à participer aux travaux du Comité de l'Investissement de l'OCDE. Le Maroc s'engage par conséquent, sur une base volontaire à mettre en œuvre les principes directeurs faisant partie intégrante de cette Déclaration et a instauré un point de contact national, à l'instar des autres pays, représenté au niveau national par l'Agence Marocaine de Développement des Investissements.

Dans cette optique et pour faire face à ses engagements en faveur d'une politique d'investissement libérale et transparente, un Comité National de l'Environnement des Affaires (CNEA), présidé par le Premier Ministre, a été mis en place en vue d'assurer une meilleure gouvernance du processus de réformes.

Le programme d'action pour l'année 2010 dudit Comité comporte quatre objectifs stratégiques ayant trait à la simplification et au renforcement de la transparence des procédures administratives, à la modernisation du droit des affaires, à l'amélioration de la résolution des litiges commerciaux et à la concertation et la communication sur les réformes.

Il est à signaler également que dans le cadre du programme MENA-OCDE pour l'investissement, le Maroc a été retenu par l'OCDE, à côté de l'Egypte, pour développer, avec l'assistance de l'Organisation, une Stratégie de Développement du Climat des Affaires (SDCA). Le but et de fournir un plan d'action ainsi qu'un outil d'évaluation et de monitoring du climat des affaires au Maroc sur la base d'un ensemble d'indicateurs prédéfinis par le gouvernement, le secteur privé et la société civile. Ce projet opère en coordination étroite avec le Comité National de l'Environnement des Affaires.

[6] Consolidation des garanties de l'indépendance de la justice, modernisation de son cadre normatif, mise à niveau de ses structures et de ses ressources humaines, amélioration de l'efficience judiciaire, ancrage des règles de moralisation de la justice et mise en œuvre optimale de la réforme.

3.2. Quelle attractivité du Maroc dans un contexte fortement concurrentiel et marqué par l'affaiblissement des flux d'IDE ?

Après un niveau historique de 1979 milliards de dollars en 2007, les flux d'investissements directs étrangers (IDE) dans le monde ont connu, selon les estimations de la CNUCED, une baisse de 37% en 2009, atteignant 1114 milliards de dollars contre 1771 milliards en 2008. Cette baisse, liée essentiellement à la crise économique et financière mondiale, a concerné toutes les régions du monde et toutes les composantes des IDE.

3.2.1. Baisse généralisée des IDE dans toutes les régions du monde

La baisse des entrées d'IDE a été plus forte dans les pays développés que dans les pays en développement et en transition. Ainsi, après avoir connu une chute sévère en 2008, les flux d'IDE vers les pays développés ont poursuivi leur baisse en 2009 (-44,4%), en particulier vers les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Espagne, la France et la Suède. La chute des entrées d'IDE aux États-Unis reflète la forte baisse en nombre et en taille des fusions-acquisitions effectuées par les entreprises étrangères, affectées par les conséquences négatives du ralentissement économique. Pour les pays de l'UE, le repli des bénéfices, entraînant une baisse des revenus réinvestis, a contribué à un recul des IDE vers plusieurs pays de la région.

De leur côté, les pays en développement et en transition, qui avaient connu six années de croissance continue des recettes d'IDE, ont accusé en 2009 une baisse de 24,1%, sous l'effet de la crise financière et économique mondiale. L'Afrique est parmi les régions les plus affectées par ce repli. Après un montant record en 2008, les IDE vers le continent ont baissé de 18% en 2009. La baisse a concerné en particulier les 33 pays les moins avancés d'Afrique en lien avec le ralentissement de la demande mondiale de produits de base.

Dans les pays du Sud-Est asiatique, la tendance à la hausse des flux d'IDE qui a duré pendant six ans s'est essoufflée en 2009. Ces flux ont accusé un repli de l'ordre de 49 milliards de dollars, une baisse estimée à 17% par rapport à 2008. En particulier, les sociétés étrangères ont revu à la baisse leurs plans d'investissement à cause du recul de la demande extérieure des biens et services particulièrement de la Chine et de l'Inde.

En Asie occidentale, l'aggravation des perspectives régionales et économiques mondiales ainsi que le resserrement du crédit à l'échelle internationale, ont eu un impact négatif sur le financement de méga-projets de développement dans les pays riches en pétrole de la région. Ce fait, conjugué à la chute des fusions-acquisitions et au repli des flux d'IDE intra régionaux, s'est traduit par un recul de 24,3% des flux d'IDE dans la région en 2009, pour atteindre 51 milliards de dollars.

La région Amérique latine et Caraïbes a connu une baisse de 36% des entrées d'IDE en 2009 (117 milliards de dollars). Les deux sous-régions - Amérique du Sud puis Amérique Centrale et Caraïbes - ont connu une forte baisse des flux d'IDE au cours de l'année. Les IDE à destination du Brésil (26 milliards de dollars), tout en restant le principal bénéficiaire d'IDE de la région, ont diminué de 42,4%. Les flux à destination du Mexique, deuxième principal hôte d'IDE, ont atteint 12,5 milliards de dollars (-47,1%).

Dans le Sud-Est de l'Europe, la crise conjuguée au quasi-épuisement des possibilités de privatisation et à la faiblesse structurelle de leurs économies, explique la baisse des IDE. Pour les pays de la Communauté des États indépendants, pays à ressources naturelles abondantes, le ralentissement significatif de la croissance économique et la détérioration de la demande et des prix des principaux produits d'exportation ont significativement affecté les flux d'IDE vers ces pays.

La chute la plus remarquable des IDE a été observée au niveau des fusions-acquisitions internationales, dont la valeur a chuté de 64% sur l'année, reflétant à la fois le repli de la valeur des actifs sur le marché boursier et la baisse de la capacité financière des acheteurs potentiels. Parmi les baisses les plus importantes des fusions-acquisitions internationales, figurent celles émanant d'entreprises basées au Brésil, en Chine, en Inde, en Indonésie, en Russie et en Afrique du Sud. Elles ont atteint, selon l'OCDE, 46 milliards de dollars entre 2008 et 2009 (-62%) contre une hausse de 30%, passant de 96 milliards de dollars à 121 milliards de dollars entre 2007 et 2008.

Les autres composantes des IDE ont été aussi affectées. La baisse a été marquée pour les capitaux propres, directement liés à des stratégies de placements des sociétés transnationales à long terme. Le nombre de nouveaux projets internationaux a nettement diminué (-23%) en raison de l'annulation de nombreuses opérations d'investissement et la réduction des programmes de développement à l'international. Par ailleurs, les bénéfices réinvestis ont été compressés par la baisse des bénéfices des sociétés transnationales fin 2008 et début 2009, alors qu'ils avaient montré des signes de reprise dans la seconde moitié de l'année 2009.

3.2.2. Baisse des investissements directs étrangers au Maroc

Dans ce contexte défavorable au niveau mondial, le Maroc a enregistré un repli de 27,4% des entrées d'IDE en 2009 par rapport à 2008, pour s'établir à 20,3 milliards de dirhams, soit un recul de près de 7,7 milliards de dirhams. Au terme des sept premiers mois de 2010 par rapport à la même période de 2009, le Maroc a enregistré une baisse de ses recettes au titre de ces investissements, selon l'Office des Changes, de 2,2 milliards de dirhams (-17,2%), affichant 10,4 milliards de dirhams contre 12,6 milliards de dirhams en 2009.

Les pays européens sont à l'origine de ce repli. Les investissements directs destinés au Maroc en 2009 ont baissé de 3 milliards de dirhams (-28,8%) pour la France et de 0,9 milliard pour l'Espagne (-35,7%). Les IDE américains ont reculé de 17,3% ou 144 millions de dirhams. C'est le cas aussi de la plupart des pays arabes comme les Emirats Arabes Unis (-3,5 milliards ou -74,4%) et dans une moindre mesure l'Arabie Saoudite (-244 millions de dirhams ou -47,8%). Inversement, les IDE Koweïtiens ont fortement progressé de 115 millions à plus de 3 milliards de dirhams, en raison de leur prise de participation dans le capital de Wana (environ 2,2 milliards de dirhams).

Graphique 12 : Evolution des IDE au Maroc par pays

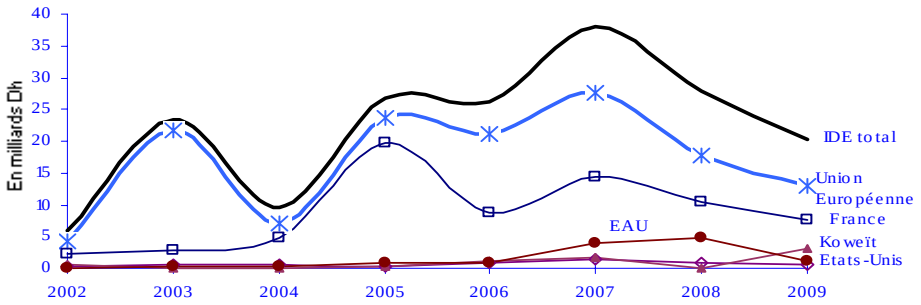

Source : Office des changes

Sur le plan sectoriel, et après une progression continue, l'attractivité du secteur de l'immobilier pour les IDE a connu une baisse importante de 3,3 milliards de dirhams (-36%) en 2009 par rapport à 2008. Le secteur ne représente désormais que 29% du total des IDE au lieu de 32,7% en 2008. De même, la part du secteur du tourisme s'est contractée de 20,3% à 15,2%. Inversement, les IDE dans le secteur bancaire, malgré leur baisse, ont vu leur part augmenter dans le total des entrées d'IDE, passant de 17,7% à 19,5% ; alors que celle de l'industrie (sous-traitance aéronautique et automobile) s'est accrue de 6,4% à 11,4% et celle des télécoms de 0,8% à 14,7%, avec une hausse de 2,8 milliards de dirhams.

Graphique 13 : Evolution des IDE au Maroc par secteur

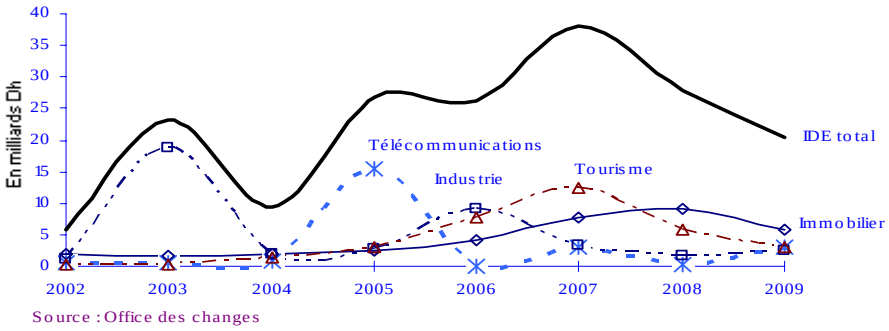

Source : Office des changes

3.2.3. Perspectives des IDE au niveau mondial et au Maroc : reprise faible et fragile

Selon les estimations de la CNUCED, les flux mondiaux d'IDE, qui ont commencé à se redresser à partir de la seconde moitié de 2009, devraient connaître une légère reprise en 2010, évaluée à plus de 1200 milliards de dollars, pour s'accélérer en 2011 et atteindre entre 1300 et 1500 milliards de dollars. En 2012, ces flux devraient revenir au niveau atteint avant la crise, entre 1600 et 2000 milliards de dollars. Ces estimations se basent sur les hypothèses suivantes : l'amélioration graduelle des conditions macroéconomiques, des profits des entreprises et des capitalisations boursières observée au début de 2010 ainsi que la modération probable des taux d'intérêt et des prix des produits de base jusqu'à la fin de l'année qui permettrait la maîtrise des coûts de production et favoriserait l'investissement.

Pour les perspectives à moyen terme, il ressort du World Investment Prospects Survey 2010-2012 de la CNUCED que les entreprises affichent un regain d'optimisme, avec des intentions d'expansion à l'étranger des sociétés transnationales en 2011 et 2012. Les fusions-acquisitions internationales devraient être les principales sources de redressement des IDE. En effet, la restructuration de certaines industries et la privatisation d'entreprises ayant bénéficié d'un sauvetage lors de la crise mondiale créeront d'autres opportunités de fusions acquisitions internationales pour les sociétés transnationales. Il est également prévu que la part du secteur manufacturier dans l'IDE continuerait à fléchir par rapport à celles du primaire et des services.

Selon la même enquête, les sociétés transnationales des pays en développement sont plus optimistes que celles des pays développés, et pensent que leurs investissements étrangers se redresseront plus vite. Les pays émergents, en particulier le Brésil, la Fédération de Russie, l'Inde et la Chine (BRIC), devraient donc continuer à être une source de plus en plus importante d'IDE. De plus, les investissements étrangers dans les pays en développement et les pays en transition devraient s'orienter non seulement vers les secteurs à plus forte intensité de main-d'œuvre de la chaîne de valeur, mais aussi et de plus en plus aux activités à forte intensité de technologie.

Pour le Maroc, les perspectives d'attrait de nouveaux IDE demeurent liées à l'évolution de l'activité économique au niveau mondial et, par conséquent, aux programmes d'investissement émanant en particulier de l'Union européenne, notre principal partenaire. Le ralentissement européen actuel, en particulier en Espagne, l'un des principaux investisseurs au Maroc n'est pas favorable à court terme. Beaucoup de pays, pour des besoins de croissance et de sauvegarde d'emploi, encouragent leurs entreprises à investir localement et les dissuadent à délocaliser leurs activités à l'étranger, par le biais de différentes mesures incitatives.

Mais, à moyen termes, la course à la compétitivité des entreprises européennes continuera à les conduire à redéployer leur chaîne de valeur et, en conséquence, à adopter des stratégies de « nearshoring » qui privilégient les rives sud de la Méditerranée.

Dans ce contexte, l'attrait de nouveaux investissements étrangers, notamment pour des pays en développement comme le Maroc, nécessite des efforts supplémentaires et continus. Face à une telle situation, et pour améliorer son attractivité pour les IDE, le Maroc devrait poursuivre sa politique de réforme et accélérer la mise en œuvre des mesures d'ordre économique, institutionnel et réglementaire nécessaires pour améliorer l'environnement des affaires.

Conclusion

Il ressort de cette première partie du Rapport Economique et Financier 2011 que l'année 2009 aura été une année de tous les records négatifs dans le monde : la plus forte contraction du PIB mondial depuis la seconde guerre mondiale avec -0,6%, la plus forte baisse du commerce mondial depuis 70 ans avec -12% en volume et -22% en valeur et la plus forte contraction des flux d'investissements directs étrangers avec -37%.

Certes, l'année 2010 est l'année de la reprise, mais des problématiques essentielles demeurent posées. Les risques sont liés à la difficulté de notre partenaire européen de concilier entre rigueur budgétaire et relance de l'économie, aux incertitudes entourant les réformes de la réglementation financière mondiale, à l'accès encore limité au financement qui freine la reprise des IDE et à la volatilité des marchés boursiers, de change et des matières premières.

Au Maroc, certains secteurs exportateurs, les transferts et le tourisme ont pâti de ce recul de la demande mondiale. Mais l'économie nationale a affiché une résilience remarquable dans la région et dans le monde avec près de 5% de croissance en 2009. Les mesures volontaristes des Lois de Finances 2009 et 2010 et le partenariat entre le secteur public et privé institutionnalisé dans le cadre du Comité de Veille Stratégique mis en place début 2009 ont permis d'atteindre cette performance. Cette résilience a été saluée par nos partenaires et couronnée par le rehaussement en mars 2010 du rating de notre pays au rang de "l'Investment Grade", alors que plusieurs de nos partenaires européens ont vu leurs notations souveraines se dégrader.

Par ailleurs, nos relations avec l'Union européenne devraient saisir l'opportunité du Statut Avancé, en opérant progressivement la nécessaire convergence du cadre législatif marocain avec l'acquis communautaire, en renforçant le partenariat politique ainsi que la coopération approfondie dans les politiques sectorielles y compris la politique de l'entreprise. Par ailleurs, et partant de la reconnaissance implicite des insuffisances du processus d'intégration régionale et son incapacité à constituer un levier de prospérité pour les pays partenaires du sud de la Méditerranée, l'Union Pour la Méditerranée offre une nouvelle dimension du partenariat Nord-Sud basée sur la co-décision et devrait reposer sur un contenu substantiel et un agenda qui lui donnent une crédibilité suffisante.

Sur un plan structurel, la reconfiguration de la croissance mondiale avec la montée en puissance incontestable de la Chine impose la construction d'un nouveau positionnement du Maroc accompagné d'un ajustement de notre modèle de développement. En termes de repositionnement, la mondialisation oblige à repenser nos relations économiques en les orientant vers les nouveaux gisements de croissance qu'offre aujourd'hui l'Afrique en misant sur la promotion des investissements et le co-développement Sud-Sud crédible et gagnant-gagnant. L'expérience marocaine en termes de management public et de partenariat public-privé pourrait être mise à profit pour développer des secteurs indispensables au développement de l'Afrique tels que les infrastructures, l'électrification, l'assainissement, l'eau ou le logement.

Le nouveau modèle de développement devrait s'ajuster avec la nouvelle carte industrielle mondiale qui fait émerger de nouveaux métiers porteurs et qui a réduit les gains potentiels d'autres créneaux où personne ne peut concurrencer l'usine du monde "la Chine". Il s'agira pour le Maroc de consolider les bases de la tertiarisation exportatrice de services et favoriser la croissance verte et le développement durable socialement responsable.

Parallèlement, le Maroc devrait poursuivre sa dynamique de réformes et l'exécution de ses plans sectoriels tout en attachant une attention particulière à ses principales contraintes rappelées par Sa Majesté Le Roi dans son Discours du Trône du 30 juillet 2010, à savoir, la faiblesse de la compétitivité, l'amélioration de la gouvernance des plans sectoriels et la nécessaire mise à niveau des ressources humaines.

PARTIE II. PERFORMANCES DE L'ECONOMIE NATIONALE

Introduction

L'économie nationale a résisté aux fortes turbulences qui ont traversé l'économie mondiale. Les réformes macroéconomiques, structurelles, sectorielles et sociales accompagnées par la politique des grands chantiers ont instauré les conditions d'une croissance plus forte et à long terme nous confortant dans une position solide au départ de la crise avec des marges de manœuvre satisfaisantes pour affronter les chocs avec sérénité.

Face à la crise, si la vigilance s'est imposée dans la gestion des charges et des ressources publiques, la politique de développement dont celle des grands chantiers structurants s'est poursuivie à travers des politiques budgétaire et monétaire contra-cycliques et coordonnées qui ont permis par ailleurs de soutenir la demande des ménages et d'accompagner les secteurs exposés à la crise.

Le recul de la demande extérieure et la faiblesse de l'offre exportable ont pu être amorties par la contribution toujours soutenue de la demande intérieure à la croissance économique. La consommation des ménages a joué un rôle important comme composante principale de la demande intérieure et sa contribution à la croissance s'accroît. Mais c'est au niveau de l'investissement qu'une réelle rupture s'est opérée. La dynamique d'investissement appuyée par un secteur financier restructuré et répondant aux standards internationaux, a porté le taux d'investissement brut à plus de 36% du PIB en 2009.

Les investissements du Budget Général de l'Etat et des Etablissements publics en continuelle croissance, ont constitué un levier important pour l'investissement privé, sans exercer de pression sur le budget de l'Etat dont le déficit reste maîtrisé à 2,2% après deux ans de quasi-équilibre et le ratio de la dette a maintenu sa tendance baissière ramenée à 46,9% du PIB en 2009.

Dans ce contexte, la réduction continue des taux de financement confortée par la crédibilité croissante d'une banque centrale réactive, et une inflation à moins de 2% entre 1998 et 2008, 1% en 2009, couronnent les performances précitées et maintiennent les conditions d'une croissance plus forte, durable et créatrice d'emplois.

Ainsi, les indicateurs sociaux se sont continuellement améliorés. Le taux de chômage s'est progressivement réduit pour se situer autour de 9% contre plus de 11% en 2005. Un accroissement notable a été enregistré au niveau du revenu moyen par habitant, de l'espérance de vie, de la scolarisation et de l'accès à la santé et aux infrastructures de base. De ce fait, et grâce à l'INDH dans son approche basée sur la proximité, la concertation et l'implication des populations dans l'identification et la réalisation de leurs projets, les chantiers engagés ont donné leurs fruits. Le taux de pauvreté relative est passé de 15,3% en 2001 à 8,8% en 2008. En conséquence, 1,8 million de marocains sont sortis de la pauvreté et 1,3 million ont échappé à la vulnérabilité.

L'année 2010 consolide la dynamique engagée depuis plus d'une décennie et confirme la pertinence des choix retenus. Conscients des fragilités structurelles que la crise a révélées dont certaines sont prises en charge dans les politiques sectorielles, le Comité de Veille Stratégique a permis une gestion concertée et continue entre le gouvernement, le secteur privé et le système bancaire.

Les mesures prises dans ce cadre ont permis aux entreprises de traverser cette période de perturbation, de maintenir l'emploi et de se préparer à l'après-crise. Les résultats sont probants à la lumière des perspectives de redressement de l'environnement économique mondial. L'évolution conjoncturelle des activités sectorielles a révélé les signes de reprise des secteurs concernés par la crise (Automobile, composants électroniques, tourisme, OCP et transferts des MRE).

Parallèlement et comme l'a souligné Sa Majesté Le Roi dans son dernier Discours du 30 juillet 2010, ces avancées ne sauraient être suffisantes pour « *parachever la construction du modèle de développement que nous voulons spécifiquement marocain reposant sur une croissance soutenue propre à conforter notre politique de solidarité sociale favorisant la réalisation d'un développement durable prenant en compte les impératifs de la protection sociale de l'environnement et dont la méthodologie repose sur les règles de bonne gouvernance* ».

La deuxième partie du REF 2011 revient sur ces axes stratégiques, dégage les écueils et les défis qui restent à relever et tente de nourrir la réflexion sur les niches porteuses pour plus de croissance puisant dans l'innovation et la bonne gouvernance recherchées tant dans la promotion de l'économie sociale que dans la croissance verte tout en analysant le profil institutionnel de la croissance. Aussi, a-t-il été mis en relief le rôle central du système institutionnel dans la croissance endogène et dégagé les voies d'amélioration.

1. EVOLUTION STRUCTURELLE DE L'ECONOMIE NATIONALE

L'activité économique nationale a maintenu son dynamisme en dépit des années de sécheresse et des perturbations économiques constatées au niveau mondial. Soutenue par une demande intérieure toujours vigoureuse, l'économie nationale a en outre réussi à amorcer un changement positif de structures économiques et à développer une grande capacité d'amortissement des chocs. Les fragilités de nos comptes extérieurs accentuées par la crise constituent une préoccupation majeure autant qu'un déficit du compte courant alourdissant nos besoins de financement pourrait ralentir notre processus de développement. Aussi, restons-nous vigilants quant à la stabilité des équilibres fondamentaux et l'amélioration du niveau de vie des citoyens à même de garantir la durabilité de notre croissance économique.

1.1. Acquis de croissance consolidés

Après une décennie durant laquelle la croissance a suivi un schéma cyclique qui associe, d'une manière alternative et récurrente, des mouvements d'expansion et de récession, l'économie marocaine a connu une phase de croissance consolidée en hausse de 5,1% en termes réels entre 2001 et 2009 contre une moyenne de 2,8% entre 1991 et 2000.

La croissance économique enregistrée a été supérieure à celle de la population dont le taux de croissance est de 1,7% par an en moyenne. En conséquence, le PIB par tête s'est accru de 6,4% en moyenne sur toute la période. Ces performances se sont concrétisées sans pour autant attiser des tensions inflationnistes ni encore déséquilibrer les fondamentaux macroéconomiques.

La dernière période s'est caractérisée par l'accès à un nouveau palier de croissance atteignant 4,8% entre 2005 et 2009 et ce, malgré un environnement peu favorable caractérisé par un renchérissement des prix des produits énergétiques, un ralentissement de la croissance mondiale à partir de 2008, et deux années de sécheresse en 2005 et 2007.

Graphique 14 : Palier de croissance supérieur en 2005-2009

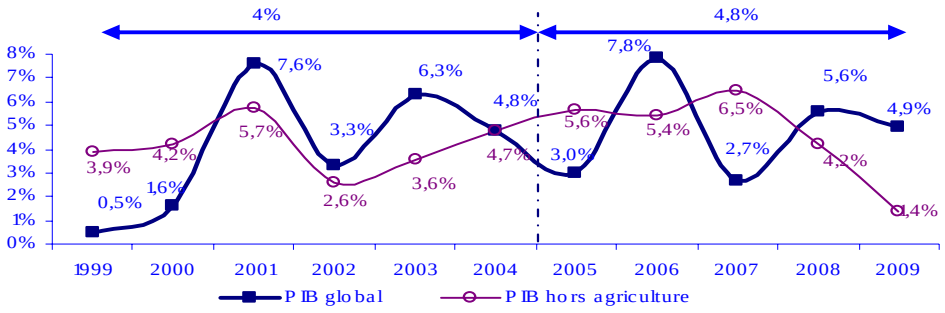

Source : Calcul DEPF sur la base des données du HCP

La performance de l'économie nationale est plus manifeste comparée aux autres pays. En effet, le Maroc a vu sa croissance s'améliorer de 0,8 point entre les périodes 1999-2004 et 2005-2009 contre 0,2 point pour la Turquie et un repli de 0,2 point pour la Tunisie et de 1,2 point pour l'Algérie.

Graphique 15 : Bonne performance comparativement aux pays concurrents

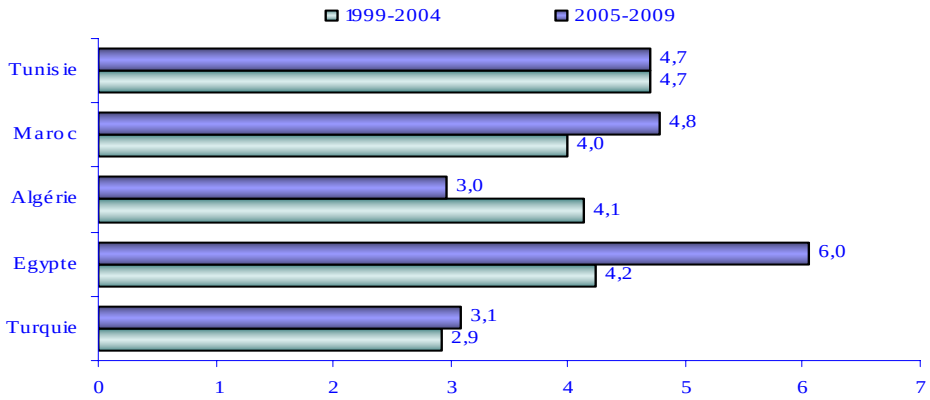

Source : Calcul DEP F

Une tertiarisation croissante

L'analyse sectorielle de la croissance économique, durant cette dernière décennie, fait apparaître une contribution significative des secteurs à forte valeur ajoutée, une modernisation du tissu productif national et une part plus élevée des services de nouvelle génération gagnant du terrain sur les secteurs «traditionnels».

La répartition de la valeur ajoutée totale nominale par branche d'activités indique une prédominance du secteur tertiaire avec une part de 56,3% en moyenne sur la période 2005-2009 après 55,5% entre 2000 et 2004. Entre ces deux périodes, le secteur primaire a vu sa part reculer de 1,1 point pour se situer à 15,3% de la valeur ajoutée totale. Quant à la part du secteur secondaire, elle a représenté une moyenne de plus de 28% durant toute la période 2000-2009.

Graphique 16 : Structures de la VA nominale par secteur

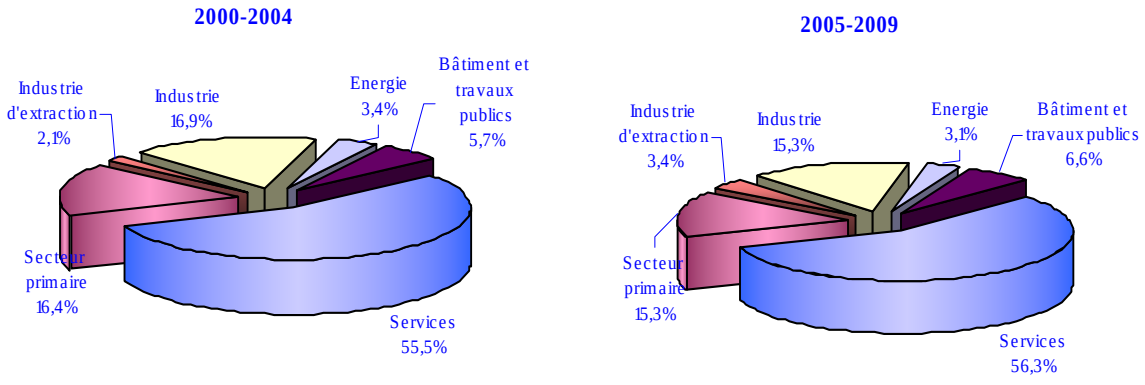

Source : Calcul DEP F

La structure productive de l'économie nationale est à prédominance tertiaire avec une part moyenne de 56,1% entre 2000 et 2008 contre une moyenne de 45,2% pour la région MENA.

Graphique 17 : Structure moyenne du PIB par secteur et par pays/région (2000-2008)

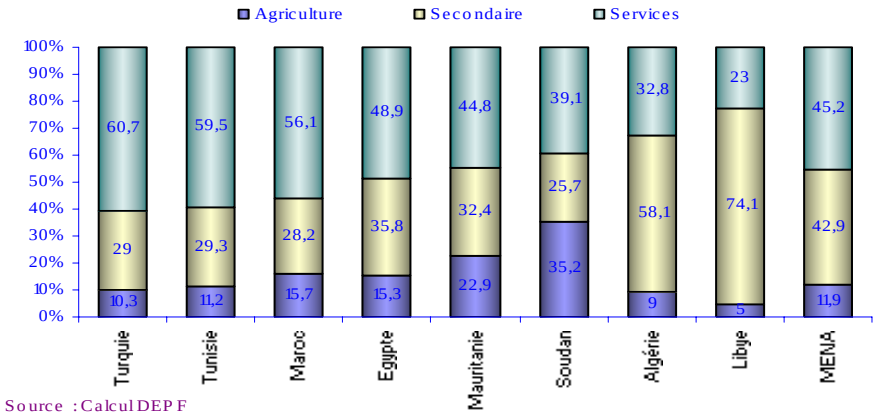

Source : Calcul DEPF

En termes réels, le secteur agricole a enregistré une croissance de l'ordre de 5,4% entre 2005 et 2009 et ce, en dépit de deux années de sécheresse en 2005 et 2007 avec une production céréalière respectivement de 42 et 24,4 millions de quintaux.

Au niveau du secteur secondaire, le taux de croissance réelle est passé de 3,9% en moyenne par an entre 2000 et 2004 à 2,9% entre 2005 et 2009. Cette décélération est intervenue suite à une baisse du rythme d'évolution en 2008 (+3,6% après une moyenne de +5,4% entre 2005 et 2007) et un repli sans précédent de l'ordre de 4,7% en 2009 sous l'effet négatif de la crise internationale. Les branches concernées sont celles des industries d'extraction (-5,9% en 2008 et -23,8% en 2009), l'industrie de transformation hors raffinage (0,9% en 2009 après 2,1% en 2008 contre 3,7% en moyenne entre 2005 et 2008) et dans une moindre mesure le BTP (3,4% en 2009 contre une moyenne de 8,9% sur la période 2005-2008).

Le secteur tertiaire a enregistré, en revanche, une amélioration importante qui s'étend à la plupart de ses composantes. Sa croissance s'est accélérée entre les deux périodes précitées de 4,8% à 5,1% et ce malgré le ralentissement constaté en 2009 avec une progression de 3,9%. Les branches relatives aux Hôtels et restaurants (4% en 2005-2009 après 2,5% en 2000-2004), le Transport (5,7% et 4,4% respectivement) et l'Administration publique et sécurité sociale (4,4% et 2,6% respectivement) ont été les principales bénéficiaires de cette expansion.

La hausse a été, également, importante pour les « Postes et télécommunications » (7,5% entre 2005 et 2009) et pour les autres services (5,8% sur la période 2005-2009). Les activités relatives au commerce ont enregistré une croissance plus modeste mais constante en hausse de 3,8% en moyenne sur 2005-2009.

Graphique 18 : Nouveaux secteurs moteurs de croissance[7]

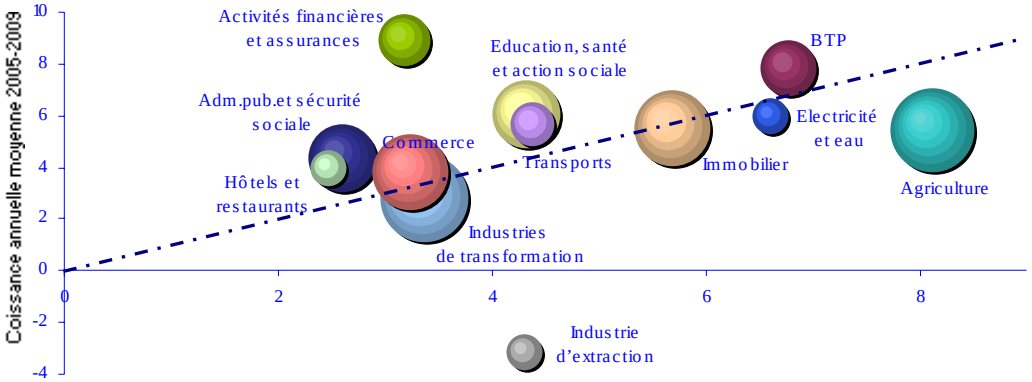

Source des données : Calcul DEPF

L'analyse de l'évolution des différentes branches d'activités entre 2000-2004 et 2005-2009 révèle l'émergence de certains secteurs ayant contribué de façon sensible à la modernisation du tissu productif national et à l'atténuation de la baisse des activités agricoles. L'industrie manufacturière a enregistré une croissance légèrement inférieure à celle de la première période et a évolué à un rythme insuffisant, compte tenu de son poids dans le PIB, pour placer la croissance sur un sentier plus élevé. Les activités tertiaires, quant à elles, ont progressé à un rythme dépassant celui de l'activité dans son ensemble.

Tableau 1 : Contribution à la croissance par catégorie de secteurs

	Croissance de la VA			Structure de la VA (*)			Contribution à la croissance de la VA en%		
	2000/04	2005/09	2000/09	2000/04	2005/09	2000/09	2000/04	2005/09	2000/09
Secteurs moteurs	8,0	6,9	7,4	32,1	33,2	32,7	52,2	50,1	51,2
Agriculture, forêt et services annexes	8,1	5,4	6,8	14,9	14,1	14,4	24,1	17,0	20,5
Electricité et eau	6,6	6,0	6,3	3,0	2,8	2,9	4,0	3,7	3,8
Bâtiment et travaux publics	6,8	7,8	7,3	5,7	6,6	6,2	7,6	11,4	9,5
Postes et télécommunications	21,7	7,5	14,4	3,0	3,5	3,3	13,1	5,8	9,9
Activités financières et assurances	3,2	8,9	6,0	5,5	6,1	5,9	3,4	12,1	7,4
Secteurs dynamiques	4,9	5,7	5,3	25,1	26,8	26,1	25,3	33,4	29,3
Transports	4,4	5,7	5,0	4,3	3,9	4,1	3,8	4,8	4,3
Immobilier, location et services rendus aux entreprises	5,7	5,5	5,6	11,2	13,1	12,3	13,0	15,8	14,5
Education, santé et action sociale	4,3	6,1	5,2	9,6	9,8	9,7	8,5	12,9	10,5
Secteurs non dynamiques	3,2	1,9	2,5	41,0	38,6	39,6	26,9	15,8	21,2
Industrie d'extraction	4,3	-3,1	0,5	2,1	3,4	2,8	1,8	-1,9	0,3
Industries de transformation (hors raffinage de pétrole)	3,4	2,8	3,1	16,9	15,3	16,0	11,6	7,6	9,3
Commerce	3,2	3,8	3,5	13,0	11,6	12,1	8,5	7,8	8,0
Hôtels et restaurants	2,5	4,0	3,2	2,4	2,7	2,6	1,2	1,9	1,6
Autres services non financiers	4,0	1,6	2,8	1,7	1,5	1,6	1,3	0,4	0,8
Adm.pub.et sécurité sociale	2,6	4,4	3,5	9,7	9,4	9,5	5,1	7,2	6,2
Branche fictive	2,8	7,9	5,3	-4,8	-5,3	-5,1	-2,7	-7,3	-5,0
Secteurs en baisse	-11,8	2,2	-5,0	1,8	1,4	1,6	-4,4	0,7	-1,7
Pêche, aquaculture	-8,9	3,3	-3,0	1,4	1,2	1,3	-2,5	1,0	-0,6
Raffinage de pétrole	-25,9	-20,7	-23,3	0,4	0,2	0,3	-1,9	-0,3	-1,0

Source : Calcul DEPF

(*) Structure de la valeur ajoutée aux prix courants.

[7] La taille des cercles représente la part du secteur dans la valeur ajoutée totale en moyenne sur la période 2005-2008. Les secteurs se situant sur la ligne médiane, leur dynamisme n'a pas changé sur les deux périodes considérées. S'agissant des secteurs au dessus de la ligne médiane, leurs performances se sont améliorées dans la seconde période.

Dans l'ensemble, quatre groupes sectoriels se sont comportés différemment au cours de la période 2000-2009 :

- ***Secteurs moteurs*** ayant évolué à un rythme nettement supérieur à celui de l'économie dans son ensemble. Ce groupe comprend l'agriculture, forêt et services annexes, l'électricité et eau, le bâtiment et travaux publics, les postes et télécommunications et les activités financières et assurances. Il a affiché une croissance soutenue à un rythme moyen annuel de 7,4% durant la période 2000-2009, bien supérieur à celui de l'économie dans son ensemble (4,7%). Constituant une part de 32,7% de la valeur ajoutée nominale totale, les secteurs moteurs se positionnent premiers en termes de contribution à la croissance réelle du PIB avec 51,2%.
- ***Secteurs dynamiques*** ayant enregistré des croissances légèrement supérieures à celle de l'économie dans son ensemble. Ce groupe a enregistré à une accélération de son rythme d'évolution, passant de 4,9% à 5,7% entre les périodes 2000-2004 et 2005-2009. Cette performance est attribuable au secteur des Transports, au secteur de l'immobilier, location et services rendus aux entreprises et au secteur de l'éducation, santé et action sociale. Le poids des secteurs dynamiques dans la valeur ajoutée totale ainsi que leurs contributions à la croissance ont connu des améliorations respectivement de 1,7 et de 8,1 points entre ces deux périodes.
- ***Secteurs non dynamiques*** ayant enregistré une croissance positive mais en décélération. Leur rythme d'évolution est passé de 3,2% en moyenne par an entre 2000 et 2004 à 1,9% entre 2005 et 2009, soit une moyenne de 2,5% sur toute la période. Il s'agit en particulier de l'industrie d'extraction, des industries de transformation (hors raffinage), du commerce, des hôtels et restaurants, des autres services non financiers et de l'administration publique et sécurité sociale. Ce groupe, qui représente près de 39,6% du total de la valeur ajoutée, contribue de 21,2% à la croissance économique.
- ***Secteurs en baisse*** ayant accusé un repli entre ces deux périodes à savoir la pêche et aquaculture et le raffinage de pétrole. La valeur ajoutée réelle de ce groupe a affiché une baisse de 11,8% en moyenne annuelle au cours des années 2000-2004 et s'est redressée de 14 points pour évoluer à un rythme annuel moyen de 2,2% sur la période 2005-2009. Ce groupe, qui représente 1,6% dans la valeur ajoutée totale, contribue de -1,7% à la croissance économique.

1.2. Consolidation des contributions régionales à la création de richesses

Dans le contexte de l'environnement international actuel, le modèle de croissance marocain nécessite, plus qu'avant, une gestion alternative prenant appui sur la Région en tant que cadre approprié au développement et sur la régionalisation en tant que mode adapté de gestion et d'action. Le paradigme du développement régional consiste alors à assurer un rééquilibrage des disparités interrégionales en se basant notamment sur une meilleure connaissance des contributions des régions à la création de la richesse nationale.

La DEPF s'est attelée à cet exercice durant l'année 2010 et a abouti à des conclusions qui renseignent sur les dernières évolutions régionales. Globalement, il ressort de l'analyse du PIB par région durant la période 1998-2008 une concentration du PIB national dans quatre régions à savoir, le Grand-Casablanca (18,7%), Souss-Massa-Daraa (12,4%), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (9,7%) et Marrakech-Tensift-Al Haouz (8,2%). Toutefois, cette concentration a tendance à s'atténuer au cours de cette période en raison des taux de croissance différenciés des PIB régionaux. Le Grand-Casablanca a, en effet, réalisé un taux de croissance parmi les plus faibles (4,9% entre 1998 et 2008) du Maroc. Par ailleurs, les régions du Sud (9,9%), de Chaouia-Ouardigha (9,9%) et de Doukala-Abda (8,2%) ont été les plus dynamiques en réalisant des taux de croissance annuels moyens largement supérieurs à la moyenne nationale (6%).

Graphique 19 : Structure moyenne du PIB par région (1998-2008)

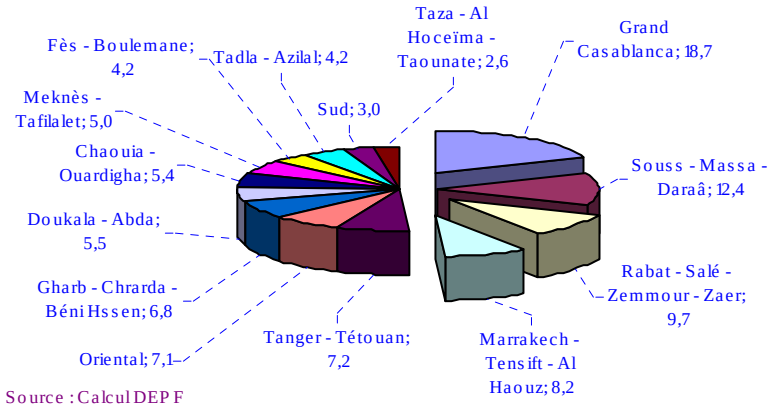

Source : Calcul DEPF

Outre la forte concentration spatiale, l'analyse montre une concentration sectorielle plus accentuée en lien avec les potentialités des régions, leurs vocations et leurs structures démographiques. La structure du PIB régional retrace une forte concentration des activités du secteur primaire dans les régions du Souss-Massa-Draa (32,4% entre 1998 et 2008) et du Gharb-Chrarda-Béni Hssen (18,4%) qui réalisent à elles seules plus de la moitié de la valeur ajoutée primaire, suivies de l'Oriental (13,7%) et du Tadla Azilal (11,2%). Les parts du primaire dans les autres régions ne dépassent pas 7% chacune.

Par ailleurs, le secteur secondaire est particulièrement dominant dans la région du Grand-Casablanca (35,2%) malgré l'essoufflement enregistré de son appareil productif suivie de loin par les régions de Doukala-Abda (9,3%) et de Tanger-Tétouan (8,7%). Cette concentration n'est pas aussi importante dans le secteur tertiaire où quatre régions du Royaume à savoir le Grand-Casablanca (15,6% entre 1998 et 2008), Rabat-Salé-Zemmour Zaer (13,7%), Souss-Massa-Daraâ (10,1%) et Marrakech-Tensift-Al Haouz (9,8%) réalisent moins de la moitié de la valeur ajoutée nationale du secteur.

L'analyse a mis en exergue une spécialisation sectorielle relative des régions compte tenu de la contribution des différents secteurs à la formation du PIB régional. Ainsi, les régions du Gharb-Chrarda- Béni Hssen, Souss-Massa-Daraâ, Tadla–Azilal et l'Oriental, sont marquées par une surreprésentation[8] du secteur primaire par rapport au niveau national. En effet, les parts de la valeur ajoutée du primaire dans le total des valeurs ajoutées au niveau de ces régions dépassent largement la part de ce secteur au niveau national (16,1% entre 1998 et 2008).

Les régions du Grand-Casablanca, de Doukala – Abda, de Chaouia–Ouardigha et de Tanger-Tétouan enregistrent quant à elles une surreprésentation du secteur secondaire qui est une spécificité de ces régions.

[8] Mesurée par l'indice sectoriel de spécificité qui est le rapport du poids d'un secteur dans une région donnée au poids de ce même secteur au niveau national. Un indice inférieur à 100 signifie que le secteur est sous représenté dans la région par rapport à la moyenne nationale. Au contraire un indice supérieur à 100, signifie que le secteur est surreprésenté.

Graphique 20 : Structure moyenne du PIB régional par secteur (1998-2008)

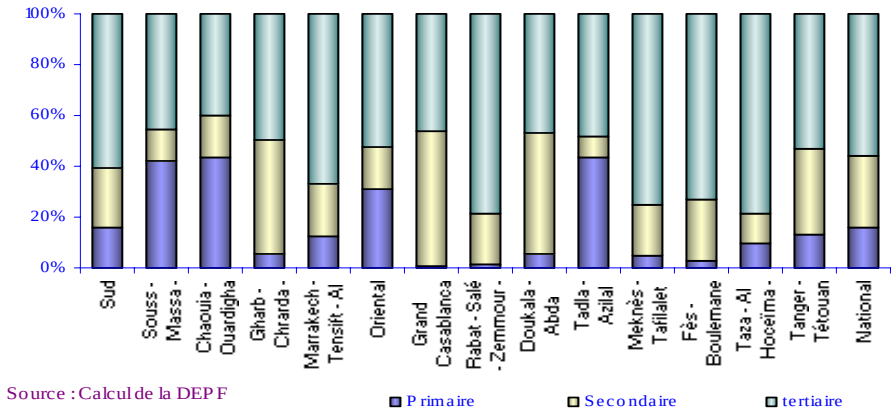

Source : Calcul de la DEPF

Ces disparités interrégionales relatives à la contribution au PIB national apparaissent également au niveau du PIB/habitant. Ainsi, la région du Grand-Casablanca réalise le PIB par habitant le plus important en enregistrant 25.948 dirhams en moyenne annuelle sur la période 1998-2008 suivie des régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (20.167) et de Souss-Massa-Draa (19.806) contre seulement 7.132 dirhams pour Taza-Al Houceïma-Taounate (3,6 fois inférieur à celui du Grand-Casablanca).

Graphique 21 : PIB et PIB par habitant au niveau régional (1998-2008)

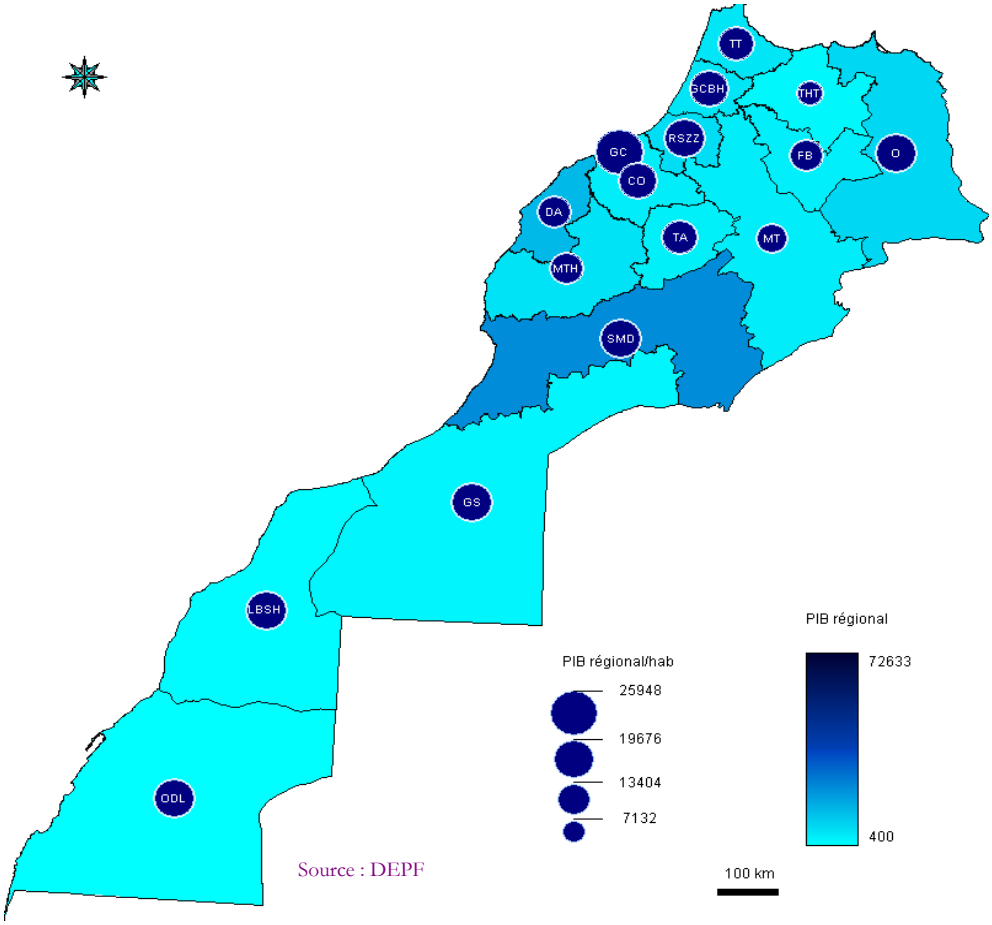

Source : DEPF

Dans la même logique que pour le PIB, ces disparités ont tendance à s'atténuer si l'on considère les rythmes différenciés de croissance du PIB/habitant traduisant un effet de rattrapage. Ainsi, les régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz et de Doukala-Abda ont connu la croissance la plus soutenue du PIB/hab avec respectivement 7,4% et 6,6% en moyenne annuelle entre 1998 et 2008. Par contre, cette croissance a été moins remarquable pour les régions du Gharb-Chrarda-Béni Hssen, du Souss-Massa-Draa et du Grand-Casablanca où elle n'a été en moyenne que de 1,4%, de 3,3% et de 3,6% respectivement durant la même période.

Ces évolutions régionales démontrent, s'il en était besoin, que les transformations structurelles que traverse l'économie marocaine s'alimentent de la dynamique régionale insoupçonnée et qui tendent à compenser largement l'essoufflement relatif des régions qui ont porté par le passé l'effort productif du pays. Dès lors, la recherche de nouvelles sources de croissance passera inéluctablement par le renforcement de ces dynamiques naissantes et par une diversification plus affirmée du système productif national, tant au niveau spatial que sectoriel.

Parallèlement, l'essoufflement constaté de la région du Grand Casablanca interpelle une réflexion sur de nouveaux positionnements notamment dans le secteur tertiaire où les dotations génériques et acquises de cette région lui permettront de jouer un rôle du premier ordre au niveau national et régional dans le secteur financier.

C'est dire que les changements en cours dans le pays doivent et devront beaucoup à la nouvelle dynamique des régions qui ouvre désormais de nouveaux horizons à la diversification et la multiplication des sources de croissance et à un équilibre régional plus porteur de progrès et d'équité.

Cette nouvelle dynamique est le meilleur gage pour fonder de nouvelles expériences à l'épanouissement des progrès économique, social et culturel du pays pour inscrire, dans toutes les régions du pays des acquis palpables à la mesure de leurs compétences, de leurs efforts et de leurs ambitions légitimes.

1.3. Rôle grandissant des éléments de la demande intérieure

Face à la bonne orientation des éléments de l'offre, les différentes composantes de la demande intérieure ont marqué un dynamisme continu entre 2000 et 2009. Le comportement toujours favorable de la consommation des ménages ne saurait masquer la dynamique nouvelle qu'emprunte la deuxième composante de la demande intérieure qu'est l'investissement

En effet, conscients du rôle fondamental de l'investissement dans le processus de développement économique et social, les pouvoirs publics ont déployé des efforts conséquents pour donner une nouvelle impulsion à cette composante essentielle de la demande intérieure.

L'expansion des investissements publics constituant par ailleurs un levier important à l'investissement privé, conjuguée au mouvement de réformes structurelles, sectorielles et institutionnelles notamment en faveur de climat des affaires, constituent des gages d'un environnement favorable aux investissements à la fois nationaux et étrangers.

Les retombées sont manifestes avec la dynamique observée depuis 2000 avec la consolidation de l'effort d'investissement de l'Etat et le renforcement de l'investissement privé. Cette dynamique, constante depuis, marque une réelle rupture tant avec la volatilité de la croissance de l'investissement dans les années 80 qu'avec le rythme d'évolution dans les années 1990.

1.3.1. La consommation des ménages demeure un des principaux leviers de la croissance économique

Constituant la principale composante de la demande, la consommation finale des ménages a connu une croissance continue. La période 2000-2009 s'est caractérisée par une nette réduction de la volatilité qui s'est établie à 2 contre 8,1 au cours de la décennie 90 et une croissance plus forte évaluée à 4,2% en moyenne après 2,9% entre 1990 et 1999.

Cette amélioration est encore plus marquée entre 2005 et 2009 où la variabilité de la consommation des ménages s'est située à 1,9. Sa croissance a atteint un nouveau palier de 4,6% en moyenne après 3,9% entre 2000 et 2004, passant ainsi au dessus de sa moyenne des 29 années évaluée à 4%.

Graphique 22 : Evolution de la croissance de la consommation finale des ménages en volume

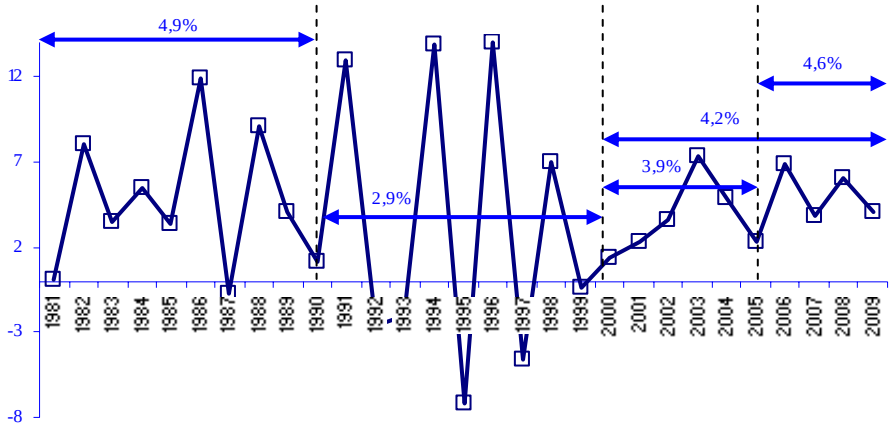

Source des données : DEPF sur la base des données du HCP

Cette évolution a été favorisée par la consolidation du pouvoir d'achat, suite aux revalorisations salariales, à la baisse de l'impôt sur le revenu et à l'impact de plus en plus réduit des sécheresses sur le revenu des ménages soutenu par ailleurs par la consolidation des transferts des MRE.

Les revenus des ménages, atteignant plus de 473,6 milliards de dirhams en 2008, se sont orientés vers plus de consommation comme en témoigne la baisse de la part de leur épargne dans le revenu au profit de la consommation, en relation avec la baisse du chômage et la confiance dans les perspectives d'avenir.

Ainsi, les ménages consacrent, en moyenne annuelle, 82,8% de leur revenu disponible brut à leurs dépenses de consommation et réservent près de 17,4% à leur épargne brute. Il convient de relever le rôle déterminant des transferts des MRE dans l'amélioration sensible du revenu depuis 2001 et par suite de la consommation finale des ménages.

Graphique 23 : Evolution du pouvoir d'achat, des dépenses de consommation et du taux d'épargne des ménages

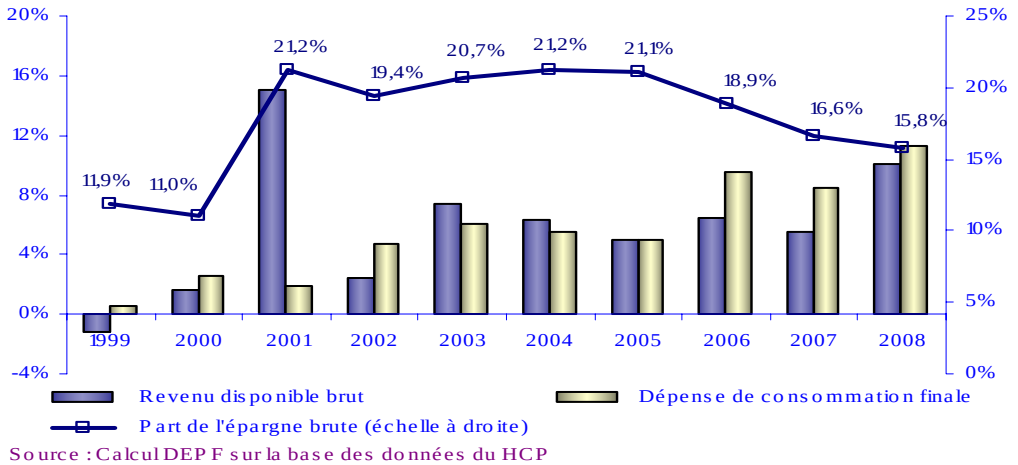

Source : Calcul DEPF sur la base des données du HCP

En effet, la consommation des ménages aux prix courants a connu une nette accélération à partir de 2002 en lien, notamment, avec la mise en application des dispositions du dialogue social, la maîtrise de l'inflation, la consolidation du marché du travail et l'amélioration des transferts des MRE. Ainsi, la consommation des ménages a enregistré une hausse moyenne de près de 7% entre 2002 et 2009 contre 1,7% entre 1999 et 2001. La baisse conjoncturelle des transferts MRE dans la période de crise 2007-2009 a pu être compensée par une vive progression du crédit à la consommation, malgré sa baisse en régime, soutenant les habitudes de consommation. Cette accélération du crédit semble toutefois s'atténuer avec un relatif ralentissement de la consommation conjugué à la reprise des transferts des MRE constatée dès le quatrième trimestre 2009.

Graphique 24 : Evolution de la croissance de la consommation finale des ménages, des transferts privés et des crédits à la consommation

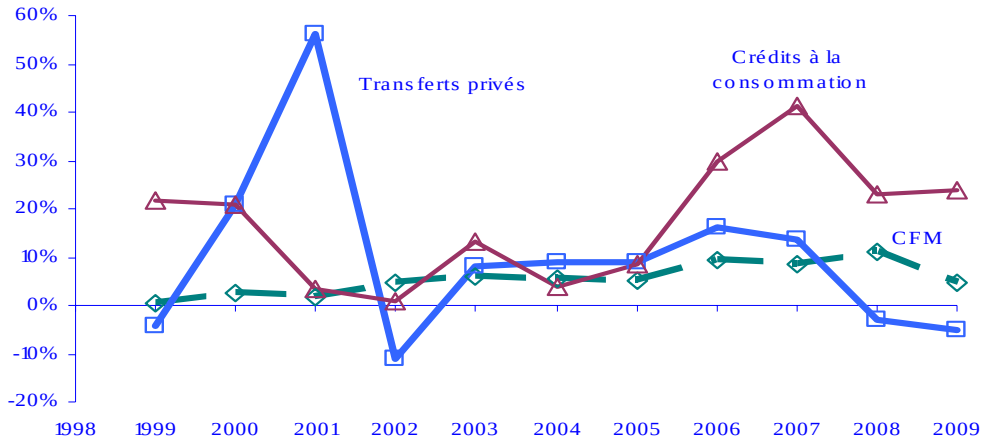

Source des données : HCP, Office de Changes et Bank Al-Maghrib +calcul DEPF

Vers une tertiarisation des dépenses de consommation

Entre 2000 et 2009, les dépenses de consommation des ménages ont enregistré une hausse tendancielle de 5,9% en moyenne annuelle. Cette accélération résulte pour une large part du dynamisme exceptionnel des dépenses de consommation des produits des autres services non financiers[9] (25,7%), de celles des postes et télécommunications (17%) et dans une moindre mesure des dépenses de consommation en éducation, santé et action sociale (7,1%).

L'analyse, entre les deux sous-périodes 2000-2004 et 2005-2009, des coefficients budgétaires montre l'amélioration de la part des branches : Industrie mécanique, métallurgique et électrique (+1,9), autres industries manufacturières (+1,8), administrations publiques générales et sécurité sociale (+1,2) et poste et télécommunications (+1,13). D'autres branches ont accusé en revanche un fléchissement relatif. C'est le cas de l'alimentaire et tabac avec une baisse d'une période à l'autre de 2,1 points, d'éducation, santé et action sociale (-1), de la pêche et aquaculture (-0,6) et de l'industrie du textile et cuir (-0,4).

[9] Les services non financiers autres que l'immobilier, location et services rendus aux entreprises.

Graphique 25 : Ecart entre les coefficients budgétaires moyens des deux périodes 2000-2004 et 2005-2009 par secteur (prix courants)

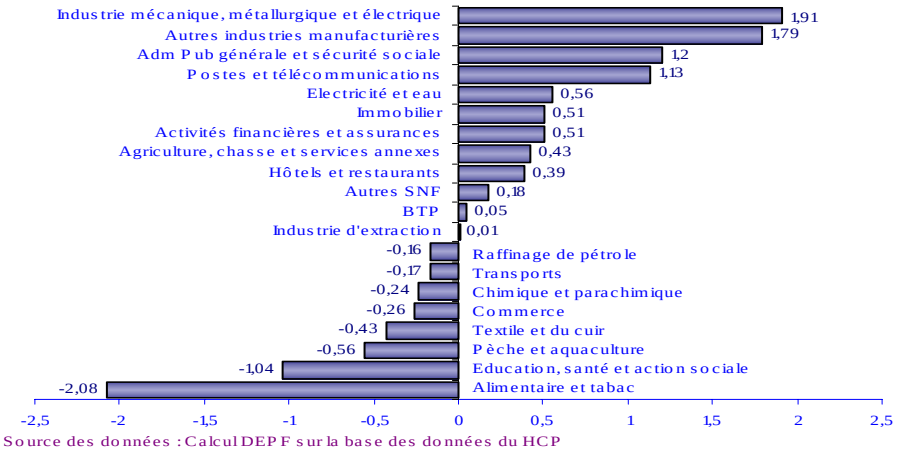

L'analyse des tendances de consommation des ménages, en fonction des évolutions en prix et en volume, fait ressortir des comportements hétérogènes. En effet, les produits relatifs aux « Postes & télécommunications », « Industrie chimique et parachimique », « Activités financières & assurance », « Produits de l'agriculture, chasse et services annexes » et « Autres services non financiers » ont enregistré une augmentation du volume et une baisse des prix.

D'autres produits ont accusé une progression simultanée des prix et des volumes. Il s'agit notamment des produits de l'industrie extractive, de l'industrie mécanique, métallurgique et électrique, de l'électricité et eau, du BTP, des secteurs de l'administration publique et dans une moindre mesure de l'immobilier, location et services rendus, du transport et des hôtels et restaurants.

Quant aux produits de la pêche et aquaculture et les produits de raffinage, de pétrole et autres produits d'énergie, ils ont connu une hausse des prix et une contraction des volumes. Alors que les produits relatifs à l'industrie alimentaire et tabac et au commerce, ils ont été marqués par une baisse combinée des prix et des volumes.

Graphique 26 : Evolution des indices de prix et de volume des produits consommés (1998-2007) [10]

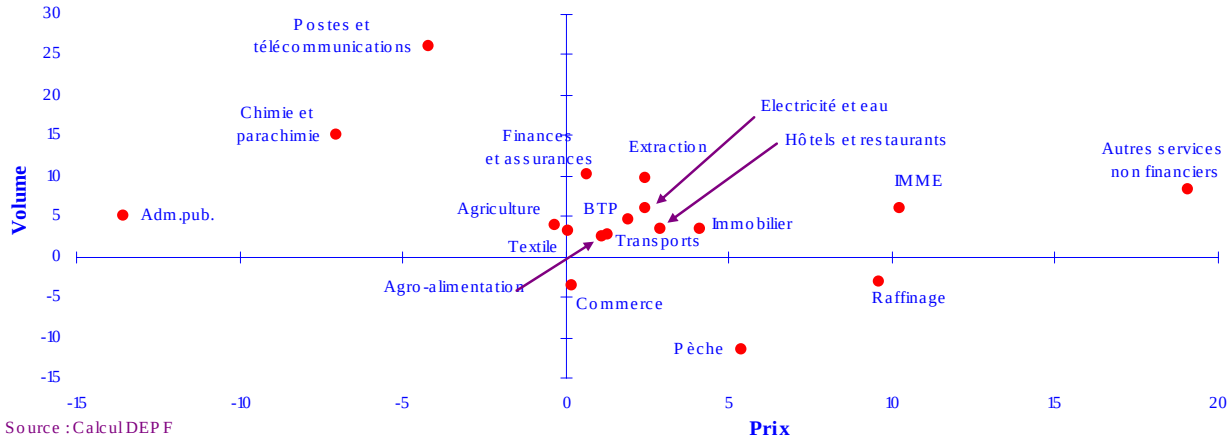

[10] Le graphique met en avant les différentes tendances de la consommation selon leurs évolutions en prix et en volume. Les traits pointillés représentent la croissance moyenne entre 1998 et 2007 des dépenses totales des ménages en volume (trait vertical) et des prix (trait horizontal). Les produits situés au-dessus de la ligne horizontale ont connu une évolution en volume supérieure à la croissance moyenne de la consommation totale. Les produits situés à la droite de la ligne verticale ont enregistré une croissance moyenne des prix supérieure à celle du prix des dépenses totales de consommation.

La consommation finale des ménages marocains a pratiquement toujours contribué positivement et fortement à la croissance économique. En effet, sur la période 2000-2009, la participation de la consommation des ménages à la croissance économique effective s'est située à 54,4%, passant de 52,1% entre 2000 et 2004 à 56,9% durant les années 2005-2009.

1.3.2. Rôle grandissant de l'investissement

Se situant à 226 milliards de dirhams en 2009, la Formation Brute du Capital Fixe (FBCF) qui constitue, après la consommation finale des ménages, la deuxième composante importante de la demande (30% du PIB nominal) a fait preuve d'un dynamisme sans précédent. C'est même une des évolutions les plus marquantes de ces dernières années. Son rythme de progression à prix courant a affiché une nette accélération en réalisant un taux de croissance annuel moyen de 11,2% entre 2005 et 2009 contre 6,3% entre 2000 et 2004.

Graphique 27 : Evolution de la croissance de l'investissement aux prix courants

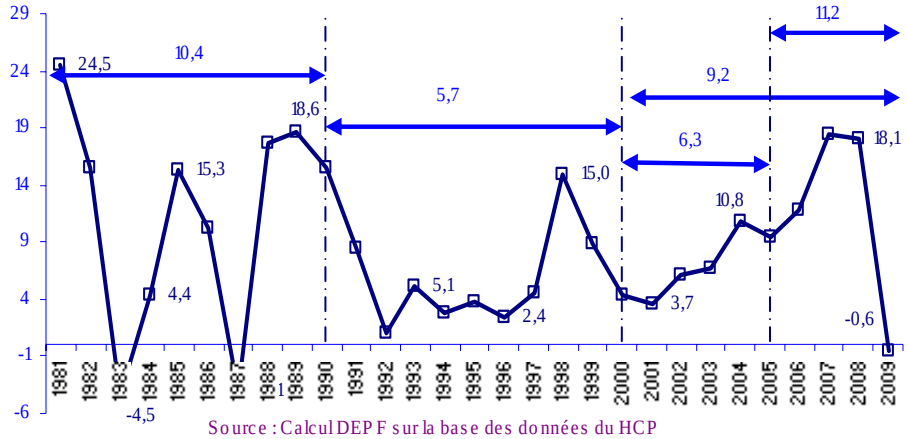

Source : Calcul DEPF sur la base des données du HCP

Le taux d'investissement brut, mesuré par le montant de la FBCF et de la variation des stocks rapporté au PIB, s'est élevé à 36% en 2009 contre 28,8% en 2005, soit une moyenne de l'ordre de 33% contre 26,8% sur la période 2000-2004.

Cette dynamique est le résultat des efforts soutenus de réformes et de modernisation du secteur financier, mais également de la consolidation des investissements publics dans des secteurs stratégiques tels que les télécommunications, le transport aérien et routier, les activités portuaires et l'habitat. Les Etablissements et Entreprises Publics ont constitué, par ailleurs, de véritables vecteurs de développement profitant de la modernisation de leur cadre institutionnel et organisationnel, de leurs restructurations opérationnelles dans le cadre de contrats-programmes avec l'Etat et de la politique de privatisation et de gestion déléguée des services publics.

Le Fonds Hassan II pour le Développement Economique et Social a, à son tour, confirmé son rôle de levier important de l'investissement productif, notamment dans les secteurs liés aux infrastructures, à l'industrie, au tourisme et à la logistique.

Graphique 28 : Evolution et structure de l'investissement public

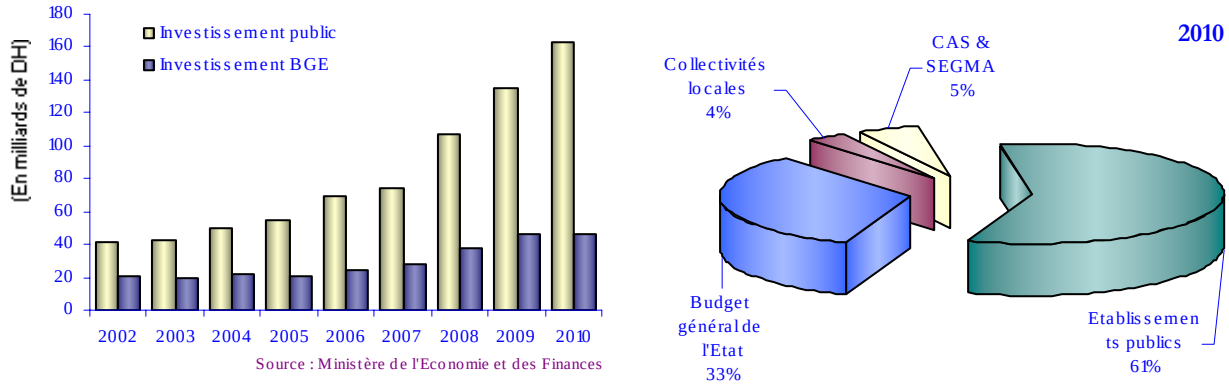

1.3.3. Analyse rétrospective des transactions courantes

Les différentes opérations courantes de l'économie nationale avec le reste du monde ont été impactées par le contexte d'évolution de la conjoncture nationale et internationale. Ainsi, après avoir atteint un déficit de près de 1% du PIB dans les années 90, le solde des transactions courantes est devenu excédentaire à environ 2,7% du PIB en 2001-2006 avant de revenir en équilibre en 2007 et s'amenuiser en 2008-2009, pour atteindre -5% du PIB. Ce renversement de tendance s'explique en partie par l'atonie du commerce mondial et ses effets sur les exportations marocaines, mais également par l'évolution accélérée des importations des produits énergétiques, d'équipement et des demi-produits. La détérioration du marché du travail chez nos principaux partenaires a, par ailleurs, impacté d'une manière significative les recettes de voyages, les transferts des résidents marocains à l'étranger ainsi que les revenus d'investissements.

Solde des biens structurellement déficitaire

La ventilation du solde de la balance des biens en fonction des pays partenaires montre que son creusement s'explique en grande partie par le déséquilibre du taux de couverture bilatéral entre le Maroc et ses principaux partenaires commerciaux (France, Espagne, Allemagne, Italie, Royaume-Uni et Etats-Unis).

Graphique 29 : Ventilation par pays du solde de la balance des biens du Maroc (en %)

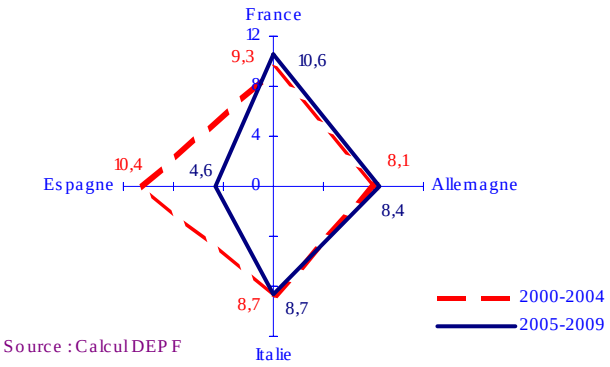

Le creusement persistant du déficit commercial au cours de cette période est consécutif au renchérissement du prix des produits pétroliers et à la trajectoire haussière des importations en rapport avec la vigueur de la demande intérieure en biens d'équipement et en demi-produits qui représentent ensemble environ 45,4% des importations totales en 2009.

Graphique 30 : Décomposition du solde des biens en point du PIB

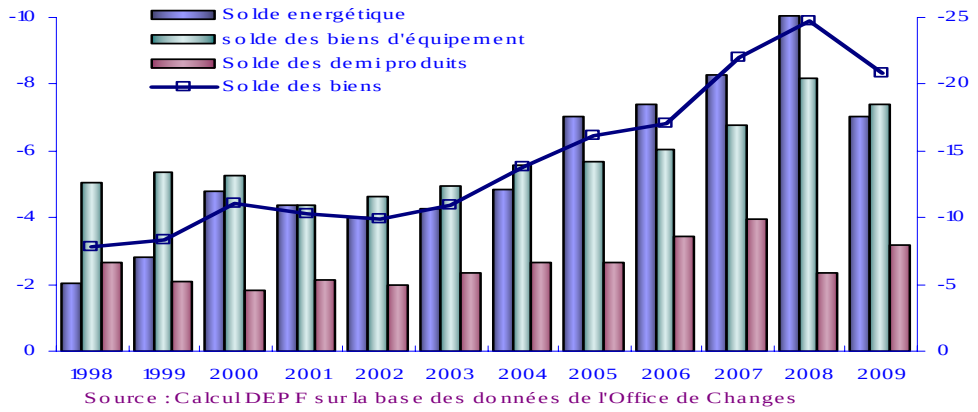

Source : Calcul DEPF sur la base des données de l'Office de Changes

La facture énergétique a enregistré une hausse spectaculaire de 17,9% en moyenne durant les années 1998-2009 pour atteindre 20,4% des importations totales après avoir été à 9% en 1998. Ces importations représentant 7,4% du PIB au lieu de 2,3% en 1998 en lien avec la montée des prix du baril (13,2 dollars en 1998 à 97,03 dollars en 2008 pour revenir à 61,78 dollars en 2009).

Le solde déficitaire des biens d'équipement a connu un creusement important de l'ordre de 11,2% en moyenne durant la période 1998-2009 en lien avec les acquisitions de matériel, machines et appareils divers, et aux achats de voitures industrielles et tracteurs. Celui des demi-produits s'est déprécié de 8,1% en moyenne par an entre 1998 et 2009, mais reste relativement stable en termes de poids dans le PIB se situant à -2,7% du PIB.

Le solde des échanges de services toujours excédentaire

D'autres composantes du compte des transactions courantes ont apporté des contributions beaucoup plus stables au solde courant. Les échanges de services ont dégagé des excédents de l'ordre de 5,5% du PIB durant les années 2000 à la faveur des échanges touristiques dont l'excédent représente près de 5,8% du PIB et dans une moindre mesure des télécommunications et des services rendus aux entreprises. Cette consolidation est attribuable à l'image de marque du produit Maroc dans le monde, au développement de l'offshoring et à l'impact positif du contrat-programme signé entre le gouvernement et les professionnels du secteur des télécommunications.

Repli du déficit des revenus

La balance des revenus s'est caractérisée par un solde structurellement déficitaire eu égard à l'importance relative du stock des engagements vis-à-vis de l'extérieur par rapport à celui des avoirs. Néanmoins, ce déficit s'est fortement allégé au cours des dernières années en passant de 9,9 en 1998 à 7,4 milliards de dirhams en 2009, soit un repli de 2,7% l'an entre ces deux dates. Ce résultat est dû à l'effet conjugué de la baisse des paiements des intérêts au titre de la dette extérieure publique et de la forte progression des recettes des placements des avoirs extérieurs.

S'agissant de la balance des revenus privés, elle s'est constamment et sensiblement dégradée depuis les années 90, avec un élargissement de 18% en moyenne par an entre 1998 et 2009, pour se situer à -9,4 milliards de dirhams en fin de période, compensée toutefois par l'excédent des revenus publics qui s'est établi à 2,1 milliard de dirhams en 2009.

Transferts courants en expansion

S'élevant à 58,5 milliards de dirhams, l'excédent de la balance des transferts courants s'est davantage consolidé en 2009, enregistrant une progression de 8,5% l'an depuis 1998. L'augmentation soutenue des recettes a été, en effet, accompagnée d'une légère baisse des dépenses.

En effet, les recettes relatives aux transferts courants se sont élevées à 60,2 milliards de dirhams contre 23,4 milliards en 1998, enregistrant une hausse de 8,8% en moyenne annuelle. Cette appréciation est due aux recettes des transferts privés qui ont atteint 56,6 milliards de dirhams en 2009 contre 22,5 milliards en 1998, constituées essentiellement par les envois de fonds effectués par les marocains résidents à l'étranger.

Les fonds bénéficiant au secteur public, composés en grande partie d'impôts et taxes, ont progressé de 12,4% l'an atteignant 3,6 milliards de dirhams en 2009. Par ailleurs, l'année 2008 a enregistré des recettes de transferts publics exceptionnelles de l'ordre de 9,6 milliards de dirhams.

Quant aux dépenses, qui continuent à porter sur de faibles montants, elles se sont inscrites en hausse de 5,6% passant de 911,8 millions de dirhams en 1998 à 1,8 milliard en 2009.

En somme, les recettes du secteur du tourisme, les rentrées de devises des marocains résidents à l'étranger et les exportations de phosphate et ses dérivés constituent les principaux facteurs couvrant le déficit du compte courant de la balance des paiements marocaine.

1.4. Un secteur financier sain contribuant à la croissance

Dans un contexte marqué par l'essoufflement de l'excès de liquidité et par l'accroissement des besoins de financement de l'investissement, l'intervention des pouvoirs publics pour réorganiser les circuits de mobilisation de l'épargne et son affectation vers les circuits productifs a constitué un axe majeur de la stratégie gouvernementale. En coordonnant leur stratégie avec celle de la politique monétaire, les pouvoirs publics ont réussi à assurer à l'économie le niveau de liquidité souhaité et à préserver la stabilité des prix observée au cours de ces dernières années tout en permettant au secteur financier de soutenir la croissance économique.

L'encours des crédits à l'économie a poursuivi sa croissance à un rythme plus faible au moment où les dépôts bancaires ont enregistré une décélération marquée au niveau de leur rythme de progression suscitant le recours accru des établissements de crédits aux marchés de capitaux pour lever des fonds complémentaires. Par ailleurs, la déprime du marché boursier en 2008 et sa persistance en 2009 sont venues infléchir une tendance positive, qui a duré plus de trois ans et au recours des entreprises au marché financier pour satisfaire leurs besoins de financement. Au moment où les pouvoirs publics se sont fixés comme ambition de faire de la diversification des sources de financement de l'investissement productif un des piliers de leur politique économique pour booster la croissance future de notre économie, le bilan d'évolution du financement par les instruments alternatifs comme le capital risque demeure positif et les marges de progression sont importantes.

1.4.1. Un taux d'épargne national insuffisant face aux besoins de financement de l'investissement

En 2009, l'épargne nationale brute a enregistré un ralentissement notable et s'est située à 228 milliards de dirhams contre 227 milliards de dirhams, en augmentation de 0,6% en 2009 après avoir enregistré une progression de 13,7% en 2008 et une augmentation annuelle moyenne de 8,6% entre 2003 et 2007.

La décélération de l'épargne nationale s'explique essentiellement par la baisse importante des transferts des Marocains Résidents à l'Etranger. En effet, le trend haussier de ces transferts enregistré depuis près d'une décennie a marqué une rupture en 2008 en enregistrant une baisse de 3,5% pour se situer à 53,1 milliards de dirhams contre une hausse de 15% en 2007. La baisse s'est poursuivie durant l'année 2009 avec un recul annuel des volumes transférés de 5,3% par rapport à 2008 en lien avec les effets de la crise chez nos principaux partenaires. En conséquence, l'épargne extérieure, qui représentait 9% du PIB en 2007 et 8,2% en 2008, est passée à 5,9% en 2009 ramenant sa part au niveau de l'épargne nationale à 19,1% en 2009 contre 24,8% en 2008 et 27,8% en 2007.

La décélération a concerné aussi l'épargne intérieure qui a enregistré une hausse de 8,3% en 2009 pour se situer à 184,5 milliards de dirhams après une augmentation de 18,3% en 2008. Le ralentissement ainsi constaté recouvre une baisse de 30,3% de l'épargne publique, représentée par le solde ordinaire du Trésor, ramenée à 18,9 milliards de dirhams après 27,1 milliards de dirhams en 2008 et 20,8 milliards en 2007.

L'épargne privée atteignant 165,7 milliards de dirhams s'est accrue de 15,6% en 2009 après une augmentation de 16,2% en 2008. Cependant, sa composante financière a connu une décélération marquée au niveau de l'épargne mobilisée par le système bancaire et notamment les dépôts de la clientèle en hausse de 4,6% seulement en 2009 après 14,5% en 2008.

Concernant le taux d'épargne intérieure, il a marqué une hausse graduelle passant de 23,4% en 2007 à 24,7% en 2008 avant d'atteindre 25,1% en 2009. Cette hausse s'explique par un rythme de progression de l'épargne intérieure brute plus rapide que celui de la croissance économique nominale.

La baisse de l'épargne extérieure conjuguée au ralentissement de l'épargne intérieure a contribué au creusement du besoin de financement de l'économie qui est passé de 0,1% du PIB en 2007 à 3,4% du PIB en 2008 et à 5% en 2009.

1.4.2. La politique monétaire : l'ajustement des mécanismes de régulation a permis l'amélioration des conditions de financement de l'économie

Au cours de l'année 2009, le resserrement de la liquidité bancaire s'est poursuivi. En effet, la moyenne de la position structurelle de liquidité des banques (PSLB), évaluée sur la base de la moyenne des encours des fins de semaines, a enregistré une baisse de 48% passant de 43,7 à 22,8 milliards de dirhams après une baisse de 2,3% en 2008. Cette situation trouve son origine dans l'impact restrictif exercé notamment par l'amélioration de plus de 100% de la position nette du Trésor auprès de Bank Al-Maghrib (BAM) et par la contraction de 3,6% des avoirs nets de change de BAM.

De ce fait, le marché monétaire s'est maintenu en situation de besoin de liquidité évalué à 17,7 milliards de dirhams en 2009 au lieu de 11,3 milliards l'année précédente. Cette situation a eu lieu malgré la baisse de la réserve obligatoire requise dont la moyenne s'est élevée à 40,4 milliards de dirhams en baisse de 26,5%, en lien avec la réduction du taux de la réserve obligatoire ramené de 15% à 8% entre janvier et octobre 2009.

Les interventions récurrentes de Bank Al-Maghrib pour alimenter le marché en liquidité nécessaire ont permis d'infléchir la tendance des taux monétaires les orientant à la baisse. Le taux moyen pondéré (TMP) quotidien s'est établi à 3,26% contre 3,37% un an auparavant. Ce léger recul s'explique également par les niveaux excédentaires de la réserve enregistrés au cours de certaines périodes en lien notamment avec les baisses successives du ratio de la réserve monétaire obligatoire.

La même tendance a été constatée sur le marché des repos dont la moyenne des taux au jour le jour ressort à 3,02% contre 3,18%. La volatilité des taux sur l'interbancaire est restée quasi-stable à un niveau relativement bas, soit 0,24% contre 0,49% sur le marché des repos.

Pour injecter la liquidité nécessaire, BAM est intervenue à travers les avances à 7 jours sur appel d'offres pour un montant hebdomadaire moyen de 16 milliards de dirhams face à une demande hebdomadaire moyenne de 20,3 milliards de dirhams, soit un taux de satisfaction de 78,6% au lieu de 52,5% en 2008 pour un montant hebdomadaire servi de 11,2 milliards de dirhams. Les banques ont également sollicité les avances à 24 heures pour un montant de 2,2 milliards de dirhams.

La Banque Centrale a utilisé d'autres instruments de régulation, en l'occurrence les opérations de pensions livrées pour un montant global de 18,5 milliards de dirhams, et, la baisse continue du taux de la réserve obligatoire s'est traduite par l'injection de l'équivalent de 26,5 milliards de dirhams. Enfin, la baisse du taux directeur de 25 points de base à 3,25% en mars 2009 s'inscrit dans le cadre de la volonté de BAM d'alléger le coût de refinancement des banques en l'absence de tous risques inflationnistes. Dans ce contexte, l'inflation mesurée par l'indice des prix à la consommation a sensiblement reculé pour se situer à 1% en 2009 après avoir atteindre 3,7% en 2008.

1.4.3. Le crédit bancaire continue de soutenir le financement de l'économie dans un contexte marqué par de fortes contraintes sur les sources de refinancement des banques

Accompagnant la performance de l'activité économique, les banques ont accordé environ 51,4 milliards de dirhams de crédits[11] en 2009. Ainsi, l'encours des crédits octroyés[12] a marqué une progression de 9,4% au lieu de 22,9% en 2008, passant de 519,3 à 567,9 milliards de dirhams. Rapportés au PIB, l'encours des crédits à l'économie a représenté 77,1% en 2009 contre 75,4% en 2008 et 68,6% en 2007.

Cependant, le fort dynamisme des crédits à la clientèle ne s'est pas accompagné d'une croissance similaire des dépôts. En effet, le taux de progression des dépôts (14,5%) a été inférieur au taux moyen de progression des crédits (22,9%) en 2008. Cette tendance a persisté en 2009 avec une hausse des dépôts de la clientèle de seulement 4,6% au moment où les crédits octroyés se sont accrus de 9,4%. Cette évolution est liée notamment au repli des recettes de voyage, des exportations et des transferts des Marocains Résidents à l'Etranger.

Le ralentissement du rythme de croissance des dépôts s'explique par la baisse des comptes à terme et des bons à échéance fixe de 0,2% pour se situer à 153 milliards de dirhams, après une hausse de 23,6% en 2008. Parallèlement, les comptes d'épargne ont augmenté de 9,7% après 10,7% en 2008, atteignant 71,6 milliards de dirhams. Les dépôts à vue se sont accrus de 4,7% contre 7,6% un an auparavant, totalisant 356 milliards de dirhams. Constituant plus de 43% du total des dépôts collectés par le système bancaire, les dépôts des particuliers ont connu une augmentation de 2,3% contre 10% en 2008 portant leur encours à 258 milliards de dirhams.

Par ailleurs, pour augmenter leur potentiel de financement de la croissance économique, les banques ont eu recours davantage au refinancement auprès du marché financier. L'encours des titres de créances émis à cet égard s'est inscrit en hausse de 21,5% à fin décembre 2009 pour atteindre 47,6 milliards de dirhams. Cette hausse provient notamment de l'importance des émissions de certificats de dépôts dont l'encours, hors FEC, a augmenté de 10,2% pour atteindre 28,4 milliards de dirhams et de l'accroissement de 4,9% des émissions des emprunts obligataires pour se situer à 6,4 milliards de dirhams.

1.4.4. Ralentissement des crédits immobiliers qui retrouvent leur tendance du long terme

L'analyse par objet économique montre que le recul du rythme de croissance du crédit bancaire au cours de l'année 2009 a concerné l'ensemble des catégories, à l'exception des prêts à l'équipement. En effet, les crédits à l'équipement continuent de progresser à un rythme annuel soutenu, soit 29,1% après 19% en 2008, contribuant à hauteur de 5,4% à la variation en glissement annuel du crédit global.

[11] Hors Bons des sociétés de financement détenus par les banques et Portefeuille de titres de placement des banques.

[12] Selon le compte des emplois et ressources de l'ensemble des banques.

Les crédits immobiliers s'inscrivent en décélération s'accroissant de 12,8% en 2009, après 27,5% il y a un an. Cependant, sa part dans l'encours des crédits accordés aux entreprises et aux particuliers s'est accrue de 1 point pour se situer à 33,4%. Rapportés au PIB, les crédits immobiliers ont représenté 23,4% soit une amélioration de 1,2 point du PIB.

La baisse du rythme d'évolution des crédits en faveur du secteur immobilier provient conjointement d'un ralentissement du rythme de progression des prêts aux promoteurs immobiliers et de celui des crédits à l'habitat. Cette dernière gamme de crédit, qui représente les deux tiers de l'encours des crédits immobiliers, a enregistré une hausse de 12,2% contre 14,8% en 2008. Cette évolution s'explique, entre autres, par la baisse de 23% du nombre de nouveaux bénéficiaires de crédit à l'habitat après uniquement 7% en 2008. De même, les prêts à la consommation se sont accrus de 18,8% après 27,6% en 2008 en lien avec le ralentissement du rythme de progression de la consommation des ménages de 11,2% à 4,7% entre 2008 et 2009.

1.4.5. Dans une conjoncture économique difficile, les banques ont réussi à préserver la qualité de leur bilan et leur solvabilité

L'implication accrue du système bancaire dans le financement de l'économie s'est accompagnée d'un renforcement substantiel de la solidité du système financier en général et du secteur bancaire en particulier suite aux progrès réalisés en matière de gestion de risque. En effet, à fin 2009 le montant des créances en souffrance s'est situé à 31 milliards de dirhams, en baisse de 0,6%.

Ce niveau représente seulement 4,2% du PIB contre 5,9% en 2000 et 9,1% en 2004. Rapportées aux crédits distribués par le secteur bancaire, les créances en souffrance représentent à peine 5,3% en 2009 au lieu de 15,4% en 2000 et 19,1% en 2004. Parallèlement, le ratio de couverture des créances en souffrance par les provisions a atteint 91% contre 56% en 2000 et 70% en 2004. Par ailleurs, une amélioration de la solvabilité a été constatée. Son coefficient s'est situé en 2009 à 11,7% pour l'ensemble des banques.

1.4.6. Un processus d'intermédiation bancaire de plus en plus efficient

Le bon comportement des indicateurs d'efficience du secteur bancaire confirme le bon fonctionnement du processus d'intermédiation au cours des dernières années avec un coefficient de transformation des ressources en crédits à l'économie qui est passé de 82,3% en 2008 à 91% en 2009. Cette amélioration de l'activité de l'intermédiation bancaire s'est en outre accompagnée d'un accroissement de la part des crédits à long et moyen termes dans le total des crédits accordés, ainsi que de la poursuite de la baisse de la marge d'intermédiation.

En relation avec le développement des prêts à l'équipement, La part des crédits à moyen et long termes dans le total des crédits est passée de 54% en 2008 à 56,3% à fin 2009. Pour ce qui est de la marge d'intermédiation des banques, elle a baissé de plus de 5 points de base pour atteindre 3,13% sous l'effet d'une hausse de 7 points de base du taux de rendement des emplois et de 12 points de base du coût moyen des ressources pour se situer à 5,18% et 2,05% respectivement.

Fortes contraintes sur le coût moyen des ressources des banques

Le ralentissement du rythme de croissance des dépôts a suscité une vive concurrence entre les banques. Dans un marché encore marqué par un taux de bancarisation à moins de 47%, ces banques se sont livrées à une réelle course à l'extension de leur réseau portant le nombre de guichets ouverts en 2009 à 400 agences alors qu'il ne dépassait pas 105 guichets en moyenne par an entre 2002 et 2005.

Ralentissement du financement par appel public à l'épargne dans un contexte de morosité du marché boursier

Après la hausse constatée entre 2006 et 2008, l'année 2009 a été marquée par un ralentissement significatif de l'activité sur le marché primaire. Les émissions de titres cotés par appel public à l'épargne (APE) sont revenues à 4,7 milliards de dirhams contre 9,9 milliards de dirhams en 2008.

Les émissions en titres de capital ont totalisé 3,1 milliards de dirhams, soit deux fois moins que le montant enregistré en 2008. Les apports en numéraire ont profité essentiellement aux sociétés déjà cotées qui ont levé 2,5 milliards de dirhams contre 2,9 milliards de dirhams en 2008 au moment ou le marché n'a enregistré aucune nouvelle introduction en 2009. Cet apport de fonds a bénéficié essentiellement au secteur bancaire à hauteur de 99%, notamment la BMCI et la BCP à travers une augmentation du capital de l'ordre de 1,5 milliard et 1 milliard de dirhams respectivement.

Le volume des émissions sur le marché obligataire des sociétés cotées a totalisé 1,5 milliard de dirhams contre près de 3,2 milliards de dirhams en 2008. Ces émissions ont été réalisées à raison de 1,8 milliard de dirhams par Attijariwafa bank et de 600 millions de dirhams par la Société Nationale d'Investissement (SNI). Les émissions obligataires ont été souscrites pour des durées de 7 ans et 10 ans et des spreads moyens situés entre 60 et 90 points de base.

1.4.7. Le capital investissement confirme son soutien au financement des entreprises au Maroc

Selon les statistiques récentes de l'AMIC (Association Marocaine d'Investissement en Capital), le secteur du capital investissement a poursuivi son développement en 2009 en dépit d'une conjoncture économique peu favorable. Trois nouveaux fonds au niveau des secteurs de la santé et de nouvelles technologies de l'Information ont été créés portant ainsi le nombre de fonds sous gestion à 29 dont 75% généralistes et 25% spécialisés.

Le montant total des capitaux levés a atteint 6,5 milliards de dirhams à fin décembre 2009 contre 6 milliards de dirhams en 2008. Par rapport aux résultats de l'année 2008, les montants levés par année ont baissé de 1,9 milliard de dirhams passants de 2,3 milliards de dirhams en 2008 à 481 millions de dirhams en 2009.

Les capitaux ont été levés essentiellement auprès des organismes internationaux de développement et des institutions financières (banques et sociétés de gestion d'actifs) respectivement à hauteur de 36% et 24%. La caisse de dépôt a contribué à hauteur de 16%.

Le montant des investissements a atteint 1,9 milliard de dirhams. Par rapport à l'année 2008, le montant d'investissement par an a baissé de 352 millions de dirhams passant de 418 millions de dirhams en 2008 à 166 millions de dirhams en 2009. Les secteurs d'activité investis par le capital sont très diversifiés. Toutefois, les secteurs des services et de l'industrie et de l'ingénierie technologique concentrent 51% des capitaux investis avec toutefois, une croissance plus soutenue pour les investissements dans le secteur des services. Par ailleurs, les investissements réalisés ont bénéficié à hauteur de 60% aux entreprises ayant un stade de développement avancé. Les entreprises en stade de risque et de transmission n'ont été concernées que par 30% des investissements réalisés.

Les trois quarts des entreprises investies se situent sur l'axe Casablanca–Rabat avec une tendance récente à l'élargissement des investissements essentiellement dans les régions du Nord (Nador et Tanger) et de l'Oriental.

Selon les résultats de l'AMIC, les entreprises accompagnées par le capital Investissement ont connu une croissance au niveau de leur chiffre d'affaires de 23% et un accroissement de 13% des effectifs employés.

1.4.8. Financement des entreprises publiques : baisse substantielle de l'autofinancement

L'assainissement des EP s'est traduit, ces dernière années, par des évolutions positives de leurs indicateurs de performances économiques et financières tels que le chiffre d'affaires, la valeur ajoutée et la capacité d'autofinancement qui ont atteint, pour l'année 2009, 142 milliards, 52 milliards et 30 milliards de dirhams après des niveaux record de 175 milliards, 82 milliards et 51 milliards de dirhams en 2008 respectivement.

Rôle réduit de l'autofinancement dans le financement des investissements des EP

La capacité d'autofinancement des EP a nettement diminué en 2009 où elle s'est établie à 30,2 milliards de dirhams en baisse de 70% par rapport à 2008 (51,2 milliards de dirhams). Cette évolution s'explique notamment par les performances exceptionnelles enregistrées par le Groupe OCP en 2008 (51% de la capacité d'autofinancement totale). Cette capacité d'autofinancement, hors Groupe OCP, a cependant progressé passant à 28,2 milliards de dirhams avec un accroissement de 13% par rapport à 2008 (24,9 milliards de dirhams), soit l'équivalent de 44,1% de l'investissement de ces entreprises (contre 39,7% en 2008). Ainsi, l'autofinancement total obtenu, par déduction des dividendes et des parts de bénéfices distribués au profit de l'Etat, couvre à peine 21,3% des investissements contre 69,2% en 2008 marquant ainsi une dégradation conséquente de sa contribution dans le financement des EP. Une part de plus de 50% de la capacité d'autofinancement totale hors Groupe OCP est représentée par quatre Entreprises Publiques : CNSS (24%), CMR (16%), ONE (7%) et ONEP (5%).

Contribution dominante de la dette intérieure dans l'évolution de l'endettement total

Les dettes de financement des EP s'élèvent à 135,4 milliards de dirhams à fin 2009 contre 121,1 milliards de dirhams en 2008, soit une progression de 11,8%. Cet accroissement est expliqué par la hausse des flux d'endettement notamment de l'ONE (+20,9%), des Autoroutes du Maroc (+33,5%) et de l'ONCF (+4,5%) dont le poids dans l'endettement total est respectivement de 23,2%, 14,3% et 10,9%. Près de 71% des dettes de financement émanent de six entreprises qui, en plus des trois entreprises précédentes, englobent le Crédit Agricole du Maroc (10%), l'ONEP (8,1%) et la RAM (4,4%). Ces dettes représentent l'équivalent de 18,4% du PIB, 17% du total des actifs et 58,8% des fonds propres contre 17,6%, 15,7% et 54,2% en 2008 respectivement. En termes de flux nets, la part des dettes de financement dans l'investissement des EP a significativement baissé en 2009 par rapport à 2008 s'établissant à environ 21% contre 40% respectivement.

Avec un montant enregistré de 73,4 milliards de dirhams, l'endettement extérieur représente, près de 54,2% de l'endettement total en 2009 contre 50,8% en 2008 (61,5 milliards de dirhams) et 57,5% en 2007 (54,4 milliards de dirhams), soit une hausse de 19,3% contre 13,1% en 2008. Il constitue 10% du PIB et 48% de l'encours de la dette extérieure publique contre 8,9% et 46,9% en 2008 successivement.

La hausse de la part de la dette extérieure dans l'endettement total des EP s'est opérée au détriment de la dette intérieure dont la part s'est établie à près de 46% en 2009 contre environ 49% en 2008 avec une évolution annuelle de seulement 4%. Cela s'est traduit par une contribution réduite de la dette intérieure dans l'accroissement de l'endettement total ne dépassant pas 17% après 73% en 2008 et 67% en 2007.

Au vu de l'évolution des principaux agrégats du secteur, les entreprises publiques se sont caractérisées par une structure financière globalement saine et solide en 2009 reflétée, entre autres, par des fonds propres importants avoisinant le double des dettes de financement.

1.4.9. Financement de l'économie : le retour du Maroc sur le marché financier international consacre la réussite des réformes et des bonnes performances de l'économie nationale

Pour diversifier ses sources de financement et alléger la contrainte de liquidité qui s'exerce sur le marché financier intérieur, le Maroc a réussi à placer en septembre 2010, avec succès, une émission obligataire de 1 milliard d'Euros, sur le marché financier international, assortie d'une maturité de 10 ans et d'un taux d'intérêt de 4,5%. La demande parvenant des investisseurs a dépassé 2,3 milliards d'euros reflétant la confiance dont jouit le Maroc sur le marché financier international.

Cette émission présente d'importantes améliorations en comparaison avec les émissions précédentes du Maroc, notamment, celles qui ont eu lieu en 2003 et 2007. En effet, le profil des investisseurs ayant souscrit à cette émission est très varié (gestionnaires de fonds, banques, fonds alternatifs, assurances et caisses de retraites et autres) et leur origine a été diversifiée. Notons que le taux d'intérêt assorti à cet emprunt a été plus bas que celui accordé lors des émissions effectuées en 2003 et 2007 (5% en 2003 et 5,37% en 2007).

Conformément à la stratégie de financement du Trésor basée sur l'arbitrage entre financement interne et externe, deux principaux facteurs ont plaidé pour l'arbitrage en faveur du recours au marché financier international. Il s'agit de la bonne la notation dont jouit le Maroc auprès des agences de notation (Investment Grade) et de l'existence de marge en matière d'endettement extérieur.

Le succès de cette opération confirme le potentiel de croissance de l'économie nationale, adossé à des stratégies sectorielles ambitieuses et des fondamentaux macroéconomiques maîtrisés et témoigne de la solidité du secteur bancaire, d'un niveau d'endettement soutenable et de la visibilité en matière de choix politiques, économiques et sociaux.

1.5. Evolution du marché du travail

Le Gouvernement place la création de l'emploi à la tête de ses préoccupations et s'engage à insuffler un nouveau dynamisme à l'emploi. Ce dynamisme s'opère à travers une politique proactive de l'emploi qui s'est traduite par la prise d'une série de mesures pour stimuler le fonctionnement du marché du travail et atténuer l'impact de la crise financière internationale sur ce marché.

En effet, le marché du travail a maintenu le taux de chômage, au cours de l'année 2009, sous la barre de 10%. Celui-ci est passé de 9,6% en 2008 à 9,1% en 2009. Ceci est dû essentiellement à une baisse du taux de chômage dans le milieu urbain de 14,7% à 13,8% et une stagnation dans le milieu rural (4,0%). Il a été plus favorable aux hommes (de 9,5% à 9%) qu'aux femmes (de 9,8% à 9,5%), notamment en milieu urbain (de 13% à 12,1% chez les hommes et de 20,3% à 19,8% chez les femmes).

Notons que près de deux tiers des actifs chômeurs sont des diplômés, dont le taux de chômage au niveau national est le plus élevé (17,2%), en particulier en milieu urbain (18,6%). Les actifs n'ayant aucun diplôme s'insèrent facilement dans le marché du travail et affichent par conséquent un taux de chômage de seulement 4,4%.

Par région économique, le taux de chômage a enregistré des niveaux bas en 2009 dans les régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz (4,9%), Tadla-Azilal (5%) et Chaouia-Ouardigha (6,1%). Ces résultats peuvent être expliqués par l'importance du milieu rural dans ces régions et la prédominance des activités agricoles.

En effet, le taux de chômage en milieu rural de la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz n'est que de 1,3% (contre 10,8% en milieu urbain), celui de la région Tadla-Azilal est de l'ordre de 2,1% (contre 11,1% en milieu urbain) et celui de Chaouia-Ouardigha a atteint 1,6% (contre 13,6% en milieu urbain).

En revanche, les régions les plus touchées par le chômage sont la région de l'Oriental avec un taux de 18,2% suivie de loin par les régions du Sud[13] (13,7%), la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (12,5%), le Grand Casablanca (11,6%) et la région de Gharb-Chrarda-Béni Hssen (11,3%).

De sa part, l'emploi a connu des évolutions contrastées en 2009 : moins de création d'emplois, plus de sous-emploi et plus d'emploi rémunéré. Le recul du rythme d'accroissement de la population active occupée (de 1,3% en 2008 à 0,9% en 2009) s'est traduit par une création nette d'emploi en rupture avec les dernières années (95.100 postes contre 133.000 en 2008, 128.000 en 2007 et 256.700 en 2006).

En parallèle, la baisse du taux d'emploi (de 45,8% à 45,3%) laisse présager une atténuation de la capacité de l'économie marocaine à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. Ces pertes d'emplois ont été accentuées par l'impact négatif de la crise financière mondiale.

Les pertes d'emplois ont concerné en particulier l'industrie y compris l'artisanat (39.700 postes, soit -3,0%), tirées essentiellement par le secteur du textile et cuir[14] (11.190, soit -9,6%). Ces pertes auraient été plus prononcées si les mesures de soutien n'avaient pas été prises par le Gouvernement pour faire face aux effets de la crise comme en témoigne la nette différence en termes de sauvegarde de l'emploi entre les entreprises bénéficiaires (-4% d'emplois) et celles non bénéficiaires (-10%).

Les créations d'emplois ont par contre concerné exclusivement les services (78.800 postes) et le bâtiment et travaux publics (62.000 postes) qui sont les plus touchés par le sous-emploi. Ce dernier reflète l'une des défaillances structurelles du marché d'emploi.

2. CAPACITE D'ABSORBTION DES CHOCS REVELEE PAR L'EVOLUTION CONJONCTURELLE

L'activité économique affiche en 2010 un réel regain d'activité économique et notamment des activités non agricoles. Ainsi, hormis l'agriculture qui a fortement soutenu la croissance en 2009 avec une augmentation de plus de 30%, les autres activités s'inscrivent dans la relance après le ralentissement (+1,4%) constaté en 2009. Le taux de chômage n'a que très légèrement augmenté en lien notamment avec le décalage entre reprise d'activité et emploi, et l'inflation reste basse.

2.1. L'évolution conjoncturelle en 2010 à l'épreuve de la crise

En 2010, le taux de croissance du PIB, initialement projeté à +3,5%, a été révisé à la hausse du fait des répercussions positives du redressement de l'environnement économique mondial sur l'économie nationale, de la reprise des activités non agricoles à leur niveau d'avant crise et du dynamisme de la demande intérieure. Cette révision a été basée sur les dernières données conjoncturelles disponibles témoignant de la sortie de la phase de ralentissement de l'activité économique nationale.

Au niveau des secteurs concernés par la crise, l'évolution des conjonctures sectorielles à fin août 2010 a conforté les signes de reprise (Automobile, composants électroniques, tourisme, OCP et transferts des MRE) à l'exception du secteur du textile-habillement et de l'aéronautique.

[13] Elle regroupe les trois régions du Sud: Oued Ed-Dahab - Lagouira, Laayoune-Boujdour-Sakia El Hamra et Guelmim-Es-Semara.

[14] Données de la CNSS.

Ainsi ***les exportations des produits des Phosphates et dérivés*** sont en hausse de 79% en glissement annuel, soit une augmentation nette de 10,4 milliards de dirhams par rapport à août 2009 : les phosphates de +66,3%, l'acide phosphorique de +67,3% et les engrais naturels et chimiques de +106,7%. Les perspectives pour le reste de l'année 2010 s'annoncent bonnes tirées notamment par la reprise de la demande au niveau de l'Inde et de l'Amérique Latine. Quant aux facteurs de risque, ils concernent notamment la décision de la Chine de faire baisser la taxe à l'exportation des engrais qui devrait se traduire par une hausse importante de ses exportations en ces produits (DAP…) et la pression sur les intrants (souffre, ammoniac).

La performance du secteur de l'automobile se poursuit à fin août. Les exportations du secteur ont atteint une forte croissance de 38,8% tirée particulièrement par le bon comportement de l'activité de câblage qui a enregistré une augmentation de 46%. Les importations en admission temporaire continuent sur leur tendance haussière entamée depuis octobre 2009 avec une hausse cumulée à fin août de 55,7%.

La dynamique dans le secteur de l'électronique se maintient à l'instar du secteur de l'automobile. Les exportations de l'électronique n'ont commencé à enregistrer des performances qu'en décembre 2009 et début 2010. A fin août 2010, ces exportations ont progressé de 25% tirées principalement par les composants électroniques qui ont progressé de 37,1%. Il convient de souligner que ces exportations demeurent prédominées par les performances de la société ST-Microelectronics. L'évolution des importations en admission temporaire du secteur dénote d'une forte reprise au cours des huit premiers mois avec +99,5% (+114,4% en juillet et +43,8% en août).

Le rythme de baisse des exportations du textile-habillement et cuir s'atténue après une chute de plus de 20% en début d'année. La baisse des exportations du textile-habillement n'a pas dépassé 7,4% à fin août 2010. Par composante, les exportations des vêtements confectionnés se sont repliées de 9,7%, contre -1,8% et -6,1% respectivement pour les articles de bonneterie et les chaussures. Il convient de souligner la reprise des importations en admission temporaire (AT) avec une hausse cumulée de 8% pour le textile-habillement (+17,2% en juillet et +47,7% en août) et de 15,5% pour le cuir (+62,8% pour le seul mois d'août) augurant de bonnes perspectives pour le secteur au cours des prochains mois.

La contre-performance du secteur de l'aéronautique se poursuit en raison de l'effet décalé de la crise sur le secteur mais en nette atténuation. Les exportations de l'industrie aéronautique enregistrent une hausse de +53,6% pour le seul mois d'août, atténuant ainsi la baisse accusée par le secteur par rapport aux début de l'année (-25,7% en janvier 2010 et -17,3% à fin avril 2010) pour afficher une baisse de 6,9% au terme des huit premiers mois de l'année 2010. Cette amélioration est à mettre à l'actif du bon comportement de la composante « maintenance » qui a vu ses exportations se multiplier par 9 entre 2009 et 2010. Les importations en admission temporaire du secteur demeurent en repli, toutefois avec une décélération du rythme de baisse en glissement annuel (-5,4% en moyenne entre mai et août 2010 contre une moyenne de -31,6% entre janvier et avril de la même année).

Les recettes des MRE ont augmenté de 7,9% en glissement annuel de à fin août en ralentissement par rapport à fin juin (+11,5%). Il a été soulevé les effets du chômage des MRE notamment en Espagne et en Italie et le bon comportement des transferts en provenance du Moyen Orient.

Au niveau des activités touristiques, leur niveau s'est fixé à 5,6 millions de touristes à fin juillet 2010 en progression de 10%. De leur côté, les nuitées recensées dans les établissements classés ont renoué avec la croissance en progressant de 12% au titre de la période janvier-juillet 2010 après un fléchissement de 3% en 2008 et de 1% en 2009. Le taux d'occupation s'est maintenu de 45% en 2008 à 42% en 2009 pour revenir à 44% durant les sept premiers mois de l'année en cours.

Ce redressement a été impulsé principalement par la région de Marrakech-Tensift-Al Haouz qui a enregistré une nette amélioration de ses indicateurs touristiques au cours des sept premiers mois de 2010 avec un taux d'occupation qui est passé de 47% à 50% et des nuitées en progression de 17%. Cette performance réalisée malgré la crise, trouve appui dans le tourisme haut de gamme qui caractérise Marrakech et dans le développement du tourisme rural de sa région. Par contre, la région de Souss-Massa-Daraâ affiche une stagnation de son activité touristique avec un taux d'occupation des établissements touristiques de la région à 57% à fin juillet 2010 au même titre que la période de 2009. Toutefois, l'ouverture du tronçon d'autoroute Marrakech-Agadir ainsi que les programmes mettant en avant la complémentarité culturelle et balnéaire entre les villes de Marrakech et Agadir est de nature à impulser l'attrait de la région tant auprès de touristes nationaux qu'étrangers

Les prémices d'une telle reprise se reflètent dans les chiffres enregistrés par Agadir durant le mois de juillet 2010 avec une augmentation de plus de 19% des arrivées et plus de 22% des nuitées dans les établissements hôteliers classés par rapport à la même période de 2009 alors qu'elle a accusé une baisse de 1% durant la période janvier-juin 2010 par rapport à la même période 2009. Les régions de Marrakech-Tensift-Al Haouz et Souss-Massa-Daraâ continueraient à occuper les premières places en termes de contribution à la valeur ajoutée de la branche «Hôtels et Restaurants», avec des parts respectives de 35% et 33% en 2008.

Ainsi, les recettes voyages ont progressé de 10% au cours de la période janvier-juillet 2010 pour atteindre 30,6 milliards de dirhams après des baisses respectives de 5,3% et de 4,9% en 2008 et 2009.

Ainsi, les activités touchées par la crise se redressent et les autres activités retrouvent leur dynamisme avant crise et notamment les secteurs moteurs tels le bâtiment et travaux publics au niveau du secondaire et celui des postes et télécommunications dans le tertiaire. En effet, à fin août 2010, les indicateurs du secteur du BTP sont positifs comme en témoigne l'augmentation de 9,3% par rapport à fin août 2009 de l'encours des crédits à l'immobilier après une augmentation de 19,4% un an auparavant.

De même au terme des huit premiers mois de l'année 2010, 60.375 ménages ont bénéficié de la garantie du FOGARIM pour un montant de 8,8 milliards de dirhams de prêts accordés, contre 51.550 ménages pour la même période en 2009 pour un montant de 7,5 milliards de dirhams.

Par ailleurs, les investissements et les recettes des ventes du Holding Al Omrane ont atteint respectivement 3,1 et 2,7 milliards de dirhams durant le premier semestre 2010. Durant le deuxième semestre, les investissements prévus devraient atteindre 5,3 milliards de dirhams afin de permettre la mise en chantier de 64.000 unités et l'achèvement de 50.000 unités. Ceci portera les recettes attendues à 3,3 milliards de dirhams

Au niveau des télécommunications, les trois segments du secteur des télécommunications ont affiché à fin juin 2010 un comportement favorable. Pour le marché mobile, le nombre des abonnés a atteint 27,9 millions, en hausse de 3,1% par rapport à fin juin 2009. Concernant le marché de la téléphonie fixe, le parc d'abonnés s'est établi à 3,7 millions d'abonnés en croissance de 6,9%. Le nombre d'abonnés à Internet s'est élevé, à fin juin 2010, à 1,5 million en accroissement de 10,1% en glissement annuel, profitant de la hausse notable (+116,6%) du nombre d'abonnés à Internet 3G. En outre, l'activité des centres d'appel installés au Maroc a généré, à fin août 2010, près de 2,6 milliards de dirhams, en amélioration de 19,8% en glissement annuel.

Au niveau de la demande, la demande intérieure continue de soutenir l'activité économique. A fin août 2010, l'effort d'investissement est révélé par l'évolution des crédits accordés à l'équipement en progression de 25,8% par rapport à fin août 2009 et celle des importations des biens d'équipement hors avions en valeur de 5,1% en glissement annuel recouvrant une hausse de 5,7% de la composante industrielle. Au niveau de la consommation, les crédits accordés au secteur ont augmenté de 13,7% et les importations de biens de consommation ont augmenté de 5,4%.

Situation du marché du travail au deuxième trimestre 2010

La situation du marché du travail au deuxième trimestre 2010 par rapport au même trimestre en 2009 a été satisfaisante en matière de création d'emplois, notamment au niveau du BTP et des services et ce, malgré une légère hausse du taux de chômage.

Nonobstant la légère baisse du taux d'emploi de 46,6% à 46,4%, le volume global de l'emploi a légèrement augmenté, entre les deux périodes, de 10.539.000 au deuxième trimestre 2009 à 10.679.000 au deuxième trimestre 2010, soit une création nette d'emplois de 140.000 postes (92.000 en zones urbaines et 48.000 en zones rurales). Les créations d'emplois ont concerné le secteur du BTP (+109.000 postes, soit +11,4%), le secteur des services (+92.000 postes, soit 2,4%) et le secteur industriel (+28.000 postes, soit +2,2%). Par contre, les pertes d'emplois ont été enregistrées dans le secteur agricole (-83.000 postes, soit -1,9%).

Le taux de chômage est passé de 8% à 8,2% entre le deuxième trimestre 2009 et la même période de l'année 2010. Le nombre des chômeurs a augmenté de 38.000 chômeurs pour atteindre 949.000 (19.000 chômeurs en plus aussi bien dans les villes que dans les campagnes).

Ainsi, le chômage a légèrement augmenté. Toutefois, il y a toujours un décalage entre le moment où la production se remet à augmenter et le chômage à reculer.

L'inflation

A fin août 2010, l'indice des prix à la consommation (IPC) s'est accru en moyenne de 0,7% en glissement annuel contre un accroissement de 1,4% un an auparavant. Cette évolution couvre une progression de 0,4% des prix des produits alimentaires, conjuguée à l'augmentation de 0,9% de l'indice des prix des produits non alimentaires.

Par ville, Guelmim demeure la ville qui enregistre la plus forte hausse des prix avec une augmentation de 2,4% à fin août 2010 en glissement annuel, suivie de Laâyoune (+1,6%). Les villes de Settat, Beni-Mellal, Dakhla et Oujda ont enregistré chacune une hausse des prix de 0,9%.

2.2. Le comité de veille stratégique

La reprise de l'activité économique affichée en 2010 trouve également son origine dans le redressement de la situation des secteurs touchés par la crise qui ont bénéficié des mesures prises par les pouvoirs publics, dans le cadre du Comité de Veille Stratégique. Mis en place dès l'avènement des premiers signes de la crise, le CVS a renforcé durant l'année 2010 sa capacité de suivi et d'évaluation des secteurs en difficulté tout en s'assurant de l'application des mesures prises et d'évaluation de leur impact.

Encadré 1 : Evaluation des mesures arrêtées par le Comité de Veille Stratégique

Les entreprises les plus touchées dans les secteurs du textile, du cuir et des équipements automobiles et électroniques ont bénéficié dès février 2009 de mesures d'accompagnement. Ces mesures s'articulent autour de quatre volets :

- Un volet social, consiste en la prise en charge par l'Etat sur une durée de 6 mois renouvelables (i) des cotisations patronales à la CNSS, (ii) des charges patronales concernant les salaires inférieurs à 3500 dirhams/mois pour les entreprises de l'électrique électronique. En contrepartie, les entreprises s'engagent à ne pas réduire de plus de 5% leur effectif et à respecter les salaires minimums.
- Un volet financier, est basé sur le renforcement des garanties octroyées par l'Etat aux banques pour le financement des besoins en fonds de roulement (Damane Exploitation) et sur un moratoire des remboursements de crédits à moyen et long terme (Moratoire 2009).
- Un volet commercial, en appui à la diversification des débouchés et des marchés, comprend une prise en charge des frais de prospection et des conditions préférentielles pour les assurances à l'export.
- Un volet formation visant à préparer les entreprises à la mutation vers les produits à forte valeur ajoutée.

En faveur du secteur touristique marocain, un plan d'action «CAP 2009» a été mis en place, doté d'une enveloppe de 100 millions de dirhams, ciblant l'activité dans les régions de Marrakech, Fès, Casablanca et Agadir. En outre, en mai 2009, un montant supplémentaire de 300 millions de dirhams a été alloué au renforcement de la promotion touristique, destiné en particulier à la ville de Marrakech et à l'appui au tourisme intérieur.

Les MRE ont pu, quant à eux, bénéficier des mesures suivantes :

- Une subvention étatique à hauteur de 10% du coût du projet (pas moins de 1 million de dirhams et pas plus de 5 millions de dirhams) à tout détenteur de projet qui doit avancer un apport en fonds propres en devises équivalent à 25% du capital total et pourra avoir un crédit bancaire plafonné à 65% du total de l'investissement ;
- De la gratuité des transferts d'argent effectués par l'intermédiaire des banques marocaines ou leurs réseaux à l'étranger ;
- D'une baisse de 50% de la commission de change appliquée à l'ensemble des transactions avec l'extérieur ;

L'évaluation des mesures, à fin juin 2010, dénote d'une prédominance des mesures relatives au volet social avec une part oscillant aux alentours de 60% des demandes, ce qui a permis d'atténuer les pertes d'emploi dans les secteurs touchés. L'analyse de la situation par type de mesures se présente comme suit :

- Volet social : La CNSS a débloqué 505 millions de dirhams pour rembourser 444 entreprises. Par secteur, les entreprises du textile-habillement et cuir représentent plus de 81% des bénéficiaires, suivi du secteur de l'automobile avec 8%.
- Volet financier : La CCG a traité 131 dossiers, dont 93% relatifs au secteur du textile, correspondant à un montant agréé de 725 millions de dirhams.
- Volet commercial : Depuis sa mise en place, 177 demandes de remboursement ont été déposées pour bénéficier du soutien de l'effort de diversification des marchés dont 125 entreprises appartenant au secteur du textile et cuir. Pour ce qui est de la couverture du risque export, 1.056 demandes de prime d'assurance ont été déposées auprès de la SMAEX avec une prédominance du secteur textile. Au 30/8/2010, les remboursements effectués en 2009 et 2010 au titre des mesures de soutien relatives au volet promotion commerciale ont totalisé 27,8 millions de dirhams.
- Volet formation : 163 certificats d'éligibilité ont été délivrés. Les entreprises du textile-habillement et cuir viennent en tête avec une part de 80% suivies par le secteur des équipements automobiles avec 18%.

En 2010, l'outil du CVS s'est adapté aux nouvelles donnes, allant d'une logique de réaction vers une logique d'anticipation et intégrant un périmètre plus large traitant des thématiques spécifiques à caractère structurel afin de consolider sa force de proposition par des mesures adaptées aux besoins réels d'une croissance soutenue et durable.

3. CONSOLIDATION DES INDICATEURS DE DEVELOPPEMENT HUMAIN

Les performances économiques enregistrées durant ces dernières années ont eu des retombées positives sur les indicateurs de développement humain au Maroc. En témoignent les nombreuses avancées réalisées en termes d'amélioration des niveaux de vie, de l'emploi, de scolarisation et formation, d'accès à la santé et aux infrastructures de base. Le but étant de résorber les déficits sociaux et partant atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

3.1. Amélioration des niveaux de vie

Malgré l'amélioration des revenus de la population marocaine, les inégalités persistent encore au niveau de leur distribution entre les différentes catégories de la population. Toutefois, le recul de la pauvreté laisse présager une certaine amélioration des niveaux de vie comme en témoignent les perceptions propres des ménages et l'évolution de leur indice de confiance sur l'environnement national.

Amélioration des revenus

Selon les dernières données des comptes nationaux, le revenu national brut disponible par habitant s'est établi à 24.741 dirhams en 2009, soit une amélioration annuelle moyenne du niveau de vie de 5,7% sur la décennie. Les résultats de l'Enquête Nationale sur les Niveaux de Vie des Ménages (ENNVM 2006/2007) font ressortir une nette progression du revenu mensuel moyen des ménages porté à 5.308 dirhams (6.124 dirhams en milieu urbain et 3.954 dirhams en milieu rural). Les ménages dirigés par les hommes ont des revenus plus élevés (5.579 dirhams) que ceux dirigés par les femmes (3.942 dirhams).

Les revenus des ménages proviennent en grande partie du travail salarié (39,2%) et des activités indépendantes non agricoles (24%). En milieu urbain, les salaires (45%) et les revenus des entreprises individuelles non agricoles (28%) constituent les principales sources de revenus des ménages. En milieu rural, ce sont les activités agricoles (41,2%) qui génèrent le plus de revenus pour les ménages.

L'ENNVM 2006/2007 a montré aussi une persistance des inégalités de niveau de vie au sein de la population et un creusement de l'écart entre les moins aisés et les plus aisés. En effet, l'inégalité traduite par le niveau élevé du rapport inter-décile[15] qui a atteint 17 points en 2007, montre que les 10% les plus riches de la population ont un revenu 17 fois plus que les 10% les plus pauvres. En conséquence, l'indice de Gini[16] s'est établi à 0,46, traduisant ainsi une concentration importante des revenus.

Préoccupation et perception des ménages de leur niveau de vie

En plus des données riches fournies par l'ENNVM, l'Enquête Trimestrielle de Conjoncture auprès des Ménages[17] (ETCM) permet aussi d'analyser d'autres aspects de qualité de vie à travers les indices de confiance des ménages calculés sur la base de soldes d'opinions. Ces indices mesurent le degré d'optimisme des ménages dans leurs perceptions.

L'ETCM révèle un optimisme modéré quant à l'évolution du niveau de vie des ménages, de leur situation financière et des services de santé et d'éducation. Toutefois, les ménages adoptent une perception positive vis-à-vis de la perspective d'évolution de leur situation financière, des droits de l'Homme, des prestations administratives et de l'environnement.

En milieu urbain, l'acquisition du logement reste la principale préoccupation. En milieu rural, c'est plutôt l'amélioration de la vie quotidienne qui figure parmi les préoccupations principales des ménages. L'indice de confiance des ménages s'inscrit en hausse depuis le 1er trimestre 2009, après des baisses assez importantes au cours de 2008, en gagnant 1,2 point au cours du 2ème trimestre 2010 par rapport à la même période de 2009.

[15] C'est le rapport entre le dernier et le premier décile (D9/D1).

[16] Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Plus l'indice est grand, plus les inégalités sont importantes.

[17] C'est une enquête permanente trimestrielle réalisée par le HCP qui couvre l'ensemble du territoire national et des catégories socio-économiques. L'échantillon de l'enquête est de 3000 ménages par trimestre (2000 en milieu urbain et 1000 en milieu rural). Les résultats s'étalent entre le 4ème trimestre 2007 et le 1er trimestre 2010.

3.2. Performances de l'enseignement fondamental[18]

Le plan d'urgence, mis en œuvre en 2008-2009, pour une période de 4 ans, entame sa troisième année et se trouve donc à mi-parcours de sa trajectoire. Durant cette période, les indicateurs de généralisation de la scolarisation ont connu une amélioration notable. Cependant, cette évolution n'a pas été uniforme pour tous les niveaux et types d'enseignements.

Enseignement préscolaire : des performances en deçà des efforts consentis

Le nombre d'enfants scolarisés dans le préscolaire a atteint 673.759 enfants en 2009-2010 (dont 284.759 filles), réparti comme suit : 66,5% dans le préscolaire traditionnel, 25,7% dans le préscolaire moderne et 7,8% dans le préscolaire public. Entre 2000-2001 et 2009-2010, l'effectif des inscrits dans le préscolaire a connu une légère baisse de 1,4% passant de 764.200 à 673.759 avec un taux brut de scolarisation[19] de 59,4% sur le plan national soit 39,9% en milieu rural et 51,2% pour les filles. Selon le rapport national sur les OMD en 2009, le taux net de scolarisation[20] dans l'enseignement préscolaire a atteint 48,2% contre 50,1% en 2004.

Cette baisse est due à la réduction de l'âge d'entrée à l'école publique de 7 à 6 ans et à la chute de la fréquentation des enfants au préscolaire traditionnel de 4,8% en moyenne annuelle entre 2004 et 2009, qui n'a pas été compensée par la hausse de 21,8% des effectifs du préscolaire moderne durant la même période.

Une analyse régionale de la répartition des effectifs de ce niveau d'enseignement en 2009-2010 montre que trois régions du Royaume concentrent 41,5% des scolarisés, il s'agit du Grand Casablanca qui abrite 15,6% (soit 105.355 enfants), de Souss-Massa-Daraâ avec 14% (94.500 enfants) et de Marrakech-Tensift-Al Haouz avec 11,8% (79.686 enfants). Ce constat est imputable à la forte concentration de la population dans ces régions.

Pour la généralisation du préscolaire à l'horizon 2015, le plan d'urgence envisage l'ouverture de 3.600 salles de classes dans les écoles primaires publiques et 390.000 jours de formation au profit de plus de 3.600 éducateurs.

Amélioration des indicateurs de l'enseignement fondamental

Concernant l'enseignement primaire, le taux de scolarisation spécifique des élèves âgés de 6-11 ans s'est situé globalement, en 2009-2010, à 94,8% et à 93,5% pour les filles contre 87,9% et 85,2% respectivement en 2004-2005. En milieu rural, il a atteint globalement 93,9% et 91,7% pour les filles contre 95,7% globalement et 95,1% pour les filles en milieu urbain. Selon le rapport des OMD précité, le taux net de scolarisation[20] dans l'enseignement primaire a atteint 90,5% contre 87% en 2004.

Ces évolutions ont nécessité la mise en œuvre d'importants projets physiques. Le nombre des établissements de l'enseignement primaire public a atteint en 2009-2010 près de 7.128 écoles et 13.402 écoles satellites en accroissement annuel moyen de 1,5% par rapport à 2000-2001. En milieu rural, le nombre d'écoles s'est accru de 2% passant de 3.659 à 4.408 écoles entre les deux périodes.

[18] Recueil Statistique de l'Education 2009/2010, Ministère de l'Education Nationale, sauf autres indications.

[19] **TBS** : Les effectifs scolarisés dans un degré spécifique d'enseignement, quel que soit leur âge, exprimé en pourcentage de la population ayant le droit et l'âge légal d'entrée à l'école au même degré d'enseignement dans une année scolaire donnée. Il est calculé sur la base des projections de la population du recensement 2004.

[20] **TNS** : Les effectifs d'un groupe d'âge officiel scolarisés dans un degré donné d'enseignement exprimé en pourcentage de la population correspondante au même groupe d'âge.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire collégial, le taux de scolarisation spécifique des enfants âgés de 12-14 ans a atteint globalement 75,4% et 69,8% pour les filles en 2009-2010 contre 68,2% et 61,9% respectivement en 2004-2005. En milieu rural, ce taux se situe à 55,8% globalement et à 46,1% pour les filles. Selon le rapport national sur les OMD, le taux net de scolarisation (voir note de bas de page n° 20, page 85) dans l'enseignement secondaire collégial a atteint 44% en 2009 contre 20,2% en 2004.

Le nombre de collèges publics est passé à 1.605 en 2009-2010. Le taux de couverture des communes rurales en établissements scolaires a enregistré une progression importante passant de 28,7% à 55,9% entre 2001 et 2010.

Graphique 31 : Evolution du taux de couverture des communes rurales par l'enseignement collégial

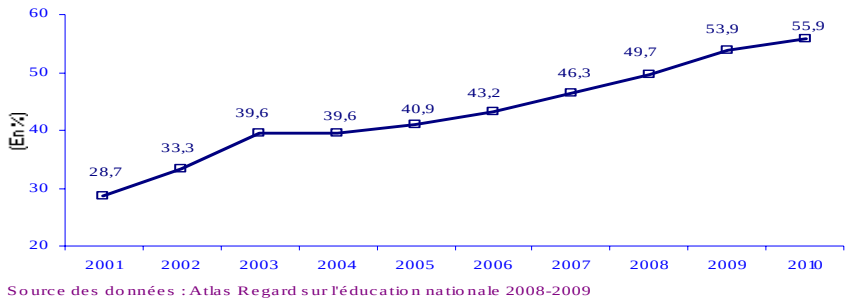

Source des données : Atlas Regard sur l'éducation nationale 2008-2009

En matière du ratio filles/garçons pour l'enseignement secondaire collégial, cet indicateur diffère d'une région à l'autre et oscille en 2009-2010 dans un intervalle allant de 57,8% pour la région de Taza-Al hoceïma-Taounate à 94,7% pour la région du Grand Casablanca. La présence du secteur privé dans le secondaire collégial reste faible dans toutes les régions à l'exception du Grand Casablanca et de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer où la part des élèves du privé est respectivement de l'ordre de 11,7% et de 8,2%.

Au niveau du secondaire qualifiant, le taux de scolarisation spécifique des enfants âgés de 15-17 ans a atteint 50,4% en 2009-2010 et 46,3% pour les filles. Toutefois, des disparités subsistent entre milieux urbain et rural et entre genre en raison du développement limité de ce cycle en milieu rural. Ce taux a atteint 77,4% en milieu urbain (75,3% pour les filles) contre seulement 21,1% en milieu rural (14,1% pour les filles). Au niveau national, l'effectif total des élèves dans l'enseignement secondaire qualifiant public et privé a atteint 861.516 en 2009-2010 dont plus de 49% sont des filles.

L'effectif des élèves du cycle d'enseignement secondaire qualifiant est concentré dans les régions du Grand Casablanca avec 18,2%, suivi de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (10,8%) et de Souss-Massa-Daraâ (10,3%). Le ratio filles/garçons, quant à lui, dépasse 100% dans six régions du Royaume et enregistre son maximum dans la région de Tanger-Tétouan (113,1%). Dans les dix autres régions, ce ratio reste proche de 100% avec un minimum relevé dans la région de Taza-Al hoceïma-Taounate (76,7%).

Une panoplie d'actions d'appui à la scolarisation des enfants

Afin d'encourager la demande en éducation et d'améliorer la rétention des enfants issus des familles défavorisées et de lutter contre l'exclusion, l'Etat a accordé une grande importance au soutien social. En plus des interventions de l'Etat, plusieurs organisations appuient les efforts du département de l'Enseignement Scolaire en matière de soutien social, surtout en milieu rural et particulièrement en faveur des filles.

Dans ce cadre, un appui particulier a été accordé aux programmes des bourses et des cantines scolaires, aux internats et à la distribution des manuels scolaires. Le Ministère œuvre aussi pour que les élèves bénéficient des services des projets locaux, en l'occurrence le transport scolaire et les établissements «Dar Ettalib, Dar Ettaliba».

En 2009-2010, l'effectif des bénéficiaires des cantines scolaires au primaire public a dépassé un million d'élèves, soit 27% des effectifs du cycle primaire, dont 48,2% issus du milieu rural. Au secondaire collégial, cet effectif a atteint près de 31.387 élèves, soit 2,2% des effectifs du cycle. Le département d'enseignement scolaire a accordé une grande importance au milieu rural puisque 97% des élèves profitent des cantines scolaires.

Parallèlement, le nombre des résidents dans les internats a atteint en 2009-2010 près de 82.036 élèves (1.026 dans le primaire, 35.516 dans le secondaire collégial et 45.494 dans le secondaire qualifiant) contre 76.924 élèves l'année précédente. Le programme Dar Ettalib a permis d'héberger près de 26.839 résidents en 2009.

En outre, en 2009-2010, près de 3,7 millions élèves ont bénéficié de la distribution de manuels scolaires, dont 58% dans le milieu rural pour un budget total de 450 millions de dirhams. Enfin, le programme "Tayssir", a permis en 2009-2010 à près de 300.000 élèves issus de près de 162.000 familles pauvres de bénéficier d'un appui financier de l'ordre de 240 millions de dirhams.

Le programme GENIE relatif à la généralisation des technologies de l'information au niveau des établissements scolaires s'est poursuivi durant l'année scolaire 2009-2010 avec le branchement de 2.063 établissements scolaires à Internet, l'acquisition des ressources numériques pour la première année de chacun des trois cycles d'enseignement ainsi que la formation de 520 inspecteurs, 1.398 directeurs d'établissements, 68.861 enseignants et 3200 enseignants stagiaires.

3.3. Alphabétisation et Education non Formelle

Baisse sensible du taux d'analphabétisme

Depuis 2002, le Gouvernement a mis en œuvre une stratégie intégrée de lutte contre l'analphabétisme, se traduisant par une amélioration continue des indicateurs d'alphabétisation.

Le nombre des bénéficiaires des cours d'alphabétisation est passé de 390.000 en 2001-2002 à 702.488 en 2009-2010, enregistrant ainsi un taux de croissance dépassant 80%. Les femmes représentent 80% et 50% des bénéficiaires sont issus du milieu rural. L'opérateur qui contribue le plus à l'alphabétisation de la population (48,2% des bénéficiaires) est la société civile à travers les ONG, suivie des opérateurs publics avec 41,3% et le programme général[21] avec 10%. Cependant, la contribution des entreprises demeure faible avec un nombre de bénéficiaires ne dépassant pas 3.310, ce qui correspond à 0,5% du total des bénéficiaires en 2009-2010.

Graphique 32 : Répartition des bénéficiaires des programmes d'alphabétisation selon les opérateurs en 2009-2010

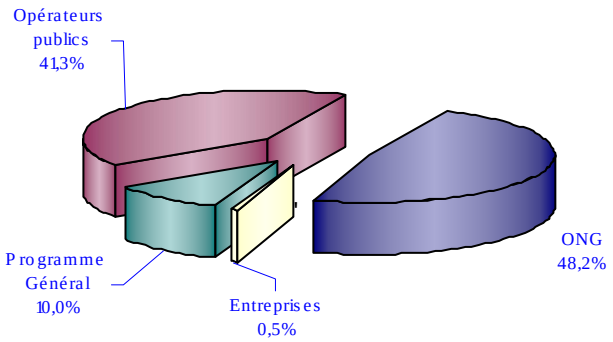

Source : Ministère de l'Education Nationale

[21] Ce programme vise l'alphabétisation des jeunes qui ne peuvent bénéficier d'un programme spécifique d'alphabétisation et la formation de base dispensée à ces mêmes catégories en matière de lecture, d'écriture et de calcul. Il a pour objectif d'alphabétiser annuellement 150.000 personnes dont 70% de femmes surtout en milieu rural.

La répartition des bénéficiaires par région est en corrélation avec la répartition de la population générale du Maroc. En 2008-2009, les régions qui enregistrent les taux les plus élevés de bénéficiaires se situent parmi les régions où la concentration de la population est la plus importante. Il s'agit des régions Souss-Massa–Daraâ, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Grand-Casablanca, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Meknès-Tafilelt et Tanger-Tétouan, avec des pourcentages de bénéficiaires atteignant respectivement 15,5%, 9,7%, 8,6%, 10%, 7,5% et 7%.

Les efforts déployés en matière d'alphabétisation se sont traduits par une baisse remarquable du taux d'analphabétisme de la population âgée de 10 ans et plus qui s'est établi en 2009 à 39,7% contre 44,1% en 2004, soit une baisse de l'ordre de 4,4 points (28,4% en milieu urbain contre 55,6% en milieu rural). Les femmes sont plus touchées par ce fléau puisque 50,8% d'entre elles sont analphabètes contre 28,1% pour les hommes. Selon les dernières estimations de la Direction de lutte contre l'analphabétisme et de l'éducation non formelle qui relève du Ministère de l'Education Nationale, le taux d'analphabétisme devait baisser significativement pour atteindre environ 30% en 2010.

Augmentation des bénéficiaires de l'éducation non formelle

Le nombre des bénéficiaires du programme de la 2ème chance[22] a atteint en 2009-2010 près de 38.197 enfants dont 59% en milieu rural.

Selon le mode d'intervention, le nombre des bénéficiaires du programme de partenariat a atteint 21.915 personnes, celui du parrainage 10.441 personnes et celui du cycle Istidrak 28 personnes et 5.813 bénéficiaires au titre de la contribution à la scolarisation dans les régions lointaines.

En 2009-2010, les programmes de l'éducation non formelle ont permis l'insertion de 7.340 bénéficiaires dont 1.969 dans le cadre de la formation professionnelle et 5.371 ont pu rejoindre le système d'enseignement formel.

3.4. Offre appréciée de formation professionnelle pour une demande accrue

Selon une approche intégrée pour ancrer le dispositif de formation dans le secteur productif, la stratégie de la formation professionnelle (FP) a été élaborée en se basant sur la réalisation de programmes sectoriels FP dans un cadre contractuel avec les professionnels. Cette stratégie repose également sur le développement de la FP en milieu du travail, sur la réingénierie du dispositif de la FP selon l'approche par compétences et sur une politique d'ouverture et de partenariat dynamique entre les différents intervenants.

La FP a connu une demande croissante mesurée par le taux d'affluence. Au titre de l'année scolaire 2009-2010, le taux moyen de demande de formation est d'environ 3 candidats par place offerte. Face à cette demande croissante, l'appareil de formation compte 2.068 établissements au titre de l'année 2009-2010 dont 1.578 relèvent du secteur privé et 490 du secteur public. Ces derniers accueillent 71% des stagiaires. Un programme d'extension de la capacité d'accueil a été lancé sur 2009-2012 prévoyant la création de 81 établissements et l'extension de 22 autres.

L'effectif global des stagiaires dans le système de la formation professionnelle et alternée en 2009-2010 a atteint 262.988 personnes (42% sont des filles), soit une hausse de 4,5% par rapport à l'année précédente. Cet effectif s'est accru dans le secteur public de 7,1% (soit 187.722 stagiaires) contre une régression de l'ordre de 1,3% pour le secteur privé (soit 75.266 stagiaires)

[22] Il vise à faire acquérir aux élèves les compétences de base en matière de lecture, d'écriture et de calcul mais également à ouvrir des perspectives d'insertion tant scolaire que professionnelle ou sociale. Afin d'assurer l'éducation aux enfants non scolarisés à l'horizon 2013, le programme de la 2ème chance doit assurer l'école à près de 80.000 enfants par an

S'agissant de la formation par apprentissage, l'effectif global des apprentis en 2009-2010 est de 31.948 apprentis, soit une hausse de 34,6% par rapport à l'année précédente. La part des filles a plus que doublé en cinq ans pour atteindre 35% en 2009-2010 et ce, grâce au programme de création de 54 centres de formation par apprentissage intra entreprises, notamment dans les secteurs textile et habillement, le tourisme et l'automobile. Près de la moitié de ces apprentis (48,4%) se concentre dans quatre régions (Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, Grand Casablanca, Souss-Massa-Daraa, Tanger-Tétouan).

Selon l'enquête d'évaluation du système de la FP, parmi 100 stagiaires de la FP résidentielle et alternée 68 en sortent diplômés. Le taux d'insertion à neuf mois après l'obtention du diplôme a atteint 63,4% pour la promotion de l'année 2007 (67% pour les garçons et 59% pour les filles). Ce taux a atteint 65% pour les lauréats des établissements publics contre 62% pour le privé.

3.5. Des avancées importantes pour certains indicateurs sanitaires

Dans l'ensemble, une amélioration notable est enregistrée pour bon nombre d'indicateurs, en particulier ceux en relation avec la mortalité maternelle et infantile. Ces derniers ont en effet connu une baisse importante ces dernières années même si du chemin reste encore à faire pour atteindre les OMD ainsi que les objectifs fixés dans le cadre du Programme d'Action Stratégique du Ministère de la Santé 2008-2012.

Encadrement médical, paramédical et offre de soins

L'encadrement médical connaît une amélioration continue depuis de nombreuses années même si son niveau demeure en deçà des besoins. Ainsi, le nombre d'habitants par médecin de santé est en nette amélioration situé à 1.637 en juin 2009 contre 2.251 en 2001 induite par une augmentation de 5,2% en moyenne par an du nombre de médecins durant de la période 2001-2008. L'encadrement paramédical s'est, quant à lui, situé à 1.134 à juin 2009 recouvrant une augmentation de 4,5% de l'effectif du personnel infirmier au niveau du secteur public en 2009.

Quant à l'encadrement médical régional, il présente des disparités spatiales importantes par rapport à la moyenne nationale. En effet, les régions de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (647 habitants par médecin), du Grand-Casablanca (716) et de Fès-Boulemane (1.302) enregistrent les niveaux les plus performants. Les autres régions et en particulier celles de Taza-Al Hoceima-Taounate (4002), Tadla-Azilal (3.547), Oued-Ed Dahab-Lagouira (3.167), Doukala-Abda (3.113), Souss-Massa-Draa (3.060), accusent un retard important et enregistrent de faibles performances (nombres d'habitants par médecin largement supérieurs à la moyenne nationale).

La situation des infrastructures sanitaires fait montre d'une évolution positive aussi bien des Etablissements de Soins de Santé de Base (E.S.S.B.) en hausse de 1,6% pour se situer à 2626 en 2009 que des établissements du réseau hospitalier dont le nombre s'est accru de 1,9% entre 2001 et 2009.

Pour ce qui est de la capacité hospitalière, il est à relever une augmentation significative de la capacité litière, tous secteurs confondus, passant de 31 236 en 1997 à 33.600 en 2006, soit un accroissement de 7%. Cette capacité sera renforcée par la construction de nouveaux hôpitaux provinciaux (El Jadida, Témara, Khénifra et Salé) et de quinze hôpitaux locaux (Zagora, Arfoud, Midelt, Saïdia, Rich, Sidi Moumen,…). Ces hôpitaux, en cours de travaux, porteront la capacité litière additionnelle à 1830 lits.

Une analyse par régions révèle que 9 régions ont un ratio de desserte en lits hospitaliers inférieur à la moyenne nationale variant de 390 dans la région de Oued Ed-dahab Lagouira à 997 dans la région de l'Oriental. Sept régions ont un ratio d'habitants par lits supérieur à la moyenne nationale (allant de 1003 pour la région Tanger-Tétouan à 1740 pour la région de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer).

Indicateurs de mortalité, d'espérance de vie, de santé maternelle et infantile

Les efforts déployés par les pouvoirs publics pour améliorer l'offre de soins ont agi favorablement sur les indicateurs de la mortalité et de l'espérance de vie à la naissance. Cette dernière s'est établie à 72,6 ans en 2008 (71,4 ans pour les hommes et 73,9 ans pour les femmes) en hausse de près de 3 ans par rapport à 2001 (70 ans).

La mortalité infantile (moins de un an) a connu une baisse importante passant de 42 à 32,2 pour 1000 naissances vivantes entre 2004 et 2009. La mortalité des moins de 5 ans s'est établie quant à elle à 37,9 pour 1000 naissances vivantes en 2009[23] en baisse de 9 points ces 5 dernières années.

La baisse de la mortalité infantile et infanto-juvénile s'explique en partie par la poursuite des campagnes de vaccination contre certaines maladies mais également par les efforts de lutte contre la malnutrition et les carences en micronutriment.

Grâce aux efforts déployés pour assurer une maternité sans risque, le taux de mortalité maternelle a été divisé par près de deux en passant de 227 à 132 pour 100000 naissances vivantes entre 2004 et 2009 selon l'enquête nationale démographique 2009-2010.

Evolution des dépenses publiques de santé et financement de la santé

En 2010, la contribution de l'Etat au financement de la santé a été de l'ordre de 10,5 milliards de dirhams soit 5,5% du budget de l'Etat. Cette contribution a enregistré une hausse de 7,2% par rapport à 2009 et de 28,4% par rapport à 2008. 82,2% de ces dépenses, soit 8,6 milliards, sont dédiées aux dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de personnel se situent aux alentour de 5,7 milliards de dirhams et représentent à elles seules 55% du budget du Ministère de la Santé et 66,5% de son budget de fonctionnement.

L'augmentation significative du budget dédié au Ministère de la Santé ces dernières années a exercé un effet favorable sur le comportement de l'ensemble des indicateurs sanitaires et a contribué à améliorer les performances de certains programmes. Néanmoins, en raison du faible taux de couverture médicale de la population (aux alentours de 17%), le financement de la santé continue à être assuré en grande partie par le paiement direct des ménages. En effet, d'après les Comptes Nationaux de la Santé 2006, la contribution des ménages aux dépenses publiques de santé s'est située à 64,3% en 2006, dont 57,03% au titre des paiements directs des ménages.

3.6. Importants progrès réalisés dans l'atteinte des OMD

Depuis le lancement du processus des OMD en 2000, le Maroc a réalisé d'importants progrès dans l'atteinte des objectifs fixés en 2015. Les résultats obtenus attestent de la capacité du Maroc à atteindre l'ensemble des objectifs même si ces résultats ont quelque peu été affectés par les répercussions de la crise financière internationale et par les aléas climatiques se matérialisant par une succession des années de sécheresse et par l'augmentation du risque d'inondation.

Globalement, comme le montrent les résultats du rapport national sur les OMD 2009, des résultats positifs ont été obtenus pour l'ensemble des OMD même si les rythmes de réalisation ont varié largement d'un objectif à l'autre. Ceci fait que certains objectifs sont déjà atteints, d'autres sont proches de l'objectif alors que certains demeurent encore loin de la cible.

[23] Source HCP.

La réduction de l'extrême pauvreté et de la faim : Un objectif déjà atteint

Dans le domaine de la pauvreté, les avancées réalisées sont considérables et les taux de réalisation de certaines valeurs cibles dépassent même l'objectif fixé en 2015. Ceci est particulièrement vrai pour celles concernant la population vivant à moins d'un dollar US et à moins de 2 dollars par jour. Ainsi, le taux de pauvreté à moins d'un dollar s'est situé à 0,56% en 2008 pour une valeur cible de 1,8% en 2015. De même, le taux de pauvreté à moins de deux dollars s'est établi à 8,1% en 2008 soit près de 7 points de moins que l'objectif escompté en 2015 (15,2%).

Par ailleurs, le taux de pauvreté alimentaire a connu une baisse importante pour atteindre 0,9% en 2008 contre un objectif de 2,3% en 2015. Les taux de pauvreté absolue, relative et de vulnérabilité ont baissé pour se situer respectivement à 3,6%, 8,8% et 15,9% en 2008.

Assurer l'éducation primaire pour tous : Une accélération du rythme de réalisation et un renforcement de la qualité sont nécessaires

Le taux net de scolarisation des enfants de 6-11 ans a été estimé au niveau national à 90,5% en 2008/09 contre 52,4% en 1990/91. Ce taux est passé de 35,9% à 90,6% en milieu rural contre respectivement 76,6% et 90,5% en milieu urbain. En milieu rural, l'amélioration a été plus importante pour les filles, pour lesquelles ce taux a presque quadruplé au cours de la même période. Notons que l'objectif à atteindre en matière de scolarisation en 2015 est celui de 100%. Or, il semble que le maintien des acquis exige une multiplication des efforts et un renforcement de la qualité de l'enseignement.

En matière d'alphabétisation, les avancées sont importantes mais les réalisations demeurent loin de l'objectif fixé en 2015 (80%). Le taux d'alphabétisation de la population âgée de 10 ans et plus, a été estimé à 60,3% en 2009 contre 45% en 1994. En milieu rural, il est passé de 25% à 44,4%. Le taux d'alphabétisation des jeunes de 15-24 ans est passé de 58% à 79,5% entre 1994 et 2009 avec une amélioration plus notable chez les femmes dont le taux est passé de 46% à 72,1% au cours de la même période contre 71% et 86,7% pour les hommes.

Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes : Des acquis certains mais un long chemin reste encore à parcourir

Des progrès nets ont été enregistrés en termes de parité filles/garçons dans tous les niveaux scolaires. L'indice de parité dans le primaire s'est situé en 2008-2009 à 89% au primaire, avec 80% au niveau secondaire collégial et 97% au niveau secondaire qualifiant enregistrant des hausses respectives de 23, 10 et 32 points par rapport à l'année scolaire 1990-1991. Les mêmes tendances ont été observées au niveau de l'enseignement supérieur où l'indice de parité a enregistré une hausse de 34 points durant la période 1990-2009 pour s'établir à 90%.

Dans le domaine de l'emploi, la participation de la femme reste largement insuffisante puisque celle-ci ne représente que le quart de la population active (25,8%). Les disparités homme-femme sont également visibles au niveau de l'accès à l'emploi. Ainsi à titre d'exemple, les femmes détentrices de diplômes moyens et supérieurs souffrent beaucoup plus du chômage que leurs homologues masculins avec un écart respectivement de l'ordre de 7 et 14 points en faveur des hommes.

Quant à l'accès des femmes aux postes de décision et à la sphère politique, celle-ci demeure faible en dépit des progrès réalisés. Le nombre de femmes ministres est passé de 4 en 1997 à 7 en 2007 avant de baisser à 5 en 2009, soit 15% seulement du Gouvernement. Au Parlement, leur part est passée de 0,7% à 10,5% entre 1997 et 2007 grâce à des mesures de discrimination positive. Dans la sphère judiciaire, les femmes ne représentent que 19,7% des magistrats en 2009.

Dans le domaine religieux, il est à relever, pour la première fois dans l'histoire du Maroc, 35 femmes siégeant au sein du Haut Conseil des Oulémas et les conseils locaux des Oulémas.

Réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans : Une évolution positive qui demeure insuffisante

L'amélioration des conditions de vie de manière générale, et les campagnes de prévention et de lutte contre les maladies en particulier, ont contribué à une baisse significative du taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans dont le niveau est revenu à 37,9‰ selon les résultats provisoires de l'Enquête Nationale Démographique (END) 2009-2010.

La mortalité infantile (moins d'un an) a également enregistré une baisse importante pour se situer à 32,2 pour 1000 entre juin 2008 et juin 2009 pour un objectif à atteindre de 19 pour 1000 en 2015. Les efforts devront être intensifiés et orientés en particulier vers le milieu rural.

Améliorer la santé maternelle : Des efforts considérables pour atteindre la cible

Des progrès ont été réalisés mais restent en deçà des objectifs escomptés. En effet, d'après les résultats provisoires de l'END 2009-2010, le taux de mortalité maternelle a enregistré une baisse importante, ramené à 132 pour 100.000 naissances vivantes en recul de 42%.

Notons que la mortalité maternelle est fortement corrélée à la fécondité, à l'élargissement de l'utilisation des moyens de contraception et au suivi de la grossesse et de l'accouchement. Ainsi l'Indice Synthétique de Fécondité a atteint 2,36 enfants par femme vers la fin de l'année 2008 (2,47 en 2004) et le taux d'utilisation des moyens de contraception s'est élevé à 63% en 2004 alors que les consultations prénatales ont enregistré une hausse importante pour se situer à 80% en 2009-2010.

Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies : La tuberculose, un problème de santé publique

Dans le domaine de la lutte contre le SIDA, il est à noter le faible taux de prévalence du virus au Maroc puisque celui-ci n'atteint que 0,11% en 2010. Il est probable que ce taux se stabilise aux alentours de 0,12% au courant des prochaines années.

Le taux de prévalence se maintient à des niveaux relativement stables pour les femmes enceintes depuis 2000, mais se caractérise par des nivaux élevés pour les populations à risque (2 à 3% pour les professionnels du sexe).

Au niveau du paludisme, l'objectif est réalisé. Aucun cas n'a été enregistré depuis 2004 même si le risque de retour de la maladie est toujours présent en raison de l'émigration et du mouvement de population. La Tuberculose par contre, continue à poser un problème de santé publique au Maroc avec 25.530 nouveaux cas en 2009 dont 70% concernent le groupe d'âge15-45 ans.

Assurer un environnement durable : Une intensification des efforts pour relever les défis environnementaux

En relation avec cet objectif, les efforts déployés ont permis de relever le taux d'accès à l'eau potable en milieu rural de 14% en 1994 à 90% en 2009. L'accès à l'assainissement liquide connaît par contre un retard important au regard des besoins du pays dans ce domaine et le taux de raccordement global au réseau d'assainissement, en milieu urbain, a été estimé à 88,4% en 2009.

En matière de lutte contre l'habitat insalubre, 146.200 unités ont été traités dans le cadre du programme « villes sans bidonvilles » à fin 2009, de même que 40 villes ont été déclarées villes sans bidonvilles en 2010. Dans le même cadre, le programme de mise à niveau de l'habitat menaçant ruine a bénéficié en 2009 à 19.036 ménages pour un coût de 333 millions de dirhams.

Mettre en place un partenariat mondial pour le développement : La faiblesse de l'Aide Publique au Développement

L'Aide Publique au Développement (APD) a atteint 119,8 milliards de dollars en 2008, en hausse de 10% par rapport à 2007, et a représenté 0,30% du PNB des pays développés ce qui est largement inférieur à l'objectif fixé (0,7%). L'enquête de suivi des indicateurs de l'efficacité de l'aide, a montré une faible dépendance du Maroc à l'APD, dont le montant pour le Maroc s'est établi à 2,27 milliards de dollars en 2007.

Cependant, le Maroc a signé en 2007 un compact d'investissement d'un montant de 697,5 millions de dollars dans le cadre du programme «Millénium Challenge Account» (MCA). Ce programme d'investissement a pour objectif de stimuler la croissance économique à travers l'augmentation de la productivité et l'amélioration de l'emploi dans les secteurs à fort potentiel. Il devrait permettre la dynamisation de certains secteurs porteurs et pourvoyeurs d'emplois notamment l'agriculture et la pêche.

Notons également que dans le cadre des engagements du Maroc au titre de la Déclaration de Paris, le Ministère de l'Economie et des Finances en partenariat avec le PNUD, et avec le concours financier de la coopération espagnole et française, s'est engagé depuis 2008 dans un projet visant l'établissement d'une carte des projets de développement via un système d'information géographique. Ce projet permettra à moyen terme à l'ensemble des partenaires d'accéder à des données complètes et fiables et d'apporter une plus grande visibilité à l'aide accordée au Royaume.

4. VECTEURS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET SOCIAL

La préservation des acquis n'a pas pu permettre de dépasser toutes les fragilités. Aussi, restent-ils à combler les faiblesses et résorber les déficits. L'exploitation de nouvelles niches de croissance, avérée notamment dans l'économie sociale, l'éco-développement et la bonne gouvernance, devient une urgence dans une mondialisation galopante et en pleine mutation pour une croissance plus forte, durable et créatrice d'emplois.

4.1. Economie sociale et lutte contre la pauvreté

4.1.1. Bilan de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain

Depuis son lancement le 18 mai 2005 par Sa Majesté le Roi, l'Initiative Nationale pour le Développement Humain (INDH) a réussi à créer une dynamique et à favoriser l'implication de l'ensemble des acteurs agissant dans le domaine du développement humain, à travers la réalisation de plusieurs projets. Elle a constitué une expérience pilote d'intégration et de convergence des politiques publiques et a contribué à la formulation d'un modèle de développement durable où les nombreux plans sectoriels actuellement lancés viendraient s'intégrer de manière cohérente.

L'INDH a contribué également et de manière significative à l'amélioration des conditions de vie des populations cibles. Cette amélioration s'est confirmée par l'enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 2006/2007, qui a montré l'apport de l'INDH à la baisse de la pauvreté, celle-ci ayant reculé de 36% à 21% dans les communes rurales ciblées par l'Initiative.

Selon la revue à mi-parcours de l'INDH 2005-2008 élaborée par l'ONDH, les projets entrant dans le cadre de l'initiative, peuvent être regroupés en trois grandes classes : les projets d'équipement (sanitaire, scolaire, social, sport..), les projets de développement économique (agriculture, production et services, transport, formation professionnelle…) et les projets d'infrastructure et d'amélioration des conditions de vie (infrastructures, environnement, renforcement des collectivités locales..). Ces projets ont été financés respectivement à hauteur de 53,1%, 24,5% et 22,4% de l'enveloppe budgétaire de l'INDH. Par ailleurs, avec un financement INDH de 457 millions de dirhams, les Activités Génératrices de Revenus (AGR) ont représenté 13% du nombre de projets réalisés au titre de l'initiative, dont 68,7% a concerné le milieu rural. L'effet de levier a atteint quant à lui 40% en moyenne durant la période 2005-2010.

Durant la période 2005-2010, près de 5,4 millions de personnes ont bénéficié de 22.034 projets et l'enveloppe budgétaire globale allouée à la réalisation des projets inscrits dans le cadre de l'initiative a atteint 13 milliards de dirhams, dont 7,8 milliards de dirhams au titre de la contribution de l'INDH.

Une ventilation des projets par type de programme révèle la prédominance des projets dédiés au programme transversal, dont le nombre s'est élevé à 9.038 projets entre 2005 et 2010 pour un montant de 3.890 millions de dirhams financés à 53% par l'INDH, suivi du programme de lutte contre la pauvreté en milieu rural à hauteur de 6.836 projets financés par un montant qui s'élève à 2.561 millions de dirhams dont la part de l'INDH a atteint 77%. Le programme de lutte contre l'exclusion sociale en milieu urbain a permis de réaliser 4.024 projets qui ont nécessité un montant global s'élevant à 3.860 millions de dirhams dont l'INDH a contribué à hauteur de 52%. Pour ce qui concerne le programme de lutte contre la précarité, 2.136 projets ont été réalisés pour une enveloppe de 2.688 millions de dirhams dont 66% par l'INDH.

Graphique 33 : Répartition des projets INDH par montant (global/INDH) et par programme durant la période 2005-2010

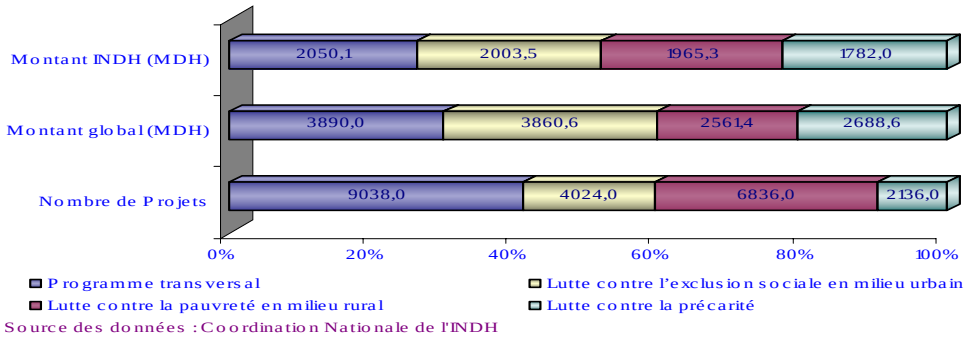

Source des données : Coordination Nationale de l'INDH

Une étude portant sur les perceptions de l'INDH, a permis de dégager les constats suivants : les personnes sont de plus en plus informées de l'INDH, leur part ayant passé de 19,8% à 55,7% entre 2005 et 2008. La quasi totalité des personnes interrogées a une perception positive du rôle de l'INDH puisque 92,5% de celles-ci jugent que l'INDH est nécessaire. S'agissant de l'adhésion des populations à l'approche participative, 92,3% des personnes se déclarent prêtes à joindre leurs efforts à ceux de l'Etat, et 81,3% sont disposées à participer à la réalisation d'un projet INDH.

Afin de concrétiser les Orientations Royales à l'occasion du Discours du Trône adressé à la Nation en juillet 2009, et suite à l'achèvement de la première phase 2005-2010, le comité stratégique de l'INDH est entrain de préparer la plateforme pour le lancement de la deuxième phase 2011-2015. Par ailleurs, l'ONDH a développé une nouvelle démarche qui s'articule autour d'axes stratégiques tels que le développement d'outils d'évaluation, l'élaboration d'études relatives au développement humain, la mise en place d'un dispositif évolutif et ouvert ainsi que le développement de mécanismes de partenariat et de communication.

La préparation des projets INDH devrait tenir compte de la spécificité des actions, tout en s'assurant de leur pérennité et de leur synergie avec les différents programmes sectoriels et les plans de développement communaux.

4.1.2. Promotion de l'économie sociale en faveur du développement local et régional

L'économie sociale et solidaire constitue une opportunité réelle de développement économique appelée à croître dans un contexte propice au développement du commerce équitable, des produits de terroir, de l'agriculture bio… Elle peut ainsi être une réponse aux nouveaux défis posés par la mondialisation et l'économie de marché.

Ce secteur est un véritable filet social pourvoyant des emplois et des revenus à des catégories défavorisées de la population. Il peut être un facteur de développement humain à travers une meilleure distribution des richesses et un accès plus équitable aux ressources, aux opportunités économiques et aux services de base, notamment à la sécurité sociale des acteurs.

L'économie sociale peut également s'avérer être un levier du développement local lorsqu'elle s'appuie sur les ressources et les potentialités des régions. Ainsi, les entreprises de l'économie sociale permettent la création d'emplois et de richesses dans des zones géographiques défavorisées, désindustrialisées ou non attrayantes pour l'investisseur traditionnel. Elles participent au renforcement de la solidarité et de la cohésion sociale par l'insertion des groupes défavorisés ou exclus de la société (femmes, jeunes, handicapés).

4.1.2.1. Etat des lieux de l'économie sociale et solidaire au Maroc

L'économie sociale et solidaire est constituée de trois types d'organisations au Maroc : les coopératives, les associations et les mutuelles.

Le secteur coopératif [24]

Le secteur génère un chiffre d'affaires de 7 milliards de dirhams et compte 7.140 coopératives à fin avril 2010 regroupant près de 362.578 adhérents. Ces effectifs sont en nette progression depuis le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain. Ainsi, le nombre de créations est-il passé de 364 en 2006 à 610 en 2009.

Présentes dans plusieurs secteurs, les coopératives sont toutefois très concentrées dans l'agriculture (64%), l'habitat (15%) et l'artisanat (12%). Le secteur des services, par contre, porteur en termes d'emplois et de valeur ajoutée, est très peu représenté. A titre d'exemple, seulement 2 coopératives opèrent dans le tourisme.

[24] La coopérative est « un groupement de personnes physiques, qui conviennent de se réunir pour créer une entreprise chargée de fournir, pour leur satisfaction exclusive, le produit ou le service dont elles ont besoin». Loi n°24-83 du 5 octobre 1984.

Graphique 34 : Répartition sectorielle des coopératives au Maroc en 2008

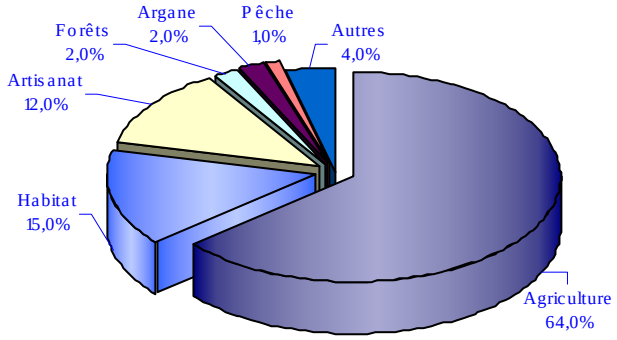

Source : Office du développement de la coopération

Dans l'agriculture, les activités des coopératives se concentrent dans l'approvisionnement et la collecte, ce qui les assimile à des centrales d'achats pour les besoins des coopérateurs, et des centrales de vente des produits fournis par les adhérents. Pour les coopératives artisanales, les adhérents sont des producteurs de biens et services, la coopérative leur fournit un environnement où ils peuvent exercer leur métier. En termes de capital investi, le secteur de l'habitat est en premier rang, avec 77%, suivi de l'agriculture avec 20% en 2005.

La part des coopératives exclusivement féminines s'élève à plus de 12%. Ces organisations, qui comptent près de 20.000 adhérentes, sont essentiellement concentrées dans le secteur agricole, l'artisanat et les produits de l'argan.

La répartition sectorielle des effectifs des coopératives se répercute au niveau territorial. Ainsi, même si le secteur coopératif couvre toutes les régions du Maroc, les régions agricoles de Souss-Massa Daraâ, Doukala Abda, l'Orientale et Meknès Tafilalet regroupent 39% des coopératives du pays.

Graphique 35 : Répartition régionale des coopératives au Maroc en 2008

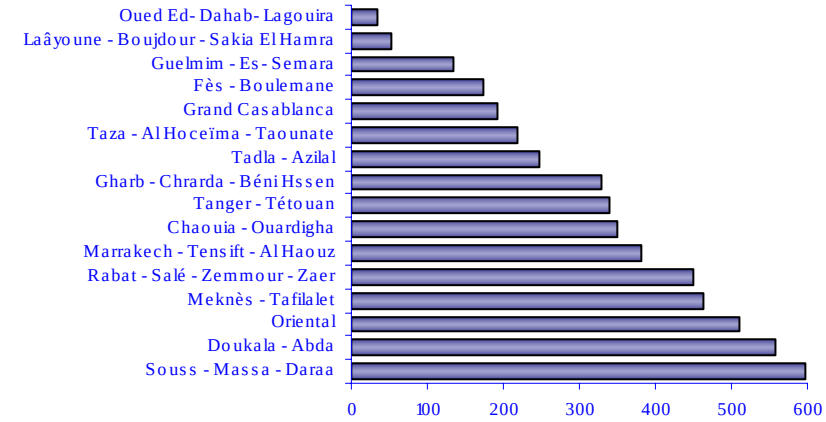

Source : Office du développement de la coopération

Le secteur associatif [25]

Le secteur associatif au Maroc comprend plus de 50.000 organisations œuvrant dans divers domaines, plus particulièrement l'action économique et le développement local (22%), social (21%) ou culturel et récréatif (22%).

[25] L'association est « la convention par laquelle deux ou plusieurs personnes physiques mettent en commun d'une façon permanente leurs connaissances ou leurs activités dans un but autre que de partager des bénéfices ». Loi n°1-58-376 du 15 novembre 1958.

Graphique 36 : Répartition des associations par domaine d'activité en 2008

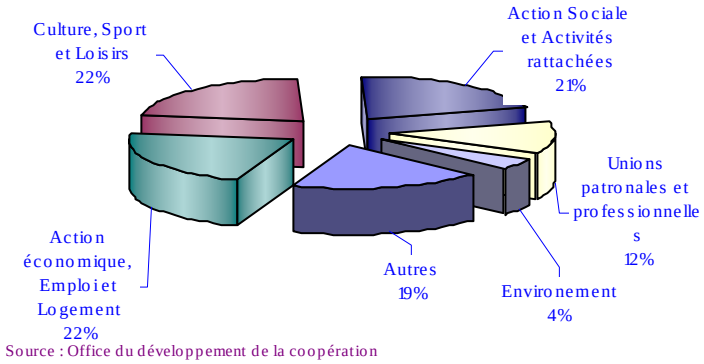

Source : Office du développement de la coopération

Le secteur mutualiste [26]

Le secteur mutualiste marocain compte une cinquantaine d'institutions concentrées dans le secteur public. Plus de la moitié opèrent dans le domaine de la couverture médicale et 43% dans le cautionnement mutuel, essentiellement dans l'artisanat, le transport et la pêche. Le secteur compte 3 mutuelles d'assurance notamment dans l'agriculture (MAMDA) et le transport (MATU).

Contraintes de l'économie sociale et solidaire au Maroc

L'économie sociale et solidaire au Maroc fait face à de nombreuses contraintes qui freinent son essor et sa contribution à la croissance économique et au développement social du pays. Ces contraintes sont essentiellement d'ordre :

- ***Institutionnel*** : multiplicité des intervenants, insuffisante coordination entre les programmes,…
- ***Juridique*** : les statuts et procédures doivent être adaptés à l'économie sociale et ses acteurs ;
- ***Financier*** : l'accès au financement est souvent contraignant ;
- ***Managérial et professionnel*** : manque de compétences dans les domaines de la gestion et de la commercialisation, et les actions de formation, d'appui et de conseil restent insuffisantes.

4.1.2.2. L'économie sociale et solidaire : opportunités de développement socio-économique et territorial

Les organisations de l'économie sociale et solidaire contribuent au développement local de par leur ancrage aux territoires et constituent ainsi des vecteurs de création de richesses et d'emplois. En France, plus de 200.000 organismes de l'économie sociale contribuent à plus de 9% de l'emploi salarié global du pays. En Belgique, l'économie sociale emploie 11,5% des salariés du pays et contribue à hauteur de 5% au PIB national.

Au Maroc, près de 1% seulement de la population active salariée est employée dans les organisations de l'économie sociale et la contribution de celle-ci à la croissance reste limitée. La levée des contraintes et la mise en œuvre d'une nouvelle dynamique à son développement lui confèreraient un rôle plus important dans la lutte contre le chômage, la pauvreté et la vulnérabilité ainsi que dans la mise en valeur des potentialités territoriales.

[26] La mutuelle est « un groupement à but non lucratif qui, au moyen des cotisations de ses membres, se propose de mener dans l'intérêt de ceux-ci ou de leurs familles, une action de prévoyance, de solidarité et d'entraide tendant à la couverture des risques pouvant atteindre la personne humaine». Loi n°1.57.587du12 novembre 1963.

Cette volonté a été renforcée par le lancement de l'Initiative Nationale pour le Développement Humain et le renforcement des programmes d'appui aux activités génératrices de revenu des différents organismes agissant dans le développement social (Entraide Nationale, Agence de Développement Social, Agence de l'Oriental, Agence des provinces du Sud, Agence des provinces du Nord, Organisation de Développement de la Coopération).

Par ailleurs, les stratégies sectorielles de développement mises en œuvre au niveau national comportent des opportunités significatives dans le domaine de l'économie sociale et solidaire à travers la valorisation des richesses et des savoirs faire des territoires, essentiellement dans :

- ***l'agriculture*** : le pilier II du Plan Maroc Vert est réservé à l'agriculture solidaire (accompagnement et encadrement des petits agriculteurs, notamment dans les zones enclavées) ;
- ***la pêche*** : lancement de programme d'appui dans le cadre de la pêche artisanale ;
- ***le tourisme*** : la stratégie nationale préconise le développement du tourisme rural à travers la mise en place de « pays d'accueil touristiques » animés par des organisations de l'économie sociale ;
- ***l'artisanat*** : en parallèle à la politique des acteurs de référence, la vision 2015 insiste sur l'accompagnement des petits producteurs (mono-artisans et micro-entreprises).

Au niveau national, ces secteurs sont créateurs d'emplois directs et indirects et leurs produits comptent pour une part significative dans les exportations nationales. Sur le plan international, le contexte est également favorable de par les nouvelles tendances de consommation liées au commerce équitable, à l'agriculture biologique ou aux produits du terroir, renforçant ainsi les opportunités du Maroc.

4.1.2.3. Un projet de stratégie pour le développement des initiatives de l'économie sociale et solidaire au Maroc

Afin de contribuer à renforcer le secteur de l'économie sociale et solidaire et de valoriser toutes ses potentialités, le Maroc a élaboré un projet de stratégie spécifique.

Celui-ci vise, à travers le renforcement de l'action publique, à améliorer ses performances tant sur le plan économique, en doublant sa contribution au PIB à l'horizon 2020, que sur le plan de la lutte contre l'exclusion et la vulnérabilité socio-économique, notamment avec la création de 100.000 nouveaux postes d'emplois. La dimension territoriale est prise en compte avec des mesures liées à la préservation et à la valorisation des richesses et des potentialités locales.

Le projet de stratégie s'articule autour de sept axes majeurs :

- Le renforcement des capacités des acteurs à travers des mesures spécifiques d'accompagnement à la création et de formation en gestion et management ;
- La valorisation et la promotion des produits de l'économie solidaire à travers des mesures spécifiques de marketing, de labellisation et le développement de l'innovation ;
- Le développement du marché des produits de l'économie sociale par l'organisation de salons au niveau national et régional et l'encouragement de la commercialisation régulière ;
- L'assouplissement des conditions de création et de développement des organismes de l'économie sociale notamment à travers l'adaptation des outils institutionnels et juridiques pour favoriser l'initiative, assurer la cohérence de l'action publique et dépasser toutes les contraintes et spécificités des différents secteurs concernés et la mise en place de nouveaux outils de financement plus accessibles aux opérateurs de l'économie sociale;
- L'encouragement des initiatives de l'économie sociale sur les territoires, grâce à l'intégration de cette dimension dans les plans de développement territoriaux intégrés;

- L'élargissement de l'accès des acteurs de l'économie sociale et solidaire à la couverture sociale et médicale, soit à travers les systèmes existants soit par la mise en place de systèmes spécifiques comme la micro-assurance ou des mutuelles communautaires ;
- Le développement de la veille stratégique et du partenariat par la mise en place d'un observatoire de l'économie sociale de nature à promouvoir l'innovation et la recherche dans le cadre de programmes de partenariat avec les universités. Enfin, le développement de réseaux, tant nationaux qu'internationaux, serait à même de faciliter les échanges en termes d'initiatives, de pratiques de gestion et de marketing et de financement.

Ce projet sera enrichi par les différents acteurs dans le domaine de l'économie nationale avant d'être finalisé et décliné en mesures concrètes selon un plan d'action détaillant les rôles, les missions et la chronologie d'intervention de chaque partie pour une action publique cohérente et efficace.

4.2. Croissance verte : des opportunités de développement

Favoriser une dynamique de croissance verte et adopter les outils de mesure appropriés exigent un nouveau modèle de développement, qui intègre les questions climatiques à tous les niveaux de la conception du développement et aide les pays à veiller à la durabilité de leur économie et à réduire son intensité carbone.

Ainsi, dans un souci d'exploitation rationnelle des ressources naturelles et de gestion optimale des externalités et des biens collectifs, l'économie verte s'attache à favoriser l'amélioration de l'efficacité énergétique, en l'occurrence dans les secteurs de l'énergie, de l'habitat et du transport, ainsi que le recours accru à un large éventail d'énergies renouvelables éoliennes et solaires afin de pouvoir remporter le challenge de satisfaire 10% des besoins par les énergies renouvelables d'ici 2012.

Ceci se traduit par l'exploitation à grande échelle de l'important potentiel du Maroc en énergies renouvelables, l'amélioration de l'efficacité énergétique et par la réduction des émissions des Gaz à Effet de Serre (GES).

4.2.1. Le cadre institutionnel, réglementaire et financier

Le Maroc s'est doté d'un cadre institutionnel, réglementaire et financier favorable à l'écologie et constitue, par là, un marché potentiel pour le « green business ». La mise en œuvre d'une législation « verte » passe par l'adoption d'une politique environnementale qui conjugue trois approches. Une première approche territoriale qui engage l'ensemble des régions du Royaume, une seconde approche partenariale qui sollicite l'ensemble des acteurs économiques et les ONG et une dernière approche programmatique qui encourage la mise en œuvre de projets écologiques.

Ainsi, les pouvoirs publics ont renforcé l'arsenal juridique par la promulgation de cinq lois gouvernementales. Il s'agit de la loi sur l'eau, la loi cadre sur la protection et la mise en valeur de l'environnement, la loi sur les études d'impact, la loi relative à la lutte contre la pollution de l'air et la loi sur la gestion des déchets et leur élimination.

Dans le même sillage, une panoplie de programmes en matière d'environnement et de développement durable a été adoptée, notamment le Programme National d'Assainissement Liquide et d'Epuration des Eaux Usées, le Programme National de Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés, le Programme National de Mise à Niveau Environnementale des Ecoles Rurales et le Programme de Dépollution du Bassin de Sebou.

Un ensemble de stratégies a été adopté par le Maroc en matière de protection de l'environnement dont le Plan National de lutte contre le Réchauffement Climatique et la stratégie nationale pour la protection de l'environnement déclinée en Plan d'Action National pour l'Environnement.

Certes, des instruments juridiques ont été mis en place pour la préservation des ressources naturelles, notamment l'eau, les forêts ou les ressources halieutiques, mais ils accusent des retards dans leur mise en œuvre.

De surcroît, l'adoption de la « ***Charte nationale de l'environnement et du développement durable*** » constitue le socle de base des politiques et stratégies de développement durable. Ladite charte permet de concilier les impératifs du développement socio-économique, la préservation de l'environnement et le développement durable. Les objectifs de la Charte consistent à :

- créer une dynamique nouvelle et réaffirmer que la préservation de l'environnement doit être une préoccupation permanente de tous les Marocains dans le processus de développement durable du Royaume ;
- rappeler à cet effet les principes fondamentaux du développement durable et de l'environnement, dont la mise en œuvre est déterminante pour consolider tous les acquis du Royaume ;
- définir en conséquence les responsabilités individuelles et collectives de la population.

La mise en œuvre de la charte est accompagnée par la création de 16 observatoires régionaux de l'environnement chargés d'élaborer des rapports annuels sur la situation environnementale, d'assurer le suivi de la situation écologique et de corriger les éventuels dysfonctionnements. La charte intègre également le classement des espaces ouverts tels que les forêts, la lutte contre la pollution de l'air et la préservation des réserves naturelles. D'autres mesures sont prises par le pays afin de répondre aux normes environnementales par la construction de nouvelles décharges contrôlées et des stations de traitement des eaux usées.

4.2.2. La dimension environnementale dans les stratégies sectorielles

L'économie verte se réfère au processus de reconfiguration des entreprises et des infrastructures pour de meilleurs rendements des ressources naturelles et les investissements en capital humain et économique, tout en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, en utilisant moins de ressources naturelles et générant moins de déchets.

4.2.2.1. L'agriculture, eau et assainissement

Le contexte mondial marqué par les incertitudes sur la sécurité alimentaire, le changement climatique et la hausse des prix des produits agricoles a imposé au Maroc de revoir sa stratégie agricole élaborant le nouveau Plan Maroc Vert. Dans son volet portant sur la gestion durable des ressources, ce plan table sur l'amélioration du service de l'eau d'irrigation, la promotion des techniques d'irrigation économes et de systèmes de culture permettant une meilleure valorisation de l'eau et la mise en œuvre du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation (réalisation de l'objectif de reconversion 550.000 hectares de l'irrigation de surface et par aspersion à l'irrigation localisée au terme des dix prochaines années).

4.2.2.2. Le secteur de l'énergie

Le bilan énergétique national reflète la dépendance du Maroc vis-à-vis de l'importation des énergies commerciales, une production nationale en énergie primaire conventionnelle faible, l'utilisation extensive de la biomasse et le développement modeste et récent des énergies renouvelables.

Le Maroc dispose d'un potentiel en énergies renouvelables important en matière d'énergie éolienne (côte maritime de 3 500 km avec des vents réguliers, vitesse moyenne d'environ 8 m/s, potentiel d'environ 6000 MW en particulier dans les Provinces du Sud), solaire (ensoleillement de 3 000 h/an, potentiel de 5 kWh/m²/j) et d'hydroélectrique (hydraulique : 200 sites exploitables).

La nouvelle stratégie énergétique consiste à développer les énergies renouvelables en portant à 42% à l'horizon 2020 leur contribution dans la production électrique et à promouvoir l'efficacité énergétique dans les secteurs de l'industrie, de transport et de l'habitat. Cette stratégie vise également le renforcement des capacités de production et la modification du mix énergétique national par l'augmentation des parts du charbon et du gaz naturel.

Sur le plan financier, un Compte d'Affectation Spécial (CAS) a été créée dans le cadre de la Loi de Finances 2009. Ce fonds de développement énergétique est doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars financé à hauteur de 800 millions de dollars par des dons étrangers et 200 millions de dollars par le Fonds Hassan II et vise le soutien des entreprises des services énergétiques et des études et assistance technique.

Encadré 2 : Le Plan Solaire Méditerranéen : une opportunité de croissance à faible intensité de carbone pour la région MENA

Le développement du Plan Solaire Méditerranéen (PSM) fait partie des projets phares de l'union pour la Méditerranée. Les objectifs assignés au PSM portent sur le développement de nouvelles centrales solaires produisant de l'énergie à partir des énergies renouvelables (20 GWatt en 2020).

Le PSM, sous la coprésidence Française et Egyptienne 2009-2010, table sur la capacité de développement des projets producteurs de l'efficacité énergétique (130 projets dans le monde, dont 50 seront retenus). Le Maroc s'accapare une part importante en matière de projets PSM vu ses atouts de diversité, d'intensité des projets et de position géostratégique (biogaz, biomasse, éolien, solaire thermique, photovoltaïque, CSP). En plus de la consommation locale, le Maroc sera le point de transition de l'énergie verte vers l'Union européenne.

4.2.2.3. Le secteur du transport

Le secteur du transport représente environ 5% du PIB réel et emploie 10% de la population active urbaine, absorbe près de 24% de la consommation nationale d'énergie et 34% des produits pétroliers. Les principales actions pour réduire les émissions de CO2 au Maroc se concentrent sur l'amélioration de l'efficacité énergétique de la flotte de véhicules, du transport routier et de la part modale du chemin de fer ainsi que des transports urbains.

4.2.2.4. Le secteur des bâtiments

Les actions du Ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace en termes d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables touchent aussi bien le cadre conventionnel que le cadre réglementaire.

Le renforcement du cadre réglementaire se fait par la participation dans l'élaboration du projet de loi relatif à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables initié par le MEMEE, la signature, le 6 Novembre 2008, d'une circulaire conjointe entre le MEMEE et le MHUAE relative à l'intégration des ER et des techniques de l'EE dans les projets de d'aménagement et de construction, l'institution, au sein du MHUAE, de deux comités techniques de normalisation de l'isolation thermique et de la construction durable pour l'élaboration des référentiels techniques portant sur les performances thermiques des matériaux de construction et la durabilité des bâtiments.

4.2.2.5. Le secteur de gestion des déchets

Les efforts en matière de gestion de l'environnement urbain et périurbain ont permis de définir un programme national d'assainissement en deux volets :

- Le Programme National d'Assainissement liquide (PNAL) consiste en une mise à niveau d'assainissement au profit de 10 millions d'habitants. Les eaux usées seront ensuite réutilisées en agriculture et pour l'arrosage des golfs et autres espaces verts. Le potentiel d'eau épurée pourrait permettre la création de petits projets d'irrigation, d'une superficie globale de 60 000 hectares. Le coût global de ce programme est estimé à 43 milliards de dirhams.

- Le programme national des déchets ménagers (PNDM) a pour objectif d'atteindre à l'horizon 2021, un taux de 90% de collecte et de traitement des déchets ménagers et la généralisation des décharges contrôlées à l'ensemble des agglomérations avec l'organisation et la promotion de la filière de tri-recyclage-valorisation. Le coût global de ce programme est de 37 milliards de dirhams.

Le dispositif financier institué par le Maroc en faveur de la cause environnementale

Sur le plan financier, les entreprises peuvent s'appuyer sur des outils financiers nationaux tels que le Fonds National de l'Environnement (FNE), le Fonds de Dépollution Industrielle (Fodep) ainsi que le Mécanisme pour un Développement Propre (MDP). Grâce à son adhésion au processus MDP, le Maroc dispose aujourd'hui de nombreux atouts qui lui ont permis de développer un important portefeuille de projets variés et de se placer parmi les pays en développement leader en matière du MDP à l'échelle africaine et arabe. Parmi les résultats accomplis, il y a lieu de citer le développement d'un portefeuille de 52 projets MDP permettant la réduction de 7 millions de tonne CO2 par an, avec 5 projets enregistrés au niveau du Conseil Exécutif du MDP, au niveau des Nations Unies, et 22 autres projets dans un état très avancé.

Trajectoire de l'économie verte pour le Maroc

Pour saisir les opportunités qu'offre l'économie verte, il convient de :

- mettre en place les premiers jalons d'une croissance verte, notamment à travers la définition des filières prioritaires du Maroc dans ce domaine, et faire en sorte que les plans de relance économique favorisent les options propres ;
- renforcer le cadre incitatif pour favoriser la transition vers une économie verte à travers l'encouragement des investissements verts et la mise en place d'instruments de marché tels que la tarification ou les taxes sur les polluants et les redevances sur les déchets ;
- renforcer le cadre institutionnel, réglementaire et incitatif en faveur de l'introduction des normes environnementales dans certains secteurs, comme la gestion de l'eau, l'assainissement liquide et solide, l'habitat écologique, le tourisme durable, les transports ;
- lever les obstacles liés à la disponibilité de financement et de main d'œuvre ;
- encourager les activités de recherche développement, en faveur de l'innovation verte ;
- renforcer la compétitivité verte en exploitant le positionnement géographique du Maroc à l'international et les accords de libre échange pour la production et l'exportation de technologies vertes et en renforçant le processus de coopération, de coordination et d'échange de savoir-faire et d'expériences entre les pays méditerranéens dans le domaine de la protection de l'environnement en général, et des technologies propres en particulier.
- inciter les entreprises à adopter les normes internationales en matière de « Responsabilité Sociétale et environnementale

L'économie verte est susceptible de créer des opportunités d'investissement et d'emplois dans les domaines de la biodiversité, de la lutte contre l'effet de serre, de la construction durable,... On assiste à un basculement vers un nouveau type d'industrie basée sur des énergies renouvelables et une efficacité énergétique accrue. Ceci requiert un changement d'attitude de la part des investisseurs et des gouvernements. Dans cette perspective, les entreprises marocaines doivent saisir les opportunités qu'offre l'économie verte, se tourner vers des pratiques durables et intégrer les nouvelles exigences en matière d'environnement dans leurs stratégies de développement.

4.3. La bonne gouvernance un impératif au développement

4.3.1. Profil institutionnel de la croissance

Conscient du rôle prépondérant d'un système institutionnel assaini dans tout développement économique et social, le Maroc a procédé depuis le début des années quatre-vingt au lancement de vastes programmes et chantiers de réformes économiques. Ces réformes à caractère économique, ont été renforcées, au cours des années quatre-vingt-dix, par d'autres dites de *seconde génération* à caractère institutionnel reflétant l'engagement des acteurs du développement dans l'accélération du processus de développement du pays.

Le système institutionnel joue ainsi un rôle central dans la croissance endogène d'un pays. Les avantages comparatifs de l'environnement institutionnel mis en place déterminent, en grande partie, le régime de croissance d'un pays. Dans ce cadre, des bases de données (Institutional Profiles Database (IPD)) relatives aux caractéristiques institutionnelles des pays en développement, en transition et développés, ont été mises en place depuis 2001.

L'exploitation de la base de données IPD 2009 a permis, de ressortir le groupe dont fait partie le Maroc, en le situant en termes de niveau de développement et de bonne gouvernance et en mettant en exergue les facteurs ayant favorisé sa position et ceux restant à renforcer afin d'améliorer ses avantages comparatifs. Elle a permis également d'analyser son positionnement par principales fonctions institutionnelles dans le cadre d'un benchmark avec les principaux pays concurrents.

Encadré 3 : Présentation de la base de données IPD 2009 et de l'échantillon définitif de l'étude

L'Institutional Profiles Database (IPD) 2009 est une base de données élaborée à partir d'une enquête menée par des agences du MINEIE et de l'AFD. Elle couvre un échantillon de 123 pays qui concentre 96% de la population et 99% du PIB mondial. Il s'agit de 24 pays développés et 99 pays en développement, répartis sur les 5 continents.

L'IPD est structurée par le croisement de neuf principales fonctions (1-Institutions politiques, 2-Sécurité, Ordre public, Contrôle de la violence, 3-Fonctionnement des administrations publiques, 4-Liberté de fonctionnement des marchés, 5-Coordination des acteurs, Vision stratégique, Innovations, Environnement technologique, 6-Sécurité des transactions et des contrats, 7-Régulations des marchés, Dialogue social, 8-Ouverture sur l'extérieur, 9-Cohésion sociale, mobilité sociale) et de quatre secteurs institutionnels (1-Institutions publiques, société civile, 2- Marchés des biens et services, 3-Marché des capitaux, 4-Marché du travail et relations sociales).

L'échantillon définitif de l'étude élaborée par la DEPF est composé de 40 pays ayant amorcé un processus de rattrapage économique par rapport à l'Union européenne au cours de la période 1991-2008. De même, 53 variables institutionnelles ont été retenues selon les résultats de l'Analyse en Composantes Principales sur la base de 367 caractéristiques institutionnelles relatives aux Institutions publiques, société civile (gouvernance publique) et au marché des biens et services (gouvernance privée).

Analyse des indicateurs de gouvernance (IPD 2009)

La représentation des pays selon les indicateurs de gouvernance en abscisse et le PIB par tête en PPA en ordonnée, dégage quatre principaux groupes, à savoir : le groupe de référence (G1), le groupe intermédiaire supérieur (G2), le groupe intermédiaire inférieur (G3) et enfin le groupe à faible niveau de gouvernance (G4).

Graphique 37 : Positionnement des pays selon l'indicateur de gouvernance général et le niveau de développement

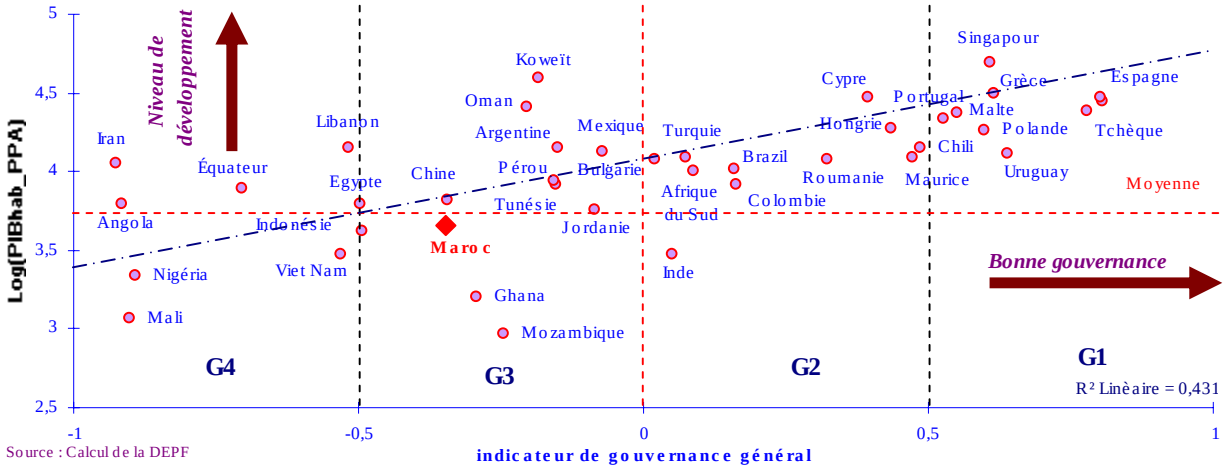

Source : Calcul de la DEPF

Les pays européens ont pu développer un système original de gouvernance à l'échelle du continent, grâce à des traités adoptés pour doter l'Union du cadre juridique et des moyens nécessaires pour faire face aux enjeux futurs et répondre aux attentes des citoyens.

Le positionnement des pays du MERCOSUR (Chili, Brésil et Colombie) au niveau des pays qui ont bien réussi leur rattrapage institutionnel est dû à la présence d'un fort cadre réglementaire et législatif et d'une participation renforcée de la société civile.

La région MENA (Tunisie, Maroc, Koweït, Oman, Jordanie et Egypte) et l'Asie (Chine et Indonésie) constituent une pépinière de pays en transition ayant déjà mis en place un ensemble de réformes, de plans de relance et de mesures visant à améliorer leur environnement économique et institutionnel. Le faible niveau en matière de gouvernance pour les pays de l'Afrique sub-saharienne pourrait être expliqué par l'absence d'un développement institutionnel adéquat et par la faiblesse de l'action des différents acteurs.

Situation du Maroc en termes de bonne gouvernance selon IPD 2009

Le positionnement du Maroc au sein du troisième groupe montre un fort engagement du pays dans un processus global de réformes visant l'ensemble des secteurs économiques, sociaux et politiques. Les institutions marocaines restent modérément développées comparativement aux pays de l'échantillon.

Toutefois, au niveau de la gouvernance publique, le Maroc est bien placé par rapport aux pays de la zone MENA. Il est au même niveau que la Tunisie et l'Indonésie et à un niveau supérieur à celui de l'Egypte, du Liban, de la Chine et de l'Equateur.

La gouvernance privée reste un élément important à développer au Maroc malgré qu'il occupe une place centrale au niveau de son groupe. Il est au même niveau que l'Egypte et le Mexique mais à un niveau inférieur à ses concurrents comme la Tunisie et la Turquie. Ces derniers ont migré vers le groupe intermédiaire supérieur grâce à leur fort engagement dans le développement du secteur privé par des réformes visant l'ouverture des marchés et le renforcement de la compétitivité de leur économie.

Caractérisé par une bonne gouvernance publique, le Maroc est bien positionné par rapport à ses concurrents …

En matière de gouvernance publique, le Maroc est bien placé par rapport à ses concurrents. Il arrive au deuxième rang derrière la Turquie avec une faible performance dans le fonctionnement des administrations publiques due principalement au retard d'opérationnalisation de certaines réformes engagées dans ce cadre.

Graphique 38 : Gouvernance publique par principales fonctions institutionnelles

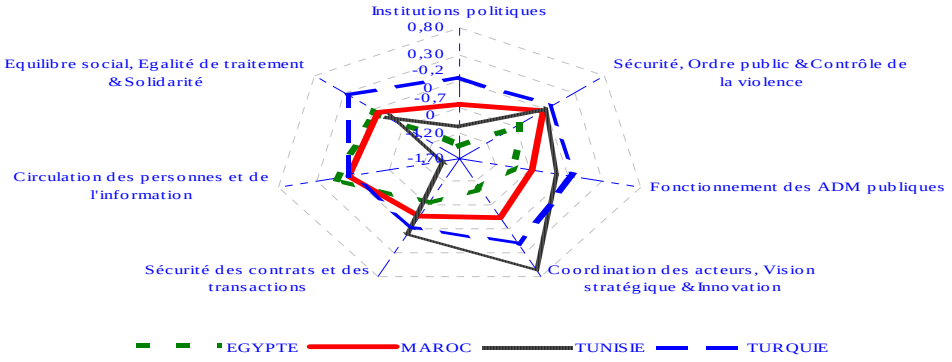

Effectivement, à la lumière du nouveau rôle que joue l'Etat, à savoir l'Etat régulateur, une redéfinition des règles de fonctionnement des administrations publiques a été mise en place dans le cadre du programme d'appui à la réforme de l'administration. Il s'agit notamment de deux axes de réformes : la reconsidération des missions des administrations centrales et l'activation du rôle des services déconcentrés.

Le programme est actuellement à sa quatrième phase. Les trois phases précédentes ont permis au Maroc d'atteindre des résultats importants dans la modernisation de l'administration publique. Les deux premières se sont concentrées sur la mise en œuvre de réformes à titre expérimental dans certains Ministères. Quant à la troisième, elle a élargi le nombre des ministères cibles et maintenu le rythme de diminution du poids de la masse salariale. La quatrième phase s'inscrit dans la continuité des réformes entreprises dans les différentes phases, l'objectif est de permettre, d'une part, la consolidation des acquis et, d'autre part, l'approfondissement du processus de réforme.

En termes de gouvernance privée, le Maroc a pu réaliser une performance notable en matière de libéralisation et d'ouverture commerciale comparativement aux autres pays concurrents. Toutefois, il est moins performant dans la capacité d'absorption technologique de l'économie et au niveau de la régulation de la concurrence.

Graphique 39 : Gouvernance privée par principales fonctions institutionnelles

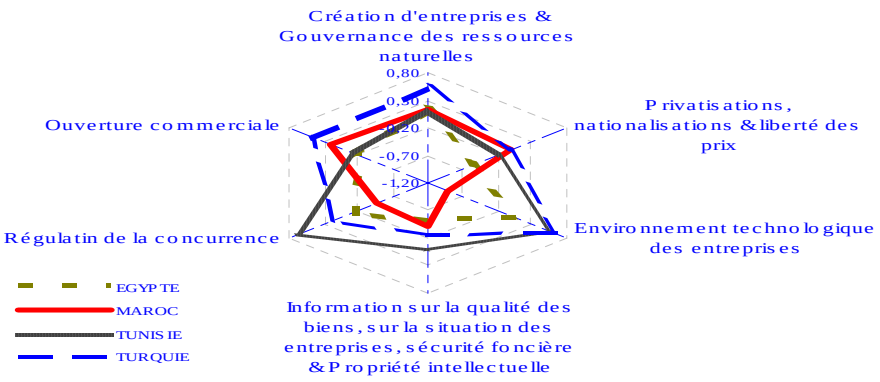

En effet, à titre illustratif, en se référant au rapport du WEF pour l'année 2009 relatif aux technologies de l'information et de la communication (TIC) au niveau mondial, il ressort que le Maroc, en matière d'environnement des TIC, a enregistré une dégradation de sa position liée essentiellement à celle enregistrée au niveau du « *cadre politique et réglementaire* » en particulier des "lois relatives aux TIC", la "protection des droits de propriété" et les "procédures liées à la conclusion de contrats" dans ce domaine.

En outre, conscient du rôle de la concurrence dans la stimulation de la compétitivité de la sphère économique nationale, le Maroc a mis en place le Conseil de la Concurrence en 2009 dont la mission principale est l'amélioration du climat des affaires, la stimulation du développement économique et la protection des consommateurs.

Le facteur technologique est devenu un élément stratégique de la compétitivité. Il constitue un support de la politique d'innovation et reflète l'aptitude des entreprises de faire face à la concurrence. La difficulté d'absorption des nouvelles technologies est due principalement à l'hégémonie des PME qui restent sous-équipées en matière des TIC. Le gouvernement a mis en place, en partenariat avec le secteur privé, une série de mécanismes de soutien et d'assistance pour mener à bien la restructuration compétitive des PME. Autant importantes que nécessaires, ces mesures ont, cependant, peu de répercussions immédiates sur leur mise à niveau.

En somme, l'analyse des variables institutionnelles révèle que le Maroc figure parmi les pays à système de gouvernance en phase de modernisation et à niveau de développement économique intermédiaire. En effet, il a réalisé des avancées significatives en matière de gouvernance publique comparativement à l'Egypte, à la Tunisie et à la Turquie. Restant, toutefois, moins avancé, par rapport aux deux derniers pays, au niveau de la gouvernance privée.

Le Maroc est donc appelé à renforcer sa position en termes de capacité d'absorption technologique de l'économie, au niveau de la régulation de la concurrence, et dans le fonctionnement des administrations publiques.

4.3.2. L'évaluation de l'action publique : levier de la bonne gouvernance

L'accompagnement de la dynamique de réformes impose de nouvelles formes de gouvernance en phase avec les chantiers engagés et exige plus qu'avant des dispositifs d'évaluation de l'action publique adaptés à nos ambitions de développement et de progrès.

En pointe dans les pays développés où on dispose de moyens importants pour évaluer les programmes gouvernementaux, l'évaluation de l'action publique peine à faire reconnaître sa spécificité au Maroc et connaît un développement plus lent.

Des progrès ont cependant été accomplis depuis quelques années avec une implication plus prononcée des inspections générales dans des programmes d'évaluations ministérielles ou de la Cour des comptes dans des évaluations qui ont touché différents domaines, pour contribuer davantage à la diffusion d'une culture de l'évaluation au Maroc.

Ces progrès se manifestent également par des réformes phares conduites par les pouvoirs publics de nature à faciliter l'exercice de l'évaluation publique. Il s'agit notamment de la réforme du processus budgétaire qui vise à renforcer l'efficacité des dépenses de l'Etat et à assurer ainsi un meilleur rendement de son appareil administratif en consacrant le passage de la logique des moyens à celle des performances et des résultats, à garantir une plus grande transparence des comptes publics et à promouvoir une nouvelle culture de reddition des comptes budgétaires et d'évaluation des politiques publiques.

Dans la mise en œuvre de cette réforme au Maroc, les possibilités de réaménagement du processus budgétaire ont beaucoup avancé en introduisant les grands principes de la globalisation, de déconcentration et du partenariat. Des acquis certes ont été enregistrés, cependant, les réformes en cours devraient intégrer davantage d'évaluation dans le processus de la décision publique. La refonte prévue de la Loi Organique des Finances (LOF) est désormais inscrite comme priorité dans l'action du Gouvernement. Les préalables techniques, juridiques et institutionnels sont en cours d'élaboration pour donner un sens à l'efficacité attendue de la gestion axée sur les résultats sans occulter les indicateurs de performance, une question fondamentale, car il s'agit d'évaluer les politiques publiques au regard des objectifs énoncés et des moyens mis en chantiers pour les atteindre, et surtout par rapport aux impacts qui en étaient attendus aux niveaux des populations cibles.

Une autre réforme de taille pour le raffermissement de la bonne gouvernance, concerne la régionalisation avancée considérée non seulement, comme un nouveau mode de gouvernance territoriale, mais également une réforme profonde et une vaste entreprise de modernisation des structures de l'Etat. Cette réforme serait à l'origine d'un nouveau modèle de croissance prenant appui sur la Région en tant que cadre approprié au développement et sur la régionalisation en tant que mode adapté de gestion et d'action.

Globalement, le modèle d'évaluation de l'action publique requis pour le Maroc devrait se reposer sur la pluridisciplinarité, le regard transversal, l'interconnexion des niveaux de responsabilité, la diversification des regards qu'apporte la composition des instances, associant fonctionnaires, experts et personnes de terrain. L'intérêt essentiel de l'évaluation est de se focaliser sur l'insertion de l'action de l'État dans un système d'acteur pour mieux répondre aux besoins réels de l'usager et du destinataire final de ces politiques.

Il s'agit d'une démarche complémentaire avec d'autres démarches de l'administration, en l'occurrence, la démarche d'inspection, celle de la Cour des comptes, qui s'interroge sur l'adaptation aux besoins et la cohérence des diverses politiques.

Au niveau central, le dispositif interministériel devrait être renforcé et les mécanismes d'évaluation développés au sein de chaque ministère devraient être mutualisés. Il convient également de consolider le rôle de la Cour des comptes dont une partie des contrôles s'apparente à l'évaluation ainsi que l'action du Parlement qui se développe progressivement

Au niveau territorial, le processus de régionalisation avancée devrait être accompagné par un dispositif d'évaluation des politiques structurelles moyennant des contrats de plan Etat-région à l'instar des expériences avancées en matière de territorialisation des politiques publiques.

A côté des administrations, l'importance des organismes indépendants dédiés à l'évaluation d'un domaine précis, notamment des agences et autorités administratives indépendantes est à signaler. Les organismes privés qui militent en faveur du développement de toutes les formes d'évaluation sont également recommandés.

Conclusion

Fort de la consolidation de ses acquis grâce au grand chantier de réformes structurelles, sectorielles et institutionnelles mené depuis plus d'une décennie, ayant porté son potentiel de croissance à un niveau élevé et impulsé une forte demande intérieure, notre pays sort de cette crise encore plus déterminé à poursuivre son processus de développement. Gérés sereinement et avec une concertation régulière, les secteurs concernés par la crise ont pu être accompagnés et soutenus de manière à surmonter les difficultés conjoncturelles. Ainsi, l'année 2010 affiche une relative sortie de crise et les secteurs moteurs retrouvent leur dynamisme d'avant crise.

Les recettes du secteur du tourisme, les transferts des marocains résidents à l'étranger et les exportations du phosphate et ses dérivés se sont réinscrits à la hausse et continuent de constituer les principaux facteurs couvrant le déficit du compte courant de la balance des paiements marocaine. Cependant, il convient de souligner que seul un effort durable de diversification des exportations pourrait permettre à notre économie de tirer profit de son intégration aux échanges régionaux et internationaux face aux besoins futurs en importations.

D'autres axes sont également à explorer pour mettre à profit l'ensemble de nos atouts. En effet, l'économie sociale et solidaire constitue une opportunité réelle de développement de l'économie nationale qui est appelée à croître dans un contexte propice au développement du commerce équitable, des produits de terroir, de l'agriculture bio… Ces secteurs sont créateurs d'emplois directs et indirects et leurs produits comptent pour une part significative dans les exportations nationales. Elle peut ainsi être une réponse aux nouveaux défis posés par la mondialisation et l'économie de marché de par les nouvelles tendances de consommation liées à ces secteurs, renforçant ainsi les opportunités du Maroc.

Conscient de la nécessité de s'inscrire en faveur de l'économie verte en tant qu'instrument d'innovation, le Maroc enregistre des avancées en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique, ainsi que le recours accru à un large éventail d'énergies renouvelables éoliennes et solaires visant la satisfaction de 10% des besoins par les énergies renouvelables d'ici 2012.

Au niveau de la gouvernance, l'analyse des variables institutionnelles révèle que le Maroc figure parmi les pays à système de gouvernance en phase de modernisation et à niveau de développement économique intermédiaire. En effet, il a réalisé des avancées significatives en matière de gouvernance publique comparativement à l'Egypte, à la Tunisie et à la Turquie. Il reste, toutefois, moins avancé, par rapport aux deux derniers pays, au niveau de la gouvernance privée. Le Maroc est donc appelé à renforcer sa position en termes de capacité d'absorption technologique de l'économie, au niveau de la régulation de la concurrence, et dans le fonctionnement des administrations publiques.

Dans son Discours du 30 juillet 2010, Sa Majesté le Roi a rappelé, « *Nous sommes donc plus déterminé que jamais à ce que notre pays dispose de nouveaux atouts en matière de développement et dans le domaine institutionnel, pour opérer un saut qualitatif déterminant lui permettant d'entrer de plain-pied dans le processus de mondialisation, de s'inscrire ainsi dans le nouveau créneau de l'écodéveloppement, de gagner le pari de la bonne gouvernance et d'assurer l'élargissement des classes moyennes* ».

PARTIE III. POLITIQUES ECONOMIQUE, FINANCIERE ET SOCIALE

Introduction

Les acquis de l'économie nationale grâce aux ambitieux programmes de réformes structurelles et sectorielles, ont procuré des marges de manœuvre pouvant être mises à profit pour consolider l'action publique, renforcer les programmes de relance économique et accélérer le rythme de l'investissement public dans les grands projets, afin d'impulser davantage l'action de développement de notre pays dans toutes ses dimensions.

Cependant, la crise économique et financière a révélé des fragilités structurelles liées à une diversification insuffisante des moteurs d'exportation et au faible niveau de productivité et de compétitivité de certains secteurs exportateurs pleinement exposés aux jeux de la concurrence, à l'instar de celui du textile-habillement. En effet, l'offre exportable du Maroc reste peu diversifiée, fortement concentrée géographiquement et spécialisée dans les segments les moins dynamiques du commerce mondial.

A cela s'ajoute la forte hausse des besoins en importations de biens d'équipement et en biens intermédiaires, conjuguée au renchérissement de la facture énergétique. Ces évolutions se sont traduites depuis 2008 par des comptes courants déficitaires engendrant une situation de plus en plus préoccupante de notre balance des paiements et par conséquent de notre capacité de financement.

Il paraît donc nécessaire de s'attaquer aux fragilités sectorielles et aux sources de décroissance identifiées. D'autant plus que cette crise ne présente pas uniquement des menaces pour l'économie nationale, elle est également porteuse de réelles opportunités nécessitant un repositionnement proactif pour tirer profit des mutations sectorielles profondes qui s'opèrent au niveau mondial dans les divers domaines (industrie automobile et aéronautique, énergie, services financiers …). Les opportunités de diversification des sources de croissance à l'export sont à rechercher également au niveau du marché africain qui offre des perspectives prometteuses à moyen et long termes avec une tendance soutenue à l'urbanisation. Cet effort d'ouverture sur de nouveaux débouchés devrait permettre de réduire les risques liés à la lenteur de la reprise dans la zone euro, notre principal partenaire.

De même, les actions de promotion des régions et l'identification des opportunités d'investissements qu'elles offrent devraient se poursuivre selon une stratégie sectorielle visant les secteurs à forte capacité de création d'emploi et de transfert de technologie.

C'est dans le cadre de cette orientation que s'inscrit le maintien du cap sur les réformes structurelles à travers l'accélération des moteurs d'exportations (Métiers Mondiaux Maroc, tourisme, services à l'international, notamment les services financiers,…) et des programmes d'infrastructure et de réseaux (énergie, logistique…), tout en renforçant la vigilance par rapport à l'évolution des secteurs domestiques (agriculture, immobilier, commerce intérieur…) pour renouer avec un rythme d'activité économique à la mesure des ambitions de notre pays en matière de croissance et d'emploi.

Cette dynamique de réforme se distingue par une approche novatrice de contractualisation et de partenariat public privé prônant une participation accrue et concertée du secteur privé dans l'élaboration des stratégies et politiques sectorielles et le financement des projets recentrant le rôle de l'Etat sur ses prérogatives de régulation.

De même, la réussite des stratégies sectorielles lancées par notre pays passe inéluctablement par l'accélération des réformes institutionnelles et l'amélioration du climat des affaires. Ceci dans l'objectif de donner une meilleure visibilité aux opérateurs économiques et d'encourager l'investissement direct étranger qui a accusé de fortes baisses ces deux dernières années en relation notamment avec la crise économique et financière mondiale.

L'accélération de la croissance et l'absorption de la demande additionnelle d'emploi, en particulier celle émanant de diplômés, exigent aussi la poursuite des efforts de restructuration de l'économie par le développement de l'économie du savoir et l'accélération de la nouvelle génération de réformes dans des domaines structurants tels que l'éducation, la santé et le système de solidarité.

C'est dans ce contexte que la troisième partie du Rapport Economique et Financier de l'année 2011 relatera la dynamique de réformes des politiques sectorielles engagées et les avancées réalisées et présentera les grandes orientations pour les prochaines années, ainsi que les politiques et programmes qui seront mis en œuvre pour concrétiser les objectifs retenus, profitant des opportunités post-crise. Elle rappellera également les axes de la politique de développement humain visant à corriger les dysfonctionnements du marché du travail en faveur d'une politique active de création d'emploi, à renforcer la qualité et l'efficacité du système éducatif et à élargir l'accès aux services sociaux de base.

1. RENFORCEMENT ET DIVERSIFICATION DES MOTEURS A L'EXPORT

Afin de soutenir sa croissance économique et faire face au creusement de son déficit commercial, le Maroc œuvre à l'accélération des stratégies sectorielles basées sur le ciblage volontariste des secteurs où il dispose d'avantages comparatifs indéniables. Ces stratégies ambitionnent de promouvoir les secteurs orientés export à travers le développement de nouveaux métiers, en l'occurrence l'offshoring (services financiers…), l'aéronautique, l'automobile et l'électronique mais également le repositionnement stratégique du textile- habillement et le développement intégré du secteur de la pêche (plan Halieutis) et celui de l'agroalimentaire eu égard aux potentialités halieutiques et agricoles que recèle le pays. Le secteur des phosphates, qui contribue significativement dans l'atténuation du déficit commercial, fait l'objet d'une attention particulière à travers la poursuite de l'ambitieux programme d'investissement du Groupe OCP qui vise à consolider le leadership du Maroc sur le marché mondial des phosphates et dérivés. En outre, l'année 2010 marque l'échéance de la vision 2010 du tourisme et devrait permettre la finalisation d'une nouvelle stratégie touristique pour les dix années à venir baptisée «Vision 2020» axée sur le développement durable et responsable.

1.1. Accélération de la stratégie industrielle

1.1.1. Repositionnement stratégique du secteur du textile pour une réactivité face à la concurrence

Avec une part de 13% dans la valeur ajoutée industrielle, de 14,6% dans les exportations de biens et services et de 49,4% dans l'emploi industriel, le secteur du textile-habillement demeure l'un des piliers du tissu industriel de l'économie marocaine.

Après avoir enregistré un redressement durant les deux années qui ont suivi le choc du démantèlement de l'ATV en 2005 grâce à la réinstauration par l'Union européenne des quotas sur les produits chinois et au positionnement réussi du Maroc sur le segment du fast fashion, le secteur se trouve actuellement confronté à un repli de ses résultats. En 2009, la valeur des exportations du secteur textile-cuir a reculé de 4,5% par rapport à son niveau de 2008 pour se situer à 30,6 milliards de dirhams. Cette tendance baissière s'est poursuivie durant les huit premiers mois de l'année 2010 avec une baisse de 7,5% des exportations par rapport à la même période de l'année 2009, en atténuation par rapport au début de l'année (-13,1% à fin mars 2010).

Outre les effets de la crise économique et financière mondiale qui a affecté de manière différenciée les principaux fournisseurs de l'UE, cette baisse d'activité du secteur observée depuis 2008 s'explique également par un certain nombre de fragilités structurelles qui handicapent fortement la compétitivité de la filière nationale et la rendent beaucoup plus vulnérable aux aléas de la conjoncture internationale. Parmi ces fragilités on pourrait citer :

- Une offre fortement axée sur la sous-traitance avec une part oscillant entre 50 et 70% du chiffre d'affaires global et une forte dépendance d'un nombre très limité de donneurs d'ordre (plus de 80% du chiffre d'affaires à l'export de certaines entreprises est réalisé avec un seul client).
- Une forte concentration de l'activité sur le marché de l'UE qui absorbe près de 97% de nos exportations dont l'Espagne et la France représentent, à elles seules, plus de 68%. Cette forte dépendance à quelques débouchés européens, bien qu'ils soient importants en termes de taille de marché, accentue la vulnérabilité du secteur aux aléas du marché et à la concurrence.
- Une faible intégration de la filière en dépit des efforts consentis par les pouvoirs publics en matière d'encouragement de l'investissement en amont de la filière, notamment à travers le Fonds Hassan II pour le développement économique et social. Ainsi, malgré l'arrivée d'importants opérateurs (Legler, Fruit of the Loom, Polyfil), le secteur demeure fragilisé par sa forte dépendance aux approvisionnements extérieurs (France, Espagne, Turquie et Chine).
- Une productivité du secteur (125.000 dirhams sur la période 2000-2008) bien en deçà de la moyenne industrielle nationale (472.000 dirhams). Ce constat reste alarmant compte tenu du statut de ces industries en tant que premier employeur industriel au niveau national (44% sur la période 2000-2008). Or, sans l'amélioration de l'encadrement par la formation et la maîtrise de la qualité, le secteur du textile-habillement, qui continue à employer une main-d'œuvre non qualifiée[27] représentant près de 93% de l'emploi global du secteur, ne pourrait être compétitif et monter en gamme.

Ces fragilités peuvent particulièrement affecter les régions de Taza-Al Hoceïma-Taounate, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Fès-Boulemane dont le sous-secteur de l'habillement et de fourrures, qui emploie 32% de la main-d'œuvre industrielle nationale, est une spécificité avec des poids respectifs 2,2, 1,9 et 1,8 fois plus important qu'au niveau national.

En plus de ces fragilités, d'autres handicaps pèsent sur les performances du secteur liés notamment à l'absence d'instruments de couverture contre les risques de change tant à l'import qu'à l'export et au niveau d'insertion dans les circuits internationaux de distribution.

Quelles réponses stratégiques et structurelles face aux fragilités du secteur ?

Eu égard à l'importance socio-économique du secteur et aux potentialités qu'il recèle, les pouvoirs publics, en concertation avec les opérateurs privés, ont érigé la filière du textile-cuir comme l'une des priorités du Pacte National pour l'Emergence Industrielle conclu en 2009. Ce pacte vise la consolidation des acquis et un meilleur repositionnement du secteur à travers une batterie de mesures ciblées. Une année après la signature de ce contrat-programme, plusieurs mesures ont été mises en œuvre dont il y a lieu de citer :

- Un plan de développement des débouchés à l'export où il a été procédé à l'identification de l'offre marocaine exportable et d'un listing des donneurs d'ordre à cibler. Il convient de noter, également, l'achèvement de la conception des outils de diagnostic pour réaliser le relevé de potentiel des entreprises exerçant dans le Textile-Habillement. Ces outils sont en cours de test pour la filière « jeans ».
- La promotion d'une offre Maroc Sourcing afin de favoriser l'émergence d'agents de sourcing pouvant agréger les entreprises marocaines sur les 5 prochaines années.
- La définition et la promotion d'une offre Maroc pour le textile (Finissage, Impression, Teinturerie). Cette mesure ainsi que le plan de démarchage des acteurs ciblés sont en cours de finalisation.

[27] Le taux d'encadrement des ouvriers par les ingénieurs est de l'ordre de 1 pour 1000 contre 1 pour 70 en France et celui par les techniciens supérieurs est de l'ordre de 1/125 contre 1/25 en France.

- Un plan de promotion sur le marché national à travers le développement de la distribution moderne. Dans ce sens, plusieurs actions ont été opérationnalisées dans le cadre de l'amélioration de la compétitivité des PME (IMTIAZ, MOUSSANADA,…). La lutte contre la sous-facturation et le détournement de la règle d'origine font l'objet d'examen approfondi pour l'élaboration de plans d'action à court et à moyen et long terme.
- La révision des tarifs douaniers afin de favoriser la disponibilité des intrants et des matières premières sur le marché national. Dans ce volet, un projet de révision des tarifs douaniers proposé par l'AMITH concernant les intrants (fils et tissus) et les pièces de rechange et accessoires, est en cours d'examen par le comité restreint (MCINT, ADII, MCE, MEF).
- L'amendement des règles d'origine avec l'UE dans le but de maintenir une marge de préférence suffisante en faveur des entreprises du Textile-Habillement du bassin méditerranéen.

1.1.2. Saisir les opportunités post-crise des métiers mondiaux du Maroc

1.1.2.1. Accompagner l'émergence d'une industrie de sous-traitance automobile forte et compétitive

Identifié parmi les métiers mondiaux du Maroc, le secteur automobile réalise en moyenne un chiffre d'affaires à l'export de plus de 11,3 milliards de dirhams (17% du total des exportations industrielles) et une valeur ajoutée de plus de 3 milliards de dirhams (5% de la valeur ajoutée industrielle). Le secteur a enregistré au cours de ces dernières années une croissance soutenue, bénéficiant du renouveau de la SOMACA avec le projet Logan, de l'implantation d'équipementiers mondiaux et de la perspective du grand projet Renault à Tanger.

Basé principalement sur la sous-traitance pour le compte des grands constructeurs étrangers en provenance d'Europe, ce secteur s'est trouvé parmi les plus touchés par la crise économique et financière mondiale, enregistrant une baisse de près de 10% de ses exportations en 2009 comparativement à 2008. Cette contre-performance est attribuée d'une part à la baisse des commandes des grands constructeurs clients des équipementiers marocains à partir de décembre 2008 en réaction à la baisse de leurs ventes et, d'autre part, à l'existence de certaines fragilités structurelles qui ont accru la vulnérabilité du secteur aux effets de la crise économique et financière mondiale.

Pour faire face à ces fragilités dont il convient de citer la forte concentration sur l'activité de câblage et sur un nombre limité de pays européens (France, Espagne..) comme destination d'exportation, l'insuffisance de ressources humaines spécialisées…, le secteur automobile a fait l'objet en février 2009 d'une stratégie nationale élaborée dans le cadre du Pacte National d'Emergence Industrielle (PNEI) couvrant la période 2009-2015 et ce, pour placer le Maroc en tant que plate-forme propice au développement de l'industrie automobile et le positionner parmi les LCC (Low Cost Countries). Cette stratégie nationale, dont l'impact est estimé à près de 12 milliards de dirhams de PIB additionnels et 70.000 nouveaux emplois à l'horizon 2015, vise à construire et à promouvoir une offre Maroc à destination des investisseurs.

Cette offre Maroc est désormais opérationnelle et a permis d'enregistrer des résultats tangibles. Ainsi, 10 projets automobiles ont bénéficié des aides à l'installation du Fonds Hassan II. Ce dernier a accordé un prêt à la société Renault Tanger Med d'un montant équivalent en dirhams à 200 millions d'euro pour la réalisation de son unité de production de véhicules automobiles dans la zone industrielle de Melloussa. En outre, de nombreuses actions de promotion ont été réalisées par l'Agence Marocaine pour le Développement des Investissements dans des pays cibles et des plans de promotion en direction de la France et de l'Espagne ont été mis en place. D'autres réalisations importantes pourraient être résumées comme suit :

- La réalisation de certains projets d'investissement, dont SUMITOMO qui s'est installé à lui seul sur cinq sites au Maroc et prévoit la création de 12.000 emplois.
- L'aboutissement des discussions égypto marocaines pour permettre l'accès de 6.000 voitures Logan au marché égyptien en 2009 dans le cadre de l'accord d'Agadir.
- L'accompagnement des fabricants de pièces automobiles locaux Rang2 et Rang3 pour leur permettre de fournir des pièces aux fabricants Rang1 de Renault et ce, en vue d'accroître la valeur ajoutée locale.
- Le renforcement de la capacité de production de la société « SOMACA » pour porter sa capacité de réalisation à 90.000 voitures par an.

Le projet Renault-Tanger présente une réelle valeur ajoutée au secteur automobile national, avec une capacité de production de 400.000 véhicules/an à l'horizon 2014. Les perspectives portent sur l'accompagnement des fournisseurs de Renault dans leur démarche d'implantation au Maroc et le développement des partenariats entre les équipementiers locaux et les fournisseurs de Renault.

Le redressement du secteur de l'automobile sur le plan mondial grâce aux plans de soutien gouvernementaux (prime à la casse, amélioration du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages) ainsi que l'opérationnalisation rapide de la stratégie automobile nationale, ont commencé à produire des effets positifs sur le secteur au Maroc à partir du 4ème trimestre de l'année 2009. À fin août 2010, les exportations du secteur ont enregistré une hausse de 38,3% tirée essentiellement par le bon comportement de la composante « câblage » qui a connu une augmentation de 46%. Néanmoins, la vigilance s'impose pour contrecarrer les éventuels effets de la suppression des primes à la casse en Europe sur les performances du secteur.

Cette baisse pourrait affecter les régions dont l'industrie de l'automobile est importante à savoir le Grand Casablanca et Chaouia-Ouardigha dont le poids du secteur est respectivement 1,8 et 1,5 fois plus important qu'au niveau national. Chaouia-Ouardigha, qui a une spécificité plus intense en fabrication d'équipements automobiles (79% des emplois de ce secteur dans la région), subirait plus la baisse de la demande étrangère. La voiture low cost nationale semblerait un refuge, du moins à court terme, pour absorber la production de ce secteur et donc pour maintenir sa viabilité dans ces régions.

1.1.2.2. Repositionner le Maroc sur la carte mondiale de la sous-traitance aéronautique

Le secteur de l'aéronautique revêt un caractère stratégique dans la politique industrielle nationale eu égard au potentiel qu'il a dégagé en moins d'une décennie. En effet, ce secteur a connu en moins de 10 ans un essor remarquable réalisant, en 2009, un chiffre d'affaires de plus de 750 millions d'euros et employant plus de 7.500 personnes hautement qualifiées. Le développement rapide de ce secteur a été porté par des opérateurs de grande envergure à l'instar de SAFRAN, EADS et Matis Aerospace qui ont assuré la crédibilité de la destination Maroc pour les investissements dans ce secteur.

Avec une orientation de près de 100% à l'exportation, et malgré la forte exposition à la crise économique et financière mondiale, le secteur aéronautique a mieux résisté aux effets négatifs de la crise en réalisant un taux de croissance des exportations de plus de 17% sur la période 2008-2009. Néanmoins, et en raison de l'effet décalé de la crise s'expliquant notamment par l'impact de la baisse de l'activité du transport aérien sur les commandes des grandes compagnies mondiales, ce secteur s'apprête à une éventuelle contraction en 2010. En effet, les exportations du secteur ont accusé une baisse de 6,9% à fin août en nette atténuation par rapport au début de l'année (-25,7% en janvier).

Pour faire face à cette contraction, renforcée par les nouvelles tendances qui s'opèrent au niveau mondial et qui ont contraint les grands donneurs d'ordres mondiaux à réorienter leurs stratégies dans le sens d'une réduction drastique du nombre de fournisseurs directs et d'une externalisation accrue notamment vers les pays émergents, le Maroc s'est engagé, dans le cadre du Pacte Emergence, à accélérer le développement du secteur par la mise en place d'une stratégie ciblée permettant au pays de s'ériger en véritable plateforme pour des métiers aéronautiques.

A travers des mesures s'articulant autour de quatre principaux axes (une Offre Maroc Aéronautique et Spatiale, un programme de formation adapté au secteur, un programme ciblé de promotion, une plateforme industrielle intégrée dédiée), le potentiel de développement du secteur est estimé à environ 4 milliards de dirhams de PIB additionnels se traduisant par la création d'environ 15.000 nouveaux emplois directs à l'horizon 2015.

Grâce aux efforts déployés par les différents acteurs publics et privés du secteur, des avancées notables ont été réalisées dans la mise en œuvre et l'opérationnalisation de cette nouvelle stratégie pour assurer une meilleure compétitivité à la filière aéronautique marocaine et par conséquent son attractivité afin de tirer profit des opportunités offertes par la nouvelle reconfiguration aéronautique mondiale.

En dépit des répercussions de la crise économique et financière, le Maroc figure parmi les pays où le secteur aéronautique détient des perspectives d'avenir avec une croissance annuelle de 25%. Aussi, les investissements dans le secteur se sont-ils fortement accrus au cours de ces dernières années, enregistrant 2,7 milliards de dirhams entre 2002 et 2008, comme en témoigne l'installation d'une vingtaine d'entreprises, dont récemment Zodiac Aerospace Maroc qui prévoit le développement de la recherche et de la production de matériel pour l'aéronautique dans le parc industriel Aïn Johra, pour un investissement d'environ 135 millions de dirhams. Ces implantations ont été accompagnées par l'extension du pôle aéronautique de Nouaceur focalisé sur les activités de sous-traitance supérieure (électricité, technologie de matériaux composites, outillage aéronautique…) et le développement des métiers cibles à travers la création de l'Institut des Métiers de l'Aéronautique à Casablanca. Il convient de signaler également le positionnement de la zone franche de Tanger comme plate-forme d'investissements aéronautiques de grande envergure.

L'année 2009 a connu la réalisation de six projets qui ont bénéficié des aides à l'installation du Fonds Hassan II pour une contribution totale de 13 millions de dirhams. De nombreuses actions de promotion ont été également achevées dont principalement un plan de promotion et de commercialisation adapté aux marchés français et espagnol.

D'autres actions ont été réalisées et qui consistent en la signature d'une série de conventions d'investissement avec des sociétés françaises comme ZODIAC, ATCH et MS COMPOSITES, ce qui devrait permettre la création de plus de 380 emplois, ainsi que l'identification du positionnement du Maroc et les canaux de promotion réalisés.

1.1.2.3. Explorer le potentiel de l'électrique-électronique

Fortement orienté vers l'export (70% de la production), le secteur électronique s'est trouvé durant la période 2008-2009 parmi les secteurs les plus touchés par la crise économique et financière mondiale et ce, en dépit de l'essor remarquable qu'il a connu ces dernières années enregistrant près de 6,3 milliards de dirhams d'exportations au titre de l'exercice 2008. En effet, le chiffre d'affaires à l'export du secteur a connu une baisse de près de 15,3% sur l'ensemble de l'année 2009 par rapport à 2008. Cette situation a été imputée d'une part à la baisse des carnets de commandes des principaux opérateurs du secteur et d'autre part à la persistance de certains facteurs de risque et de fragilité qui ont été révélés par cette conjoncture de crise.

Ainsi, bien que le secteur électronique au Maroc dispose d'un ensemble d'atouts (coût et flexibilité de la main d'œuvre, proximité des donneurs d'ordre, existence d'infrastructures et d'aides à l'installation et l'investissement…), de fortes fragilités persistent liées essentiellement à la concentration sur trois principales activités (composants électroniques, électronique embarquée et électronique industrielle). De même, les entreprises du secteur subissent une concurrence asiatique de plus en plus forte nécessitant un repositionnement stratégique des entreprises sur des produits à plus haute valeur ajoutée. A cela s'ajoute la problématique de la faible disponibilité de ressources humaines qualifiées notamment les ingénieurs et les techniciens spécialisés.

Or, ce secteur enregistre un indice de concentration supérieur à 0,7, soit une concentration de l'emploi dans un petit groupe d'entreprises. Ceci peut être un facteur de vulnérabilité latent en cas de mise en difficulté de ces entreprises majoritaires notamment pour les sous secteurs à concentration élevée tels que ceux de fabrication de machines et appareils électriques (0,84) et de fabrication d'équipements de radio, télévision et communication (0,78) qui ont des taux d'exportation importants, à savoir respectivement 62% et 95%, et donc peuvent être influencés par l'activité déclinante au niveau international.

Pour le sous secteur de fabrication de machines et appareils électriques, qui occupe 9% de l'emploi industriel national, il est une spécificité des régions de Chaouia-Ouardigha et de Tanger-Tétouan dont le poids du secteur est respectivement 3,9 et 2,1 fois plus important qu'au niveau national. Ces deux régions s'accaparent à elles seules 55% des employés dans ce secteur, 50% de sa production et 51% de l'investissement qui lui associé en 2007. Cette distribution s'explique par le fait que la région de Tanger-Tétouan, compte tenu de l'accompagnement logistique qu'elle connaît, devient un nouveau pôle industriel régional et que la région de Chaouia-Ouardigha constitue une desserte de la région du Grand Casablanca. En effet, la capacité de production de cette dernière, abondante en main-d'œuvre qualifiée, devient de plus en plus saturée ce qui ne peut que favoriser une meilleure gestion de l'espace territorial et un transfert de compétences propre à appuyer le développement industriel de cette région.

Ce sous secteur, à forte valeur ajoutée et exportateur peut s'avérer une aubaine pour le développement de ces régions tant qu'il est dynamique. Cependant, les difficultés liées à la concentration dans ce sous secteur pourraient se répercuter sur la viabilité de ces régions d'autant plus qu'il réalise 12% de son chiffre d'affaires en sous-traitance, contre 2% au niveau national, soit l'équivalent de 28% de la valeur de la sous-traitance industrielle nationale.

Afin de faire face à ces facteurs de fragilité qui ont accentué la vulnérabilité du secteur aux effets de la crise économique et financière mondiale, il a été procédé, dans le cadre du Pacte Emergence lancé en février 2009, à la définition d'une stratégie électronique volontariste ayant pour objectif principal la construction d'un secteur électronique fort et compétitif par rapport aux pays concurrents directs.

Cette stratégie, dont le potentiel est estimé à 9.000 emplois directs et une croissance de PIB d'environ 2,5 milliards de dirhams à l'horizon 2015, repose principalement sur la mise en place d'une Offre Maroc Électronique, d'un dispositif de développement des ressources humaines qualifiées pour favoriser la disponibilité de près de 9.000 profils adaptés aux besoins du secteur, ainsi qu'une offre immobilière diversifiée au sein d'une Plateforme Industrielle Intégrée (P2I). Sur le volet commercial, il a été procédé à la définition d'une politique de promotion multi-canal auprès des acteurs cibles évoluant dans les métiers prioritaires (électronique industrielle, électronique embarquée pour automobile et aéronautique).

L'Offre Maroc Electronique est d'ores et déjà opérationnelle et un ensemble d'actions a été réalisé. Ainsi, deux projets ont bénéficié des aides à l'installation du Fonds Hassan II et un statut de zone franche a été mis en vigueur dans le cadre des P2I. Dans le même sillage, de nombreuses actions de promotion ont été réalisées, à savoir :

- La réalisation d'un plan de promotion et de commercialisation adapté au marché français.

- L'organisation de rencontres avec les acteurs clés, notamment les sociétés françaises THALES et ALSTHOM qui ont conclu des accords de sous-traitance avec plusieurs entreprises marocaines.
- Le couronnement de l'accompagnement du groupe américain LEAR par la concrétisation de son projet d'investissement dans le domaine de l'électronique embarquée à Rabat Technopolis.

En matière de formation, les besoins qualitatifs et quantitatifs ont été identifiés et validés et une évaluation précise des capacités de formation par régions, filières et établissements a été réalisée.

Sur le plan infrastructure, des cités électroniques ont été définies dans le plan d'aménagement des P2I de Kénitra Automotive City et de Tanger Automotive City pour des superficies respectives de 14 hectares et 5 à 10 hectares. Force est de signaler également que l'Offre Accueil Electronique s'est déjà concrétisée par le lancement du cluster électronique de Mohammedia (16 hectares) et du Technopolis de Rabat, entré en service en septembre 2008, avec une première tranche de 30 hectares pouvant s'étendre jusqu'à 300 hectares. Cette plate-forme dédiée à la création, l'incubation et la promotion de projets innovants à fort potentiel, abrite un pôle dédié à la micro-électronique.

A l'instar du secteur automobile, le secteur de l'électronique national commence à montrer des signes de reprise suite au redressement de la demande adressée aux sous-traitants marocains et aussi à l'opérationnalisation récente de l'Offre Maroc Electronique dont l'accélération s'avère nécessaire pour la pérennité du secteur. A fin août 2010, les exportations électroniques ont progressé de 25% tirées par les composants électroniques, principal segment du secteur avec 80,5% des exportations du secteur de l'électronique, et qui ont augmenté de 37,1%.

Représentant l'essentiel des exportations de l'industrie électrique-électronique avec près de 64%, le segment des composants électriques dont la production se concentre de manière intensive sur le marché du transport et de distribution d'électricité (T&D) présente également d'importantes opportunités pour le Maroc qui gagnerait à développer ses exportations en la matière dans le court et moyen termes.

Il est à signaler dans ce cadre que le marché mondial en équipement, T&D et services s'élèverait, selon la Fédération Nationale de l'Electricité et de l'Electronique, à 140 milliards de dollars d'ici 2015 avec une croissance attendue de plus de 5% par an. Un rythme d'évolution supérieur à la moyenne mondiale serait également attendu dans les pays en voie de développement durant la phase d'équipement de leurs secteurs de T&D. Ce constat, renforcé par la forte demande (faible taux d'électrification, développement de nouveaux projets…) et par les atouts du Maroc (logistique favorable, proximité, connaissance culturelle…), favorise l'orientation du Maroc vers le marché T&D africain.

1.1.3. Renforcement de la contribution de l'agroalimentaire à l'export

Le secteur de l'industrie agro-alimentaire occupe une place stratégique dans l'industrie nationale en participant à près de 35% à la valeur ajoutée industrielle, à 19% à l'emploi et à 15% aux exportations industrielles.

Ce secteur, qui présente d'importantes perspectives de développement eu égard aux potentialités agricoles et agro-industrielles du pays, demeure toutefois caractérisé par un système productif fragile et structurellement faible, notamment au niveau des exportations.

Des fragilités à traiter…

L'industrie agro-alimentaire nationale (IAA) souffre d'un ensemble de fragilités qui handicape son développement et sa compétitivité dans une région marquée par une forte concurrence (Espagne, France, Turquie, Tunisie…). En effet, les faibles taux d'investissement et le retard technologique, la sous qualification du capital humain et la prédominance du travail précaire, la faiblesse de l'innovation et de la qualité ainsi que les carences de l'organisation managériale des entreprises, caractérisent l'évolution structurelle de cette industrie.

A cela s'ajoutent les difficultés d'approvisionnement des unités de transformation en matières premières agricoles, la problématique du financement eu égard à la prédominance des PMI qui constituent près de 95% du secteur, le coût élevé du transport, de l'emballage... En somme, le processus d'accumulation propre à l'IAA souffre de dysfonctionnements et se trouve confronté à d'importantes contraintes au niveau de ses trois phases de mobilisation du capital, de mise en valeur du capital et de réalisation et de commercialisation.

Ces fragilités pourraient affecter particulièrement les régions de Guelmim-Es-Semara dont le poids du secteur très important, Oued Ed-Dahab-Lagouira (5,9), Souss-Massa-Daraâ (3,7), Tadla-Azilal (3,3), Gharb-Chrarda-Béni-Hssen (2,8), Laayoune-Boujdour-Sakia-El Hamra (2,3), Marrakech-Tensift-Al Haouz (2,2), Doukala-Abda (2,1), Meknès-Tafilalet (1,9) et l'Oriental (1,8), qu'au niveau national. Cette spécificité pour dix régions est due à la nature domestique de la production de ce secteur (taux d'exportation moyen de 18% durant 2000-2008) et donc pour sa pertinence stratégique pour chaque région mais encore plus à l'attachement de l'activité de ces régions au secteur primaire qui vient en amont des industries alimentaires.

... et des opportunités à saisir

La progression soutenue de la consommation mondiale des fruits et légumes transformés ouvre de meilleures perspectives pour l'industrie marocaine. Aussi, la mise en œuvre des accords de libre-échange avec un ensemble de pays partenaires offre t-elle de réelles opportunités d'exportation des produits agricoles transformés marocains. Dans ce même sillage, l'ouverture sur le marché africain constitue l'une des priorités majeures de la nouvelle stratégie de promotion des exportations. De même, le marché intérieur offre des opportunités réelles corollairement à l'urbanisation croissante de la population marocaine, le changement des habitudes alimentaires et à l'amélioration du niveau de vie des populations.

Réponses stratégiques pour le développement du secteur

Afin de faire face à ces insuffisances, le secteur de l'IAA a fait l'objet d'une attention particulière dans la cadre du Pacte National pour l'Emergence Industrielle, couvrant la période 2009-2015 et qui s'inscrit dans le cadre d'un partenariat public-privé qui vise à mobiliser et à coordonner les actions de l'Etat et des opérateurs économiques.

Pour développer le secteur, la nouvelle stratégie mise en place repose sur cinq initiatives, à savoir : un plan de développement des filières à fort potentiel à l'export (conserves de fruits et légumes, produits d'olive et d'argan, épices et plantes aromatiques et médicinales), des plans de développement et de restructuration des filières des denrées de base nationales (mise en place d'un plan viande et un plan de développement accéléré de l'industrie laitière), un plan d'appui ciblé en faveur des « filières intermédiaires », un programme de formation adapté au secteur et un réseau d'agropoles couvrant l'ensemble du territoire.

Cette stratégie de développement repose, dans une large mesure, sur le Plan Maroc Vert qui vise notamment l'amélioration de l'offre de produits agricoles destinés à la transformation en quantité et en qualité, ainsi que la création de zones industrielles dédiées à l'agro-alimentaire. De même, la concession des terres agricoles de la SODEA et la SOGETA est de nature à booster cette industrie. Les pouvoirs publics ont, en effet, privilégié dans cette opération des projets intégrés (production, transformation, commercialisation) et orientés essentiellement vers la culture d'oliviers, d'agrumes, de vigne ou de produits maraîchers. D'un autre côté, la recherche de nouveaux débouchés pour le secteur constitue l'un des axes majeurs de la nouvelle stratégie du commerce extérieur à travers notamment le développement de la promotion en ciblant 17 marchés étrangers.

1.1.4. Accélération de la mise à niveau du secteur de la pêche

Le secteur de la pêche maritime constitue un véritable levier de croissance et joue un rôle fondamental dans le développement économique et social du Maroc. Les atouts halieutiques dont dispose le Maroc lui permettent de réaliser une production annuelle de plus d'un million de tonnes et un chiffre d'affaires à l'export de près de 1,5 milliard de dollars en moyenne. Orienté essentiellement vers l'export, ce secteur assure près de 50% des exportations agro-alimentaires, 10% des exportations globales et représente environ 2,5% du PIB national.

Néanmoins, la richesse de nos côtes en poissons, la proximité des marchés, les accords de libre-échange signés avec les partenaires étrangers, le développement et l'extension des infrastructures de transport et de logistique ainsi que l'accroissement de la demande des produits de la mer dans le marché mondial sont quelques éléments qui confèrent au Maroc un avantage compétitif certain et constituent des opportunités pour l'amélioration de la compétitivité des exportations marocaines des produits de la mer. L'exploitation de ces opportunités exige l'adoption de mesures structurelles et de stratégies volontaristes visant l'amélioration de la compétitivité du secteur.

Fragilités et opportunités liées au renforcement de la compétitivité du secteur

Le secteur de la pêche présente des atouts et des opportunités qui lui confèrent un potentiel de développement élevé. Toutefois, sa compétitivité reste relativement faible en raison de multiples faiblesses à différents niveaux. En effet, la non maîtrise de la gestion rationnelle de la ressource halieutique, l'irrégularité quantitative et qualitative de l'approvisionnement des unités de transformation, la pratique de conditions d'hygiène non adaptées aux normes de qualité et le manque d'infrastructures de débarquement et de distribution ne permettent pas une valorisation optimale de la capture et affectent sensiblement la compétitivité des produits.

De plus, la structure des exportations marocaines des produits de la mer est marquée par la prédominance d'un nombre limité d'espèces (poulpe, calmar, seiche, crevette, sardine et anchois) et de gammes de produits (conserve et congelé) et une concentration sur deux principaux marchés traditionnels à savoir l'Espagne et le Japon qui absorbent 83% de la valeur des exportations et 68% de leur volume. A cela s'ajoutent les barrières à l'expansion des exportations des produits de la pêche des pays en développement, qui ne se situent plus au niveau des droits de douane, mais plutôt au niveau d'autres types de barrières progressivement érigées dont la réglementation stricte en matière de qualité et de traçabilité.

Par ailleurs, les opportunités de développement des exportations marocaines de produits de la pêche sont considérables, notamment dans le contexte actuel marqué par l'expansion remarquable de la demande mondiale des produits de la mer et la stagnation de la production mondiale des captures (hors aquaculture).

La proximité des marchés demandeurs, particulièrement le marché de l'UE, premier importateur mondial de poissons et premier client du Maroc, est également un atout fondamental grâce aux économies importantes en termes de coût de transport. En outre, la demande du consommateur européen en poissons converge favorablement vers des spécialités exigeantes en main d'œuvre (notamment les plats cuisinés) dont le Maroc détient un avantage certain en raison de la disponibilité d'une main d'œuvre bon marché.

D'un autre côté, la mondialisation des échanges ainsi que les accords de libre-échange conclus par le Maroc ouvrent de nouvelles perspectives aux produits marocains. De plus, les accords douaniers permettent aux produits marocains un accès privilégié à un marché d'un milliard de consommateurs, soit 57% des importations mondiales. Dans ce cadre, et plus récemment, un accord de libre-échange sur l'agriculture et la pêche a été signé (en juin 2010) entre le Maroc et l'UE pour les dix années à venir. Avec l'entrée en vigueur de cet accord, le Maroc devrait réaliser des bénéfices importants avec l'exemption de la totalité des produits de la pêche de taxes pour l'accès au marché européen.

En outre, l'accord récemment renouvelé entre le Maroc et la Russie envisage la révision à la hausse du prix référentiel d'environ 45% permettant ainsi une augmentation des recettes financières malgré la réduction du quota de pêche annuel autorisé d'environ 50%.

Démarche de développement engagée

La nouvelle stratégie de développement intégré du secteur halieutique au Maroc, baptisée plan « Halieutis » et qui est en cours de mise en œuvre, intègre 16 projets structurés autour de trois axes majeurs. Le premier est la durabilité, visant une ressource exploitée durablement, et qui nécessite l'aménagement des pêcheries sur la base de quotas pour atteindre un rendement maximal durable, et ce pour 95% des pêcheries (contre 5% aujourd'hui). Le deuxième axe est l'amélioration de la performance du secteur, le rendant outillé et organisé pour une qualité optimale depuis la capture jusqu'à la commercialisation. Cet axe passera ainsi par la mise en place d'espaces portuaires dédiés à la pêche, accompagnée d'une gestion efficiente et d'une maîtrise de la traçabilité des produits de la mer. Enfin, le dernier axe est la compétitivité qui porte sur la mise sur les marchés internationaux de produits compétitifs et bien valorisés.

Cette stratégie devra améliorer la contribution du secteur au PIB marocain de 8,3 à 21,9 milliards de dirhams à l'horizon 2020, permettre la création de 74.850 emplois directs et indirects et multiplier par 2,6 le chiffre d'affaires à l'export pour atteindre 3,1 milliards de dollars à l'horizon 2020. De même, il est question d'améliorer la part de marché marocain au niveau mondial de 3,3% en 2007 à 5,4% en 2020.

Dans le cadre de cette stratégie également, la mise en œuvre du plan d'aménagement de la pêcherie des petits pélagiques a été lancée. Ce plan constitue un volet phare de cette stratégie, dans la mesure où les petits pélagiques représentent plus de 80% des captures marocaines et une importante opportunité de développement pour le secteur. Il a pour objectifs d'exploiter durablement la pêcherie des pélagiques et de maximiser sa valorisation à terre tout en remédiant à l'appoint lié à l'approvisionnement des unités de valorisation et de traitement existantes. De même, des appels d'offres relatifs à de nouveaux projets intégrés pour l'investissement dans la pêcherie des petits pélagiques (stock sud) ont été lancés. Ces nouveaux projets visent des investissements de valorisation des petits pélagiques, tels que les conserves, semi-conserves, marinades ainsi que des plats cuisinés et ce, conjointement au développement d'un réseau de distribution des produits de la pêche.

Par ailleurs, et dans une déclinaison régionale de la stratégie «Halieutis », le nouveau pôle de valorisation du secteur de la pêche à Agadir « Parc Haliopolis » a été récemment commercialisé visant à dynamiser le tissu industriel et à contribuer au développement économique de la région Souss-Massa-Daraâ. Cette région a réalisé une valeur ajoutée du secteur de la pêche de 2,9 milliards de dirhams (3,6% du PIB régional) soit la première contribution à la valeur ajoutée du secteur au niveau national (38%) devant celle des régions du sud (36%). Cette plate-forme moderne répondant aux standards internationaux pour valoriser les produits de la mer est d'un potentiel de transformation de 500.000 tonnes et s'étend sur 150 Hectares. Elle permettra de créer plus de 20.000 emplois tout en mobilisant un investissement de 6,6 milliards de dirhams.

1.2. Consolidation du leadership du Maroc sur le marché mondial des phosphates et dérivés

Le secteur des phosphates occupe une place primordiale dans l'économie nationale. Cette importance est perceptible à travers sa contribution importante aux équilibres macro- économiques du pays avec sa participation à hauteur de 5% au PIB et à 15 à 20% en moyenne des exportations du pays. A ceci s'ajoutent ses retombées bénéfiques sur le développement régional et rural à travers la construction des infrastructures économiques et sociales et les 30.000 à 50.000 emplois directs et indirects qu'il assure.

Une conjoncture mondiale mouvementée et des perspectives de rude concurrence

Le marché des phosphates et dérivés connaît ces dernières années une perturbation des cours mondiaux qui s'est traduite tout d'abord par une hausse historique des prix suivie d'une baisse. En effet, depuis 2006, les prix mondiaux du phosphate ont emprunté une tendance haussière assez spectaculaire avec des prix atteignant près de 346 dollars la tonne de minerai brut en moyenne sur l'année 2008 soit une hausse de 240% par rapport à 2007. La même tendance a concerné l'acide phosphorique dont le prix est passé de 490 dollars/tonne à plus de 1.800 dollars/tonne et les engrais de 350 dollars/tonne à 940 dollars/tonne durant la même période.

Cependant, dès la fin 2008, les prix des phosphates et dérivés ont accusé un repli pour se situer à des niveaux qui sont restés, toutefois, au-dessus des prix d'avant 2007. Cette stabilisation des prix des phosphates et dérivés s'explique par la stratégie d'ajustement de l'offre et la demande de l'OCP (arrêt de la production début 2009 et constitution de stocks stratégiques) ainsi que par la décision de la Chine de maintenir la taxe à l'export afin de satisfaire ses propres besoins. En 2010 et en relation avec la reprise de la demande mondiale, les cours mondiaux ont enregistré une reprise principalement pour les produits dérivés en passant d'une moyenne, sur la période janvier-août, de 326 dollars la tonne en 2009 à 466 en 2010 et de 252 dollars la tonne en 2009 à 345 en 2010 respectivement pour le DAP et le TSP.

Sur le plan de la structure de la production mondiale de phosphate, l'analyse permet de constater la prédominance de la Chine qui a doublé sa production au cours de la dernière décennie pour atteindre 36% de la production mondiale suivie des Etats-Unis (17%) et du Maroc (16%). Concernant les engrais (DAP), les Etats-Unis demeurent leader de la production malgré la baisse de leur production de 25% au cours de la dernière décennie. Toutefois, le rythme d'évolution de la production chinoise de DAP (production multipliée par 5 en 10 ans) devrait lui permettre de dépasser les Etats-Unis dans les années venir.

En termes de perspectives, il est prévu une hausse de la production mondiale du phosphate et dérivés à l'horizon 2013 tirée principalement par le Maroc grâce aux grands projets de développement de la capacité de production lancés par le groupe OCP, par la Chine et par l'Arabie Saoudite à travers son grand projet « Jalamid » qui devrait lui permettre de se positionner parmi les principaux exportateurs mondiaux d'engrais (DAP).

Stratégie de positionnement du secteur national des phosphates et dérivés

Afin de renforcer son leadership sur le marché international avec une part au-delà de 40% pour le minerai de phosphates et l'acide phosphorique et de 15% pour les fertilisants sur une période de 10 ans, l'OCP, qui s'est transformé en avril 2008 en société anonyme, a adopté une stratégie fondée sur quatre piliers. Il s'agit du développement industriel, de l'encouragement des IDE, de la refonte de la politique commerciale et de la mise à niveau des outils financiers et organisationnels. Dans ce cadre, un programme d'investissement de 37 milliards de dirhams a été lancé sur la période 2008-2012.

Ce programme vise essentiellement une meilleure valorisation du phosphate brut, le doublement de la capacité de production de la roche pour atteindre 50 millions de tonnes par an, la commercialisation du produit à travers la transformation du site de Jorf Lasfar en un hub international de la chimie des phosphates (Jorf Phosphate Hub), ainsi que la réduction des charges et des coûts à travers notamment l'adoption d'un nouveau mode de transport «Slury pipe». Dans ce sens, plusieurs projets sont programmés dont il convient de citer :

- la réalisation, au niveau du hub de Jorf Lasfar, de nouvelles usines pour un investissement prévu par l'OCP de 15,5 milliards de dirhams à l'horizon 2015 devrant attirer 25 milliards de dirhams d'investissements directs étrangers et créer plus de 600 emplois.

- l'augmentation de la capacité d'extraction de 23 millions de tonnes à travers la création de quatre mines (Oulad Farès, Helassa, Ext ZCN et Benguerir) et la construction de 4 laveries pour une capacité de près de 40 millions de tonnes.
- la construction d'un pipeline entre Khouribga et Jorf Lasfar d'un montant d'investissements de plus de 4 milliards de dirhams. Ce projet qui devrait permettre le transport de près de 38 millions de tonnes de phosphates par an pour un coût de revient de 25 dollars/tonne constitue étape fondamental dans le processus de maîtrise des coûts et de renforcement de la compétitivité du Groupe OCP.
- Le dessalement de l'eau de mer à Jorf Lasfar et l'adduction d'eau à partir de l'Oum Errbiaa pour Benguerir et Youssoufia.

Les investissements prévus, par le Groupe OCP, au titre des années 2010 et 2011 s'élèvent respectivement à 18 milliards de dirhams et 15,22 milliards de dirhams.

1.3. Le secteur de l'offshoring : Opportunités à saisir sur le marché de l'externalisation des services financiers

Dans le contexte actuel de mondialisation et de libéralisation des marchés, les entreprises font de plus en plus appel à de nouvelles modalités d'organisation afin de faire face à la concurrence internationale. Un mouvement de délocalisation par les entreprises de leurs services s'est enclenché. Les activités les plus fortement externalisées sont les services de l'informatique et des télécommunications. Quant aux activités de services financiers, elles sont faiblement externalisées mais bénéficient d'un bon potentiel de développement.

1.3.1. Développement inéluctable des délocalisations dans les services financiers

L'ampleur de ce phénomène devrait augmenter dans une optique de recherche de performance. En effet, une étude menée par PWC[28] rapporte que plus de la moitié des 150 dirigeants de firmes de services financiers enquêtés avait l'intention de délocaliser 10 à 20% de leurs effectifs et que plus de la moitié s'était engagée ou comptait s'engager prioritairement dans une opération d'offshoring. Plus largement, les services financiers « offshorés » devraient concerner des activités supports à forte valeur ajoutée comme la recherche et d'autres liées aux opérations telles que la comptabilité, la paie, les back-offices…

Selon les estimations de Datamonitor, le marché mondial du Business Process Outsourcing (BPO) francophone représenterait près de 22 milliards de dollars US à l'horizon 2013 dont 16% serait « offshoré ». Du secteur des centres d'appels (CRM), présentant le potentiel « outsourcé » le plus important du BPO francophone (9,1 milliards de dollars US à l'horizon 2013), l'outsourcing s'est étendu aux secteurs des ressources humaines et de la comptabilité–finances (F&A) avec un potentiel respectif en 2013 de 7,5 et de 2,5 milliards de dollars US. Les services financiers représenteraient le troisième potentiel avec 1,1 milliard de dollars US.

L'offre Information Technolgy Outsourcing (ITO) étant en stagnation du fait du réservoir limité de ressources qualifiées, le BPO, particulièrement le CRM, représente le potentiel le plus important pour le Maroc à l'horizon 2013. En effet, selon Datamonitor, le chiffre d'affaires potentiel de ce secteur est de 12,6 milliards de dirhams dont 87% concerne le marché francophone. Le nombre d'emplois potentiel est estimé à près de 70.000 emplois dont 60.000 sur le marché francophone.

[28] PriceWaterhouseCoopers / The Economist Intelligence Unit (2008), *offshoring in the financial services industry :* Risks and rewards, septembre.

Par ailleurs, l'offshoring des activités des ressources humaines et de la comptabilité-finance orienté principalement vers le marché francophone est considéré comme second potentiel pour le Maroc avec respectivement 1,1 et 0,3 milliard de dirhams de chiffre d'affaires à l'horizon 2013. Le Maroc présente des atouts dans la tenue des différentes comptabilités grâce notamment aux normes comptables IFRS appliquées dans notre pays.

Quant aux services financiers délocalisés (traitement de back-office bancaire, sinistres & réclamations d'assurances), encore peu développés au Maroc, le potentiel du Maroc sur le marché francophone représente 0,2 milliard de dirhams de CA à l'horizon 2013. Ce chiffre d'affaires ne représente que 1,7% du potentiel BPO global du Maroc, contre 64% pour les CRM. Il est important de signaler que le marché francophone pour les services financiers délocalisés n'est pas aussi développé que le marché anglophone.

En effet, la délocalisation des services financiers a été initiée par des acteurs issus des mondes bancaires britanniques et américains qui ont lancé le mouvement et utilisé l'outsourcing–l'offshoring comme levier de réduction des coûts alors que les acteurs français apparaissent encore en retrait malgré des cas limités tels ceux de SG Software ou BNP Paribas Securities Services ayant délocalisé en Inde.

Dans le domaine de l'assurance, le phénomène apparaît encore plus limité et la quasi-totalité des activités perçues comme « délocalisables », allant des processus de gestion des polices d'assurance à la création de produits[29], le paiement des indemnités, l'administration des contrats, l'optimisation des services administratifs et l'informatique, restent conduites sur le sol français, même si l'intérêt de l'externalisation progresse. Cette situation tient en grande partie au manque de maturité du secteur, à son exposition encore limitée à la concurrence par rapport à celui de l'industrie et aux réglementations nationales très restrictives[30].

L'accroissement de l'intensité concurrentielle et l'ouverture des marchés des services financiers obligent néanmoins les acteurs à recourir à ce type d'opération en privilégiant le Maghreb et les pays francophones (Sénégal, Madagascar…) à l'instar de l'Inde pour les pays anglo-saxon. L'exemple d'Axa en témoigne : après deux années d'expérimentation, l'assureur a délocalisé au Maroc plus de 100 postes de chargés de clientèle travaillant pour Direct Assurance, filiale d'Axa Maroc.

Selon l'étude menée par le cabinet Roland Berger, les effectifs touchés par les délocalisations dans ce secteur (estimés à un total respectif de 60.000 pour la banque et de 40.000 pour l'assurance) devraient être à l'horizon 2010 de 3 à 4% pour la banque et de 6% pour l'assurance soit 4.000 emplois au total.

1.3.2. Environnement concurrentiel du Maroc dans l'activité des services financiers délocalisés

Les concurrents directs du Maroc sur le marché de l'offshore des services financiers sont ceux qui ciblent le marché francophone, dont notamment :

- La Roumanie qui domine le marché de l'externalisation en Europe de l'est et en Europe centrale. Outre sa proximité culturelle et géographique, la Roumanie est dotée d'infrastructures de communication satisfaisantes en plus de son potentiel humain hautement qualifié et à bas salaires.
- La Tunisie qui s'impose de plus en plus sur le marché de l'externalisation profitant de ses ressources humaines qualifiées. Cependant, comparé au Maroc, ses infrastructures sont quelque peu insuffisantes en particulier dans le domaine des télécommunications.

[29] Rentes viagères, supports des produits d'assurance-vie et d'assurance santé

[30] La convention collective de la banque est encore plus protectrice que celle de l'assurance puisqu'elle interdit l'externalisation de certaines activités touchant les transactions financières associées au compte client.

- L'Ile Maurice qui dispose, quant à elle, d'excellentes infrastructures et de ressources de qualité et bilingue, ce qui lui confère un atout considérable. L'éloignement géographique de l'île Maurice des principaux pays francophones est cependant un facteur qui ne permet pas à l'île de se placer sur le créneau du Nearshore, à l'inverse du Maroc.

Quant aux concurrents indirects, ils ont pour cible des marchés autres que francophones, notamment les pays anglophones ou hispanophones. Il s'agit principalement de l'Inde, malgré l'inflation récente des salaires, la Chine, pays aux ressources humaines abondantes, qualifiées et à un prix compétitif, et la Russie. Le Maroc est donc confronté à une concurrence bien ancrée sur le marché de l'Offshore des services financiers. Aujourd'hui, la menace concurrentielle la plus importante est la Roumaine pour son avancée dans le secteur des NTIC, ses infrastructures et son vivier de compétences qualifiées.

La concurrence du Maroc dans le secteur de l'offshoring risque d'être impactée par la mesure proposée en France visant à imposer un plan d'action aux opérateurs français des centres d'appels pour la relocalisation de leurs activités en France. Pour dynamiser le secteur des centres d'appel, deux actions sont retenues en l'occurrence :

- L'organisation « d'Assises des centres d'appels » qui regrouperaient les autorités gouvernementales et l'ensemble des intervenants du secteur (opérateurs économiques, syndicats de la profession, organisations syndicales…).
- La réactivation d'un projet d'arrêté gouvernemental instituant une « traçabilité » des appels, obligeant les opérateurs à annoncer leur localisation géographique.

1.3.3. Pertinence de l'offre offshoring Maroc par rapport au développement de l'activité des services financiers délocalisés

Le Maroc a identifié l'offshoring comme un secteur à fort potentiel et comme un véritable moteur de croissance pour l'économie du pays. Dans ce sens, il a lancé en 2005 une offre Maroc ayant pour objectif d'atteindre une contribution de 15 milliards de dirhams et 100.000 emplois à l'horizon 2015.

Cette offre se base sur le développement dynamique du secteur autour de trois volets, à savoir un cadre incitatif attractif portant sur l'impôt sur le revenu effectif plafonné à 20% et l'exonération de l'IS pendant les 5 premières années, un dispositif de développement de ressources humaines qualifiées (aide directe à la formation pour les entreprises) et une offre d'infrastructures et de services aux investisseurs aux meilleurs standards, à travers le développement de 6 zones offshoring dédiées.

Depuis le lancement de cette offre, le Maroc a amélioré le positionnement du secteur de l'offshoring et a fait sa première apparition dans le classement « AT Kearney global services location index » en 2007 et dans le Top 30 de l'offshoring (Classement Gartner des destinations les plus intéressantes de l'offshore) en 2008. Par ailleurs, le Maroc a accéléré la cadence de développement de son offre offshoring ces trois dernières années avec deux plateformes industrielles intégrées que sont Casanearshore et Rabat Technopolis. Ces plateformes, avec les mesures incitatives qu'elles offrent, ont encouragé l'installation de sociétés de services financiers de premier plan, comme AXA assurance, qui a porté le nombre de ses employés en 2009 à 380 personnes, sachant qu'elle atteindra 800 personnes à fin 2010.

L'offre Maroc pour les métiers du BPO, notamment pour l'activité des services financiers, a été renforcée avec l'adoption en janvier 2009 de la loi n°08-09 relative à la protection des données personnelles. Cette loi constitue un avantage compétitif par rapport à ses concurrents et un atout dans le sens où elle donne une crédibilité plus importante au Maroc.

L'offre Maroc cible principalement les donneurs d'ordres de l'Europe francophone. Certes, ce marché est encore émergent dans la délocalisation des services financiers et reste porteur pour le Maroc. Toutefois, sur fond de crise à moyen terme, et étant donnés la promotion active et le lobbying agressif de pays concurrents, le Maroc devrait examiner ses acquis et redéfinir sa stratégie de promotion et de développement à l'export pour l'activité des services financiers délocalisés en ciblant de nouveaux marchés notamment anglophones, pour qui cette pratique est largement répandue (USA et Royaume–Uni). L'orientation vers le marché anglophone pourrait ne pas être handicapée par le facteur langue si l'on se réfère aux enseignements tirés de l'expérience des institutions financières les plus performantes en matière d'offshoring[31]. En effet, la performance dans l'offshoring des services financiers requiert un choix d'activités qui se prêtent à l'offshore et qui ne soient pas impactées par la langue ou par des affinités culturelles.

L'offre marocaine pour les services financiers reste cependant défaillante sur le plan de la formation, composante stratégique pour son développement. Le Maroc se doit ainsi de réussir à accroître ses compétences qualifiées s'il veut faire face à une concurrence mondiale très intense menée par les pays de l'Est - Roumanie en tête - sur le marché francophone et par l'Inde sur le marché anglophone. D'autres menaces, fortement corrélées au manque de ressources humaines, sont également à prendre en compte. Il s'agit principalement de l'inflation salariale qui risquerait d'impacter l'attractivité du Maroc dans le domaine des services financiers délocalisés. Le Maroc pourrait, pour palier le manque de ressources humaines, procéder à une réorientation du potentiel humain œuvrant dans les centres d'appel vers les activités des services financiers moyennant des cycles de formation adaptés.

1.4. Réajustement de la stratégie touristique pour un meilleur positionnement du Maroc sur le marché international

L'année 2010 est une année charnière pour le secteur touristique national, dans la mesure où elle sera marquée par l'évaluation des retombées de la «Vision 2010» et par la finalisation d'une nouvelle stratégie touristique «Vision 2020» pour les dix années à venir.

1.4.1. Causes des écarts entre les résultats escomptés et les réalisations

Le dynamisme soutenu qui a caractérisé l'activité touristique nationale à partir de 2001 a été interrompu en 2008 sous l'effet d'une dépression généralisée de l'économie mondiale. En effet, les arrivées touristiques ont enregistré une décélération de leur rythme de progression qui a oscillé autour de 6% au cours des deux dernières années, avec près de 7,9 millions de touristes en 2008 et 8,3 millions de touristes en 2009. Par ailleurs, la participation du secteur touristique aux recettes en devises a atteint près de 385 milliards de dirhams sur la période 2001-2009, soit 73% des objectifs assignés dans le cadre de la Vision 2010. La capacité d'hébergement devrait atteindre, quant à elle, 172.249 lits, en écart de 25% par rapport aux 230.000 lits prévus dans le cadre de la stratégie touristique nationale.

Les écarts entre les réalisations et les résultats escomptés de la «Vision 2010» s'expliquent par plusieurs facteurs d'ordre conjoncturel et structurel. Sur le plan conjoncturel, le secteur touristique national a subi de plein fouet les effets négatifs de la crise économique et financière qui affecte les principaux pays émetteurs depuis 2008. A cela s'ajoutent les plans d'austérité annoncés par l'Espagne, la France, l'Allemagne et le Royaume-Uni, et qui se sont répercutés négativement sur le moral des ménages[32], les poussant ainsi à compresser leurs dépenses et à réduire leurs budgets consacrés aux vacances.

[31] Etude de Deloitte Research Global Financial Industry offshoring Survey, "*Realising value from offshoring"*, octobre 2007.

[32] En France l'indice de confiance des ménages est stable mais demeure à un niveau bas en juillet 2010.

Sur le plan structurel, l'offre touristique marocaine reste peu diversifiée et spatialement concentrée dans quatre grandes villes (Marrakech, Agadir, Casablanca et Tanger)[33]. Le balnéaire demeure prépondérant dans l'offre touristique globale avec une part de 23%, ce qui place le Maroc en concurrence directe avec des pays compétitifs (Egypte, Tunisie et Turquie). Par ailleurs, la dimension régionale a une faible présence dans les politiques de promotion des investissements touristiques au Maroc. Jusqu'à aujourd'hui, l'implication de la région dans la promotion touristique se reflète à travers les Programmes de Développement Régional Touristique, au niveau desquels le volet marketing s'impose au détriment du volet investissement. Concernant la demande, elle émane essentiellement de six principaux pays (France, Espagne, Royaume-Uni, Italie, Belgique et Allemagne) qui s'accaparent près de 75% du flux des touristes étrangers. Cette faible diversification des marchés ciblés rend le secteur touristique national fortement sensible à la conjoncture économique en Europe.

1.4.2. Impact sur le plan macroéconomique et sectoriel

Les écarts constatés entre les réalisations et les objectifs de la «Vision 2010» ont un impact direct sur le plan macroéconomique et sectoriel. La demande touristique prévue pour l'année en cours ne dépasserait pas les 9,5 millions de touristes, soit un écart de 5% par rapport aux 10 millions de touristes ciblés par la «Vision 2010». Selon le modèle calculable d'équilibre général développé par la DEPF, ceci devrait se traduire par des manques à gagner respectifs de 0,10% et de 0,03% en termes de PIB réel et d'emploi. L'ampleur de ces manques à gagner reste néanmoins limitée vu la faiblesse de l'écart estimé qui ne dépasse pas 5% et vu la contribution du tourisme au PIB national qui ne dépasse pas 7,1%.

Sur le plan sectoriel, l'impact devrait se faire sentir essentiellement dans la branche « hôtels et restauration » avec un manque à gagner de 0,17% en termes de production et de 2,94% en termes d'emploi, et dans la branche de transport avec un manque à gagner de 0,01% en termes de production et de 0,77% en termes d'emploi. En effet, la forte contribution de ces deux branches à la valeur ajoutée du tourisme[34] les rend extrêmement sensibles au comportement de l'activité touristique nationale.

D'après les écarts constatés, il paraît clair que la plupart des indicateurs du tourisme ne parviendront pas à atteindre en 2010 les objectifs initialement escomptés, mais tous, sans exception, affichent une nette progression et traduisent le saut quantitatif et qualitatif qu'a effectué le secteur du tourisme dans le cadre de la «Vision 2010». Capitalisant sur cette expérience, le Gouvernement est en train de finaliser une nouvelle stratégie pour le tourisme, dénommée «Vision 2020».

1.4.3. Orientations majeures de la vision 2020

Fort d'une riche expérience constituée lors de la mise en œuvre de la Vision 2010, le Maroc abordera la Vision 2020. Compte tenu des enseignements tirés de cette dernière, trois principales lignes directrices peuvent constituer les prémisses de la vision 2020, à savoir le développement d'une offre équilibrée et diversifiée, l'introduction d'une approche qualitative dans la conception de l'offre touristique et la promotion d'un tourisme durable et responsable.

La réussite de la nouvelle stratégie touristique nationale reste toutefois conditionnée par la prise en considération d'un ensemble d'éléments :

- La diversification des marchés et leur segmentation à travers le découpage de la clientèle effective et potentielle en groupes homogènes.

[33] Avec respectivement 29,03%, 18,70%, 8,34% et 4,86% de la capacité totale d'hébergement.

[34] 32,23% pour les hôtels et restaurants et 16,64% pour le transport.

- La conception de produits touristiques taillés sur mesure et répondant aux besoins et attentes de chaque segment de clientèle.
- L'amélioration de la compétitivité prix de l'offre touristique marocaine à travers la sensibilisation des opérateurs du secteur hôtelier sur l'importance de l'adoption d'une approche pertinente en matière de fixation des prix. Dans ce cadre, le prix doit être déterminé en fonction du segment ciblé et du canal de distribution choisi.
- L'adoption d'une approche agressive « multi-canal » qui fait intervenir plusieurs acteurs dans la distribution des produits touristiques marocains[35].
- La mise en place d'une politique de promotion axée sur l'utilisation des techniques et supports de communication adaptés aux spécificités de chaque segment ciblé.

2. DYNAMISATION STRUCTURELLE DES SECTEURS DOMESTIQUES

A côté du repositionnement du tissu productif national sur les opportunités offertes par l'environnement extérieur, les pouvoirs publics ont également mis l'accent sur le renforcement du développement des secteurs à vocation domestique, dont en particulier les secteurs de l'agriculture, de l'immobilier et du commerce intérieur. Ces secteurs ont contribué d'une manière efficace au raffermissement de la résilience de l'économie marocaine face à la récente crise mondiale. Pour consolider ce rôle que jouent ces secteurs, des actions stratégiques ont été mises en œuvre pour rattraper les gaps de leur croissance à la fois à travers le traitement des fragilités qui les handicapent et en mettant à profit les marges de manœuvres qu'ils recèlent.

2.1. Poursuite de la mise en œuvre du Plan Maroc Vert

Les perspectives de l'environnement externe de l'agriculture marocaine renseignent sur une mutation en rupture avec les tendances enregistrées jusqu'alors en termes d'évolution des prix, de reconfiguration des systèmes de production, de modification au niveau de la demande des produits agricoles et de recrudescence des impacts des conditions climatiques. Cet environnement renferme aussi bien des opportunités, à l'instar de la forte croissance tendancielle de la demande mondiale en produits agricoles, que des menaces dont notamment l'incertitude et la volatilité caractérisant les prix de ces produits.

L'environnement interne du secteur, quant à lui, recèle des fragilités et des points forts. Les fragilités portent en particulier sur des insuffisances en termes d'utilisation optimale et rationnelle des ressources de production (eau, terre, capital humain…), alors que les points forts résident notamment dans l'existence d'avantages compétitifs incontournables de l'agriculture marocaine (richesse et diversité des conditions agro-climatiques du pays, proximité du marché européen, existence de réussites duplicables développées dans diverses filières de production…).

Prenant acte des ces multiples défis et opportunités, les pouvoirs publics ont mis en œuvre une stratégie agricole novatrice basée sur de nouvelles approches d'intervention publique dans le secteur (investissement et financement, recherche et formation…). Lancée en 2008, cette stratégie ambitieuse, déployée aussi bien au niveau national que régional, vise à harmoniser le développement au niveau des différentes composantes du secteur et des différents types d'exploitations pour une intégration réussie dans le marché, ainsi qu'à améliorer l'utilisation des facteurs de production. Toutefois, cette stratégie gagnerait à adapter le système de soutien à la production qui crée toujours des distorsions en termes d'allocation des ressources de production (système de protection, système de prix…).

[35] Tours opérateurs, tours opérateurs spécialisés, agences physiques et agences de voyage en ligne.

Défis et perspectives de l'agriculture marocaine

Le secteur agricole marocain devrait faire face durant la prochaine décennie à un environnement international caractérisé par une mutation au niveau de l'évolution des marchés et par une volatilité de plus en plus accentuée des cours des produits agricoles avec une tendance haussière structurelle. En effet, les prix moyens des produits agricoles au cours des dix prochaines années devraient être supérieurs aux niveaux atteints au cours de la décennie qui a précédé les records de 2007/08[36]. L'expansion continue de la production de biocarburant en réponse aux obligations de leur utilisation accentuera l'augmentation de la demande des céréales, d'huiles végétales et de sucre, utilisés comme matières premières.

Les implications de ces mutations du marché mondial pour l'agriculture nationale se présentent à la fois en termes d'opportunités à saisir, notamment l'augmentation de la demande étrangère à satisfaire et en termes de défis pour garantir la sécurité alimentaire tout en atténuant les impacts sur la balance des paiements dus à la transmission des prix internationaux au marché national. Cette transmission est due notamment à la forte volatilité des besoins en importations de produits de base liée à la fluctuation du niveau de satisfaction de la demande intérieure par le système de production local (notamment pour les céréales).

Concernant le phénomène de changement climatique, l'agriculture marocaine sera très affectée par ses impacts du fait de la raréfaction attendue de l'eau disponible, de la hausse des températures ainsi que de la dégradation des terres et des écosystèmes. Ainsi, dans le but d'assurer la sécurité alimentaire et de sécuriser les conditions de vie des populations rurales, notre pays devra relever les enjeux de l'adaptation aux impacts des changements climatiques à travers notamment les investissements adéquats à mettre en place, le financement des adaptations (dont notamment la réalisation d'un progrès technologique qui compenserait la chute éventuelle des rendements) et l'instauration de mécanismes institutionnels innovants.

Au niveau de son contexte interne, le secteur agricole marocain demeure marqué par de faibles performances en termes de rationalisation de l'utilisation de ses facteurs de production. Parmi les facteurs les moins valorisés, figure le capital foncier qui est handicapé notamment par l'émiettement des unités de production et par des statuts fonciers inadaptés.

De même, le facteur travail constitue encore un frein à l'appropriation des nouvelles technologies par le secteur en raison du faible niveau d'instruction des exploitants. Quant aux autres facteurs de production, leur utilisation reste à promouvoir notamment en termes de mécanisation (en dépit de certains progrès réalisés récemment notamment avec l'atteinte d'un taux de 57 tracteurs par 10.000 hectares qui est proche de la norme de la FAO de 70 tracteurs par 10.000 hectares) et d'utilisation des engrais et des produits phytosanitaires.

La ressource en eau, stratégique pour le secteur agricole et fortement vulnérable aux changements climatiques, est, quant à elle, encore utilisée de manière peu optimisée. Près de 80% des terres agricoles irriguées le sont par méthode gravitaire qui se caractérise par une faible efficience ne dépassant pas 45% au niveau de l'exploitation agricole contre près de 85% pour l'irrigation localisée. A côté de ces gaspillages, le mètre cube d'eau est encore sous-valorisé[37].

[36] OCDE (2010) : Perspectives agricoles de l'OCDE et de la FAO 2010-2019. En particulier, les prix moyens du blé et des céréales secondaires devraient connaître une hausse de presque 15 à 40% en termes réels par rapport à la moyenne observée durant la période 1997-2006 et les prix des huiles végétales devraient augmenter de plus de 40%.

[37] Banque Mondiale, 2010 (Revue du secteur agricole : un agenda pour une transformation agricole réussie) : Les rendements moyens de l'eau au Maroc sont de 1,6 dirham /m3, une performance inférieure à son potentiel qui est de 4 dirhams /m3.

Accélération de la mise en œuvre des nouvelles approches de la stratégie agricole

Dans le but de relever les défis et de tirer profits des opportunités qui se présentent au secteur agricole national, les pouvoirs publics ont mis en place la stratégie « Plan Maroc Vert » (PMV) visant la réalisation d'un développement équilibré du secteur en prévoyant des interventions publiques adaptées pour les grandes et moyennes exploitations agricoles (Pilier I du PMV) et les petites exploitations (Pilier II). Les actions stratégiques de ce plan portent notamment sur l'agrégation des agriculteurs, la contractualisation des relations entre les opérateurs, la promotion de la valorisation de la production, l'adaptation du système du financement ainsi que le renforcement de l'intégration dans le marché international. Toutes ces actions structurelles seront renforcées à travers la refonte partielle adoptée du système de soutien public au secteur.

Ainsi, et dans le but de garantir la réussite des programmes de mise à niveau des différentes filières agricoles, l'approche de la contractualisation des engagements entre les différentes parties prenantes a été consolidée à travers l'accélération de la mise en œuvre de plusieurs contrats-programmes relatifs en particulier aux filières de l'olive (5 milliards de dirhams seront mobilisés pour la valorisation des productions de l'olivier), de la viande (plus de 11 milliards de dirhams à mobiliser pour le développement de nouveaux modèles de production) et des dattes (7,6 milliards de dirhams seront dédiés à la mise à niveau de cette filière).

Ces programmes sont différenciés selon les spécificités de chaque région afin de mettre en avant les avantages comparatifs des ces dernières. Il est à rappeler que la région de Souss-Massa-Daraâ a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée agricole durant la période 1998-2008 en contribuant à hauteur de 31,5% à la valeur ajoutée agricole nationale. La région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen vient en deuxième position avec une contribution moyenne de 20% suivie de la région de l'Oriental avec près de 15%. Néanmoins, cette structure ne révèle pas l'évolution différenciée enregistrée par la valeur ajoutée agricole au niveau régional alors qu'elle a enregistré un taux de croissance annuel moyen de 3% au niveau national. En effet, les régions du sud et de Tanger Tétouan ont enregistré les taux de croissance les plus importants avec respectivement 13% et 6%, alors que le Grand Casablanca et Chaouia – Ouardigha ont affiché des baisses de 1%. Ce recul est imputable en grande partie à la baisse de la production céréalière dans ces régions avec des taux annuels moyens de -7%.

D'un autre côté, et afin de promouvoir la valorisation[38] de la production, les pouvoirs publics ont lancé un plan ambitieux intégrant la réalisation d'agropoles à travers le Royaume qui seront des plateformes pour l'accompagnement des professionnels dans les domaines de la recherche, de la formation et du contrôle de la qualité. Sur les six agropoles programmées, deux, en l'occurrence celles de Meknès et de Berkane, sont en cours de réalisation et mobiliseront à elles seules plus de 6,3 milliards de dirhams d'investissement pour leur réalisation.

En termes de financement, et outre la mobilisation continue des fonds nationaux et internationaux pour la réalisation du PMV et la restructuration du système de financement agricole (création de la Société de Financement du Développement Agricole, SFDA), il a été procédé à la création d'une société de financement de la petite agriculture baptisée Tamouil Al Fallah. Cette filiale du Crédit Agricole est dédiée au financement des producteurs exclus du financement bancaire classique et ce, dans le cadre de projets d'agrégation.

[38] DEPF (2010) : ceci se répercute sur la part des produits agricoles valorisés dans le total des exportations agricoles avec un taux de 25% pour le Maroc contre 79% pour la Tunisie et 47% pour la Turquie

Quant à l'optimisation de l'aide publique au secteur agricole visant l'amélioration de son efficacité, les dispositifs d'incitation à l'utilisation des intrants agricoles ont été révisés. Ainsi, la dotation budgétaire globale allouée au Fonds de Développement Agricole a été portée à 3 milliards de dirhams pour l'année 2010 et de nouvelles modalités d'octroi des subventions ont été introduites privilégiant les projets d'agrégation. Ces nouveaux dispositifs favorisent également l'économie d'eau avec l'octroi d'une subvention pouvant atteindre 100% du coût d'investissement pour les projets d'agrégation et ce, dans le but de réaliser les objectifs du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation qui ambitionne la reconversion de 555.000 hectares en irrigation localisée à l'horizon 2015.

Concernant l'atténuation des contraintes organisationnelles et foncières existantes au niveau des différentes filières agricoles et entravant notamment l'accès au financement, l'encadrement des agriculteurs et l'accès au marché, la nouvelle stratégie agricole prévoit l'encouragement à l'organisation des agriculteurs autour d'agrégateurs potentiels. A ce titre, de nouveaux agrégateurs d'envergure sont en cours de mise en place avec le lancement de la troisième tranche du Partenariat Public Privé autour des terres agricoles de l'Etat gérées par la SODEA et la SOGETA qui portera sur 21.240 hectares.

Par ailleurs, et afin d'ancrer davantage le secteur agricole à son environnement extérieur permettant de tirer profit des opportunités offertes, des avancées considérables ont été concrétisées avec la conclusion du nouvel accord agricole entre le Maroc et l'Union européenne. Cet accord permettra au Maroc de bénéficier d'un accès privilégié au marché européen pour ses produits phares (tomate, clémentine), tout en prévoyant une phase transitoire pour la mise à niveau de sa production intérieure sensible (notamment les blés et dérivés, les pommes, l'huile d'olive et le lait UHT).

Néanmoins, il est important de renforcer les approches innovantes apportées par le PMV par d'autres réformes améliorant la compétitivité structurelle du secteur et dont, en particulier, la rationalisation du soutien public au secteur visant la réduction des distorsions créées par les prix relatifs. De même, il est primordial de mieux gérer les risques inhérents à l'activité agricole à travers une gouvernance de ces risques (création de marchés efficaces, amélioration et stabilisation de la production nationale, consolidation de sa compétitivité et renforcement des stocks de sécurité) à même de garantir sa sécurité alimentaire et de se prémunir des risques éventuels notamment d'ordres nutritionnel, financier et politique.

Stratégie de développement des zones de montagne

Dans le but d'assurer un développement équilibré sur l'ensemble du territoire national, et suite aux hautes orientations Royales, une stratégie renouvelée visant l'amélioration des conditions de vie des populations des zones montagneuses et la promotion des potentialités économiques, culturelles et environnementales de ces zones est en cours d'élaboration.

Cette stratégie, sera axée sur la coordination des interventions et la complémentarité des politiques en vue de permettre à la population de ces zones, comptant pour près du tiers de la population marocaine, de tirer profit des potentialités de ces régions. Ainsi, les priorités de cette stratégie porteront notamment sur les besoins les plus urgents, notamment l'augmentation des revenus des habitants des zones montagneuses, l'accès aux services de santé et sociaux, l'exploitation rationnelle des ressources hydriques, la valorisation des produits de terroir et des expériences acquises (agriculture, artisanat…) ainsi que le renforcement et la diversification de l'activité économique dans ces zones.

2.2. Secteur immobilier : entre relance et nécessité de lever les contraintes structurelles

Les réformes engagées dans le secteur de l'immobilier depuis 2003 ont créé une véritable dynamique permettant de baisser, pour la première fois, le déficit en logements qui se situe actuellement à 609.000 unités, et ce grâce aux efforts publics déployés pour l'éradication de l'habitat insalubre et la promotion de l'habitat social. Le programme « Villes sans Bidonvilles » entamé en 2004 a permis, jusqu'à fin juin 2010, à 41 villes marocaines sur les 83 concernées par ce fléau, d'atteindre cet objectif et à 830.000 habitants d'être logés dans des habitats salubres.

Ces avancées ont été récemment couronnées par l'attribution du Prix 2010 de l'UN-Habitat au Maroc, en signe de reconnaissance du travail important accompli par notre pays à l'initiative de Sa Majesté Le Roi dans le domaine de l'amélioration des conditions de vie des couches vulnérables dans les villes.

Le recul du déficit en logements dans le milieu urbain est également le résultat de différentes incitations et facilitations aussi bien au niveau de l'offre que de la demande. De façon corollaire, la production de logements sociaux a dépassé 129.000 unités en 2008 contre seulement 45.000 unités en 2002. Les crédits immobiliers ont enregistré, durant la période 2006-2008, une hausse importante de 88% passant de 81 milliards de dirhams à 152,5 milliards de dirhams. La garantie de l'Etat des crédits immobiliers à travers notamment le Fogarim a permis, jusqu'à fin août 2010, à 60.375 ménages d'accéder à un logement décent pour un montant de 8,8 milliards de dirhams de prêts accordés.

Cependant, cette dynamique a été interrompue au cours de l'année 2009 suite notamment au repli de 30% de l'offre en logements sociaux en 2009 par rapport à 2008. Ceci a eu un impact négatif sur l'investissement dans le secteur (baisse des IDE de 35,9%) dans le secteur. D'autres indicateurs témoignent de la baisse de l'activité dans ce secteur à savoir une décélération de la croissance de la valeur ajoutée du BTP à 3,4% (après 9,4% en 2008 et 11,7% en 2007) et de celle de la consommation du ciment de 3,4%. Outre ces défis conjoncturels liés à la baisse de l'activité, le secteur de l'immobilier est confronté à d'autres contraintes structurelles persistantes.

Au niveau régional, le Grand Casablanca enregistre une part moyenne de 15,7% de la valeur ajoutée nationale du BTP durant la période 1998-2008. La région de Tanger-Tétouan vient en second lieu avec une contribution moyenne de 11,4% suivie des régions de Souss-Massa-Draa (10,2%) et de Marrakech-Tensift-Al Haouz (9,8%). Cette dernière ainsi que Tanger-Tétouan ont connu un engouement particulier pour la construction reflété pas les taux de croissance les plus importants durant la période 1998-2008 (respectivement 17% et 15%).

Quels enjeux du secteur de l'immobilier ?

Malgré les avancées réalisées jusqu'à présent dans le secteur de l'immobilier, des problèmes structurels risquent de compromettre la bonne dynamique du secteur. Les principaux enjeux auxquels le secteur devra faire face dans les années à venir sont résumés ainsi :

- La nécessité de répondre aux besoins croissants en logements (la demande annuelle additionnelle est estimée à 123.000 unités dont 60.000 unités sociales) et la résorption progressive du déficit existant.
- La nécessité de mettre à disposition d'importantes ressources financières à même de réaliser les objectifs arrêtés dans ce secteur. Force est de constater que le financement du logement qui a été, pendant longtemps caractérisé par l'importance de l'auto-financement résultant de l'épargne des ménages s'oriente de plus en plus vers le système bancaire. Afin d'accompagner l'accroissement de la demande, le développement et la rénovation des instruments de financement font l'objet d'une attention particulière. Dans ce cadre, le projet de Loi de Finances 2011 prévoit des incitations fiscales en faveur du développement de l'épargne-logement.

- La politique en matière de logements sociaux est axée sur la maîtrise du coût d'investissement. Cette approche pourrait poser à terme des problèmes de qualité de construction et engendrer des besoins considérables en rénovation.
- L'insuffisance de terrains viabilisés pour le développement résidentiel formel. La résorption du déficit cumulé en logement et la tendance à l'urbanisation nécessitent l'ouverture à l'urbanisation de 3.000 ha annuellement. Cependant, la réglementation foncière demeure complexe et exigeante pour faire face à ce besoin urgent ce qui exerce un impact direct sur les prix des terrains viabilisés.
- Certaines opérations du programme «Villes Sans Bidonvilles» ont montré leurs limites, en raison notamment de la complexité des types de projets, de la faible implication et de la multiplication des intervenants ainsi que des problèmes de l'accompagnement social des populations ciblées.
- Les dysfonctionnements du secteur locatif résidentiel se manifestent essentiellement dans le nombre important de logements vacants qui s'élève à 820.000 logements, et ce malgré une demande de location en pleine expansion. Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette situation dont notamment le cadre législatif et réglementaire régissant le locatif. Dans ce cadre, un nouveau projet de loi réglementant le secteur est en cours d'examen à la chambre des Conseillers.
- L'absence et/ou l'incohérence des documents d'urbanisme, la difficulté de réalisation des équipements publics, les délais d'octroi des autorisations de construire sont autant de dysfonctionnements qu'il faut traiter.

Encadré 4 : Financement du secteur de l'immobilier : Quelles perspectives ?

La mise en œuvre des différentes orientations stratégiques arrêtées dans le secteur de l'immobilier nécessite la mobilisation d'importantes ressources financières. De ce fait, la recherche d'autres mannes de financement se poserait avec acuité pour faire face aux besoins croissants de financement. La mobilisation du financement bancaire, bien qu'il présente encore une marge de manœuvre (les crédits immobiliers au Maroc avoisinent 30% de l'encours total à l'économie contre 35% pour le cas de la France), devrait être accompagnée par une diversification des sources de financement.

L'analyse des placements de l'épargne institutionnelle a permis de mettre en exergue le faible recours à l'investissement dans le secteur de l'immobilier. A titre d'illustration, les placements des compagnies d'assurances et de réassurances dans l'immobilier en 2008 n'ont pas dépassé 5% de leur portefeuille contre 89% pour les valeurs mobilières. Concernant les caisses de retraite, leurs placements immobiliers demeurent très faibles (CMR 3%, RCAR 0,7% et CIMR 5%). Quant à la Caisse de Dépôts et de Gestion qui détient près de 35% du stock de l'épargne institutionnelle, la part du pôle «Aménagement, immobilier et tourisme » a avoisiné 9% de ses actifs.

L'analyse des placements de l'épargne institutionnelle a permis d'identifier des gisements importants de financements potentiels en faveur du secteur du logement. En effet, la mobilisation de l'épargne longue pourrait constituer l'une des pistes à explorer pour drainer les fonds disponibles vers le financement du secteur de l'immobilier qui reste l'un des placements les plus rentables et les moins risqués. Cela passe par la révision des stratégies de placement des différentes caisses de retraites à même d'assurer une optimisation de la profitabilité des actifs financiers des contribuables. Le rapport démographique serait de plus en plus faible et une maîtrise des risques liés aux placements s'impose. D'ailleurs, dans certains pays à l'instar de la Suisse où le marché de l'immobilier est des plus développés, les fonds de pension allouent jusqu'à 15% de leur portefeuille au compartiment de la «pierre». De même, la part du portefeuille des entreprises d'assurances et de réassurances investie dans ce secteur est bien loin du seuil de 30% autorisé par la loi. La marge potentiellement exploitable est encore importante d'où l'intérêt d'en tirer profit d'autant plus que le taux de rendement est élevé par rapport aux valeurs mobilières.

Concernant la CDG, il est clair que l'activité « Aménagement, immobilier et tourisme » offre une rentabilité financière plus importante que les autres activités avec un risque quasi-nul. La part de ce pôle dans les actifs totaux de la caisse s'est élevée à 9% en 2008 et a réalisé 18% des recettes contre une part de 78% pour l'activité « banques et activités financières» dans les actifs de la caisse et dont la contribution dans le résultat du

Groupe n'a pas dépassé 47%. Le redéploiement stratégique des placements de la caisse vers les activités les plus rentables semble un choix judicieux. La tutelle exercée sur certaines caisses de retraites notamment la CNSS présume appuyer cette démarche.

Vers la relance du secteur de l'immobilier

Afin d'insuffler une nouvelle dynamique à ce secteur, un nouveau dispositif s'étalant sur la période 2010-2020 a été adopté par la Loi des Finances 2010 visant à donner une meilleure visibilité aux opérateurs du secteur.

Il s'agit des différentes mesures visant à relancer le logement social dont le prix a été fixé à un plafond de 250.000 dirhams hors TVA et dont la superficie varie entre 50 et 100 m^2. Ce nouveau dispositif permet à l'acquéreur du bien immobilier de bénéficier d'une aide de l'Etat, dont le montant correspond à la valeur de la TVA, conditionnée par l'engagement de ce dernier à occuper le logement acquis à titre d'habitation principale pendant 4 ans avec une hypothèque consentie au profit de l'Etat. Ceci dans l'objectif d'un meilleur ciblage des bénéficiaires et de lutte contre la spéculation.

S'agissant des promoteurs, ce dispositif accorde une exonération de l'IS/IR, des droits d'enregistrement, de la taxe sur le ciment et des taxes locales dans le cadre de conventions conclues entre l'Etat et les promoteurs immobiliers pour la construction de 500 logements minimum sur une période de 5 ans. La réduction du nombre de logements de 1.500 à 500 vise à intégrer dans cette dynamique les petites et moyennes entreprises ainsi qu'une meilleure répartition des programmes de logements sociaux sur l'ensemble du territoire et à inciter les Très Petites Entreprises (TPE) à s'associer et à s'organiser en PME.

Des mesures juridiques sont également amorcées en l'occurrence, le code de l'urbanisme, le code de la construction et l'actualisation des lois sur la copropriété et le locatif.

De même, des efforts sont déployés pour activer la préparation des documents et des plans d'urbanisme notamment ceux correspondant aux nouvelles zones ouvertes à l'urbanisation. Concernant le foncier, 3.853 ha du foncier public ont été mobilisés au profit du Holding Al Omrane dans le cadre de la convention signée le 16 février 2009 entre l'Etat et le holding. Ce dernier est chargé, en vertu de cette convention, de réaliser 200 000 unités de logement à travers l'aménagement et le développement de villes nouvelles et de zones d'urbanisation nouvelles....

Concernant la fluidification des procédures, des comités locaux chargés de l'octroi des autorisations de construire pour la production de logements sociaux dans un délai ne dépassant pas quatre semaines ont été constitués au niveau des wilayas. Par ailleurs, le projet de loi afférent à la participation à l'urbanisation a été préparé et est soumis actuellement au Secrétariat Général du Gouvernement.

2.3. Commerce intérieur : évaluation d'étape de la réforme du secteur

Le commerce intérieur a connu une croissance soutenue avec un taux annuel moyen aux prix constants de 3,8% sur la période 2005-2009. Sa valeur ajoutée est donc passée de 58 à 67,2 milliards de dirhams, ce qui correspond à une part de plus de 11% du PIB et près de 23% du secteur tertiaire. Le secteur emploie près de 13% de la population active occupée. A l'encontre des échanges extérieurs marqués par une aggravation du déficit commercial en 2009, le commerce intérieur a contribué à la résilience liée à une stimulation de la demande intérieure. Les dépenses de la consommation finale sont passées de 518,5 en 2008 à 551,7 milliards de dirhams en 2009, soit une progression de 6,4%.

2.3.1. Plan de développement et de modernisation du commerce

Le commerce intérieur se caractérise par la prédominance du « petit commerce » (90% du secteur). Cependant, force est de constater une reconfiguration du paysage commercial marocain due à la montée en puissance de la Grande et Moyenne Surface (GMS) et des réseaux de franchise qui disposent d'un fort potentiel pour développer leur part de marché. A cette forte concurrence, s'ajoute celle de l'informel. Les activités commerciales regroupent près de 50% des actifs occupés dans l'informel (36,9% dans le commerce de détail en magasin et 12,7% hors magasin).

Vu l'importance du commerce intérieur dans l'économie nationale et l'ampleur des contraintes auxquelles il doit faire face, le plan de développement et de modernisation « Rawaj 2008-2012», doté d'un fonds de 900 millions de dirhams, accorde un grand intérêt au commerce indépendant en incitant les petits commerçants à s'organiser en réseaux et à mettre à niveau leur commerce. Il est à rappeler que ce plan se décline en deux axes principaux : le premier se focalise sur le consommateur en mettant en exergue l'importance de lui assurer l'accès à une « offre produits » dans toutes les régions et en toute équité. Le deuxième axe cible d'une part l'amélioration de la compétitivité des acteurs de commerce et d'autre part l'émergence de nouveaux modèles de distribution.

Ainsi, dans l'objectif de mettre en place une Offre Maroc, le Gouvernement a procédé à la signature de plusieurs conventions de partenariat dont celle portant sur la réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'une centrale d'achat au profit des commerçants grossistes à Marrakech (2009), et celle liée au projet de restructuration et de reconfiguration commerciales à Casablanca (2010). La modernisation du commerce de proximité passe aussi par la réhabilitation des espaces commerciaux. A ce titre, le plan Rawaj a alloué une enveloppe budgétaire de 375 millions de dirhams pour réaliser 25 projets à l'horizon 2012. En outre, ce plan a veillé à accompagner le développement des réseaux de marques marocaines en vue de favoriser l'émergence de nouveaux modèles de commerce et de distribution structurés à l'échelle nationale et internationale.

En plus du fonds Rawaj (900 millions de dirhams pour accompagner le plan d'action 2008-2012 à l'échelle nationale) mis en place en 2008, le Ministère de tutelle a appelé d'autres partenaires à contribuer au développement du tissu commercial. Ainsi, deux conventions ont été signées en 2010 avec la Banque Centrale Populaire et Attijariwafa Bank. Ce dernier a mis en place un produit appelé "pack Rasmali" dédié aux PME et aux commerçants pour les aider à améliorer leur compétitivité et productivité, en mettant à leur disposition des services de financement, d'assurances et des crédits pour financer leurs investissements.

2.3.2. Plan Rawaj 2008-2012 : évaluation des réalisations au niveau de l'économie nationale

A l'horizon 2012, le plan Rawaj devrait porter le PIB actuel du commerce à 98 milliards de dirhams, la contribution du commerce au PIB national à 12,5%, et la croissance du secteur à 8% annuellement, ainsi que la création de 200.000 emplois additionnels. Le bilan de la deuxième année (jusqu'au juin 2010) de la mise en œuvre du plan, se décline en trois principaux axes :

- La modernisation du commerce de proximité : le nombre des commerçants ayant bénéficié du soutien financier pour réhabiliter leur commerce est de 2.142 commerçants. Pour atteindre l'objectif de 25.500 commerçants à l'horizon 2012, le nombre de bénéficiaires passerait de 200 par mois à 900. Par ailleurs, 10 enseignes marocaines bénéficient d'un accompagnement adapté afin de leur permettre d'être compétitives au niveau national et international et ce, en vue d'encourager l'émergence de champions nationaux.
- L'organisation des circuits de distribution et particulièrement le commerce de gros des fruits et légumes : lancement d'une étude sur l'établissement d'un schéma national d'orientation des marchés de gros des fruits et légumes.

- La planification commerciale : réalisation dans 11 régions de 12 zones d'activités commerciales (ZAC) de cinq en 2010-2013 (Agadir, Marrakech, Casa, Kénitra, Oujda et Fès) et de sept en 2013-2015.

3. DEVELOPPEMENT RENOVE DES SECTEURS D'APPUI

Le renforcement de la compétitivité de l'économie nationale, qui figure parmi les priorités du programme gouvernemental, passe indéniablement par la mise à niveau des secteurs d'appui en particulier la logistique, l'énergie et l'eau. Ainsi, la stratégie logistique est venue pour la consécration des réformes sectorielles engagées par les pouvoirs publics pour parachever le processus de renforcement de la compétitivité de l'économie marocaine dans les secteurs de l'équipement et des transports dont le coût est très élevé par rapport au benchmark international.

De plus, l'énergie, qui affecte aussi bien la compétitivité sectorielle que les équilibres budgétaire et financier, connaîtra l'opérationnalisation de sa nouvelle stratégie afin d'assurer notamment l'approvisionnement en produits pétroliers et en électricité et de rationaliser leur distribution. Enfin, la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de l'eau permettra de garantir une gestion durable de cette denrée stratégique notamment pour le secteur primaire et ce, en assurant en particulier la rationalisation de la demande.

3.1. Nouvelle stratégie logistique en tant que vecteur de compétitivité

La logistique est une activité de services qui a pour objet de gérer les flux de matières en mettant à disposition et en gérant des ressources correspondant aux besoins, aux conditions économiques et pour une qualité de service déterminée, dans des conditions de sécurité et de sûreté satisfaisantes. Il s'agit alors d'une fonction transversale qui concerne tous les secteurs (commerce intérieur et extérieur, transport, textile, PME, …), ainsi que tous les opérateurs (publics et privés). Au Maroc, les coûts de la logistique représentent 20% du PIB, d'où la nécessité d'améliorer la performance de ce secteur. C'est dans le cadre de cette orientation que s'inscrit le lancement en avril 2010 de la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique qui est venue compléter les stratégies sectorielles déjà établies pour permettre d'atteindre "l'objectif d'une compétitivité globale" et de hisser l'économie marocaine aux meilleurs standards internationaux.

La nouvelle stratégie vise à réduire les coûts logistiques à 15% à l'horizon 2015. Cette baisse se répercutera nécessairement sur les coûts de la production ainsi que sur les prix de vente. Autrement dit, la stratégie logistique créerait d'importantes opportunités de gain pour les différents acteurs économiques (producteur, distributeur, et consommateur). Au niveau international, elle contribuerait à l'amélioration de la compétitivité prix/coûts des produits nationaux, comme elle favoriserait l'attractivité du Maroc pour les IDE.

Elle serait aussi de nature à stimuler la croissance économique qui se traduirait par une hausse de 3 à 5 points du PIB à l'horizon 2015 en impact direct représentant une valeur ajoutée additionnelle de 15 à 20 milliards de dirhams, soit une augmentation de 0,5 à 0,7 point de PIB par an. Elle a également une vocation écologique dans la mesure où son impact sur le développement durable consiste en la réduction des émissions de CO_2 de 35% à l'horizon 2015 tributaire d'une baisse du nombre de tonnes/kilomètres de 30%.

L'implémentation de la stratégie logistique s'articule autour de cinq principaux axes :

- Développement et mise en œuvre d'un réseau national intégré de Zones Logistiques Multi-Flux (ZLMF) ;
- Optimisation et massification des flux de marchandises ;
- Mise à niveau et incitation à l'émergence d'acteurs logistiques intégrés et performants ;

- Développement des compétences à travers un plan national de formation dans les métiers de la logistique ;
- Mise en place d'un cadre de gouvernance du secteur et de mesures de régulation adaptées.

Le Contrat-Programme Logistique, signé entre le Gouvernement et la Confédération Générale des Entreprises du Maroc, s'articule également autour de 10 contrats d'application. Il s'agit des contrats sectoriels, transversaux et régionaux à réaliser jusqu'à avril 2011. Le premier a été signé en mai 2010 pour le secteur du transport.

Ce secteur stratégique pour l'économie marocaine, dans la mesure où il représente 6% du PIB d'une part, et 55% des coûts logistiques d'autre part, est cependant entravé par un certain nombre d'handicaps dont notamment :

- L'importance de l'informel qui représente environ 70% du secteur ;
- l'atomicité et le caractère archaïque de la gestion des entreprises de transport. En effet, le transport routier des marchandises est constitué de 92% d'entreprises possédant deux camions au maximum et 98% des sociétés sont des entreprises individuelles ;
- la vétusté du parc national, dont l'âge moyen est de 13 ans. Ainsi, 53% de ce parc ont plus de 10 ans d'âge tandis que 34% ont plus de 15 ans et 22% ont plus de 20 ans ;
- le manque de compétitivité des entreprises marocaines du transport international routier par rapport à leurs homologues européennes. Cela induit une faible participation marocaine au transport routier international (moins de 5%).

Par conséquent, la signature attendue incessamment du contrat d'application transport entre le Ministère de tutelle et les professionnels s'inscrit dans l'objectif de palier aux défaillances dudit secteur afin d'améliorer ses performances et de lui permettre de bien jouer son rôle en tant que secteur d'appui à l'économie nationale toute entière. Pour ce faire, la feuille de route, issue du contrat d'application, se décline en sept axes qui peuvent se regrouper dans deux catégories :

- La première contient des mesures relatives à la régulation du secteur du transport en veillant au renforcement de l'organisation, à l'amélioration de l'environnement juridique, ainsi qu'à l'amélioration de la compétitivité des entreprises du transport routier de marchandises pour compte d'autrui ;
- La deuxième catégorie porte sur la mise à niveau du transport routier de marchandises. Les actions à entreprendre ont pour objet le développement du transport international, la modernisation du transport routier, la sécurité routière et enfin le contrôle du secteur.

Pour analyser l'impact de la réforme du transport sur l'économie marocaine, deux simulations ont été faites en se basant sur un modèle d'équilibre général à deux secteurs en autarcie. Il résulte de la première simulation qu'une baisse de 5% du markup[39] entraînerait une augmentation du PIB de 0,8%, ainsi que celle de l'emploi de 0,9%, et une baisse des prix, en l'occurrence ceux de transport de 5,5%.

En ce qui concerne la seconde simulation avec une baisse de 10% du markup, on constate que l'effet est presque doublé, avec une augmentation plus importante du PIB de l'ordre de 1,5%, de l'emploi de 1,9%, avec une hausse des salaires de 0,7% et une hausse de la consommation finale des ménages d'environ 7,1%.

[39] Markup ou facteur de marge : indicateur permettant d'évaluer l'intensité concurrentielle d'un secteur. Plus il est élevé, plus le degré de concurrence est faible. Le facteur de marge du secteur du transport est estimé à 1,35 ce qui représente un taux de marge de 35%.

3.2. Diversification du bouquet énergétique : vers un renforcement du poids des énergies renouvelables

Représentant 41% de la consommation énergétique mondiale, les ressources pétrolières sont soumises depuis quelques années à l'influence des aléas de la conjoncture économique et géopolitique mondiale, ce qui induit une volatilité accrue des cours mondiaux.

Disposant de peu de ressources énergétiques, le Maroc demeure dépendant de l'extérieur à hauteur de 96% pour son approvisionnement en pétrole brut qui constitue 61% de son bilan énergétique.

Cette forte dépendance énergétique est accentuée par une conjoncture pétrolière mondiale particulièrement défavorable ces dernières années en raison de l'instabilité des cours de pétrole, de la fluctuation des cours de dollar, des tensions géopolitiques et de la croissance soutenue de la demande mondiale.

Conjoncture du marché mondial du pétrole

Durant les cinq dernières années, le marché mondial du pétrole a connu des mutations qui se sont traduites par une fluctuation importante des prix. Ainsi, après une stabilité relative des prix entre 2000 et 2003 à environ 22-28 dollars le baril, les prix ont enregistré une hausse spectaculaire entre 2004 et 2008 pour atteindre un pic historique d'environ 145 dollars en juillet 2008. Cette situation s'explique par la forte demande en pétrole notamment des pays émergents (Chine, Inde, Brésil…). Cependant, à partir du deuxième semestre 2008, un effondrement des cours a été observé pour atteindre près de 33 dollars le baril suite aux effets de la crise économique et financière engendrant des stocks élevés et des excédents de capacité de production de l'OPEP.

Pour freiner la chute des cours, l'OPEP a réduit, à partir de janvier 2009, les quotas de production de 2,2 millions de barils par jour. En 2009, les prix du pétrole ont enregistré une reprise dépassant 70 dollars le baril. Au courant du premier semestre 2010, le prix du baril a enregistré des fluctuations aux alentours de 70 dollars le baril.

Perspectives du marché énergétique mondial

Dans une conjoncture économique et financière fluctuante, il est difficile de prévoir l'évolution du marché du pétrole. Cependant, selon les prévisions de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE), la demande mondiale augmenterait à 86,6 millions de barils par jour en 2010 contre 84,7 millions de barils par jour en 2009 soit une augmentation de 2,2%. Cette croissance est imputable à l'augmentation de la demande de la Chine et d'autres pays émergents d'Asie, du Moyen-Orient et de l'Amérique Latine. Concernant l'évolution des cours de pétrole, les projections des différentes sources (FMI, BM, US EIA…) montrent des cours moyens se situant aux alentours de 78 dollars le baril en 2010 et de 80 dollars en 2011.

Opérationnalisation de la nouvelle stratégie énergétique nationale

En raison de la faiblesse de ses propres ressources énergétiques, le Maroc importe aujourd'hui la quasi-totalité de son approvisionnement en énergie. A ceci s'ajoute sa forte dépendance aux énergies fossiles. Cette situation conjuguée à la hausse des cours mondiaux de pétrole pèse lourdement sur la balance commerciale avec une facture énergétique de 54,2 milliards de dirhams en 2009 contre seulement 26,2 milliards de dirhams en 2004 et aggrave en conséquence la charge de compensation.

En termes de perspectives, la consommation énergétique marocaine est appelée à augmenter avec un rythme soutenu, en raison du lancement par le Maroc des projets de grande envergure tels que le Plan Vert, le Plan Emergence, le hub mondial du phosphate, le développement des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires… En effet, selon le scénario de base du département de l'Energie, la demande énergétique primaire se multiplierait par trois en passant de 15 millions TEP (Tonne en équivalent de pétrole) en 2008 à 43 millions de TEP en 2030 et celle de l'électricité augmenterait de 24.000 GWH en 2008 à 95.000 GWH en 2030 avec une puissance électrique installée de 12.000 MW. Dans un scénario de rupture, la demande électrique monterait à 133.000 GWH avec une puissance installée de 20.000 MW.

Dans ce sens, et dans le but d'accompagner le développement socio-économique du pays, le département de l'Energie a lancé en 2009 une nouvelle stratégie énergétique qui s'articule autour de 5 grands axes, à savoir :

- Assurer la sécurité d'approvisionnement et l'accès à l'énergie à des coûts compétitifs ;
- Réduire la dépendance du pays en mobilisant les ressources nationales à travers l'intensification de la recherche pétrolière et la mise en valeur des schistes bitumineux ;
- Développer les énergies renouvelables ;
- Améliorer l'efficacité énergétique dans les différents secteurs ;
- Développer l'intégration dans le marché énergétique régional, au moyen d'une coopération et d'échanges renforcés avec les autres pays du Maghreb et l'UE.

Garantir l'approvisionnement en produits pétroliers et en électricité

La stratégie vise à assurer l'approvisionnement régulier en produits pétroliers, dont la part dans le bilan énergétique serait réduite à 40% à l'horizon de 2030 à travers, d'une part, le renforcement de la recherche pétrolière et la valorisation des schistes bitumineux et, d'autre part, à travers la diversification des sources d'importation, la multiplication des points d'entrée et des moyens de réception portuaires, le renforcement et la régionalisation des capacités de stockage et l'instauration de l'obligation de constitution de stocks de sécurité.

Dans ce cadre, un projet de plateforme intégrée industrielle, portuaire, commerciale et énergétique de Nador West Med a été récemment lancé. Sur le plan énergétique, ce projet vise à capter 20% des hydrocarbures de la Méditerranée et permettra au Maroc d'assurer une sécurité d'approvisionnement à travers une plate- forme de stockage. Cette option du stockage offre également au Maroc des opportunités de réexporter vers les pays du pourtour de la Méditerranée, dépendant pour la plupart de leurs importations, voire vers les pays d'Afrique et éventuellement d'Amérique.

Concernant l'électricité, et dans le but de répondre aux besoins soutenus du pays, un Plan National d'Actions Prioritaires (PNAP) a été mis en place en juillet 2008 pour la période 2008-2012. Ce plan, dont la gouvernance est gérée par un comité national d'orientation présidé par le Premier Ministre et un comité de pilotage par le Département de l'Energie, prévoit le renforcement de l'offre de 20% de la production électrique en mettant en service de nouvelles centrales d'une puissance totalisant 1.440 MW en éolien et 400 MW en hydroélectricité et en déployant 400.000 m² de nouveaux panneaux solaires.

Ce programme a permis de réaliser, jusqu'à juin 2010, une capacité additionnelle de 841 MW qui s'élèvera à 1.068 MW dans le courant de l'année 2011. L'extension prévue de la centrale de Jorf Lasfar permettra de disposer d'une capacité en unités à charbon de 700 MW qui sera réalisée par le groupement Daewoo et Mitsui.

Au niveau régional, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer a réalisé la part moyenne la plus importante de la valeur ajoutée de l'électricité et eau durant la période 1998-2008 en contribuant à hauteur 18,2% dans la constitution de la valeur ajoutée nationale de ce secteur. La région de Doukala-Abda vient en second lieu avec une contribution moyenne de 11,8% suivie de la région de Tanger-Tétouan avec 11% et de la région du Grand-Casablanca avec 9,3%.

Le développement des énergies renouvelables

Dans le but de diversifier le bouquet énergétique, la stratégie nationale a mis l'accent sur le développement des énergies renouvelables afin de porter leur part à près de 42% de la production électrique à l'horizon de 2020 avec une part du solaire, d'éolien et d'hydraulique de 14% chacun. Pour atteindre ces objectifs, plusieurs grands projets sont lancés dont notamment :

- Le plan de production d'énergie solaire lancé en novembre 2009 et doté d'une enveloppe d'investissement d'environ 9 milliards de dollars, vise la mise en place en 2020 d'une capacité de production de 2.000 mégawatts équivalente à 38% de la puissance installée à fin 2008 et 14% de la puissance électrique à l'horizon 2020. Il sera réalisé sur cinq sites (Ouarzazate, Ain Bni Mathar, Foum Al Oued, Boujdour et Sebkhat Tah). Ce plan devrait permettre d'économiser 1 million de TEP et d'éviter l'émission de 3,7 millions de tonnes de CO_2 par an.
- Le programme marocain intégré de l'énergie éolienne. Ce programme, doté d'une enveloppe totale de 31,5 milliards de dirhams permettra au Maroc, à côté du plan solaire, de réduire ses importations d'énergie en économisant annuellement 2,5 millions de TEP et en évitant ainsi l'émission de près de 9 millions de tonnes de CO2 par an. Dans ce cadre, le parc éolien de Tanger I, le plus grand de l'Afrique, a été inauguré en juin 2010 avec un coût global qui s'élèvera à 2,75 milliards de dirhams. Le programme éolien englobe trois composantes dans le secteur de l'éolien :
  - la réalisation de nouveaux parcs éoliens pour porter la puissance électrique installée d'origine éolienne de 280 MW actuellement à 2.000 MW en 2020 ;
  - l'intégration industrielle de la filière en fabricant les équipements des parcs éoliens au Maroc ;
  - la promotion de la recherche- développement et de la formation ;
- Le programme EnergiPro qui consiste à offrir aux auto-producteurs la possibilité de produire leur électricité à partir des énergies renouvelables. L'excédent de production serait racheté par l'ONE à un tarif préférentiel. Dans ce cadre, il est prévu d'installer une capacité de l'ordre de 1.000 MW à partir de l'énergie éolienne à l'horizon de 2012.

Parallèlement, des mesures d'accompagnement pour le développement des énergies renouvelables ont été mises en place et portent sur la création, en juin 2009, de la Société d'Investissements Energétiques (SIE), l'adoption en janvier 2010 de la nouvelle loi sur les énergies renouvelables, l'adoption de la loi relative à l'Agence Nationale pour le Développement des Energies Renouvelables qui vient se substituer au Centre de développement des énergies renouvelables ainsi que la création de l'Agence Marocaine de l'Energie Solaire (MASEN) qui a lancé en 2010 le processus de présélection pour la réalisation de la première phase du complexe solaire d'Ouarzazate (500 MW en 2015).

La promotion de l'efficacité énergétique

D'un autre côté, la stratégie prévoit également d'améliorer l'efficacité énergétique en tablant sur la réalisation de 15% d'économies d'énergie à l'horizon de 2020 et de 25% en 2030. Dans ce sens, plusieurs actions sont prévues dans différents secteurs tels que l'intégration de l'orientation, l'isolement et l'installation des chauffe-eau solaires dans les nouvelles constructions, le rajeunissement du parc véhicules dans le secteur des transports, l'établissement d'audits énergétiques systématiques dans l'industrie, la promotion d'utilisation des lampes à basse consommation (LBC) ainsi que l'instauration de l'horaire GMT+1.

Dans ce sens, un projet de loi sur l'efficacité énergétique a été élaboré et adopté par le Conseil de Gouvernement en février 2010. Ce projet de loi vise à augmenter l'efficacité dans la consommation des ressources énergétiques en intégrant des techniques d'efficacité énergétique d'une manière durable, au niveau de tous les programmes sectoriels de développement.

En termes de résultats, plusieurs avancées ont été réalisées dont il convient de citer :

- L'installation de 4,2 millions de LBC en 2009 et la reconduction par l'ONE de ce programme en 2010 en installant 5 millions de LBC pour atteindre 22,7 millions de lampes à fin 2012.
- L'entrée en vigueur d'une tarification incitative qui vise une modification des comportements des consommateurs et qui a permis d'accorder des ristournes aux particuliers pour un montant supérieur à 44 millions de dirhams à travers le Fonds de Développement Energétique.
- L'instauration de l'horaire GMT+1 pendant l'été et qui a permis de générer une économie d'énergie équivalent à 90 MW en 2008 et à 80 MW en 2009.

Sur le plan financier, un Compte d'Affectation Spécial (CAS) a été créé dans le cadre de la Loi de Finances 2009. Ce fonds de développement énergétique est doté d'une enveloppe de 1 milliard de dollars financé à hauteur de 800 millions de dollars par des dons étrangers et 200 millions de dollars par le Fonds Hassan II. Il vise le renforcement des capacités de production énergétique à partir notamment des énergies renouvelables et l'appui financier pour la promotion de l'efficacité énergétique.

L'intégration régionale

En raison de sa position géographique, le Maroc constitue une plateforme de transit énergétique entre les deux rives de la méditerranée à travers les interconnexions des réseaux électriques et le transit du gaz naturel algérien vers l'Espagne et le Portugal via le Gazoduc Maghreb Europe. Cette position devrait être mise à profit dans le cadre de la stratégie énergétique à travers le renforcement de l'intégration régionale en matière d'énergie.

Dans ce sens, plusieurs projets ont été lancés notamment la signature en 2009 avec la Commission européenne d'une convention de financement du programme d'appui à la réforme du secteur énergétique afin de faciliter l'intégration progressive des marchés énergétiques marocains à ceux de l'Union européenne dont le montant s'élève à 76,6 millions d'euros.

Au niveau du Maghreb, l'Algérie, le Maroc et la Tunisie ont signé en juin 2010 la « Déclaration d'Alger » qui stipule l'intégration des marchés de l'énergie. A travers cet accord, les trois pays sont tenus d'aligner leurs cadres législatifs et réglementaires et de mettre en place des conditions techniques et économiques pour la création d'un marché viable de l'électricité afin de faciliter une intégration régionale entre ces trois pays et avec l'Union européenne.

En outre, il a été procédé à l'achèvement de la ligne avec l'Algérie qui a porté la capacité d'interconnexion à 1.200 MW et la réalisation d'études technico-économiques pour l'extension de l'interconnexion Maroc-Espagne.

Enfin, il importe de souligner l'adhésion du Maroc, en tant que premier pays du Maghreb, au projet industriel « Transgreen » le 29 septembre 2010. Ce grand projet qui s'inscrit dans le plan solaire méditerranéen a pour objectif la création d'un vaste réseau de transport d'électricité «verte » entre les deux rives de la Méditerranée à l'horizon 2020.

3.3. Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de l'eau

La question des ressources en eau, dans un contexte de crise alimentaire mondiale et de changements climatiques, est au cœur des préoccupations des pouvoirs publics qui accordent une grande importance au renouvellement de la politique de l'eau pour assurer une gestion durable de cette denrée stratégique. A ce titre, parmi les priorités de réformes du secteur de l'eau, figure notamment la question de l'économie d'eau, ce qui marque la volonté des pouvoirs publics d'accorder plus d'intérêt à la gestion de la demande comme axe stratégique du développement intégré et durable du secteur de l'eau au Maroc. La préservation de l'environnement a été aussi érigée en priorité nationale à travers l'adoption de conventions pour la réalisation de projets intégrés dans le domaine de l'eau et de l'environnement.

Enjeux du développement du secteur de l'eau

Au Maroc, la rareté des ressources hydriques[40] est accentuée par les effets des changements climatiques qui se manifestent notamment par la recrudescence des phénomènes extrêmes, à savoir la sécheresse et les inondations. En effet, plus de 20 périodes de sécheresse ont été vécues ces 35 dernières années et les déficits pluviométriques dépassent parfois 40% et touchent la quasi-totalité des bassins hydrographiques[41].

Quant aux inondations, elles sont devenues plus fréquentes et plus intenses provoquant des pertes en vies humaines et des dégâts économiques importants.

D'autres enjeux ont trait à la gestion peu optimale des ressources hydriques et ce, à cause notamment de l'utilisation peu efficiente de l'eau en particulier au niveau du secteur agricole (faible efficience à la parcelle de 45%) et des pertes de capacités des ouvrages hydrauliques par envasement (perte de 70 millions de m^3/an). Outre cela, les niveaux piézométriques des nappes souterraines connaissent une baisse importante en raison de leur surexploitation. De plus, la qualité de l'eau est en dégradation à cause de la pollution et de l'insuffisance de l'épuration (moins de 15% d'eaux usées domestiques sont traitées).

Ces contraintes sont dues principalement aux insuffisances marquant la gouvernance du secteur (multiplicité des intervenants opérant dans le secteur, absence d'une politique unifiée et intégrée de l'eau permettant de définir les priorités sectorielles pour une meilleure optimisation des allocations budgétaires). D'un autre côté, la tarification appliquée ne reflète pas le prix réel de l'eau et n'incite pas les usagers à l'économie.

Accélération de la réforme du secteur

Afin d'assurer une gestion rationnelle et durable des ressources hydriques, les pouvoirs publics se sont engagés dans la mise en place de nombreux mécanismes visant notamment la gestion de la demande et la gestion environnementale de ces ressources. Ainsi, la nouvelle stratégie de l'eau va permettre de faire face aussi bien aux déficits projetés en eau qu'aux effets des changements climatiques et ce, grâce à la modernisation du système de gouvernance et à la gestion de la demande et de l'offre.

[40] Le potentiel disponible au Maroc est actuellement de 731 m^3/hab/an, ce qui reste inférieur au seuil de stress hydrique, défini à 1.000 m^3/hab/an.

[41] La situation est critique pour les quatre bassins hydrographiques les plus importants du pays (Oum Er Rbia, Sebou, Moulouya et Souss-Massa).

Pour le volet de gouvernance du secteur de l'eau, les pouvoirs publics poursuivent les réformes réglementaires et institutionnelles y afférentes. Il s'agit notamment du parachèvement du dispositif réglementaire nécessaire à la mise en application de l'ensemble des dispositions de la loi 10/95 sur l'eau, et de la relecture de cette loi et de ses textes d'application pour intégrer les aspects non couverts, notamment les rejets d'eaux usées en mer, le dessalement de l'eau de mer et l'économie de l'eau. Outre cela, le Plan National de l'Eau, finalisé, sera soumis pour approbation à la prochaine session du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat.

Quant au renforcement de la gestion de la demande et de la valorisation de l'eau, les réformes se poursuivent à travers la reconversion à l'irrigation localisée, l'amélioration des rendements des réseaux, la révision du système tarifaire et la sensibilisation à l'économie d'eau. En effet, s'agissant de la réalisation du Programme National d'Economie d'Eau en Irrigation[42] qui s'inscrit dans le cadre du Plan Maroc Vert, les pouvoirs publics accordent des subventions pour l'acquisition d'équipements économiseurs en eau qui peuvent atteindre 100% du coût d'investissement.

En termes de consolidation de l'effort de gestion et de développement de l'offre, la stratégie vise à consolider les efforts importants en matière de développement du secteur de l'eau qui ont été déployés, notamment en termes de mobilisation des ressources en eau, et ce à travers en particulier la réalisation d'une cinquantaine de grands barrages d'ici à 2030, la poursuite du programme de petits et moyens barrages, le transfert du nord vers le sud du pays des ressources en eau[43], le dessalement de l'eau de mer en utilisant l'énergie solaire ou éolienne (mobilisation de 400 millions de m^3/an) et la réutilisation des eaux usées épurées (potentiel de 300 millions de m^3/an à l'horizon 2030).

Outre cela, et en vue d'une meilleure valorisation des ressources en eau mobilisées, la réalisation du programme de résorption du décalage entre les terres dominées agricoles par les barrages et celles équipées (108.440 hectares) se poursuivra. De même, la réforme institutionnelle de la grande irrigation dans le cadre de la promotion de la gestion déléguée dans le cadre du partenariat public-privé sera dynamisée.

D'un autre côté, et concernant la réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques, plusieurs actions sont menées dont notamment la poursuite de la mise en œuvre du Plan National de protection contre les inondations (20 sites à protéger par an) et l'intégration du risque climatique dans les plans d'aménagement du territoire, les plans d'urbanisme et le plan d'aménagement des bassins versants. De même, des mécanismes financiers, tels que les assurances et fonds de catastrophes naturelles, vont être développés pour lutter contre les effets de la sécheresse.

Par ailleurs, et dans le but de préserver et protéger la qualité des ressources en eau, plusieurs plans et programmes seront dynamisés dont en particulier le Programme National d'Assainissement et d'Epuration des Eaux Usées, le Programme National d'Assainissement (avec pour objectif d'atteindre un taux de 90% tant en milieu urbain qu'en milieu rural à l'horizon 2030), le Programme National de Prévention et de Lutte contre la Pollution Industrielle, ainsi que le Plan National de Gestion des Déchets Ménagers et assimilés.

[42] L'agriculture étant le premier secteur de consommation de l'eau (prélèvement de plus de 80%), le PNEEI vise la reconversion à l'irrigation localisée de 550.000 hectares de l'irrigation de surface et par aspersion, soit à peu près de 50% des superficies irriguées au terme des dix prochaines années.

[43] Pour remédier aux situations de déficits de certains bassins hydrauliques, il est envisagé le transfert d'eau Nord-Sud pour le soutien du développement socio-économique des bassins de Bouregreg, d'Oum Er Rbia et du Tensift (1ère phase : 400 millions de m³/an à partir du Sebou, 2ème phase : 400 millions de m³/an à partir du Loukkos-laou).

3.4. Poursuite des réformes et de la modernisation du secteur financier

En vue de permettre à l'économie nationale d'accéder à un palier de croissance soutenu et une intégration réussie dans l'économie mondiale, la modernisation du secteur financier et le renforcement de sa sécurité et de son efficacité restent vitaux. Dans ce cadre, des réformes ont été poursuivies visant, entre autres, la supervision, l'encadrement, l'amélioration de l'accès au financement et le développement du marché des capitaux.

3.4.1. Supervision et encadrement

En vue d'assurer un financement sain de l'économie nationale et de renforcer sa position financière, il a été procédé à l'adoption, le 15 janvier 2009, du décret n°2-08-572 relatif à la création de l'unité de traitement du renseignement financier.

Cette unité est chargée, entre autres, de recueillir et de traiter les renseignements liés au blanchissement de capitaux, de constituer une base de données concernant les opérations y afférentes, de collaborer et de participer avec les services et les autres organismes concernés à l'étude des mesures à mettre en œuvre. Cette unité s'occupe également de la représentation commune des services et organismes nationaux concernés par la lutte contre le blanchissement de capitaux, de la proposition au Gouvernement de toute réforme législative, réglementaire ou administrative nécessaire en matière de lutte conte ce fléau et, enfin, de donner son avis au Gouvernement sur le contenu des mesures d'application.

Dans le cadre de la supervision et de l'encadrement des activités des organismes de placement en capital-risque (OPCR), l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2838-09 du 17 novembre 2009 a fixé le seuil au-delà duquel un OPCR ne peut procéder à des emprunts. En effet, depuis le 18 février 2010, un OPCR ne peut emprunter plus de 10% de sa situation nette, c'est-à-dire de l'actif net comptable à la date du dernier arrêté des comptes certifiés par le commissaire aux comptes. Cependant, par dérogation et sous réserve du CDVM, un OPCR peut contracter des crédits relais dans la limite de 30% de sa situation nette et ce, pour une période inférieure à 6 mois.

Dans le même sillage, les autorités publiques ont poursuivi le renforcement de la supervision du secteur financier à travers la réforme du cadre légal et réglementaire régissant les autorités de contrôle du marché des capitaux et du secteur des assurances. Dans ce sens, un projet de loi portant réforme du CDVM, et qui a fait l'objet d'une large concertation, a été soumis au Secrétariat Général du Gouvernement et devra rentrer dans le processus d'approbation. Suite à ce projet, le CDVM verra son statut évoluer vers celui d'une personne morale publique, avec le renforcement de la collégialité de son conseil et la constitution d'un collège de sanction indépendant. Parallèlement, un projet de loi portant création d'une autorité indépendante de supervision du secteur des assurances a été élaboré et soumis au Secrétariat Général du Gouvernement. Ce dernier projet vise à doter cette autorité, présidée par une personne indépendante et comprenant une commission de discipline, d'un statut de personne morale publique et d'une autonomie financière.

Dans l'objectif d'uniformiser les modalités de calcul des ratios prudentiels applicables aux OPCVM, de rappeler les différentes dispositions légales et réglementaires relatives aux dites règles et d'encadrer le risque relatif à la composition des actifs d'un OPCVM, une circulaire abrogeant et remplaçant la circulaire n°12/01 relative aux règles prudentielles régissant l'activité des Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) a été adoptée au 1er février 2009.

Pour évaluer la résilience du système bancaire aux différents chocs, un cadre de surveillance macro-prudentielle a été mis en place. Il est basé à la fois sur des « tests de stress » et sur la conduite de simulations de crise systémique en concertation avec les autorités de régulation et de supervision du système financier. Un ensemble de dispositions complémentaires a également été adopté en matière de gestion du risque pays et du niveau minimum du ratio de solvabilité, relevé à 10%.

3.4.2. Amélioration de l'accès au financement

L'année 2009 a été marquée par le transfert de l'ensemble des services financiers de Barid Al Maghrib à "Al Barid Bank S.A" en qualité de Banque.

Cette action vise l'amélioration de l'accès aux services financiers en tirant profit de la densité du réseau de Barid Al Maghrib et le renforcement du taux de bancarisation. Quant à Barid Al Maghrib, il s'est transformé en société anonyme conformément au dahir n° 1-10-09 du 11 février 2010 portant promulgation de la loi n° 07-08.

L'amélioration de l'accès au financement pour les Petites et Moyennes Entreprises (PME) a été recherchée à travers le parachèvement de la réforme du système national de garantie et la poursuite du réaménagement des différents mécanismes de soutien au financement des PME et des particuliers. Dans ce cadre, il a été procédé à la mise en œuvre du plan de développement de la caisse centrale de garantie pour la période 2009-2012. Les premiers résultats obtenus confirment la pertinence des choix opérés. En effet, les concours de garantie mis en place par l'Etat pour faciliter l'accès des PME au crédit bancaire, et gérés par la CCG, ont bénéficié à 1.108 projets en 2009 pour la garantie de crédits bancaires de 2,2 milliards de dirhams, dont 1,4 milliards de dirhams de crédits d'investissements, 829 millions de dirhams de crédits d'exploitation et près de 100 millions de dirhams de crédits de restructuration.

De même, plusieurs instruments de garantie et/ou de cofinancement ont été mis en place pour accompagner les programmes de développement sectoriel. Il s'agit du fonds « Renovotel 2010 » pour le financement de la mise à niveau des établissements hôteliers et du Fonds « MDM INVEST » en vue d'inciter les Marocains Résidents à l'Etranger (MRE) à investir au Maroc.

D'un autre côté, il a été procédé dans le cadre du "Pacte national pour l'émergence industrielle" à la mise en place du fonds « Emergence Invest » destiné à financer les fonds propres et quasi-fonds propres des entreprises à travers des placements, avec des investisseurs privés, dans des fonds d'investissement.

Dans le même sillage, le Fonds d'assurance hypothécaire « Damane Assakane » a été créé à la suite de la fusion du Fogarim et Fogaloge Public et la révision de leur paramétrage. Ce fonds offre deux produits de garantie :

- Le Fogaloge, destiné initialement aux salariés du secteur public, étendu aux ménages de la classe moyenne en avril 2009 puis aux MRE à partir de juillet de la même année.
- Le Fogarim, destiné aux ménages à revenus modestes et/ou irréguliers.

Dans le cadre de l'approfondissement du processus de la libéralisation financière et du renforcement de la crédibilité de l'institut d'émission et de son indépendance, le mode d'indexation des prêts à taux variables a été révisé. En effet, selon l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°947-10 du 17 mars 2010, les taux d'intérêt variables sont révisés sur la base de la variation annuelle du taux moyen pondéré interbancaire du dernier semestre précédent le mois de leur révision.

Par ailleurs, le projet de transformation de la place de Casablanca en un pôle financier ouvre pour le Maroc des perspectives prometteuses pour l'attrait des flux de capitaux et le développement de nouveaux métiers. En effet, ce projet vise, entre autres, l'élargissement de la gamme des produits et des services, la préparation des plateformes de services financiers et la capitalisation sur l'offshoring pour faire de l'offshoring financier une ouverture du marché financier marocain à de nouvelles capitalisations.

3.4.3. Développement du marché des capitaux

Afin de renforcer le développement du marché des capitaux, particulièrement le marché à terme d'instruments financiers, un projet de loi a été adopté par le Conseil des Ministres du 19 juin 2010.

Ce texte, qui ouvrira la possibilité d'offrir aux opérateurs de nouveaux instruments de couverture, prévoit trois grandes catégories de familles de produits, à savoir : les contrats à terme, les contrats optionnels et les contrats de change. Il prévoit également la création de deux institutions du marché qui sont la société gestionnaire et la chambre de compensation, ainsi qu'un double contrôle du marché et des opérateurs, exercé par le CDVM et Bank Al-Maghrib. Cependant, pour instituer un cadre légal pour les opérations de prêt-emprunt de titre, un projet de loi sur le prêt de titres régissant la pratique vient d'être adopté au Conseil des Ministres le 19 octobre 2009.

De même, une réflexion a été menée sur les possibilités de transformation institutionnelle des associations de micro-crédit, l'instauration d'une supervision et d'un contrôle adapté aux spécificités du secteur et la mobilisation des ressources supplémentaires au profit des associations. L'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°2338-08 du 31 décembre 2008 impose aux associations de respecter les règles minimales de classification et de provision des créances sur leur clientèle dans les conditions et selon les modalités fixées par la loi. Afin de favoriser une meilleure implication des principaux intervenants sur le marché des capitaux dans la définition des orientations stratégiques de la société gestionnaire de la Bourse de Casablanca, les autorités publiques ont opté pour la diversification de l'actionnariat de cette société par l'ouverture de son capital. L'amendement de la loi relative à la Bourse, qui devrait acter cette évolution, a été adopté par le Conseil des Ministres de juin 2010.

En vue de permettre au secteur financier public de contribuer efficacement à la mobilisation de l'épargne et à son allocation optimale, les pouvoirs publics ont réagi favorablement au rapprochement stratégique entre « Maroc Leasing » et « Châabi Leasing », filiales respectives de la CDG et de la BCP. Cette opération vise également la constitution d'un acteur de référence sur le marché du Crédit Bail marocain.

4. CONSOLIDATION DE LA POLITIQUE SOCIALE

L'amélioration du niveau de développement humain au Maroc est au cœur des priorités du Gouvernement dont les efforts sont orientés vers l'accélération de la réalisation des grands chantiers sociaux. Ces chantiers se situent à plusieurs niveaux. Ainsi, le dialogue social montre un engagement ferme de l'Etat à rehausser le pouvoir d'achat des citoyens. Dans le domaine de la protection sociale, des discussions sont en cours avec les partenaires sociaux pour élaborer une réforme qui assurerait l'équilibre des caisses de retraite.

Concernant le marché du travail, les mesures entreprises pour promouvoir l'emploi et lutter contre le chômage ont permis de maintenir le taux de chômage sous la barre de 10%. Dans le domaine de l'éducation et de la formation, la mise en place du plan d'urgence devrait permettre d'accélérer la réforme visant l'amélioration de la qualité et l'efficacité du système éducatif et de répondre aux besoins du Maroc en matière de formation. Les actions menées dans le cadre du nouveau plan d'action stratégique du Ministère de la santé ont également contribué à améliorer la qualité des prestations et l'accès aux soins et à agir positivement sur les principaux indicateurs sanitaires.

4.1. Amélioration des revenus salariaux à la faveur du dialogue social

Le dialogue social engagé par le Gouvernement avec les partenaires économiques et sociaux durant les dernières années a été couronné par un certain nombre de mesures qui ont trait à l'amélioration du pouvoir d'achat et au renforcement de la protection sociale. Ces mesures qui ont nécessité la mobilisation d'une enveloppe budgétaire importante (19 milliards de dirhams entre 2008 et 2009) ont eu un impact favorable sur la relance de la demande intérieure et par conséquent sur la croissance économique.

En effet, les salaires des fonctionnaires classés aux échelles de rémunération 1 à 9 et des fonctionnaires classés aux échelles 10 et plus ont subi une augmentation moyenne de 10% à 22%. Ces augmentations sont imputables à la révision à la baisse de l'IR conjuguée à un relèvement du seuil d'exonération. Le taux marginal de l'IR est passé de 42% à 40% puis de 40% à 38% respectivement en 2009 et 2010. Quant au seuil du revenu exonéré, il est passé de 24.000 dirhams à 28.000 dirhams en 2009 puis à 30.000 dirhams en 2010.

Par ailleurs, le quota de promotion interne des fonctionnaires est passé de 22% à 28% et le SMIG s'est amélioré de 10%. La promotion des fonctionnaires classés aux échelles 1 à 4 à l'échelle 5 a engendré également la hausse des salaires de 47.500 agents (Etat et Etablissements Publics et Collectivités Locales).

Les progrès du dialogue social se sont également traduits par l'augmentation de la valeur minimale des pensions à 600 dirhams par mois et la hausse de la valeur des allocations familiales à 200 dirhams par enfant pour les trois premiers avec leur extension aux salariés du secteur agricole et forestier.

En outre, pour encourager la mobilité du personnel enseignant de l'éducation nationale et celui de la santé vers les zones éloignées et difficilement accessibles, une nouvelle indemnité mensuelle nette de 700 dirhams a été instituée au profit de 35.000 fonctionnaires. Cette mesure coûtera au budget de l'Etat environ 560 millions de dirhams.

A compter du 1er mars 2010, le personnel de la Sûreté Nationale a bénéficié d'une augmentation des salaires suite à l'adoption du nouveau régime indemnitaire des fonctionnaires relevant du statut particulier de la Direction Générale de la Sûreté Nationale. Cette mesure a engendré un coût de l'ordre de 1,74 milliard de dirhams pour 53.340 fonctionnaires.

Afin de contribuer au renforcement de la couverture médicale et en particulier à l'allègement des charges de santé pour les fonctionnaires, la Caisse nationale de Prévoyance Sociale (CNOPS) a procédé à la hausse, à compter du 1er janvier 2010, du tarif de responsabilité pour les médecins généralistes et des médecins spécialistes. Cette mesure se traduira par une répercussion annuelle de 112 millions de dirhams en 2010.

4.2. Renforcement de la protection sociale

Le renforcement de la protection sociale a, depuis toujours, été considéré comme un axe prioritaire pour le Gouvernement. En témoignent les efforts consentis pour la mise en place de la couverture médicale de base qui, cinq années depuis son lancement, a connu de nombreux élargissements pour englober un nombre plus élevé de bénéficiaires.

De son côté, le système des retraites qui représente un pan important de la protection sociale, a également suscité un intérêt particulier, d'autant que celui-ci est confronté à de grandes difficultés qui menacent son équilibre. Cette situation a été à l'origine du lancement par les pouvoirs publics d'une réflexion d'envergure sur la réforme des retraites au Maroc.

4.2.1. Elargissement de la couverture médicale de base

Depuis l'entrée en vigueur de l'AMO, la CNOPS a accueilli environ 249.000 assurés, ce qui porte la population assurée par cet organisme à 3.200.000 personnes. Au niveau du secteur privé, la population ayant les droits ouverts dans le cadre de l'AMO s'est établie à 2.477.639 en octobre 2009, dont 82% sont des salariés.

L'année 2010 a connu de nombreux changements du mode de fonctionnement des régimes d'assurance maladie qui se sont traduits par :

- l'alignement des tarifs de remboursement des honoraires des médecins généralistes et spécialistes sur la Tarification Nationale de Référence au niveau du secteur public (janvier 2010). Ces tarifs ont été fixés à 80 dirhams pour la consultation d'un médecin généraliste, à 120 dirhams pour la

visite d'un médecin généraliste, à 150 dirhams pour la consultation d'un médecin spécialiste et à 190 dirhams pour celle d'un spécialiste.

- l'extension de la couverture médicale de la CNSS aux soins ambulatoires (à l'exception momentanée des soins dentaires). Cette extension est entrée en vigueur à compter du 1er février 2010 et concerne les actes médicaux effectués chez les médecins, opticiens et établissements de soins, les actes paramédicaux, les actes de biologie, de radiologie et d'imagerie, les médicaments prescrits par le médecin traitant et délivrés par les pharmaciens et l'appareillage.
- l'élargissement du panier des médicaments admis au remboursement de 1.100 au démarrage à 2.616 actuellement et l'amélioration du taux de remboursement qui est passé de 31% à 65%.

Dans le cadre de l'extension de la protection sanitaire, des mesures spécifiques pour la couverture médicale des étudiants sont en cours d'étude par le Gouvernement. Il est à noter que les personnes bénéficiaires de ce régime particulier seront les étudiants âgés de 16 à 35 ans, titulaires d'un baccalauréat et inscrits dans des établissements d'enseignement supérieur et ne bénéficiant d'aucune couverture médicale en tant qu'ayant droit.

Quant au Régime d'Assistance Médicale aux Economiquement Démunies (RAMED) qui cible 8,5 millions de personnes, il est encore à sa phase pilote. Selon une première évaluation de l'expérience lancée en 2008 dans la région de Tadla-Azilal, le nombre de bénéficiaires est de 151.082 entre novembre 2008 et juin 2010, représentant environ 36% de la population éligible de la région qui s'élève à 420.000 dont 64% sont considérés comme des pauvres relatifs.

Cette évaluation a révélé que les contributions des démunis relatifs (120 dirhams par an par personne avec un plafond de 600 dirhams par ménage) se sont élevées à 300.000 dirhams depuis le démarrage de la couverture médicale dans la région alors que les prévisions étaient de 5 millions de dirhams. Ceci remet en question les mécanismes d'identification des personnes éligibles et appelle à une amélioration du système dans la perspective de sa généralisation à l'ensemble du pays prévue à la fin de l'année 2010.

4.2.2. L'impératif d'une réforme du système des retraites

La situation des différentes caisses de retraite, particulièrement celles du secteur public gérées par répartition, appelle à une réforme d'urgence pour parer aux déséquilibres. Conscient de ces risques, le Gouvernement a enclenché une réflexion sur le sujet et a proposé un projet combinant des mesures systémiques et des mesures paramétriques.

Les réformes systémiques visent la mise en place d'un régime à deux piliers combinant à la fois répartition et capitalisation et, plus précisément, la mise en œuvre d'un Régime de Base Unifié (RBU) pour le secteur public et privé associé à des régimes de retraite complémentaires obligatoires gérés de manière indépendante pour le public et le privé auxquels peut s'ajouter un pilier complémentaire facultatif.

Le Régime de Base unique comporterait des comptes en points, applicable sur une tranche de salaire plafonnée d'environ 2 fois le SMIG, géré par la CNSS et auquel s'ajouteraient des régimes d'extension pour les indépendants et les travailleurs non salariés.

Les régimes complémentaires à caractère obligatoire comprendraient un Régime Complémentaire de la Fonction Publique Unifié (RCFP) fonctionnant selon un système de points qui reprendrait les engagements de la CMR et du RCAR non intégré dans le RBU et un régime complémentaire pour le secteur privé salarial (pilier complémentaire professionnel CMR2) obligatoire au premier dirham.

Pour ce qui est des mesures paramétriques, celles-ci ont pour but d'agir essentiellement sur les taux de cotisation, le niveau des prestations et l'âge légal de départ à la retraite. Ainsi, le taux de cotisation devrait être relevé à 20% (limite supérieure des capacités contributives des employés et des employeurs) avec une mise en œuvre progressive pour les régimes qui affichent des taux de cotisation relativement bas (CNSS 11,89%, CIMR entre 6 et 12%).

Une baisse du niveau relatif des prestations étalée dans le temps et sans remise en cause des droits acquis est également envisagée, soit 60% de remplacement du dernier salaire pour 30 ans de carrière pour les revenus les plus modestes et moins avantageux pour les revenus élevés (aux alentours de 50%).

4.3. Résultats encourageants des initiatives de promotion de l'emploi

Le Maroc a entrepris au cours des dix dernières années des réformes structurelles sur le plan législatif et organisationnel pour promouvoir l'emploi et améliorer le climat du travail. Au niveau législatif, il s'agit notamment de la réforme du code de travail, du code d'assurance maladie obligatoire et de la charte nationale de l'éducation et de la formation. Au niveau organisationnel, il y a eu la création de l'Agence Nationale de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC), de l'Agence du Développement Social, du Conseil Economique et Social et du Conseil Supérieur pour la Promotion de l'Emploi (CSPE). Ces réformes, dans un contexte de mise en œuvre de stratégies sectorielles d'envergure, ont renforcé la capacité de création d'emploi du marché du travail.

Par ailleurs, les pouvoirs publics ont adopté une politique volontariste de lutte contre le chômage basée sur des programmes d'insertion spécifiques aux différentes catégories de demandeurs d'emploi (Idmaj, Taehil, Moukawalati ...) et d'autres visant l'amélioration de l'employabilité à travers la mise à niveau des ressources humaines.

L'évaluation de ces initiatives de promotion de l'emploi menées par l'ANAPEC et qui visent principalement l'intégration des jeunes dans le marché de l'emploi et la satisfaction des besoins des entreprises en ressources humaines, a permis de dégager des résultats globalement positifs[44] :

- Au niveau du programme "Idmaj", 52.257 demandeurs de travail ont bénéficié de contrats d'intégration, enregistrant une hausse de 10% par rapport à 2008.
- Le programme "Taehil" a permis d'améliorer l'employabilité de 14.033 demandeurs de travail (+13% par rapport à 2008).
- Dans le cadre du programme "Moukawalati", 1.012 entreprises ont été créées en 2009 contre 586 en 2007.
- Concernant "Infitah" qui vise la gestion de la migration légale des salariés marocains vers l'étranger, 10.853 personnes ont bénéficié de contrats de travail à durée limitée. Le taux de retour parmi les bénéficiaires des contrats saisonniers en Espagne est passé de 57% en 2006 à 97% en 2009.

Par ailleurs, et pour atténuer les effets de la crise financière mondiale, le Comité de Veille Stratégique a retenu un certain nombre de mesures ayant pour principaux objectifs de préserver l'emploi et de renforcer la compétitivité des secteurs touchés par la crise. Ces mesures s'articulent autour de quatre volets : social, financier, commercial et de formation. L'évaluation des mesures mises en place pour faire face à la crise dénote une prédominance des mesures relatives au volet social (60%), ce qui a permis d'atténuer les pertes d'emploi dans les secteurs touchés. La CNSS a débloqué, jusqu'à fin juin 2010, 505 millions de dirhams pour appuyer 444 entreprises. Par secteur, les entreprises du textile-habillement et cuir représentent plus de 81% des bénéficiaires, suivies du secteur de l'automobile avec 8%.

[44] Source : Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

Il est à souligner que le plan d'action 2010-2012 qui vise la réglementation du secteur de l'emploi prévoit d'élargir la couverture sociale pour profiter aux bénéficiaires du programme "Idmaj", de mettre en œuvre le plan d'indemnisation en cas de perte de l'emploi et de réaliser les missions relatives au suivi et contrôle des agences d'emploi privées afin de les encourager à respecter les droits sociaux des employés.

Par ailleurs, le Gouvernement a approuvé, le 19 août 2010, un projet de Loi sur l'indemnisation des accidents du travail. Son objectif est de renforcer l'arsenal juridique et réglementaire du système de l'indemnisation des accidents du travail et d'introduire des réformes profondes et progressives, en phase avec l'évolution économique et sociale que connaît le Maroc. Ce système se veut moderne et se base sur les principes conventionnels de l'assurance sociale, respectant ainsi des normes de célérité et d'efficacité requises pour un processus d'indemnisation des accidents de travail plus performant.

4.4. Plan d'urgence 2009-2012 : un nouveau souffle à la réforme du système éducatif

Afin de réduire les dysfonctionnements dont souffre le système éducatif et d'en améliorer le rendement interne et externe, le plan d'urgence baptisé « pour un nouveau souffle pour la réforme de l'éducation-formation » vise à accélérer la mise en œuvre de la réforme de l'éducation et de la formation et à atteindre les objectifs quantitatifs et qualitatifs de la charte. Etalé sur la période 2009-2012 et ayant pour cadre de référence la charte nationale d'éducation et de formation, ce plan adopte une démarche « Projet » et concerne l'ensemble des cycles de formation.

4.4.1. Des mesures ciblées pour atteindre les objectifs escomptés

Le plan d'urgence définit 25 projets répondant à quatre objectifs clés identifiés par le Conseil Supérieur de l'Enseignement :

- Rendre effective l'obligation de scolarité jusqu'à l'âge de 15 ans.
- Stimuler l'initiative et l'excellence au lycée et à l'université.
- Affronter les problématiques transversales du système[45].
- Se donner les moyens de réussir.

Concernant le premier objectif, le Département de l'Education vise la généralisation du préscolaire à l'horizon 2015 via l'ouverture de 3.600 salles de classes préscolaires dans les écoles primaires publiques et la formation initiale de plus de 3.600 éducateurs. Ces mesures permettront de porter les effectifs des élèves préscolarisés à plus d'un million d'ici 2012, soit une croissance de 42%. Au titre de l'année 2009-2010, 302 classes de préscolaires ont été ouvertes au niveau des écoles publiques, près de 20.275 éducateurs et éducatrices ont été formés et 35.260 établissements ont bénéficié d'un encadrement pédagogiques.

Le plan vise également l'extension de l'enseignement obligatoire à travers la construction de 2.500 salles de classes supplémentaires (1.700 salles en milieu rural) pour le primaire entre 2009 et 2012, et près de 720 collèges (6.800 salles de classe) dont 80% en milieu rural. Cette extension permettra d'accueillir plus de 330.000 nouveaux élèves. En 2009-2010, 359 établissements scolaires ont été ouverts dont 125 écoles primaires (taux de couverture des communes rurales par les établissements primaires a atteint 100%), 145 collèges et 89 lycées.

[45] Il s'agit notamment des problèmes d'encadrement, de la formation continue des enseignants…

Ces actions devraient permettre de lutter plus efficacement contre le redoublement et le décrochage scolaire et réduire la déperdition et l'échec scolaire. Ceci, afin d'atteindre en 2014-2015, un taux d'achèvement du primaire de 90% sans redoublement pour les enfants de la cohorte 2009-2010 et d'atteindre en 2017-2018, un taux d'achèvement au collège de 80% pour les élèves de la même cohorte.

Afin d'assurer une égalité des chances d'accès à l'enseignement, le plan ambitionne de lever les barrières socio-économiques et géographiques d'accès à l'enseignement obligatoire en créant plus de 600 internats pour les collèges ruraux, ce qui multipliera par 5 le nombre d'internes au collège d'ici 2012 et en mettant 650 bus scolaires à la disposition des collèges ruraux et des écoles primaires communautaires. Le nombre de bénéficiaires des cantines dans les collèges ruraux devrait être multiplié par 8 et le nombre d'élèves boursiers par 5.

Afin d'encourager l'enseignement privé, le plan d'urgence vise la régularisation et la mise à niveau de l'offre d'enseignement scolaire existante à travers la mise à niveau du dispositif juridique, le développement d'un nouveau modèle d'offre et le renforcement du dispositif d'encadrement au profit de 30.000 enseignants et 2435 chefs d'établissements privés.

Pour ce qui est de la stimulation de l'initiative et de l'excellence au lycée, le plan « NAJAH » vise à atteindre en 2020-2021, un taux d'achèvement au lycée de 60% pour les élèves de la cohorte 2009-2010 (l'effectif des élèves au lycée passera de 700.000 à 970.000). Il prévoit de construire 320 lycées d'ici 2012 (104 en milieu rural) soit 213.000 nouvelles places et à assurer la mise à niveau des infrastructures et des équipements des lycées et de leurs internats à travers la création de près de 12.500 lits supplémentaires dans les internats de lycées, la réhabilitation de 550 salles de classe défectueuses et la multiplication par 2,5 du nombre de boursiers.

Pour affronter les problématiques transversales du système, trois grands leviers d'amélioration de l'efficacité du personnel de l'enseignement ont été identifiés dans le plan :

- Renforcement des compétences pour garantir une meilleure qualité des enseignants et de l'encadrement administratif ;
- Renforcement de l'encadrement, le suivi et l'évaluation des différents intervenants, et ce pour leur assurer un accompagnement plus rapproché ;
- Optimisation des ressources humaines pour leur assurer une gestion plus souple et leur offrir un environnement et des conditions de travail plus stimulantes et plus motivantes.

4.4.2. Importants moyens financiers pour le plan d'urgence

La mise en œuvre de l'ensemble des mesures prévues dans le plan nécessitera un budget global estimé à 43,7 milliards de dirhams sur la période 2009-2012. Le budget additionnel à mobiliser s'élèvera à 32,5 milliards de dirhams sur la période 2009-2012.

Près de 51% du budget sera alloué aux constructions et équipements, suivi du budget de fonctionnement (48,6%) et des études (0,6%). Les investissements concerneront les projets d'extension de l'offre scolaire et de mise à niveau des établissements prévus dans le cadre de l'objectif 1 pour l'enseignement obligatoire.

Au titre de l'année 2010, le budget du Ministère de l'Education Nationale a enregistré une hausse de l'ordre de 6,5% par rapport à l'année précédente pour atteindre 49,4 milliards de dirhams, soit près de 26% du budget de l'Etat, dont 83% est accordé à l'enseignement scolaire. La prédominance à plus de 73% des dépenses de personnel reste la caractéristique principale du budget national de l'éducation.

4.4.3. Opérationnalisation du plan d'urgence

Programme National de Mise à Niveau des Etablissements Scolaires Publics

Le Programme National de Mise à Niveau des Etablissements Scolaires Publics prévu dans le cadre du plan d'urgence se fixe pour objectifs principalement d'améliorer les conditions de scolarisation dans l'enseignement public et la qualité des prestations de proximité et de renforcer les infrastructures sportives, les espaces verts et l'animation culturelle au sein de l'école. Au total, ce sont 15.300 établissements scolaires qui vont bénéficier de cette mise à niveau sur une période de 2 ans.

Le programme vise également la réhabilitation de 300 internats, le raccordement des établissements scolaires aux réseaux d'assainissement et d'eau potable, ainsi qu'à celui de l'électricité pour 80% d'entre eux et la rénovation des équipements, en adoptant le principe de maintenance préventive au niveau de l'ensemble des établissements.

Pour l'année 2009-2010, 1068 unités scolaires et de 284 internats ont été réhabilitées, 2.750 établissements scolaires ont été raccordés au réseau d'eau potable et 1.500 établissements au réseau électrique. Ainsi, le taux de raccordement au réseau d'eau potable a atteint 63%, le taux de raccordement au réseau électrique 82,2% et le taux de raccordement au réseau d'assainissement 45,6%.

Le budget global de ce programme, qui est de l'ordre de trois milliards de dirhams, prévoit 1,96 milliards de dirhams (65%) aux établissements d'enseignement primaire, 533 millions de dirhams (17%) à l'enseignement secondaire collégial, 314 millions de dirhams (11%) à l'enseignement secondaire- qualifiant et enfin 200 millions de dirhams (7%) à la mise à niveau des internats.

Le Département de l'Education a entrepris des actions visant à mettre à niveau les établissements scolaires dans le cadre d'une opération pilote pour la rentrée scolaire 2008-2009. L'analyse des résultats de l'évaluation de cette opération permettra de capitaliser sur les acquis qui sont de nature à améliorer la qualité de la mise en œuvre des infrastructures et équipements scolaires.

Programme ITQANE : un projet contre l'abandon scolaire au collège

Le programme ITQANE (Improving Training for Quality Advancement in National Education - Amélioration de la formation en faveur de la qualité dans l'éducation nationale), prévu sur quatre ans, est le fruit d'une coopération bilatérale entre le Maroc et les Etats-Unis. Ce programme vise à combattre l'échec et l'abandon dans les collèges, à améliorer la qualité du système de formation du personnel éducatif du niveau collégial et des leaders scolaires ainsi qu'à développer l'apprentissage des élèves. Sa réalisation s'insère dans le cadre du projet "Renforcement des Compétences du Personnel de l'Enseignement" initié par le Ministère de l'Education Nationale dans le cadre du plan d'urgence.

Le programme est financé par l'agence de coopération USAID avec un budget global de 14 millions de dollars américains sur les quatre années. Il sera lancé dans deux régions pilotes (Fès-Boulemane et Doukala-Abda) pour être généralisé par la suite aux autres régions. Il ciblera dans une première phase 50% des collèges des deux régions avec une extension nationale proportionnelle à 25% des établissements pendant les deux dernières années du projet.

PARSEM II

Le second Programme d'Appui à la Réforme du Système Educatif Marocain (PARSEM II) a pour but principal d'offrir aux autorités marocaines un soutien financier et technique dans les domaines de la réforme qui correspondent à la fois aux priorités du Gouvernement, de la Banque Mondiale et des principaux bailleurs de fonds participant à son financement (Banque Européenne d'Investissement, Union européenne, Banque Africaine de Développement et Agence Française de Développement), notamment en matière d'appui à l'accélération de la mise en œuvre de la Charte dans le cadre du plan d'urgence.

Plus spécifiquement, le PARSEM II vise à appuyer le plan d'urgence avec ses quatre axes stratégiques pour le préscolaire, le primaire, et le secondaire collégial. Il s'inspire des grandes lignes stratégiques fixées dans la Charte Nationale d'Education et de Formation, et est basé sur les priorités du Plan d'urgence. Le PARSEM II se veut un complément et un renforcement à moyen terme du programme PARSEM I (2005-2008) dans le cadre de la mise en œuvre de la politique et du programme d'action du DES en matière de développement du système éducatif.

4.4.4. Des actions phares pour l'année 2010-2011

S'inscrivant dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre du plan d'urgence, le département de l'enseignement scolaire a prévu pour l'année 2010-2011 des actions pour l'extension de l'offre éducative et d'autres visant à lever les obstacles socioéconomiques afin de généraliser l'enseignement fondamental.

Pour ce qui est de l'extension de l'offre éducative, le département envisage la construction de 1.100 nouvelles unités (225 écoles primaires, 578 collèges et 297 lycées) dont 624 établissements au niveau du monde rural, l'extension des unités existantes à travers la construction de 582 nouvelles salles de classes dans l'enseignement primaire et 221 au niveau du secondaire collégial et qualifiant et la création de 751 nouveaux internats

Afin de lever les obstacles socioéconomiques, le département poursuit la mise en œuvre de l'initiative " 1million de cartables" avec la distribution de 4.089.572 cartables en 2010-2011 soit une augmentation de 8,23% par rapport à l'année précédente, l'élargissement du programme "Tayssir" pour toucher 1.304.000 élèves et 640.000 ménages, l'augmentation des bénéficiaires des cantines et du transport scolaires pour atteindre respectivement 1.163.893 et 30.996 bénéficiaires en 2010-2011. Concernant les bénéficiaires des internats, leur nombre devrait passer à 97.019 en 2010-2011 en augmentation de 18% par rapport à l'année précédente. Le coût global des opérations relatives aux internats et aux cantines scolaires est estimé pour l'année scolaire 2010-2011 à 694 millions de dirhams, soit une augmentation de 23% par rapport à 2009-2010.

4.5. Mise en œuvre du plan d'action stratégique de la santé

Afin de permettre au système de la santé de jouer pleinement son rôle en matière d'équité et de qualité de prise en charge, le Ministère de la Santé a mis en place un plan d'action stratégique allant de 2008 à 2012 dont la mise en œuvre devrait permettre d'agir sur les disfonctionnements du système, d'éliminer les inégalités évitables et de répondre au mieux aux attentes des citoyens, des professionnels de la santé et des autres opérateurs actifs dans le domaine de la santé. Ce plan comprend 10 objectifs à savoir :

- La réduction du taux de mortalité maternelle (TMM) à 50 décès pour 100.000 à l'horizon 2012, et le taux de mortalité infantile (TMI) à 15 décès pour 1.000 à l'horizon 2012 ;
- La moralisation du secteur de la santé ;
- l'équité de l'offre de soins entre régions et entre le milieu rural et urbain ;
- la facilitation de l'accès aux soins pour les plus démunis et surtout pour la population rurale ;
- la mise en place d'un service public de santé compétitif et performant (taux d'hospitalisation à 5% de la population à l'horizon 2012) ;
- la réconciliation du citoyen avec le système de santé par l'amélioration de l'accueil, de l'information, des services d'urgences, de la propreté, de l'équité, de la disponibilité des médicaments ;
- la réduction du coût des soins de santé et des médicaments ;
- le renforcement de la veille et la sécurité sanitaire ;

- la réduction de la part supportée par les ménages dans le financement de la santé à moins de 25% ;
- la prise en charge totale des infections de longue durée (ALD).

Ces objectifs seront concrétisés par le renforcement des ressources humaines à travers la réalisation de l'initiative gouvernementale 3300 médecins à l'horizon 2020 et le développement de la formation continue, la promotion d'une offre de soins de qualité et mieux répartie sur le territoire, la mise à niveau des hôpitaux publics et la mise en place d'une politique rationnelle du médicament favorisant la promotion du médicament générique. Par ailleurs, des programmes spécifiques seront développés notamment ceux liés à la santé maternelle et infantile et aux maladies de longue durée.

Concernant le coût des médicaments, un rapport de la commission parlementaire a souligné les prix élevés des médicaments au Maroc, le faible taux d'utilisation du générique au Maroc et le rôle important que devrait jouer le corps médical à ce propos.

Dans le but d'améliorer l'accessibilité des médicaments notamment aux populations nécessiteuses, le Ministère de la Santé a procédé à une révision à la baisse de 10% à 50% des prix de 167 médicaments de base. Parmi les médicaments concernés figurent ceux utilisés pour le traitement du cancer, du diabète, des maladies cardiovasculaires et les antibiotiques.

Par ailleurs, des efforts sont actuellement consentis pour mettre en place un cadre référentiel de fixation du prix des médicaments à l'instar de nombreux pays et un intérêt particulier est accordé à la promotion du médicament générique sachant que ce dernier peut coûter jusqu'à 50% moins cher que le princeps ou le médicament d'origine.

Conclusion

L'accélération des réformes structurelles et sectorielles constitue l'un des choix fondamentaux de la stratégie de développement du Maroc. Les différentes réformes introduites ont permis au pays de consolider son processus de modernisation et de développement et de renforcer la résistance de son économie aux différents chocs internes et externes.

Ces acquis accomplis en dépit d'une conjoncture internationale défavorable attestent de la pertinence de l'approche adoptée et confortent notre pays dans sa démarche et sa volonté à continuer à mettre en œuvre les réformes qui s'imposent et à élargir leur champ dans le sens d'une meilleure intégration de l'économie marocaine dans l'économie mondiale.

C'est dans le cadre de cette orientation que s'inscrit le choix de continuité des chantiers de réformes, à travers le lancement de nouvelles stratégies comme la stratégie nationale pour le développement de la compétitivité logistique qui vient compléter les stratégies sectorielles déjà établies pour permettre d'atteindre "l'objectif d'une compétitivité globale" et de hisser l'économie marocaine au niveau des meilleurs standards internationaux.

Toutefois, pour réunir toutes les chances de réussite notamment pour les investissements potentiels dans les différents créneaux porteurs, il paraît primordial d'inscrire les stratégies sectorielles engagées dans une logique de complémentarité et d'interaction positive entre leurs composantes pour garantir une croissance soutenue.

Bien que les différentes stratégies sectorielles engagées aient été budgétisées en précisant les contributions publique et privée, il n'en demeure pas moins que la problématique du financement s'impose avec acuité nécessitant la recherche de nouvelles alternatives qui passeraient, notamment, par l'encouragement de l'épargne longue et des montages financiers plus innovants.

En effet, dans le contexte actuel marqué par un resserrement des capacités de financement, l'effort d'investissement requis pour répondre aux besoins d'une croissance soutenue et durable, nécessite une mobilisation accrue de l'épargne nationale dans le but d'assurer un schéma de financement sain et de préserver un niveau d'endettement soutenable. De ce fait, le marché financier est appelé à accroître sa part dans la collecte de l'épargne notamment longue et le financement de l'investissement.

Le succès de ce choix nécessite également l'amélioration de l'efficience des dépenses publiques. Il s'agit notamment de mieux cibler les politiques publiques pour qu'elles répondent au mieux aux objectifs qui leur ont été assignés en matière de création de richesse et de lutte contre la pauvreté et les disparités régionales, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

De même, il est impératif de donner toute l'importance requise à la dynamisation et au renforcement des espaces régionaux qui constituent le lieu, par excellence, de l'expression des complémentarités et des synergies sectorielles.

L'accélération du processus des réformes structurelles et sectorielles qui revêt un caractère permanent appelle ainsi, dans un espace de plus en plus concurrentiel, à la conjugaison de l'ensemble des efforts des acteurs économiques privés et publics afin de renforcer les capacités de l'économie à croître à des taux suffisamment soutenus et durables, de gagner le pari de l'emploi et de réussir l'intégration dans l'économie mondiale.

PARTIE IV. FINANCES PUBLIQUES

Introduction

En dépit d'une conjoncture mondiale difficile marquée par des difficultés financières et de l'instabilité des marchés de la dette souveraine, la perturbation des prix des produits de base et des taux de change et l'adoption de politiques d'austérité par nos principaux partenaires, l'économie marocaine continue d'être bien orientée. Les développements précédents ont clairement montré qu'elle a bénéficié en cela d'une reprise des activités non agricoles, d'une demande intérieure toujours soutenue en rapport avec les mesures de soutien du pouvoir d'achat, la consolidation de l'effort d'investissement public et son effet d'entraînement sur le secteur privé et la maîtrise des tensions inflationnistes. L'économie nationale devrait également préserver ses acquis suite aux mesures prises dans le cadre du Comité de Veille Stratégique en faveur des secteurs exportateurs touchés par la crise financière et économique mondiale et mieux se positionner à la faveur de la reprise économique mondiale et de l'opérationnalisation des politiques sectorielles.

C'est dans ce contexte que la quatrième partie du Rapport Economique et Financier présentera le cadre macro-économique qui sous-tend le projet de Loi de Finances 2011 et les prévisions financières établies sur la base des perspectives de l'évolution de l'économie nationale, de l'impact des mesures envisagées sur le plan économique, ainsi que des dispositions fiscales et budgétaires prévues dans ce projet.

Au préalable, il serait question de fournir un aperçu sur les tendances structurelles des finances publiques en mettant l'accent essentiellement sur l'exécution de la Loi de Finances 2009 et les perspectives de clôture de la Loi de Finances 2010 avant de présenter les politiques budgétaire et fiscale à moyen terme.

La situation budgétaire s'est améliorée au Maroc, au cours des dernières années, dans un contexte de croissance rapide des recettes fiscales, grâce notamment à la dynamique de plusieurs secteurs, aux bénéfices des entreprises et à la forte hausse des prix des actifs. En effet, la réduction du déficit budgétaire a résulté surtout d'une évolution des recettes fiscales sensiblement plus rapide que celle du PIB.

Au terme de l'exercice 2010, les recettes courantes et les dépenses globales seraient en ligne avec les prévisions de la Loi de Finances 2010 à l'exception des dépenses de la compensation. Cette situation s'explique par la flambée des cours des matières premières sur les marchés internationaux, notamment, le pétrole et par la hausse du cours de change du dollar dont les fluctuations demeurent imprévisibles.

Cette partie aborde également plusieurs questions d'actualité se rapportant aux finances publiques telle la contribution aux recettes fiscales des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca. Sur la base des résultats des comptes nationaux, la contribution sectorielle à la formation des recettes de la TVA est analysée au cours de la période récente. De même, cette analyse prend en considération les principales contraintes structurelles qui peuvent fragiliser les finances publiques et limiter les marges de manœuvre du Gouvernement. En matière de compensation, l'accent a été mis, notamment, sur la présentation de quelques expériences réussies en matière de ciblage. En effet, pour limiter le coût des subventions aux produits de base, les expériences internationales réussies sont orientées, dans leur majorité, vers des transferts monétaires conditionnels.

A la lumière des réformes récentes allant dans le sens d'une décentralisation élargie, cette partie dresse aussi un état des lieux des finances locales. Elle retrace également l'évolution de la structure des recettes et les perspectives de leur développement à la lumière de la transition fiscale en cours.

Le projet de Loi de Finances 2011 retient parmi ses objectifs prioritaires l'accélération du rythme de la croissance, à travers la poursuite de l'effort de l'investissement public et des réformes structurelles, du soutien et de l'accélération de la mise en œuvre des stratégies sectorielles pour la diversification des sources de croissance, de la promotion de l'investissement privé national et international, de la diversification des marchés, notamment en direction de l'Afrique et du soutien du développement régional.

Parmi les priorités du projet de Loi de Finances figurent également le soutien des secteurs sociaux, le renforcement de la politique de la solidarité sociale pour une meilleure répartition des fruits de la croissance aux niveaux social et territorial et la préservation des équilibres de base afin de garantir les conditions adéquates pour le financement de l'économie nationale.

1. TENDANCES RECENTES DES FINANCES PUBLIQUES[46]

1.1. Analyse du Budget Général de l'Etat

Les performances économiques réalisées au cours de ces dernières années ont conforté la poursuite de la consolidation budgétaire à travers la maîtrise des dépenses et la dynamique des recettes. Le solde budgétaire a été ramené d'un déficit de 1,5% du PIB en 2006 à un léger excédent de 0,4% du PIB en 2008 après 0,7% en 2007. L'année 2009 s'est soldée par un déficit budgétaire de 2,2%. Celui-ci reste, toutefois, maîtrisé comparativement à nos principaux partenaires qui ont enregistré des déséquilibres importants. Cette performance s'est accompagnée, non seulement d'une réduction du taux d'endettement et un nouvel élan de l'investissement public, mais elle a aussi permis d'assurer le financement nécessaire des réformes économiques et financières engagées par notre pays ainsi que les mesures anti-crise prises dans le cadre du Comité de Veille Stratégique.

Le recouvrement des recettes ordinaires hors privatisation[47] s'est traduit par un manque à gagner de 4,2 milliards de dirhams pour l'année 2009 par rapport aux prévisions de la Loi de Finances contre des excédents enregistrés systématiquement depuis le début du nouveau millénaire (40,4 milliards de dirhams en 2008 contre 27,1 milliards de dirhams en 2007, 17,1 milliards de dirhams en 2006, 13,6 milliards de dirhams en 2005, 8,6 milliards de dirhams en 2004, 3,2 milliard de dirhams en 2003 et 0,4 milliard de dirhams en 2002).

Sur le plan économique, cette contre-performance s'explique par le ralentissement de certaines bases taxables comme les importations, les transactions immobilières conjugué à la baisse des prix des actifs immobiliers et des produits énergétiques. Par ailleurs, cette évolution est attribuable à l'accélération des remboursements au titre de la TVA et aux mesures prises en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat avec la révision à la baisse du barème de l'impôt sur le revenu en 2009 après la baisse des taux de l'IS en 2008.

Les dépenses totales[47] ont représenté 26,5% du PIB en 2009 contre 27,9% en 2008. La masse salariale s'est stabilisée à 10,2% du PIB en 2008 et en 2009. L'effort d'investissement porté à 5,9% du PIB et la compensation à 1,7% en 2009, contre respectivement 5,2% et 4,5% en 2008. Cette augmentation des dépenses d'investissement intervient dans un contexte international marqué par la baisse des cours mondiaux des produits énergétiques comparativement aux prévisions de la Loi de Finances 2009.

[46] Dans tout ce qui suit, sauf indication contraire, la part de la TVA versée aux collectivités locales n'est pas prise en compte.

[47] Non compris le Fonds spécial routier et le Fonds de soutien des prix.

Pour ce qui est de l'année 2010, à fin août, les recettes ordinaires hors privatisation[48] se sont exécutées à hauteur de 68%, soit une baisse de près de 4% par rapport à la même période de l'année précédente. Ainsi, les réalisations seraient supérieures aux prévisions de près de 817 millions de dirhams. Ce supplément s'explique par la performance enregistrée au niveau de la TVA à l'importation, les droits de douanes et la TIC sur les produits pétroliers qui ont plus que contrebalancé la baisse des recettes provenant de l'IS, de l'IR et des droits d'enregistrement et de timbre.

1.1.1. Evolution et mutations au niveau des recettes fiscales

Comparativement aux prévisions de la Loi de Finances 2009, l'exercice 2009 s'est traduit, au niveau des recettes ordinaires hors privatisation, par un manque à gagner de 4,2 milliards de dirhams. Celui-ci trouve son explication dans les contre-performances des impôts directs qui ont enregistré un manque à gagner de 2,4 milliards de dirhams, de celles des impôts indirects (3,5 milliards de dirhams) et de celles de l'enregistrement et de timbre (1,8 milliard de dirhams). Les recettes non fiscales hors privatisation, quant à elles, ont dépassé les prévisions de la Loi de Finances de 3,5 milliards de dirhams limitant ainsi l'impact sur le budget de l'Etat de la non réalisation des recettes de privatisation.

Les prévisions des recettes fiscales ont été réalisées à hauteur de 95,2%. Prévues initialement pour 159,8 milliards de dirhams, elles ont atteint 152,1 milliards de dirhams. Par rapport à 2008, elles sont en baisse de 9,1%. La part des recettes fiscales (y compris la TVA des Collectivités Locales) dans le PIB s'est ainsi établie à 23% contre 27% en 2008. La baisse de ces recettes est le résultat de la baisse des impôts directs qui ont contribué négativement à la baisse des recettes fiscales à raison de 6,1% en 2009 contre une contribution positive de 15,9% en 2008. De même, cette contre-performance résulte des impôts indirects dont la contribution est devenue négative se situant à 1,4% après une participation positive de 7% en 2008.

Pour leur part, les droits d'enregistrement et de timbre et les droits de douanes ont vu leurs contributions passer entre 2008 et 2009 de 0,6% à -0,4% et de 0,2% à -1,1% respectivement.

Ces évolutions ont été à l'origine d'une baisse de 1,8 point de la part des impôts directs dans les recettes fiscales en 2009. En termes d'évolution, l'analyse des recettes fiscales entre 2000 et 2009 a permis de faire ressortir une sensibilité plus importante des recettes fiscales à l'activité économique à partir de 2005. Globalement, avant l'année 2004, l'évolution des recettes fiscales était en ligne avec celle de l'activité économique. En effet, l'élasticité observée au cours de la période 2000-2004 a été de 0,8. A partir de 2005, un changement perceptible s'est opéré au niveau de cette élasticité qui est passée à 2,1 durant la période 2005-2008 en raison, notamment, de la mise en place de la réforme fiscale et de celle des Administrations Fiscales. Cette élasticité est devenue négative en 2009, soit -1,4 en rapport avec le recul constaté au niveau de l'évolution des recettes fiscales.

Graphique 40 : Evolution de l'élasticité des recettes fiscales au PIB courant

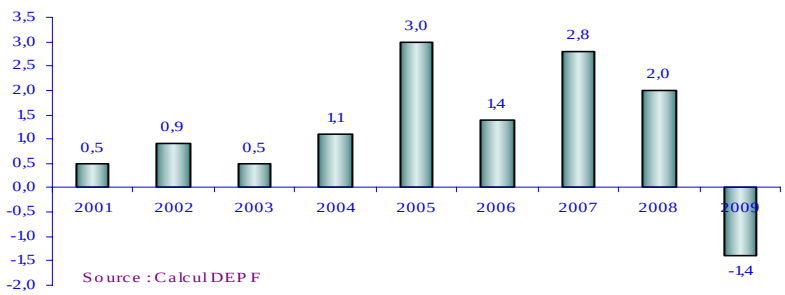

[48] Y compris les recettes des CST.

La forte élasticité des recettes fiscales, qui explique les surplus constatés au cours des dernières années, a été observée pour cinq années consécutives (1,1 en 2004, 3 en 2005, 1,4 en 2006, 2,8 en 2007 et 2 en 2008). Elle s'explique entre autres par le rôle prépondérant de la demande intérieure, qui entraîne des surplus de TVA et par les résultats très élevés dégagés par les gros contribuables du secteur financier, des télécoms et celui de l'immobilier. Cette évolution importante de l'élasticité est également liée à un effet structure. En effet, la structure du PIB a été marquée par l'émergence de secteurs porteurs (bâtiments et travaux publics, postes et télécommunications et activités financières et assurances) qui ont enregistré une hausse importante des profits et par conséquent une contribution plus significative aux recettes.

Quant à l'élasticité négative de 2009, elle s'explique à la fois par des phénomènes économique et législatif :

- Sur le plan économique, ce résultat est attribuable au ralentissement relatif des bases taxables (consommation des ménages et importations taxables), à la baisse des prix des actifs immobiliers et des produits énergétiques et au repli de près de 15% du volume des ventes des biens immobiliers. Le cycle conjoncturel des matières premières n'a pas manqué d'impacter les recettes fiscales. L'augmentation importante des prix des matières premières en 2008 s'est traduite par une année de forte performance du secteur des phosphates aussi bien en termes de chiffre d'affaires que de bénéfices.
- Sur le plan législatif, le recul des recettes fiscales confirme la tendance à la baisse de la pression fiscale qui a atteint 23%, soit un recul de 4 points par rapport à l'année 2008. Les principaux allégements sont la conséquence des mesures en faveur de l'emploi et du pouvoir d'achat avec la révision à la baisse de la charge de l'impôt sur le revenu en 2009 après la baisse des taux de l'IS en 2008.

Cette évolution est également attribuable à l'accélération des remboursements au titre de la TVA. D'un autre côté, ces facteurs ont été atténués par l'impact positif du renforcement du contrôle. De même, la réforme partielle du régime des exonérations pour les biens d'investissement non accompagnée par une réforme du système de remboursement de crédits TVA a élargi l'assiette à l'investissement qui est assujettie à la TVA (au moins partiellement), et a donné lieu à une accumulation structurelle de crédits de TVA non remboursables.

Au cours des dernières années, les recettes fiscales ont connu des transformations profondes au niveau de leur structure en faveur des impôts directs. Ces derniers ont enregistré à leur tour une mutation de leur structure en faveur de l'IS. Plusieurs facteurs expliquent ce changement structurel observé sur la période 2000-2009 : la croissance économique suivie du dynamisme particulièrement marqué des bénéfices des grandes sociétés. La croissance du nombre d'entreprises qui paient l'impôt, fruit des efforts de modernisation de l'Administration fiscale au niveau de la collecte de l'impôt et du contrôle n'a pas manqué de soutenir cette évolution. C'est ainsi que la structure des recettes fiscales durant la période 2000-2009 a connu une mutation en faveur de la fiscalité directe (+10,8 points) au détriment des droits de douane (recul de 9,5 points) et des impôts indirects (recul de près de 2 points).

Tableau 2 : Evolution de la structure des recettes fiscales (En %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Ecart 2009/2000
Impôts directs	36,3	36,5	37,7	40,0	41,0	43,2	44,6	44,6	48,9	47,1	10,8
Droits de douane	17,3	16,0	15,2	12,8	12,9	12,3	10,9	9,9	8,2	7,8	-9,5
Impôts indirects (*)	40,8	41,7	40,8	40,9	39,9	38,1	38,2	38,6	36,8	38,9	-1,9
Enregistrement et timbre	5,6	5,9	6,2	6,3	6,2	6,3	6,3	6,9	6,1	6,2	0,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Source : Calcul DEPF

(*) Non compris TVA des collectivités locales.

1.1.1.1. Tendances des impôts directs

Depuis 2004, le poids de la fiscalité directe est devenu supérieur à celui de la fiscalité indirecte de l'Etat. Cette mutation est largement imputable au dynamisme de l'activité de certains secteurs porteurs de l'économie nationale (télécoms, BTP, secteur financier,…).

Le produit des impôts directs s'est élevé à 71,6 milliards de dirhams en 2009, soit 2,4 milliards de dirhams de moins par rapport aux prévisions et 10,2 milliards de dirhams de moins par rapport à 2008. Rapportés au PIB, ces impôts ont représenté 9,7% et leur part dans les recettes fiscales a été de 47,1% alors que celle des impôts indirects n'a été que de 38,9%.

Les recettes de l'IS ont atteint 43,5 milliards de dirhams en 2009, soit un taux de réalisation des prévisions de 101,9% ou des recettes additionnelles de 832 millions de dirhams, comparativement aux prévisions de la Loi de Finances, témoignant des effets limités de la crise sur les bilans des gros contribuables. Ceci est à mettre à l'actif de l'amélioration des résultats déclarés par les entreprises et aux efforts de l'Administration fiscale, notamment le contrôle. En effet, ceci s'est produit malgré le fait que les régularisations ont été de l'ordre de 7,5 milliards de dirhams en mars 2009 contre 11,8 milliards de dirhams en mars 2008 alors que l'acompte de décembre 2009 a été de 6,2 milliards de dirhams contre 6,5 milliards de dirhams lors du mois de mars 2009.

Pour la troisième année consécutive, l'année 2009 a été marquée par des recettes de l'IS qui ont dépassé celles de l'IR. De même, pour la deuxième année consécutive, en 2009, les recettes de l'IS ont dépassé celles de la TVA versées au budget général de l'Etat. En effet, le dynamisme de l'impôt sur les sociétés s'est poursuivi et la baisse de 6% en 2009 intervient après une hausse de 54,2% en 2008, de 24,1% en 2007, de 24,8% en 2006 et de 22,4% en 2005, représentant ainsi une simple correction statistique. C'est ainsi que l'IS a gagné en importance (sa part dans le total des recettes fiscales est passée de 22,2% en 2007 à 27,7% en 2008 et à 28,6% en 2009) pour devenir la première source de recettes pour le budget de l'Etat. Toutefois, cet impôt est devenu plus volatile et donc plus difficile à prévoir.

Les recettes de l'IS se sont réalisées à hauteur de 57% au titre des huit premiers mois de l'exercice 2010. Au terme de cette année, ces recettes s'établiraient à 36,6 milliards de dirhams, soit 2,7 milliards de dirhams de moins par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Cette révision est imputable aux effets de la crise sur les bilans de certains gros contribuables et à l'impact de la mesure prise en faveur des entreprises qui ont procédé à une augmentation de leur capital.

Encadré 5 : Analyse de la concentration des recettes de l'IS

L'amélioration des recettes de l'IS ainsi que l'évolution de l'effectif de la population fiscale reflètent la performance de la réforme fiscale. En effet, entre 2005 et 2008 l'effectif de cette population a connu une croissance annuelle moyenne de 14%. Toutefois, selon la Direction Générale des Impôts, la part des entreprises qui présentent des bilans fiscaux déficitaires est de 66%. Cela signifie que parmi les 126.000 entreprises déclarées en 2008 seulement 34% ont contribué à la performance des recettes de l'IS au cours des dernières années.

En outre, l'analyse de la contribution des grandes entreprises montre qu'il y a une forte concentration de l'IS. En effet, la part des 50 premières sociétés (soit 0,5‰ de la population fiscale) a avoisiné 46% des recettes de l'IS au titre de l'année 2007, contre 56% en 2006.

L'analyse des données relatives à la contribution fiscale a permis de relever que 2% de la population fiscale soumise à l'IS contribue pour 80% dans les recettes totales de cet impôt. Les développements qui suivent permettent de mettre en évidence une concentration des recettes de l'IS à l'intérieur de chaque secteur.

Secteur des Entreprises publiques

Pour l'année 2008, le secteur des Entreprises Publiques (277 entreprises) a versé à l'Etat près de 12,7 milliards de dirhams au titre de l'IS, ce qui représente 27,2% des recettes totales de cet impôt. Sur les 277 entreprises publiques, seulement 10 assurent un peu plus de 10,5 milliards de dirhams, soit 83% du total versé par

l'ensemble des entreprises en question et 22,6% des recettes de l'IS. Si on ajoute les 17 entreprises privatisées, on obtient 41,4% des recettes totales de l'IS. Par ailleurs, 31% des recettes versées par ce secteur provient de deux opérateurs seulement à savoir : IAM et l'OCP.

Sociétés cotées

Les recettes de l'IS versées par les 77 sociétés cotées à la bourse des valeurs de Casablanca se sont élevées à 9,9 milliards de dirhams en 2008. Ces recettes ont enregistré un taux d'accroissement annuel moyen de 21% sur la période 2001-2008. Leur part dans les recettes totales de l'IS est passée à 21,4% en 2008. L'analyse de la concentration de ces recettes a fait ressortir que trois gros contribuables à savoir : IAM, ATTIJARIWAFA et LAFARGE CIMENT ont contribué à hauteur de 53% dans les recettes versées par les sociétés en question, soit 11% de l'IS total.

Secteur financier

Le secteur financier[49] (Banques, Assurances, sociétés de crédit et de leasing, CDG et BAM), dont l'effectif est de 67 établissements, a contribué aux recettes totales de l'IS à hauteur de 13,2 milliards de dirhams, soit une part de 28,6% dans les recettes totales de l'IS en 2008.

Graphique 41 : Répartition de l'IS pour l'année 2008

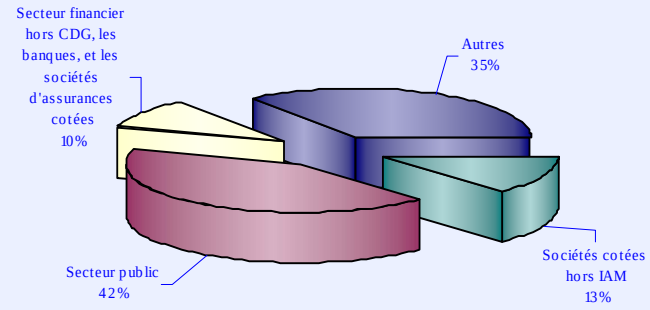

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

En conclusion, l'analyse montre une forte concentration de l'IS sur un nombre réduit de gros contribuables. Les principales insuffisances qui restreignent la réalisation des objectifs attendus des efforts d'élargissement de l'assiette de l'IS sont le nombre important des contribuables déclarant un déficit qui demeure, d'ailleurs, imputable sur les résultats bénéficiaires futurs.

Quand aux recettes de l'IR, elles ont atteint 25,8 milliards de dirhams, soit un manque à gagner de 3,2 milliards de dirhams et un taux de réalisation de 89,1% des prévisions de la Loi de Finances 2009. Cette situation est imputable aux éléments suivants :

- L'IR payé par le Centre National des Traitements a connu une baisse de 18,7% alors que l'IR privé a enregistré une baisse de 8,1% qui s'explique par le réaménagement du barème ;
- La baisse de l'IR provenant des cessions des valeurs mobilières qui est passé d'un montant de 1,9 milliard de dirhams à 280 millions de dirhams principalement en raison du passage, en 2009, au mode de paiement mensuel de cet impôt alors que la recette de 2008 comportait les montants dus en 2007 ;
- La baisse de l'IR sur les profits immobiliers et ce, compte tenu de l'attentisme que connaît le marché de l'immobilier. Les recettes au titre de ce poste sont passées de 5,4 milliards de dirhams en 2008 à 3 milliards de dirhams en 2009, soit une baisse de 43,1%.

[49] Hors sociétés de financement.

Par rapport à 2008, le produit de l'IR est en baisse de 22,5%. Les recettes de l'IR ont atteint 3,5% du PIB en 2009, soit presque le même niveau enregistré en 2001. Contrairement à l'IS, leur part dans les recettes fiscales a baissé pour atteindre 17% en 2009 contre 20% en 2001. Bien qu'il présente les caractéristiques d'une fiscalité directe moderne, l'IR sur les salaires continue de représenter la quasi-totalité des recettes de cet impôt. Au niveau de l'IR sur les revenus salariaux et assimilés, les tendances baissières semblent largement imputables aux grands choix de politique fiscale visant un allègement considérable de la pression fiscale sur le facteur travail.

Du côté des recettes des valeurs mobilières et immobilières, leur importance dans le total de l'IR n'a pas cessé de progresser, passant d'une part relative de 12% en 2004 à 19% en 2007 pour atteindre 22,3% en 2008. La part conjoncturelle dans cette évolution est largement prédominante compte tenu des évolutions remarquables ayant marqué le marché des actifs mobiliers et immobiliers au cours des dernières années. C'est ainsi qu'en 2009, cette part est revenue aux alentours des niveaux antérieurs à 2007, soit 14,1%.

A fin août 2010, les recettes de l'IR ont été réalisées à hauteur de 65,6% et ont diminué de 10% par rapport à l'exercice précédent. Au terme de l'année 2010, ces recettes s'établiraient à 24,7 milliards de dirhams, soit une baisse de 0,6 milliard de dirhams par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2010 et ce, compte tenu du réaménagement du barème de l'IR ainsi que de la stagnation des recettes de l'IR sur les profits immobiliers (1,6 milliard de dirhams à fin juin 2009 et 2010).

En baisse de 87 millions de dirhams par rapport aux prévisions, les autres impôts directs ont rapporté 2,2 milliards de dirhams en 2009. Leur taux de réalisation s'est situé ainsi à près de 96,3% et s'explique essentiellement par le ralentissement des recettes au titre des majorations de retard, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation. Comparativement à 2008, ces recettes ont augmenté de 0,9%.

1.1.1.2. Comportement des impôts indirects

Les impôts indirects ont rapporté 59,2 milliards de dirhams, en baisse de 3,9% par rapport à 2008, soit un taux de réalisation des prévisions de 94,5% correspondant à un manque à gagner de 3,5 milliards de dirhams imputable à la TVA. Rapportés au PIB, ils ont représenté 8% au titre de l'année 2009.

Depuis la mise en œuvre de la réforme de la TVA engagée à partir de 2005, le Maroc a commencé à converger progressivement vers les pratiques internationales[50] dans la mesure où la progression de ces recettes fiscales est imputable non seulement à la fiscalité directe mais aussi à la TVA.

En effet, l'engagement d'une réforme partielle du régime des exonérations pour les biens d'investissement sans amélioration du système de remboursement de crédits TVA a élargi l'assiette aux investissements. Il en est résulté, dans un contexte de forte croissance des investissements publics, une accumulation structurelle de crédits de TVA non remboursables.

L'année 2009 a été marquée par une baisse de 7,7% des recettes de la TVA qui se sont réalisées à hauteur de 89,3%, soit environ 4,7 milliards de dirhams de moins par rapport à la LF 2009. Les recettes de la TVA intérieure ont baissé de 7,3% par rapport à 2008 et ont atteint 16,7 milliards de dirhams. Le manque à gagner de 1,2 milliard de la TVA intérieure trouve son origine notamment dans :

- L'importance des remboursements octroyés à fin décembre 2009 et qui se sont élevés à 4,8 milliards de dirhams contre 4,1 milliards en 2008 ;

[50] Les politiques de transition fiscale mises en œuvre dans les pays en développement ont cherché plutôt à s'appuyer sur la TVA en raison de sa neutralité économique tout en évitant de s'appuyer sur l'IR ou l'IS en raison de l'étroitesse de leurs assiettes.

- Le ralentissement de l'activité non agricole en relation avec le contexte de crise économique mondiale dont la valeur ajoutée[51] a évolué de 0,9% en 2009 après 3,8% en 2008 et 6,6% en 2007.

Les recettes de la TVA à l'importation ont baissé de 8% par rapport à 2008 et ont atteint 22,8 milliards de dirhams. Le manque à gagner, évalué à 3,6 milliards de dirhams par rapport à la Loi de Finances trouve son origine notamment dans :

- Le recul des importations taxables de 7% alors que la prévision de la Loi de Finances a été bâtie sur une évolution positive de 6% ;
- La baisse des recettes générées par les produits pétroliers de 1,3 milliard de dirhams en lien avec un cour moyen du pétrole de 63 dollars/baril contre une hypothèse de 100 dollars/baril lors de l'élaboration de la Loi de Finances 2009.

Pour évaluer l'impact de la réforme de la TVA sur son efficacité, il a été procédé à l'évaluation de son efficience. Mesurée par le ratio d'efficience[52], l'efficacité de cette taxe a connu une amélioration notable au cours des dernières années pour s'aligner sur celle des pays de l'UE. Les pays ouverts sur l'extérieur et optant pour un taux uniforme et généralisé à tous les produits tirent beaucoup plus profit de cette taxe. Ce ratio d'efficience s'est situé à 63,8% en 2009 contre 44,4% en 2000, soit un accroissement de 19,4 points, correspondant à une amélioration de 2,4 points chaque année. Entre 2005 et 2009, l'amélioration a été de 2,5 points annuellement.

A fin août 2010, les recettes afférentes à la TVA intérieure ont été réalisées à hauteur de 75%. Au terme de cet exercice, elles atteindraient 18,7 milliards de dirhams, soit 280 millions de dirhams de plus par rapport aux prévisions de la Loi de Finances. Quant aux recettes au titre de la TVA à l'importation, elles se sont établies à 17,9 milliards de dirhams à fin août 2010, soit 77% des prévisions initiales. Au terme de l'exercice en cours, elles s'établiraient à 25,6 milliards de dirhams contre 23,2 milliards de dirhams prévues par la Loi de Finances, soit un supplément de 2,5 milliards de dirhams qui s'explique par la bonne tenue des importations.

Encadré 6 : Contribution sectorielle à la formation des recettes de la TVA

S'établissant à 56,5 milliards de dirhams en 2009, les recettes globales[53] de la TVA ont reculé de 7,7% par rapport à l'exercice 2008 après une progression de 23,2% en 2008. Cette évolution est due à la baisse de la TVA intérieure suite notamment à l'importance des remboursements octroyés à fin décembre 2009. À l'exception du secteur du transport dont le taux de croissance des recettes générées était de 15,8%, la TVA provenant des différents secteurs a connu des baisses dont les plus importantes ont concerné les secteurs du raffinage de pétrole et autres produits d'énergie (-29%), de l'immobilier (-19,8%) et du Textile et Cuir (-16,4%).

Sur la période 2007-2009, le taux d'accroissement annuel moyen avoisine les 13,6%. Cette accélération du rythme d'évolution par rapport au passé trouve son origine essentiellement dans la bonne tenue de la consommation des ménages et dans le processus de réforme de la TVA. En effet, cette période a été caractérisée par une série de mesures d'élargissement de l'assiette de TVA dont notamment :

- L'assujettissement, en 2003, des tabacs au taux normal de TVA qui a rapporté au budget de l'Etat 1,4 milliard de dirhams ;
- Le relèvement, en 2004, du taux réduit de la TVA applicable à l'énergie électrique de 7% à 14% qui s'est traduit par un gain de 680 millions de dirhams ;

[51] En volume aux prix chaînés.

[52] Défini comme le rapport entre les recettes de la TVA exprimées en pourcentage de la consommation des ménages et le taux standard de la TVA.

[53] Y compris la part versée aux collectivités locales.

- L'assujettissement à la TVA, en 2005, des coopératives à caractère industriel et commercial dont le chiffre d'affaires excède 5 millions de dirhams. Cette mesure a rapporté au budget de l'Etat 140 millions de dirhams ;
- L'élargissement important de l'assiette de la TVA opéré en 2006 qui a concerné l'harmonisation de la taxation du secteur financier au taux de 10% a rapporté 830 millions de dirhams, et l'application du taux normal aux jeux de hasard et à certains produits et services pour un gain de 710 millions de dirhams ;
- Le remplacement de l'exonération permanente des biens d'investissement et d'équipement acquis par les entreprises par une exonération temporaire de 24 mois à compter du début de leurs activités ;
- La taxation au taux normal de 20% des opérations de crédit-bail et le remboursement immédiat au profit des sociétés de crédit-bail des crédits de TVA en cours en vue de contrecarrer les situations de butoir ;
- La taxation des opérations immobilières au taux normal de 20% au lieu du taux de 14%.

Par ailleurs, les recettes de la TVA demeurent fortement concentrées. En effet, en 2009, près de 55,6% de ces recettes proviennent de 4 secteurs, notamment le secteur immobilier (BTP et promotion immobilière) avec une contribution de 12,7%, le secteur agro-industriel, le secteur financier et le secteur des télécoms avec une contribution de 15,5%, 15% et 12,4%, respectivement.

Cette concentration a connu une évolution différenciée des différents secteurs au cours de la période 2007-2009. En effet, le secteur immobilier, quant à lui, a gagné 2,4 points en termes de contribution à la formation des recettes de la TVA en passant de 10,3% en 2007 à 12,7% en 2009. Cette performance est à mettre à l'actif de l'expansion qu'a connue le secteur durant les dernières années en relation notamment avec les programmes ambitieux d'infrastructure et de l'habitat ainsi qu'au changement du taux de la TVA qui est passé de 14% à 20%.

Par ailleurs, certains secteurs ont vu leur contribution à la formation des recettes de la TVA reculer sur la période 2007-2009 notamment le secteur de l'hôtellerie et restauration dont la part est passée de 2,1% à 1,8% durant la même période.

Les recettes des taxes intérieures sur la consommation (TIC) se sont réalisées à hauteur de 106,9% pour se situer à un montant global d'environ 19,6 milliards de dirhams en 2009, soit 1,3 milliard de dirhams de plus par rapport aux prévisions initiales. Cette performance provient en grande partie des TIC sur pétrole et des TIC sur tabacs :

- Les TIC des produits pétroliers ont augmenté de 10,1% par rapport à 2008 et ont dépassé les prévisions initiales de près de 900 millions de dirhams pour atteindre 11,7 milliards de dirhams. Ceci trouve son origine dans le fait que la prévision initiale avait tablé sur un taux d'augmentation des mises à la consommation du gasoil de 2,2% alors que celles-ci ont augmenté de 9% en 2009. Cette situation s'explique en partie par un effet de stockage lié, notamment, à la baisse des prix des produits pétroliers sur le marché international.
- Les TIC sur les tabacs ont baissé de 1,7% par rapport à 2008 et ont dépassé les prévisions initiales de près de 280 millions de dirhams pour atteindre près de 6,9 milliards de dirhams. Ce dépassement est imputable à un effet prix. En effet, l'augmentation des prix vers août 2008 n'a pas été prise en compte au niveau de l'établissement des prévisions de la Loi de Finances 2009.

A fin août 2010, les recettes afférentes aux taxes intérieures de consommation ont été réalisées à hauteur de 73%. Au terme de cet exercice, elles atteindraient 20,2 milliards de dirhams dépassant les prévisions de la Loi de Finances de près de 800 millions de dirhams. Les TIC sur les tabacs, dont le taux d'exécution a été de 72% à fin août, s'établiraient à 6,9 milliards de dirhams, soit le même montant retenu dans les prévisions initiales. Quant aux TIC sur les produits pétroliers, elles se sont établies à 8,4 milliards de dirhams à fin août 2010, soit 75% des prévisions initiales. Sur cette base et compte tenu de l'évolution des mises à la consommation de façon significative au cours des derniers mois, il a été procédé à la révision à la hausse de ces recettes de près de 800 millions de dirhams par rapport à leur niveau de la Loi de Finances 2010.

1.1.1.3. Droits de douanes

L'ouverture progressive a été menée en parallèle avec la mise en place des réformes du tarif douanier, l'objectif étant de préparer l'économie nationale à relever le défi de ce choix stratégique. La réforme fiscale, le renforcement du contrôle, les efforts fournis en matière de lutte contre la minoration de la valeur en douane et les fausses déclarations, visent à compléter cette réforme. S'élevant à 11,8 milliards de dirhams, les droits de douanes ont été réalisés en 2009 à hauteur de 100% et ce, malgré la baisse des importations taxables, la baisse des prix à l'importation et l'impact de la réforme. Ces facteurs ont été contrebalancés par l'effet de redressement pour un montant de 1,7 milliard de dirhams. Toutefois, malgré la performance enregistrée au niveau de ces recettes en 2009, leur poids dans la structure des recettes fiscales sur la période 2000-2009 a baissé de plus de 9,5 points.

Le manque à gagner pour l'ensemble des accords tarifaires est estimé à 9,8 milliards de dirhams en 2009 contre 11,1 milliards de dirhams pour l'année 2008. Au titre de tous les accords, les demi-produits, les biens d'équipement industriel et les produits finis de consommation ont contribué à hauteur de 80% à cette moins value fiscale.

En rapport avec le développement des importations, les recettes au titre des droits de douanes ont augmenté de 10% à fin août 2010. Elles ont été actualisées à la hausse de 1,4 milliard de dirhams par rapport au montant prévu dans la Loi de Finances 2010 en rapport avec le développement de l'assiette imposable.

1.1.1.4. Droits d'enregistrement et de timbre

Les recettes des droits d'enregistrement et de timbre sont sensibles à l'évolution de l'activité économique dans son ensemble. Les prévisions de ces recettes ont été réalisées à hauteur de 83,8% seulement en 2009. La sensibilité à la croissance économique de ces recettes a été relativement importante, proche de 2 sur la période 2001-2008. En 2009, il y a eu un renversement de tendance en relation avec le recul net des droits sur les mutations en rapport avec la baisse des transactions immobilières. C'est ainsi que ces recettes ont enregistré un taux de croissance négatif de 7,1%, soit 1,8 milliard de dirhams de moins par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2009. Les recettes au titre des droits d'enregistrement, qui retracent le comportement de l'activité immobilière au sens large, sont passées de 7,3 milliards de dirhams en 2008 à 6 milliards en 2009, soit une perte de 1,3 milliard de dirhams.

Une actualisation de la Loi des Finances 2010 a revu ces recettes à la baisse de 0,5 milliard de dirhams en rapport avec la baisse des recettes de la TSAVA (révision du tarif) et avec la reprise timide des transactions immobilières. En effet, à fin août, ces recettes ont augmenté de 3,2% par rapport à 2009, soit 216 millions de dirhams de plus. Leur évolution est marquée par le recul net des droits sur les mutations en rapport avec le ralentissement des transactions immobilières.

1.1.2. Recettes non fiscales

Tout en augmentant de 12,5% par rapport à 2008, les recettes non fiscales ont connu par rapport aux prévisions de la Loi de Finances 2009 une hausse de 0,5 milliard de dirhams pour s'établir à 18,3 milliards de dirhams. Elles ont représenté 10,7% du total des recettes en 2009 contre 8,9% en 2008, 12% en 2007, 14,2% en 2006 et 15,1% en 2005. Ceci témoigne d'une indépendance de plus en plus accrue du budget de cette catégorie de recettes.

L'exercice 2009 s'est caractérisé pour la deuxième année consécutive par la non réalisation des opérations de privatisation dont les recettes affectées au budget de l'Etat ont été estimées à 3 milliards de dirhams.

Concernant les recettes de monopole, elles ont été concrétisées à hauteur de 104,7% en 2009, imputables à la contribution de l'OCP et de IAM dont les taux de réalisation des prévisions ont été de 123% et 117% respectivement. Quant aux autres recettes non fiscales, un supplément a été enregistré comparativement aux prévisions, imputable aux fonds de concours pour 3,3 milliards de dirhams.

1.1.3. Dépenses de l'Etat

En 2009, la réduction des dépenses s'explique, notamment, par la baisse des cours mondiaux des produits énergétiques. Il en résulte des dépenses ordinaires qui se sont élevées à 151,5 milliards de dirhams, soit 86,8% du montant prévu par la Loi de Finances et une baisse de 3,2% par rapport à 2008.

Les mesures prises pour modifier la structure du budget de l'Etat n'exercent que lentement leurs effets sur les dépenses. Par conséquent, les politiques de rationalisation de ces dépenses doivent être appréciées sur le moyen et le long termes.

Globalement, l'analyse de la répartition des dépenses publiques sur les dix dernières années montre que les différentes composantes ont connu un accroissement, à l'exception des dépenses du personnel et des intérêts de la dette. Les économies dégagées au niveau des intérêts de la dette ont été épongées par les « autres dépenses de biens et services » et celles de la compensation. Les dépenses d'investissement ont commencé à retrouver leur place dans la structure du budget de l'Etat.

Tableau 3 : Evolution de la structure des dépenses publiques (En %)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Ecart 2009/2000
Personnel	42,2	43,1	44,5	46,3	46,1	43,1	43,6	41,3	36,6	38,5	-3,7
Autres dépenses B&S	17,4	17,4	19,8	19,9	18,8	25,5	20,0	20,5	19,3	23,8	6,4
Dette publique	18,7	16,8	15,9	15,1	14,3	12,1	12,9	12,1	9,5	8,9	-9,8
Compensation (a)	3,7	4,4	2,2	2,5	4,6	6,4	8,3	9,6	16,1	6,2	2,5
Dépenses d'investissement (b)	17,9	18,3	17,6	16,2	16,1	12,9	15,3	16,5	18,5	22,4	4,5

Source : Calcul DEPF

(a) Non compris les dépenses du Fonds de soutien des prix.

(b) Non compris les dépenses du Fonds spécial routier.

1.1.3.1. Dépenses ordinaires

La hausse des dépenses ordinaires est le résultat conjoint de l'augmentation des autres biens et services de 25,7% et des dépenses au titre du personnel de 7%. Exprimée en termes de PIB, cette masse budgétaire a atteint 20,6%, niveau inférieur à celui de l'exercice précédent de 2,1 points du PIB.

La structure des dépenses ordinaires continue d'être caractérisée par la prédominance des dépenses de biens et services. Ces dernières ont représenté 80,4% du total des dépenses hors investissement en 2009 contre 68,6% en 2008. Quant à la part des intérêts de la dette, elle est passée de 11,6% en 2008 à 11,5% en 2009 et celle de la compensation de 19,7% à 8%.

1.1.3.2. Dépenses de biens et services

Les dépenses de biens et services se sont élevées à près de 121,8 milliards de dirhams au lieu de 107,4 milliards de dirhams en 2008, soit un différentiel de 14,5 milliards de dirhams et une progression de 13,5%. Ce faisant, elles ont contribué à concurrence de 9,2 points à l'évolution des dépenses ordinaires en 2009 contre une contribution de 6,4 points en 2008.

Les charges de personnel, qui s'accaparent près de 62% de ces dépenses, ont atteint près de 75,3 milliards de dirhams, soit 10,2% du PIB en relation avec les revalorisations salariales décidées dans le cadre du dialogue social et la création de 12 820 nouveaux postes budgétaires. Elles ont été réalisées à 99,6%, en économie de 306 millions de dirhams comparativement à la Loi de Finances 2009. Cette économie s'explique par le retard enregistré par certains départements dans le traitement des avancements d'échelon et de grade dont notamment le Ministère de l'Education Nationale.

Par rapport au PIB, la masse salariale a connu une baisse tendancielle depuis 2005 imputable aux efforts déployés (limitation des postes budgétaires ouverts par les Lois des Finances, non remplacement des postes libérés suite aux départs à la retraite, départ volontaire à la retraite, suppression des recrutements dans les basses échelles…). Centrés sur les postes budgétaires, ces efforts restent insuffisants et devraient être couplés à une meilleure gestion des crédits à travers l'articulation de la prévision budgétaire avec la gestion des ressources humaines et la responsabilisation des ordonnateurs dans la perspective du passage des crédits évaluatifs aux crédits limitatifs. La mesure introduite au niveau de la Loi de Finances 2010 concernant la suppression des postes budgétaires vacants et non utilisés marque un premier pas dans ce sens.

Pour ce qui est des dépenses des autres biens et services, les montants émis ont été supérieurs aux prévisions de 9,8%, ce qui les a portées à 46,6 milliards de dirhams en 2009. En termes de PIB, ces dépenses ont représenté 6,3% en 2009 contre 5,4% en 2008.

1.1.3.3. Intérêts de la dette

La structure du budget continue à se caractériser par la baisse du poids des intérêts de la dette qui ont perdu près de 9,8 points dans la structure du budget au cours de la dernière décennie en représentant 8,8% des dépenses en 2009 contre 16,4% en 2001.

En se situant à 96,3%, le taux de réalisation des prévisions des charges en intérêts révèle une économie de 675 millions de dirhams en 2009, imputable notamment aux intérêts de la dette intérieure. En proportion du PIB, les intérêts de la dette ont représenté 2,4% suite à une baisse de 5% des intérêts de la dette intérieure, tandis que les charges des intérêts de la dette extérieure ont augmenté de 0,7%.

En dépit de la poursuite de la gestion active de la dette extérieure, la hausse des intérêts de la dette extérieure, constatée à partir de 2006, trouve son origine dans la mobilisation des financements extérieurs conformément à la nouvelle stratégie du Trésor visant à augmenter à 25% la part de la dette extérieure dans le portefeuille globale de la dette du Trésor. Toutefois, le coût implicite de la dette extérieure a enregistré une baisse de 30 points de base par rapport à l'année 2008.

En ce qui concerne la dette intérieure, la charge en intérêts a été maîtrisée comme résultat de la baisse du taux apparent (une réduction de 25 points de base par rapport à 2008) à 5,1%, en rapport, notamment, avec la baisse de l'encours en raison de la maîtrise du déficit budgétaire au cours des dernières années.

1.1.3.4. Dépenses de compensation

La charge supportée par le Budget Général de l'Etat au titre de la compensation[54] est passée de 30,9 milliards de dirhams en 2008 à 12,2 milliards de dirhams en 2009, en raison essentiellement de la charge relative aux produits pétroliers et au gaz butane (65% de la charge totale) suite à la baisse de leurs cours sur les marchés internationaux.

La charge nette de la compensation a baissé de 60,5% par rapport à 2008, et sa part dans le budget de l'Etat est passée de 16,1% à 6,2% en 2009. En termes de PIB, elle a représenté 1,7%, en baisse de 2,8 points par rapport à son niveau en 2008.

[54] Non compris les dépenses du Fonds de soutien des prix.

Ce poste subit, depuis quelques temps, une forte pression à la hausse. Le dépassement des prévisions de la Loi de Finances 2008 de 16,5 milliards de dirhams s'explique par le non provisionnement lors de la préparation de la Loi de Finances qui a tablé sur un cours du baril de 75 dollars et qui a été largement dépassé pour avoisiner les 100 dollars. En revanche, en 2009, les dépenses de compensation ont enregistré une économie de 15,7 milliards de dirhams par rapport à la Loi de Finances. Cet allégement s'explique par le recul du cours du pétrole brut sur le marché international pour se situer aux alentours de 63 dollars/baril contre une hypothèse de 100 dollars/baril adoptée par la Loi de Finances 2009. Il s'explique également par les économies réalisées notamment suite au ciblage des communes les plus pauvres dans la répartition du contingent de la Farine Nationale du Blé Tendre subventionné et suite à la révision de la structure des prix des produits pétroliers, qui est entrée en vigueur le 16 février 2009. Cette structure a atténué la volatilité des prix de ces produits et a supprimé plusieurs composantes qui alourdissaient la charge de compensation tel que le coefficient d'adéquation.

En perspective de réforme, une expérience pilote de ciblage direct, en l'occurrence le RAMED[55], a été lancée dans la région de Tadla-Azilal. En cours d'évaluation, ses résultats serviront à tirer des enseignements importants pour la réforme globale du système de compensation.

En effet, la réforme du système de compensation, lancée à partir de 2008, projette l'amélioration du ciblage des dépenses de la compensation ainsi que le renforcement de la protection sociale pour un meilleur ciblage des citoyens qui en ont le plus besoin et ce, par la mise en place d'un programme de transferts monétaires directs conditionnels. C'est ainsi que le Gouvernement a lancé, à partir de 2008, le programme des aides sociales pour l'accès à l'éducation (TAYSSIR).

Encadré 7 : La politique de ciblage : Cas du Mexique et du Chili

La compensation des produits de première nécessité porte actuellement sur le sucre, la farine, le tournesol et les produits pétroliers. Elle implique notamment le paiement par l'Administration au profit d'un certain nombre d'intervenants de la différence entre le prix de revient et le prix de vente au public. Cependant, certaines particularités existent au niveau de chaque type de produit subventionné.

Ce type de dépenses continue de peser sur le budget de l'Etat, particulièrement durant les dernières années, où les cours internationaux des denrées alimentaires et des produits pétroliers ont connu de fortes hausses. En outre, ce type de dépenses profite indistinctement aux riches et aux pauvres, par conséquent une politique de ciblage devrait être mise en œuvre et liée à la réalisation d'objectifs de développement social tels que la scolarisation des enfants, la vaccination, la participation aux programmes d'alphabétisation ...

Pour limiter le coût des subventions aux produits de base, les expériences internationales réussies sont orientées dans leur majorité vers les transferts monétaires conditionnels. Cela signifie que les politiques de subvention sont couplées à d'autres actions sociales dont la réalisation des objectifs donne la possibilité de bénéficier des soutiens financiers de l'Etat.

1. Transferts Monétaires Conditionnels au Mexique (Oportunidades/Progresa)

Oportunidades/Progresa est un programme de transferts monétaires conditionnels mis en œuvre par le Mexique en 1997. Il a pour objet de fournir une assistance aux familles vivant dans l'extrême pauvreté. Il s'agit plus précisément de renforcer la capacité de ces familles à améliorer leurs conditions de vie. Le programme comporte trois composantes : l'éducation, la santé et la nutrition. Pour bénéficier des transferts, les populations cibles doivent répondre à certaines conditions fortement liées aux dites composantes telles que : inscrire leurs enfants de moins de 18 ans à l'école, s'inscrire dans une unité sanitaire et assister aux visites sanitaires familiales et utiliser l'aide reçue pour améliorer le bien-être familial.

Le programme Oportunidades/Progresa est financé exclusivement par le budget fédéral. Le coût total de ce programme est de l'ordre de 2,2 milliards de dollars en 2004, soit 0,32% du PIB. Le Ministère du Développement Social est responsable de la coordination du programme, en collaboration avec le Ministère

[55] Pour plus de détail, voir titre 4.2.1, page 147.

de la Santé et le Ministère de l'Education. Pour la sélection des familles bénéficiaires, elle se fait en trois étapes. D'abord, la méthode consiste à retenir les zones géographiques présentant les taux de pauvreté les plus élevés. Ensuite, une vérification est opérée pour s'assurer de l'accès aux unités sanitaires et scolaires et de la capacité de ces dernières à fournir les services requis. A l'intérieur des zones géographiques ciblées, les personnes bénéficiaires sont sélectionnées en recourant notamment aux enquêtes sur les ménages qui permettent de déterminer le niveau de pauvreté de la famille en fonction d'un certain nombre d'indicateurs de base, en particulier le revenu par tête qui est comparé à un seuil de pauvreté calculé à partir d'un panier alimentaire de base. Seules les familles dont le revenu se trouve en dessous du seuil de pauvreté sont habilitées à recevoir les transferts. Et enfin, pour arrêter les listes des familles bénéficiaires, une vérification est effectuée dans le cadre de réunions communautaires.

L'aide alimentaire s'élève à 15 dollars par mois et par famille en plus des montants de bourses d'éducation qui varient selon le niveau. Les transferts monétaires sont remis aux femmes afin de promouvoir leur rôle et de réduire le risque d'une mauvaise utilisation de ces transferts car, selon des estimations, 70% de l'aide accordée aux femmes est utilisée pour améliorer la quantité et la qualité de l'alimentation du ménage.

En termes d'impact, la mise en œuvre du programme Oportunidades/progresa a eu un impact positif indéniable sur la pauvreté notamment dans les domaines ciblés par le programme à savoir l'éducation, la santé et la nutrition. En effet, ce programme a permis la réduction de la pauvreté monétaire pour 30% des bénéficiaires et de la sévérité de la pauvreté pour 45% des bénéficiaires.

2. Programmes de ciblage au Chili : « Programa Puente » et «Chile Solidario »

Le « Programa Puente », conçu en 2001 par le Fonds Chilien pour l'Investissement et la Solidarité (FOSIS), a été intégré en janvier 2002 à un programme plus élargi offrant une assistance monétaire aux personnes pauvres : « Chile Solidario ».

Le « Programa Puente » est un programme qui offre un soutien psychosocial aux familles pauvres et les assiste pour acquérir les aptitudes et les compétences nécessaires pour sortir de la pauvreté. Il comprend 4 composantes : en plus du soutien psychosocial, le financement des initiatives favorisant la sortie de la pauvreté, la formation et le monitoring et l'évaluation. Plus particulièrement, le programme assiste les familles dans la construction des sept piliers qui leur permettront de sortir de la pauvreté. Il s'agit notamment de l'identification (disposition d'une carte d'identité), de la santé, de l'éducation, des conditions d'habitation, de la dynamique familiale, de l'emploi et du revenu.

La gestion de ce programme est confiée au Ministère du Plan. L'assistance psychosociale dans le cadre du programme « Programma Puente » est, quant à elle, gérée par les municipalités qui coordonnent le personnel technique chargé de rendre visite aux familles et qui est recruté parmi le personnel travaillant dans les agences publiques locales.

L'identification des familles bénéficiaires se fait sur la base des informations contenues dans « Ficha CAS-2 » qui est un outil permettant de classer les familles demandeuses de l'assistance sociale selon leurs besoins en leur accordant un nombre de points variant entre 350 et 750. Le nombre de points le plus élevé correspond à des situations de grand besoin. Le calcul est effectué en prenant en compte 13 variables regroupées en 4 groupes de facteurs : l'habitat, l'éducation, l'emploi et le revenu net.

Un élément de conditionnalité est introduit au niveau du programme puisque les familles doivent signer un contrat par lequel elles doivent s'engager à réaliser le programme et sont tenues responsables de son évolution, c'est à dire la sortie ou non de l'extrême pauvreté. Ce contrat familial d'engagement porte sur 53 conditions regroupées en 7 grands piliers considérés comme minimaux pour arriver à sortir de l'extrême pauvreté.

Outre le soutien psychosocial dans le cadre du « Programma Puente », les familles pauvres reçoivent des bons de protection, des transferts monétaires garantis, un accès préférentiel à la formation et aux programmes de sécurité sociale, et une assistance à l'emploi.

Les bons de protection se présentent sous forme d'aide monétaire directe conditionnelle remise en général à la femme. Le montant du bonus diminue au fur et à mesure de la participation au programme qui dure 24 mois.

Les transferts monétaires garantis représentent l'aide monétaire à laquelle la famille a droit en fonction de son statut. Cette aide se compose d'une subvention unitaire par famille accordée aux membres dont l'âge est inférieur à 18 ans, à condition d'assurer leur scolarisation régulière, d'une pension pour les personnes âgées de

65 ans et plus et pour les personnes handicapées et d'une subvention à la consommation d'eau potable qui peut atteindre 100% pour une consommation limitée à 15 m³.

Le programme « Chili Solidario » a pour objet d'aider les familles à sortir de l'extrême pauvreté en les intégrant dans le système gouvernemental de sécurité sociale. Près de 225.000 ménages ont été concernés pour la période 2002-2005.

Par ailleurs, les personnes bénéficiaires du programme « Chili Solidario » ont un accès préférentiel aux programmes sociaux tant privés que publics : Education, formation et emploi, amélioration des conditions d'habitation, soutien aux personnes handicapées, réhabilitation et prévention de la drogue et assistance, prévention et lutte contre la violence familiale.

1.1.3.5. Dépenses d'investissement

En se situant à 43,8 milliards de dirhams en 2009, soit 5,9% du PIB, les dépenses d'investissement[56] ont été réalisées à hauteur de 120,9%. Elles ont dépassé le montant des émissions prévues de 7,6 milliards de dirhams en raison de l'importance des fonds de concours et des crédits de report. Le montant des crédits d'investissement reportés de l'année 2007 sur l'année 2008, s'élève à 11 milliards de dirhams contre 9,3 milliards de dirhams reportés de 2006 sur 2007, soit une hausse de 18%. Cette croissance soutenue des crédits de report s'est poursuivie en 2009 dans la mesure où le taux d'accroissement enregistré a été de l'ordre de 15,5%.

1.1.4. Déficit budgétaire et son financement

En 2009, le solde des comptes spéciaux du Trésor a avoisiné 9 milliards de dirhams contre 2 milliards prévus dans la Loi de Finances. Il convient de signaler, à ce titre, l'émergence de cette catégorie de recettes qui a contribué de manière soutenue à la réduction du déficit budgétaire de près de 5,2 milliards de dirhams en moyenne annuelle sur la période 2002-2008, soit 1 point du PIB. En 2009, ce solde positif a représenté l'équivalent de 1,2% du PIB.

Compte tenu du solde positif des Comptes Spéciaux du Trésor, l'exécution des recettes et des dépenses de l'Etat s'est traduite par un déficit budgétaire de l'ordre de 15,9 milliards de dirhams, soit 2,2% du PIB au lieu d'un déficit de près de 21,4 milliards de dirhams ou 2,9% du PIB prévu initialement.

En présence d'une réduction des arriérés de paiement du Trésor de 4,1 milliards de dirhams, la situation s'est soldée par un besoin de financement de près de 20 milliards de dirhams. Au regard d'un flux net positif au niveau du financement extérieur de l'ordre de 12,7 milliards de dirhams, le financement intérieur a connu une hausse de 7,3 milliards de dirhams.

Après l'année 2007 qui constitue un point d'inflexion au niveau de la politique de financement extérieure dans la mesure où elle se distingue par l'augmentation des fonds mobilisés sur le marché financier international et auprès des bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux, l'année 2009 ne fait pas exception, et c'est pour la troisième fois depuis la fin du rééchelonnement que le flux net est devenu positif.

Ainsi, en dépit de la poursuite du démantèlement tarifaire, de l'importance des coûts budgétaires découlant des réformes et de la prise en charge de certaines dépenses exceptionnelles, notamment, le règlement des arriérés de la CMR, de la progression sensible des dépenses d'investissement, l'exécution des Lois de Finances a été marquée par la réduction du déficit budgétaire grâce à la performance enregistrée au niveau des recettes. En effet, le solde budgétaire hors privatisation a été ramené d'un déficit de 4,1% du PIB en 2002 à 2,2% en 2009, soit un ajustement de l'équivalent de 1,9% du PIB.

[56] Non compris les dépenses du Fonds spécial routier.

En 2009, le solde primaire[57] a été excédentaire de 0,2% du PIB, alors que celui qui stabilise le taux d'endettement correspond à un déficit primaire de 0,7 point du PIB. Il en est résulté un déficit budgétaire soutenable de 3,1% du PIB contre 2,2% effectivement enregistré. Ceci s'est traduit par une baisse du taux d'endettement direct du Trésor qui s'est situé à 46,9% du PIB.

1.1.5. Evolution du taux d'endettement direct du Trésor

En matière d'endettement, la consolidation des équilibres fondamentaux a permis de maîtriser les besoins de financement du Trésor dans des proportions compatibles avec les objectifs du Gouvernement, ce qui a permis de réduire de manière significative le ratio de la dette et d'améliorer son profil.

C'est ainsi que le taux d'endettement global du Trésor est passé de 63,8% en 2002 à 46,9% en 2009, soit une baisse de 16,9 points de PIB en 7 ans, ce qui constitue le meilleur indicateur de la soutenabilité de la situation des finances publiques. Cette diminution provient non seulement de l'amélioration de la gestion de la dette intérieure mais aussi de la poursuite de la gestion active de la dette extérieure à travers le remboursement par anticipation par le Trésor de dettes onéreuses, la conversion de dettes en investissements et le recours aux opérations de swaps pour maîtriser les risques de taux d'intérêt et de change.

Cette évolution de la dette, contrairement à ce qu'elle pourrait susciter comme inquiétudes, n'a pas exercé d'effets d'éviction ou des retombées négatives sur le comportement des ménages. En effet, les faits constatés sur une période suffisamment longue montrent que, contrairement à certaines économies, où la hausse de la dette intérieure s'accompagne généralement d'une hausse des taux d'intérêt, ces effets n'ont pas eu lieu pour l'économie marocaine en raison, essentiellement, d'une évolution positive des fondamentaux de l'économie et de la pertinence de la gestion de la dette qui a contribué à favoriser la détente des taux d'intérêt

La baisse du ratio d'endettement direct du Trésor à 46,9% du PIB contre 47,3% en 2008 est le résultat combiné d'une baisse du ratio de la dette intérieure de 1,2 point du PIB pour atteindre 36,2% et d'une hausse de la dette extérieure de 0,8 point du PIB pour se situer à 10,7%.

1.1.6. Analyse de la soutenabilité des finances publiques

Les performances économiques réalisées au cours de ces dernières années ont conforté la poursuite de la consolidation budgétaire à travers la maîtrise des dépenses hors compensation et la performance des recettes, notamment, fiscales. Le solde budgétaire a été ramené d'un déficit de 1,5% du PIB en 2006 à un léger excédent de 0,4% du PIB en 2008 après 0,7% du PIB en 2007, contre une prévision initiale d'un déficit de l'ordre de 3%. Ce résultat positif a été réalisé dans un contexte international défavorable marqué par le renchérissement des cours des matières premières et des produits énergétiques conjugué à l'apparition des premiers signes de la crise financière internationale. Un tel résultat trouve son origine au niveau de la performance des recettes, notamment fiscales.

Toutefois, en dépit des efforts déployés, les pressions sur les dépenses publiques pourraient s'intensifier, notamment, sous l'effet de facteurs internes liés aux exigences d'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles. Dans cette perspective, des choix difficiles en matière d'affectation des ressources s'imposent. La Loi de Finances 2010 s'inscrit dans ce contexte, sachant que les réformes en cours, notamment la gestion budgétaire axée sur les résultats et la mise en place du cadre de dépenses à moyen terme, pourraient permettre d'optimiser les choix possibles dans un contexte de rareté des ressources.

[57] C'est le solde budgétaire hors intérêts de la dette.

En matière d'investissement public, la Loi de Finances 2010 traduit la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leurs efforts de soutien à l'activité économique et de maintenir l'élan des grands chantiers et des politiques sectorielles (53,8 milliards de dirhams).

La Loi de Finances 2010 intervient dans un contexte caractérisé par un environnement international marqué par une période d'instabilité financière sans précédent. Les pays qui disposent d'un espace budgétaire relativement soutenable ont réussi à appuyer la demande. La crise a mis en évidence l'importance de disposer de pareilles marges pour financer des mesures contra-cycliques en cas de ralentissement économique. Pour la plupart, les pays touchés par la crise ont procédé à cette stimulation budgétaire à partir de l'année 2009 à travers la mise en œuvre des plans de relance de grande envergure. Il en a résulté un retour vers le financement de l'économie par des déficits publics parfois inégalés.

Pour le cas propre du Maroc, la politique fiscale volontariste menée par les pouvoirs publics depuis le début de cette décennie a permis une amélioration des recettes fiscales mettant nos finances publiques en position de supporter les effets de la crise. Cette amélioration a non seulement favorisé la réduction du taux d'endettement et insufflé un nouvel élan à l'investissement public mais elle a aussi permis d'assurer le financement nécessaire des réformes économiques et financières engagées par notre pays au cours des dernières années.

En 2008, le solde primaire a été excédentaire de 3,1% du PIB, alors que celui qui stabilise le taux d'endettement[58] correspond à un déficit de 3% du PIB. Il en est résulté la possibilité d'un déficit budgétaire soutenable de 5,6% du PIB contre un solde excédentaire effectivement enregistré de 0,4% du PIB. Ceci s'est traduit par une baisse du taux d'endettement direct du Trésor qui s'est situé à 47,3% du PIB.

Par ailleurs, il convient de souligner que si durant la période 1998-2002 un excédent primaire moyen d'environ 1,9% du PIB devait laisser inchangé le ratio dette/PIB, au cours de la période 2003-2008, un déficit primaire moyen d'environ 0,9% du PIB était suffisant pour parvenir au même résultat. Il en découle un desserrement de plus en plus important de la contrainte budgétaire de l'Etat. En effet, le déficit budgétaire soutenable a été de l'ordre de 4,1% du PIB entre 2003 et 2008 contre 2,4% du PIB sur la période 1998-2002.

En 2009, le solde primaire a été excédentaire de 0,2% du PIB, alors que celui qui stabilise le taux d'endettement correspond à un déficit de 0,7% du PIB. D'où un déficit budgétaire soutenable de 3,1% du PIB contre 2,2% effectivement réalisé au titre de cet exercice. Ainsi, une légère baisse du taux d'endettement a été possible au titre de l'année 2009 malgré l'essoufflement remarquable au niveau des recettes mais qui a été plus que neutralisé par les économies réalisées au niveau des dépenses de la compensation. En plus de l'impact de la crise économique et financière internationale sur les résultats escomptés au niveau de certains secteurs, l'essoufflement des recettes s'explique aussi par l'impact des réformes de l'IS et de l'IR ainsi que par le fait que l'année 2008 comportait une composante importante de recettes exceptionnelles.

Le taux d'endettement devrait, par contre, s'orienter à la hausse en 2010 parce qu'il faudrait dégager un déficit primaire ne dépassant pas 0,4% du PIB pour stabiliser le taux d'endettement alors que la situation des finances publiques fait ressortir un déficit primaire de 1,9% du PIB. Le choix volontaire d'une politique budgétaire expansionniste devrait se traduire par un dépassement de près de 1,**2** point du déficit budgétaire soutenable, estimé en 2010 à 2,8% du PIB.

[58] Ce taux est celui qui permet de stabiliser le taux d'endettement à un niveau déterminé. Il est défini comme étant l'écart entre le taux de croissance de l'économie et le taux d'intérêt apparent de la dette à l'instant t, multiplié par le taux d'endettement à l'instant t-1.

L'orientation actuelle des finances publiques a été fondée sur une logique d'appui à une croissance positive relativement supérieure à celle attendue par nos principaux partenaires. La contribution de l'Etat à cet élan de croissance passe par l'effort consenti pour baisser la pression fiscale et par l'engagement à soutenir l'activité par le biais des dépenses tant au niveau de la consommation qu'au niveau de l'investissement. Cette politique, si elle autorisait un supplément de croissance non négligeable, elle pose néanmoins la problématique de la réduction du déficit budgétaire dans des termes moins aisés. Le financement de ce déficit ne poserait, cependant, pas de problème particulier en raison, notamment, de la situation soutenable des finances publiques marocaines et de la qualité de la signature du Maroc auprès des bailleurs de fonds.

Toutefois, la question de la soutenabilité de la balance des paiements s'impose aujourd'hui à la réflexion comme étant une préoccupation majeure notamment pour ce qui concerne la nature et la qualité de l'offre exportable marocaine et de la compétitivité de l'économie nationale.

1.2. Analyse des Finances Locales

Les Collectivités locales ont un poids croissant dans l'économie. Les dépenses des administrations publiques locales ont représenté 3,7% du PIB en 2009 contre 1,5% en 2002. Les collectivités locales ont assuré près de 1,4% du PIB au titre de l'investissement, dont le rôle a été particulièrement important en période de crise ; sachant que ces dépenses n'ont pas dépassée 0,9% du PIB en 2002. L'analyse des finances des collectivités locales sur la période 2000-2004 a montré que les recettes de fonctionnement ont permis de couvrir largement les dépenses de fonctionnement et celles d'investissement, ce qui s'est traduit par la réalisation des excédents avoisinant 0,3% du PIB. A partir de l'année 2005, le nouveau rythme affiché au niveau des dépenses d'investissement a généré des déficits qui restent toutefois limités et les dépenses d'investissement ont été couvertes en moyenne à hauteur de 75% par les recettes de fonctionnement.

1.2.1. Analyse des ressources

La part de l'État au titre des transferts dans les recettes de fonctionnement du budget principal des collectivités locales dépasse 50% sur la dernière décennie. Ces ressources ont atteint 24 milliards de dirhams en 2009 contre 14 milliards de dirhams lors de l'exercice budgétaire 2002, soit un accroissement annuel moyen de 8% contre une progression de 9,5% pour les recettes fiscales du budget de l'Etat. La dynamique particulière enregistrée sur le plan fiscal à partir de 2005, en rapport avec le lancement de la deuxième génération de réformes fiscales, n'a pas manqué de se traduire par une amélioration des recettes des collectivités locales dont le taux d'accroissement moyen a été de 10,3% entre 2005 et 2009.

En 2009, le budget principal a contribué à hauteur de 88,1% à la formation de ces recettes tandis que la contribution des comptes spéciaux a été de l'ordre de 11,3%, alors que celle des budgets annexes demeure négligeable, soit 0,6%. Les recettes de fonctionnement du budget principal, la composante essentielle, reposent sur deux grandes familles de recettes ; les recettes fiscales propres telles que définies par la Loi n°47-06 sur la fiscalité des collectivités locales, entrée en vigueur le 1er janvier 2008, sont composées de ressources gérées par les collectivités locales (22,5%) et d'autres gérées pour son compte (20,6%). La deuxième famille est formée des ressources transférées (56,9%).

Tableau 4 : Evolution de la structure des recettes de fonctionnement du budget principal (En %)

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Budget principal	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**
Ressources gérées par les CL	**20,8**	**18,0**	**19,0**	**21,8**	**24,8**	**22,8**	**24,6**	**22,5**
Taxe locales et recettes diverses	6,8	4,4	4,0	5,6	8,8	10,8	12,5	12,4
Produits des services	8,2	7,4	7,0	8,2	8,0	3,8	3,8	3,2
Revenus des biens	5,8	6,2	8,0	8,1	8,0	8,2	8,4	6,9
Ressources gérées pour le compte des CL	**23,7**	**24,2**	**25,1**	**25,2**	**23,6**	**24,2**	**21,1**	**20,6**
Taxe sur les services communaux (TE)	11,1	11,5	12,5	12,7	12,2	12,2	11,6	10,9
Taxe d'habitation (TU)	3,7	3,9	4,0	4,1	3,8	4,1	1,6	1,4
Taxe professionnelle (Patente)	9,0	8,9	8,7	8,4	7,6	7,8	7,9	8,2
Ressources transférées	**55,5**	**57,8**	**55,9**	**53,0**	**51,6**	**53,0**	**54,3**	**56,9**
Part dans le produit de la TVA	53,7	55,6	53,3	49,4	45,8	48,5	50,0	52,2
Part des régions dans IS / IR	1,8	2,2	2,3	2,3	3,8	2,9	3,2	3,1
Fonds concours	0,0	0,0	0,3	1,2	1,9	1,6	1,0	1,6

Source : Calcul DEPF

1.2.1.1. Les ressources fiscales propres

Les collectivités locales disposent de leurs propres ressources qui ont atteint 9,1 milliards de dirhams en 2009 contre 5,9 milliards de dirhams en 2002, soit un taux de croissance annuel moyen de 6,4%. Ces recettes sont composées de ressources gérées par les collectivités locales (52,3%) et d'autres gérées pour le compte des collectivités locales (47,7%).

Les ressources gérées par les collectivités locales

Les ressources gérées par les collectivités locales ont atteint 4,8 milliards de dirhams en 2009 et sont essentiellement composées de taxes locales (55,1%), de produits des services (14,3%) et des revenus des biens (30,6%). Elles ont connu une amélioration nette de leur rendement au cours des cinq dernières années pour atteindre un taux d'accroissement moyen de 9,4% contre 4% sur la dernière décennie. Par ailleurs, il existe un potentiel fiscal important à ce niveau dans la mesure où les taux de certains impôts ou redevances sont fixés par les élus alors que la valorisation du patrimoine des collectivités locales présente des marges importantes.

Sur la période sous revue, la part des ressources gérées par les collectivités locales dans les recettes de fonctionnement varie d'une région à l'autre : elle est de l'ordre de 10,4% pour la région de Guelmim-Smara et de 29,9% pour la région de Tanger –Tétouan contre une moyenne nationale de 20,1%. Pour les régions de Tanger-Tétouan, Gharb-Chrarda-Béni Hssen, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Grand Casablanca et Rabat-Salé-Zemmour-Zaer, cette part a été supérieure à 24%.

Les ressources gérées pour le compte des collectivités locales

Les ressources gérées pour le compte des collectivités locales ont atteint 4,4 milliards de dirhams en 2009. En termes de structure, les collectivités locales reposent, en premier lieu, sur la taxe sur les services communaux (plus de 50%) et dans une proportion également importante sur la taxe professionnelle (40%). La taxe d'habitation, quant à elle tend à devenir une ressource de second rang et participe peu au financement de l'ensemble des communes. En effet, elle n'a représenté que 6,7% en 2009 contre près de 15% au début de la décennie.

Le produit de ces dotations a augmenté annuellement de 4,7% entre 2002 et 2009 et de 3,1% sur la période 2005-2009. Ce ralentissement est dû en grande partie au développement limité des bases de la taxe sur les services communaux (4,6% contre 6,7%) et de l'importante baisse de la taxe d'habitation (17,6% contre 7%) en rapport avec la baisse des taux d'imposition et l'élévation du plafond exonéré de 3.000 à 5.000 dirhams dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale. Quant à la taxe professionnelle, l'amélioration du rythme (8% contre 5,5%) s'explique largement par l'ajustement des bases et des taux d'imposition ainsi que par l'intégration de la taxe urbaine professionnelle dans la taxe professionnelle à partir de 2008.

La part des ressources gérées pour le compte des collectivités locales dans les recettes de fonctionnement se situe entre 0,1% pour les régions Oued-EL Dahab-Lagouira et Laayoune-Boujdour et 50,2% pour les régions du Grand-Casablanca contre une moyenne nationale de 21,6%. Les quatre régions qui ont dépassé la moyenne nationale sont : la région du Grand-Casablanca (50,2%), la région de Rabat-Zemmour-Zaer (37,4%), la région de Doukala-Abda (26,5%) et la région du Gharb-Chrarda-Béni Hssen (22,3%).

1.2.1.2. Les ressources transférées

Les transferts d'impôts de l'Etat comportant un mécanisme de péréquation en vue de réduire les inégalités entre les régions représentent 57% des recettes de fonctionnement. Ces recettes se composent des transferts de 30% au titre de la TVA (91,8%), des transferts de 1% des recettes de l'IS et de l'IR aux régions (5,5%) et des fonds de concours (2,8%).

En 2009, ces transferts se sont élevés à 12 milliards de dirhams contre 8,1 en 2005, soit un taux de croissance annuel moyen de 10,5%. Les dotations de l'Etat correspondant à 30% du produit global de la TVA attribuées aux collectivités locales constituent une composante importante de ces ressources transférées (11,1 milliards de dirhams en 2009 contre 7,5 milliards de dirhams en 2005 soit une hausse annuelle moyenne de 10%). L'importante hausse des dotations au titre de la TVA depuis 2005 est en rapport avec la réforme fiscale en général et celle de la TVA en particulier.

En outre, les transferts des recettes de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (1% des recettes nationales de l'IS et de l'IR) se sont établies à 660 millions de dirhams en 2009 contre 353 millions de dirhams en 2005, soit un rythme de croissance important de 16,9% en moyenne annuelle. Cette évolution est la résultante de la mutation de la structure des recettes fiscales au cours des dernières années en faveur des impôts directs, particulièrement l'impôt sur les sociétés.

Les ressources transférées représentent plus de 50% des recettes de fonctionnement pour l'ensemble des régions à l'exception du Grand-Casablanca, de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et de Tanger-Tétouan dont les ressources sont dominées par les recettes propres qui ont représenté respectivement 25,1%, 42,4% et 48,9%.

1.2.2. Potentiel fiscal : les perspectives de développement des ressources des Collectivités locales

Le paysage des collectivités locales demeure marqué par une insuffisance d'utilisation des ressources financières allouées. Ces ressources sont marquées par une augmentation continue des transferts de l'État, une disponibilité d'excédents non utilisés et par l'existence d'une trésorerie importante au niveau du Fonds « Part dans le produit de la TVA ». Ce fonds dégage en moyenne annuelle un excédent de plus de 5 milliards de dirhams sauf pour l'exercice 2009.

A côté de l'utilisation limitée des ressources disponibles, les collectivités locales présentent un potentiel de ressources non négligeables en rapport avec la réforme de la fiscalité locale et celle nationale.

Encadré 8 : Réforme de la fiscalité locale

Une importante réforme a été apportée au niveau des ressources des collectivités locales. Il s'agit de la Loi n°47-06, entrée en vigueur le 1er janvier 2008, qui a eu comme objectif de doter ces dernières d'un système fiscal performant et moderne en ce sens qu'il vise la simplification de la fiscalité locale, son harmonisation avec celle nationale et l'accompagnement de la politique de décentralisation. Les principaux apports de cette réforme sont :

- Taxe professionnelle : réduction des tranches et des taux d'imposition de 6 à 3 ainsi que la suppression de la taxe urbaine professionnelle suite à son intégration dans la taxe professionnelle ;
- Taxe des services collectifs : augmentation sensible des taux qui passent de 10 à 10,5% et de 6 à 6,5% ;
- Taxe d'habitation : baisse des tranches et des taux d'imposition de 6 à 3 et élévation du plafond exonéré de 3.000 à 5.000 dirhams ;
- Réduction du nombre de taxes locales qui passe de 42 à 17 par la suppression des taxes dont les rendements sont très faibles. Les communes urbaines et rurales collectent 11 taxes, les préfectures et provinces 3 taxes et les régions 3 autres taxes ;
- Réforme et changement des appellations des taxes locales gérées par le Ministère de l'Economie et des Finances. Ainsi, la patente devient taxe professionnelle, la taxe urbaine devient taxe d'habitation et la taxe d'édilité s'appelle dorénavant taxe des services collectifs ;
- La répartition des recettes des taxes a été également révisée. Le tableau suivant récapitule l'ancienne et la nouvelle répartition :

Tableau 5 : Ancienne et nouvelle répartitions de la fiscalité locale (En %)

	Ancienne répartition			Nouvelle répartition		
	Patente	TU	TE	Taxe professionnelle	Taxe d'habitation	Taxe des services collectifs
Communes	90	90	90	80	90	95
BGE	10	10	10	4	4	0
Fonds de compensation communal	0	0		6	6	0
Chambres professionnelles	0	0	0	10	0	0
Régions	0	0	0	0	0	5
Total	100	100	100	100	100	100

- L'adaptation de la fiscalité locale à celle de l'Etat aux niveaux des sanctions, des amendes, du contrôle, des litiges et recouvrement. Ainsi, le code de recouvrement des créances publiques est désormais appliqué à la fiscalité des collectivités locales ;
- L'assouplissement des bases de calcul de l'assiette fiscale et des procédures de recouvrement. Le législateur a ainsi adopté le système déclaratif comme il a renforcé les prérogatives des conseils élus dans ce domaine. Pour ce qui est du recouvrement, la loi a unifié les procédures pour l'ensemble des taxes ;
- La taxe sur le transport public de voyageurs (taxis, autocars…) est désormais calculée sur la base de l'activité et non sur la licence. Par ailleurs, la liste des établissements ciblés par la taxe de séjour est élargie à travers l'intégration des Riads et Maisons d'hôtes ;
- Les exonérations au titre de la taxe professionnelle sont totales et de façon permanente pour plus d'une trentaine d'organismes (Sonadac, Sala Al Jadida ou encore les agences de développement etc.). Une réduction permanente de 50% est accordée aux contribuables ayant leur domicile fiscal ou leur siège ou exerçant une activité principale dans la province de Tanger.

1.2.2.1. Perspectives pour les taxes locales

Les dix-sept taxes locales produisent près de 5 milliards de dirhams. Les gains potentiels de la réforme résident dans une plus grande rigueur au niveau de la fixation des taux et de l'appréhension de l'assiette et dans une meilleure organisation du recouvrement.

Les disparités entre les régions en matière de fiscalité locale révèlent l'existence de capacités réelles de génération de ressources insuffisamment exploitées dans la plupart des régions. Le calcul des élasticités des différentes composantes de la fiscalité locale par rapport aux variables pertinentes de l'assiette fiscale révèle en effet d'importantes marges d'amélioration des rendements. Tel est le cas de la taxe d'habitation et de la taxe professionnelle en plus de la TVA où les coefficients d'élasticité se situent, selon le cas, entre 1,3 et 2.

1.2.2.2. Perspectives pour la TVA

La réforme de 1976 avait introduit deux lignes de subventions au profit des collectivités locales. Il s'agit de la ligne « Subventions d'équipement » et de la ligne « Subventions de fonctionnement ». Ces deux ressources ont été supprimées en 1996 et ont laissé la place à une dotation correspondant à 30% du produit global de la TVA, soit environ 2% du PIB.

Le système de répartition de la part des collectivités locales dans le produit de la TVA repose sur des principes visant à garantir à toutes les collectivités locales, sans distinction de taille ou de richesse fiscale, une dotation minimale sous forme d'un forfait, à assurer une péréquation entre les collectivités locales pour atténuer les inégalités fiscales et à récompenser l'effort de recouvrement des ressources propres.

S'agissant de la dotation non forfaitaire (destinée au paiement du personnel des collectivités locales), ce sont des circulaires du Ministère de l'Intérieur qui déterminent les répartitions. Cela laisse parfois le sentiment d'un traitement différencié selon les problématiques posées par les collectivités locales.

Si la répartition de la « dotation spéciale » relevait d'une clé de répartition stable et fondée sur une péréquation d'ajustement des inégalités, les collectivités locales les moins loties face à l'impératif des besoins pourraient être accompagnées pour optimiser l'usage des ressources. Une répartition plus équitable pousserait peut-être aussi les communes aisées à mobiliser davantage de ressources propres.

Les recettes des collectivités locales en général, devraient être consolidées dans les années à venir à la faveur du grand chantier de réforme que constitue le projet de régionalisation élargie.

1.2.3. Analyse des dépenses

Les dépenses des collectivités locales ont été caractérisées globalement durant la période 2002-2009 par la prépondérance des dépenses de personnel qui ont accaparé près de 39,4% du total des dépenses suivies des dépenses d'investissement (33,1%), de matériel (13,3%), des dépenses au titre de la dette (7,9%) et celles relatives aux subventions (6,3%). La gestion financière des collectivités locales, comparativement à celle du BGE, présente les symptômes d'une gestion financière plus saine puisque les dépenses d'investissement ont représenté près du tiers pour les Collectivités locales alors que cette part s'est limitée en moyenne à moins de 17% au niveau du BGE.

La part la plus importante des dépenses des collectivités locales a été réalisée en 2009 par la région du Grand-Casablanca (14,1%) suivie de celle de Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (10,7%) alors que la part des régions du Sud ne dépasse pas 6,2%. Parmi les 16 régions du Royaume, cinq régions ont accaparé plus de 50% des dépenses locales. Il s'agit du Grand-Casablanca, Souss-Massa-Daraâ, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Rabat-Salé-Zemmour-Zaer et Tanger-Tétouan.

Les communes concentrent l'essentiel des dépenses des collectivités locales. Ces dernières ont représenté en 2009, 77,3% du total des dépenses des collectivités locales (4,3 fois le niveau des provinces et préfectures et 16 fois le niveau des dépenses des régions).

La structure des dépenses du BGE sur la période 2002-2009 se différencie, également, par rapport à celle des collectivités locales par la prédominance des dépenses de matériel (21% pour l'Etat contre 13,3% pour les collectivités locales) et des dépenses au titre du service de la dette (12,5% pour l'Etat contre 7,9% pour les collectivités locales).

Les dépenses totales des collectivités locales ont représenté environ 11% des dépenses du BGE sur la période sous revue contre 23% en ce qui concerne la part de l'investissement. Cette importance des dépenses d'investissement peut être expliquée par la part des impôts transférés aux Collectivités locales et notamment la TVA qui a constitué en moyenne le tiers des ressources locales.

En pourcentage du PIB, les dépenses locales au Maroc sont faibles en comparaison avec certains niveaux enregistrés au niveau international. Elles ont représenté près de 3% en moyenne sur la période contre une moyenne de 11% pour les pays de l'UE. Cependant, il existe de fortes disparités entre les pays de l'UE en ce qui concerne la part des dépenses locales dans le PIB s'étalant entre 2,2% du PIB en Grèce et plus de 30% du PIB au Danemark au titre de l'année 2004.

Graphique 42 : Part des dépenses locales dans le PIB par pays

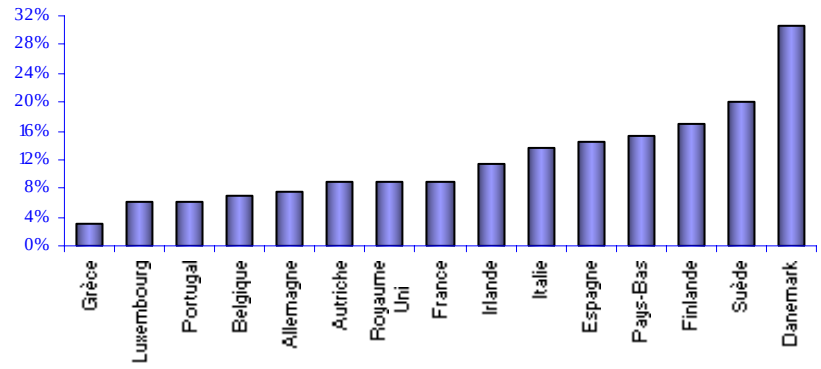

1.2.3.1. Dépenses de personnel

En comparaison avec les dépenses de personnel du BGE qui ont évolué en moyenne de 6,1% sur la période, celles des collectivités locales ont progressé de 8,7% en raison, notamment, de l'accroissement des effectifs suite à des recrutements massifs afin d'atténuer le taux de chômage des diplômés et de l'effet du dialogue social.

Les dépenses de personnel ont accaparé 39,3% du budget des collectivités locales contre une moyenne de 42,2% en ce qui concerne le BGE. Les régions les plus compétitives, à ce titre, sont Souss-Massa-Daraâ et Marrakech-Tensift-Al Haouz avec moins de 35% alors que l'Oriental et Laayoune-Boujdour ont dépassé les 45%. Parmi les facteurs qui expliquent cette différence, on peut citer la composition de la masse salariale dans les deux types d'administration. En effet, les effectifs des collectivités locales ont été de l'ordre de 130.000 agents en 2009 contre 490.000 au niveau de l'Etat, avec un taux d'encadrement de près de 14% contre 50% pour le personnel civil du BGE. Ce faible taux d'encadrement est à l'origine de la faiblesse du salaire moyen payé par les collectivités locales. En comparaison avec la masse salariale de l'Etat, le salaire moyen payé par l'Etat à ses agents est estimé à 8.900 dirhams par mois en 2009 contre 5.515 dirhams par mois pour le personnel des collectivités locales pour la même année.

1.2.3.2. Dépenses au titre de la dette

Le service de la dette a progressé de 4,9% au niveau des collectivités locales alors qu'il a reculé au niveau du BGE en moyenne de 0,2% sur la période 2002-2009. Les collectivités locales ne sont pas concernées au même degré, par la problématique de la dette. En effet, certaines régions ont recouru de manière prononcée à l'emprunt, c'est le cas de la région du Souss-Massa-Daraâ, Fès-Boulemane et Marrakech-Tensift-Al Haouz pour financer des dépenses d'investissement croissantes.

Par ailleurs, la part de l'emprunt dans les recettes de la région du Grand-Casablanca a été particulièrement faible (1,4%) alors que le service de la dette a accaparé une part importante des dépenses de cette région (9,2%). En outre, la région de Laayoune-Boujdour a recouru de manière très limitée à l'emprunt et de manière tardive jusqu'à la deuxième moitié des années 2000 (0,2% des recettes globales) ce qui s'est répercuté sur le service de la dette qui a représenté en moyenne plus de 4% des dépenses de la région entre 2002 et 2009.

1.2.3.3. Dépenses relatives au matériel

Les dépenses de matériel ont représenté en moyenne 6,1% des dépenses totales des collectivités locales contre 13,1% pour le BGE. L'importance des charges sociales et des dotations provisionnelles au niveau du budget de l'Etat est à l'origine de l'écart au niveau de ce type de dépenses. Par ailleurs, le taux d'encadrement du personnel de l'Etat est plus élevé que celui des collectivités locales (50% contre 14% en 2009) ce qui implique des charges sociales plus élevées. En outre, les dépenses de matériel des Collectivités locales ne tiennent pas compte des dépenses imprévues et des dotations provisionnelles à l'instar du BGE.

1.2.3.4. Dépenses d'investissement

Le système de péréquation de la TVA a renforcé les finances des collectivités locales et leur a permis de dégager des ressources importantes pour l'investissement. L'amélioration a, en particulier, bénéficié aux communes rurales. Pour investir, les collectivités locales ont aussi recours aux emprunts auprès du fond d'équipement communal (FEC).

Les dépenses d'investissement des collectivités locales ont représenté en moyenne 33% des dépenses totales entre 2002 et 2009 contre 16,8% pour le BGE. Cependant, le taux d'émission des dépenses d'investissement a été très faible par rapport à celui du BGE et qui a été amélioré sur la période sous revue : 26% en 2006 et 2007, 44% en 2008 et 48% en 2009. La globalisation de l'allocation TVA a atténué la tendance des communes à gonfler artificiellement les charges pour bénéficier des concours d'équilibre et d'investissement. Ceci a ralenti la progression des dépenses de fonctionnement et a donc renforcé l'épargne des collectivités locales.

1.2.4. Analyse du solde budgétaire

Seules les collectivités locales de deux régions ont pu réaliser un excédent budgétaire en 2009. Il s'agit des régions de Chaouia-Ouardigha et de Taza- Al Hoceima-Taounate avec 84,8 et 26,2 millions de dirhams respectivement. Les autres régions ont enregistré des déficits allant de 28,8 millions de dirhams pour la région de Doukala-Abda à 647,4 millions de dirhams pour la région du Souss-Massa-Daraâ.

Les régions qui ont amélioré leurs soldes budgétaires sont les régions de Chaouia-Ouardigha, Taza-Al Hoceima-Taounate, Doukala-Abda et Meknès-Tafilalet dont le déficit a été maintenu au niveau de 90 millions de dirhams alors que toutes les autres régions ont enregistré des déficits croissants sur la période étudiée en liaison avec des programmes d'investissement ambitieux, notamment pour les régions de Souss-Massa-Daraâ et de Fès-Boulemane.

Encadré 9 : y a-t-il des modèles qui se dessinent en matière des finances locales ?

La décentralisation, qui représente un choix irréversible et un chantier prioritaire, a fait l'objet de plusieurs réformes au Maroc depuis l'indépendance. Les réformes récentes allant dans le sens d'une décentralisation élargie ont permis de réaliser plusieurs travaux permettant d'apporter un éclairage des choix stratégiques. L'examen des expériences internationales est d'une importance capitale. En effet, l'analyse de la diversité des systèmes des finances locales des pays qui sont en avance permet de tirer des enseignements en matière du choix des modèles appropriés. L'accent a été mis sur cinq pays, il s'agit de l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Mais il convient, tout de même, de signaler la difficulté de donner des statistiques concernant les finances locales européennes du fait de la diversité des paysages institutionnels. Chaque paysage a sa propre histoire qui donne, aujourd'hui, un maquis institutionnel pour lequel il est très difficile de comparer des chiffres globaux.

L'analyse de l'expérience européenne en matière de finances locales, au cours des dernières années, a permis de dégager quatre grandes tendances : d'abord, les collectivités locales perdent de plus en plus leurs pouvoirs en matière de gestion des services fournis à l'ensemble des citoyens. Ensuite, ces collectivités dont le poids et les niveaux diffèrent sont soumises à des contraintes financières de plus en plus fortes. Enfin, la structure des recettes locales peut être qualifiée d'hétérogène.

Dans la plupart des pays, et pour respecter le pacte européen de stabilité et de croissance, c'est l'Etat qui se charge de fixer les règles générales en matière des finances locales. Cependant, les collectivités locales sont, pour la plupart, responsables de toutes les tâches de caractère public exécutées sur leurs territoires. Ce constat qui s'apparente à une règle générale n'exclut pas l'existence de particularités propres à chaque pays.

En Allemagne, les collectivités locales ont des compétences importantes et disposent de garanties constitutionnelles leur permettant d'agir librement. Néanmoins, leur fiscalité propre reste faible par rapport au reste de l'Europe et leurs ressources sont principalement constituées de subventions de l'Etat centrale (le Bund). Contrairement à celles allemandes, les collectivités régionales et locales espagnoles ont un poids économique important et jouissent d'un statut d'autonomie qui leurs permet de déterminer elles-mêmes leurs limites en matière de compétences. Les relations financières entre l'Etat espagnol et ces collectivités régionales s'orientent vers une coresponsabilité fiscale de ces deux acteurs.

En Italie, l'organisation des collectivités locales se place à mi-chemin du fédéralisme et du centralisme : l'Italie est «une et indivisible» République reconnaissant et favorisant les autonomies locales. Toutes les collectivités bénéficient d'une couverture financière intégrale pour l'ensemble des compétences exercées. Pour compenser les disparités territoriales, l'Etat met en place des dotations spécifiques et un système de péréquation. S'agissant des dépenses publiques locales, celles-ci représentent 32,5% des dépenses publiques en 2004. Pour le cas des Pays-Bas, les collectivités locales gèrent l'ensemble des questions locales par la mise en œuvre des politiques étatiques. Ces collectivités ont des dépenses locales importantes (35,1% des dépenses publiques en 2004) et sont très dépendantes de l'Etat pour leur situation financière.

Au Royaume-Uni, l'Etat central dispose d'une compétence législative illimitée et peut intervenir dans tous les domaines même ceux qui ont été délégués aux collectivités locales. Cependant, il a été reconnu à ces collectivités d'agir sur l'ensemble de leurs territoires, ce qui leur permet d'utiliser l'ensemble de leurs moyens financiers à condition de respecter la loi. Les finances locales restent donc largement contrôlées par l'Etat, avec des dépenses publiques locales représentant 29% des dépenses publiques au titre de l'année 2004.

Avec une autonomie fiscale faible, le Maroc ne fait pas exception par rapport aux modèles européens des finances locales caractérisées par une certaine faiblesse de l'autonomie fiscale. En effet, l'étude des finances des collectivités locales au Maroc montre que le degré d'autonomie réelle des collectivités locales à l'égard du pouvoir central reste limité.

C'est dans ce contexte d'idées qu'une nouvelle architecture institutionnelle s'est dessinée au Maroc dotant les collectivités locales d'un certain nombre de compétences. Une évaluation des mécanismes de péréquation et de transfert de ressources de l'Etat aux collectivités locales est aussi envisagée pour permettre des recommandations et propositions de nouvelles clés de répartition étant donné que les finances locales sont appréhendées comme un moyen de première importance pour générer le développement économique local.

2. POLITIQUES BUDGETAIRE ET FISCALE A MOYEN TERME

Plusieurs actions et réformes de politique fiscale et budgétaire ont été poursuivies ou lancées ces dernières années en vue de rationaliser le système fiscal et de moderniser la gestion des dépenses publiques.

2.1. Politique fiscale

Les principales mesures fiscales adoptées durant les dernières années reflètent la volonté de bâtir un système fiscal incitatif, plus simple et plus moderne. Il a été question, notamment, de baisser la charge fiscale et d'élargir l'assiette en vue d'assurer une plus grande longévité à la réforme. Cette dernière, entamée depuis plusieurs années a concerné depuis 2005 la TVA, en 2007, en 2009 et en 2010 l'IR avec notamment la révision du barème et, en 2008, la révision de l'imposition à la société. Poursuivant l'objectif de soutien de l'activité économique, les droits de douane subiront une réduction afin d'éviter un différentiel de taxation excessif entre les pays qui ont conclu des accords de libre échange avec le Maroc et les autres partenaires commerciaux.

S'agissant de la réforme de la TVA, elle a été amorcée en 2005 d'une manière progressive avec comme objectifs la réduction du nombre de taux, la suppression progressive des exonérations injustifiées et l'adoption d'un seuil d'assujettissement et d'un seuil d'exonération en harmonie avec les limites de chiffre d'affaires en matière d'IR.

Les facteurs qui ont facilité la poursuite de la politique de baisse de la charge fiscale sur les revenus sont la modernisation de l'administration fiscale, une plus grande maîtrise de l'assiette, le renforcement du contrôle et le bon comportement des contribuables. Les mesures de réforme fiscale ont porté, en particulier, sur la réduction de la charge fiscale sur les entreprises et les ménages, la promotion de l'investissement et de l'emploi ainsi que l'harmonisation et la simplification des procédures.

2.1.1. Baisse de l'impôt et renforcement de la capacité de financement des PME

Les principales mesures prises dans ce cadre sont la réduction du taux de l'IS en 2008 passant de 35% à 30% et de 39,6% à 37% pour le secteur financier et le réaménagement du barème d'imposition de l'IR en réduisant le taux maximal de 42% à 38%, en élevant le seuil exonéré de 24.000 dirhams à 30.000 dirhams et en réaménageant les autres tranches du barème d'imposition.

En outre, et en vue d'améliorer le pouvoir d'achat des salariés, il a été procédé à l'augmentation du taux de l'abattement pour frais professionnels de 17% à 20% et le doublement de la déduction de la charge familiale qui est passée de 180 à 360 dirhams par an dans la limite de 2.160 dirhams ce qui correspond à 6 personnes à charge.

D'autres mesures ont concerné le renforcement de la capacité de financement des PME en les faisant bénéficier, en matière d'IS, d'une réduction égale à 20% du montant de l'augmentation du capital. En matière de droit d'enregistrement, elles bénéficient également de l'application d'un droit fixe de 1.000 dirhams pour les actes constatant l'augmentation de capital au lieu du droit proportionnel de 1%. En outre, les opérations de restructuration et de concentration des sociétés ont été encouragées par des mesures fiscales incitatives notamment celles contenues dans la Loi des Finances 2010.

Par ailleurs, en vue d'encourager les promoteurs immobiliers à produire des logements à des prix convenables, des incitations fiscales ont été introduites aussi bien au profit des promoteurs immobiliers qu'aux acquéreurs de logements sociaux.

2.1.2. Mesures fiscales d'incitation à l'investissement

Les principales mesures prises dans ce cadre ont concerné l'abaissement de 500 à 200 millions de dirhams du seuil exigé pour conclure des conventions avec l'Etat, ouvrant droit à l'exonération des droits et taxes et l'octroi d'un dispositif incitatif à " l'Agence Spéciale Tanger-Méditerranée" ; " l'Agence pour le Développement Economique et Social des Préfectures et des Provinces du Nord " ; "l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud du Royaume " et à " l'Agence pour le Développement Economique et Social de la Préfecture et des Provinces de la Région Orientale du Royaume ".

En vue de contribuer à la dynamisation de la Bourse, une réduction temporaire de l'I.S est accordée, jusqu'en décembre 2012, en faveur des entreprises qui s'introduisent en bourse par ouverture ou augmentation de capital ainsi qu'une exonération totale et permanente de l'I.S en faveur des organismes de placement collectif en valeurs mobilières, des fonds de placement collectif en titrisation, des organismes de placement en capital risque et des sociétés non résidentes au titre des plus-values sur cessions des valeurs mobilières cotées à la Bourse des Valeurs de Casablanca.

Il a été également décidé d'exonérer totalement les entreprises installées dans les zones franches de l'I.S et de l'I.R au titre des cinq premières années d'exploitation et l'application, pour les 20 années qui suivent, d'un taux de 8,75% pour les entreprises relevant de l'I.S, et d'un abattement de 80% pour celles relevant de l'I.R.

Par ailleurs, afin d'éviter un différentiel de taxation excessif entre les pays qui ont conclu des accords de libre échange avec le Maroc et les autres, un processus de réduction progressive des niveaux des quotités du droit d'importation a été mis en œuvre. Ainsi, le droit d'importation maximum applicable aux produits industriels a été porté à 45% en 2006 contre 50% auparavant puis à 40% en 2008 pour se situer à 35% en 2010. Ce taux sera de 30% en 2011 et de 25% en 2012.

2.1.3. Mesures de simplification, d'harmonisation et de rationalisation

Dans le cadre de la simplification et de l'harmonisation du système fiscal marocain, d'importantes mesures ont été prises durant les dernières années, notamment, la réforme de la fiscalité des collectivités locales dont la nouvelle Loi a été mise en œuvre à partir du 1er janvier 2008 (voir Encadré 8, page 179).

Ainsi, il a été également décidé de réduire de trois à deux le nombre de seuils de chiffre d'affaires prévu pour l'option au régime du résultat net simplifié ou au régime du forfait en harmonisation avec les seuils prévus en matière de TVA. Le seuil d'assujettissement pour les petits fabricants et les petits prestataires a été relevé à 500.000 dirhams au lieu de 180.000 et le seuil d'assujettissement de 2.000.000 dirhams a été généralisé aux ventes de tous les produits.

En outre, la télé-déclaration et le télépaiement ont été introduits, à partir de 2010, pour les sociétés dont le chiffre d'affaires est supérieur à 100 millions de dirhams et à partir de 2011 pour celles dont le chiffre d'affaires est supérieur à 50 millions de dirhams. La TSAVA a été également réformée dans le sens de la simplification du barème actuel par la suppression de la distinction "personnes physiques, personnes morales", par le maintien pour les personnes physiques du tarif applicable aux véhicules dont la puissance fiscale est inférieure ou égale à 10 chevaux et par le relèvement du montant de la taxe pour la tranche de 11 à 14 chevaux ainsi que l'introduction d'une nouvelle tranche de 15 chevaux et plus.

D'autres mesures d'harmonisation ont été introduites. Il s'agit, de l'application d'un taux réduit de 10% au péage dans les autoroutes et pour les tourteaux servant à la fabrication des aliments pour le bétail et les animaux de basse-cour, de l'exclusion des exportateurs de métaux de récupération, à compter du 1er janvier 2009, du bénéfice du remboursement prévu en matière de TVA et de la soumission des opérations de crédit-bail à la TVA au taux normal de 20% au même titre que les intérêts sur les prêts accordés et reçus par le Fonds d'Equipement Communal. En outre, l'exonération de la TVA a été substituée par une dotation budgétaire au profit des Agences pour le Développement Economique et Social. De même, l'exonération permanente accordée aux entreprises au titre de la TVA sur les acquisitions d'immobilisations a été limitée à 24 mois et le régime suspensif a été limité aux seules opérations d'exportation.

2.2. Politique douanière

Les pouvoirs publics ont introduit, au cours des dernières années, des mesures de réforme qui ont concerné, principalement, l'encouragement des investissements, la promotion des exportations, la simplification des procédures douanières dans le but d'améliorer les conditions de passage des marchandises en douane et de réduire les coûts qui y sont liés. En effet, les principales actions de politique douanière ont porté sur l'amélioration des Régimes Economique en Douane, le développement des Magasins et Aires de Dédouanement, la catégorisation des entreprises, la réduction du délai de séjour des marchandises dans les enceintes portuaires, le développement de plates-formes d'approvisionnement, la dématérialisation des procédures (Système "BADR"), la mise en place de partenariats avec le monde des affaires, la mise à niveau de l'instrument législatif et réglementaire et la rationalisation et le renforcement des contrôles.

En ce qui concerne le dédouanement, une série de mesures ont été prises dans l'objectif d'offrir un service de proximité, fluide et transparent, à même de répondre aux attentes des opérateurs.

2.3. Politique budgétaire

Initiée en 2001 par le Gouvernement et entreprise dès 2002 sous la forme d'expérimentations, la réforme budgétaire va prochainement être consacrée dans la Loi Organique des Finances en vue d'asseoir une nouvelle gouvernance financière au service du développement du pays. Sa généralisation à l'ensemble de l'administration publique renforcera l'efficacité et l'efficience de la dépense publique. Cette réforme s'articule autour de trois principaux axes à savoir la performance de l'action publique, la transparence financière et le renforcement du rôle de contrôle du Parlement. Les objectifs recherchés à travers cette réforme sont notamment l'allégement des structures administratives, la simplification des procédures, l'amélioration des performances et de la qualité des prestations fournies en vue de contribuer à la compétitivité et au développement durable du pays tout en assurant la viabilité à moyen terme de son cadre macro-économique. La réforme budgétaire s'articule notamment autour de la mise en place d'outils permettant de clarifier la prise de décisions stratégiques, l'octroi de plus de liberté aux gestionnaires, la mise en place de la gestion intégrée de la dépense, la réforme du plan comptable de l'Etat et la réforme de la législation sur les marchés publics.

La réforme budgétaire au Maroc a atteint un tel stade de maturité qu'il devient essentiel de la consacrer par une nouvelle la Loi Organique des Finances de manière à clarifier les contours juridiques des différentes nouveautés introduites progressivement et de leur attribuer une force légale à même d'assurer l'irréversibilité de ce processus. L'expérience marocaine aura ainsi privilégié une démarche pragmatique, progressive et participative permettant de capitaliser des acquis avant de modifier les textes fondamentaux des finances publiques.

CDMT

Cette nouvelle approche vise à renforcer la discipline budgétaire globale notamment la pérennité des politiques budgétaires et sectorielles en s'assurant que l'impact futur des politiques budgétaires est compatible avec les possibilités financières de l'Etat et le cadre macroéconomique. Elle vise également le renforcement de l'efficacité de l'allocation intersectorielle des ressources par le développement d'outils et méthodes assurant le lien entre les stratégies et le budget.

Globalisation des crédits

L'instauration d'un dispositif de globalisation des crédits qui octroie une plus grande autonomie aux gestionnaires dans l'utilisation de leurs dotations budgétaires en contrepartie de leur engagement à atteindre des objectifs prédéfinis mesurés par des indicateurs de performance et à fournir un compte-rendu des progrès réalisés au regard des moyens utilisés. En sept années, 37 départements ministériels (soit 97% du budget d'investissement de 2009 des Ministères éligibles) ont fait le choix de la globalisation des crédits. Ces départements établissent des indicateurs de performance annuellement qui accompagnent les projets de budgets sectoriels transmis au Parlement. Ainsi, ils perçoivent clairement les progrès effectués, puisqu'ils deviennent les acteurs de ce changement.

Déconcentration budgétaire

Le renforcement de la déconcentration budgétaire favorise une gestion de proximité répondant aux attentes des citoyens, en responsabilisant les gestionnaires sur les résultats de leurs actions. Les gestionnaires de services déconcentrés se basent sur la conclusion de contrats d'objectifs et de moyens passés avec leurs administrations centrales, fixant les moyens nécessaires à l'atteinte des objectifs sur la base du Cadre de Dépenses à Moyen Terme.

La répartition des attributions entre les services centraux et les services déconcentrés est ainsi réalisée par le principe de subsidiarité. Les départements ministériels élaborent désormais des schémas directeurs de déconcentration administrative sur une période allant de deux à cinq ans. Ces schémas comprennent notamment les attributions à transférer aux services déconcentrés, l'effectif des fonctionnaires faisant l'objet de redéploiement au profit de ces services, les moyens alloués à ces services et les décisions administratives individuelles devant continuer à relever des compétences des administrations centrales.

Réforme du contrôle des dépenses de l'Etat

La réforme du contrôle de la dépense publique vise à remplacer progressivement le contrôle a priori en vigueur par un contrôle d'accompagnement et a posteriori basé sur l'appréciation des performances. Afin de raccourcir le circuit du contrôle et d'en réduire le coût, le rapprochement fonctionnel et organisationnel des services du Contrôle Général des Engagements de Dépenses de l'Etat et de la Trésorerie Générale du Royaume a été entamé au début de l'année 2006 en vue d'alléger les contrôles de régularité et de validité dans le cadre d'un seul pôle de compétence dit « contrôle d'exécution des dépenses de l'Etat ». Cela permet de dépasser la dualité d'intervention en matière de contrôle des dépenses de l'Etat qui était préjudiciable à l'efficacité du contrôle et à la fluidité du processus d'exécution des dépenses publiques.

De plus, depuis le 4 novembre 2008, un décret relatif au contrôle des dépenses de l'Etat institue le contrôle modulé de la dépense (CMD) qui vise à alléger les contrôles au stade de l'engagement et du paiement. A cet effet, un allégement des contrôles préalables pour l'ensemble des services gestionnaires, indépendamment de leur capacité de gestion, appelé allégement de droit commun a été mis en place à compter du premier janvier 2009. Ce nouveau mode de contrôle qui sera généralisé à l'horizon 2012 promeut le rôle du gestionnaire dans la chaîne d'exécution de la dépense publique. Il ne s'agit donc pas de procéder au transfert du contrôle de la dépense vers l'ordonnateur, mais plutôt de s'assurer que celui-ci garantisse la sécurité et la qualité des procédures de dépenses dans son rôle de service dépensier.

Cette capacité de gestion est évaluée dans le cadre d'un audit réalisé par l'Inspection Générale des Finances, par la TGR, ou par tout autre organe, organisme de contrôle ou d'audit accrédité à cet effet par arrêté du Ministre chargé des finances. L'audit doit être diligenté par le Ministre chargé des Finances de sa propre initiative ou sur demande du Ministre intéressé et effectué sur la base du référentiel. Ce qui va permettre le classement des services gestionnaires à l'un des deux niveaux de capacité de gestion prévus dans le cadre du CMD (contrôle allégé ou contrôle allégé supplémentaire).

Le contrôle allégé des dépenses, est accordé aux services gestionnaires disposant d'un système de contrôle interne, leur permettant de s'assurer d'un certain nombre de contrôles qui leur sont dévolus par la réglementation en vigueur. Quant au contrôle allégé supplémentaire, ces services doivent disposer en plus du dispositif du contrôle interne, d'un système d'audit interne. Les services gestionnaires n'ayant pas les qualifications requises demeureront soumis au contrôle exhaustif de leurs dépenses aussi bien au niveau de l'engagement qu'au niveau du paiement tel qu'il est actuellement exercé par les services du contrôle de la TGR.

Gestion Intégrée de la Dépense

La Gestion Intégrée de la Dépense place l'ordonnateur au centre de la dépense publique et simplifie les procédures en consacrant le principe de la saisie unique, le renforcement des capacités de contrôle interne et la mutualisation de l'information budgétaire.

Ce système a été conçu et déployé à partir du 1er janvier 2010. Il constitue un système d'information budgétaire et comptable unifié et commun à l'ensemble des acteurs de la dépense publique qui contribuera à réduire les délais de traitement des actes de la dépense, optimiser les coûts de traitement des actes, simplifier les circuits et procédures d'exécution de la dépense, disposer en temps réel de l'information budgétaire et comptable et offrir un service de qualité aux acteurs de la dépense publique.

Le premier palier GID, mis en ligne à partir du mois de Janvier 2009, représente le cœur du métier de la gestion de la dépense et couvre un périmètre à forte valeur ajoutée pour les différents intervenants dans le circuit de la dépense publique. Ce palier permet de gérer les crédits accordés par la Loi de Finances jusqu'à l'élaboration de la Loi de règlement, et de suivre l'exécution comptable de la dépense depuis l'engagement jusqu'au règlement. Le deuxième palier GID, disponible depuis le mois d'octobre 2009 constitue une brique fonctionnelle complémentaire offrant des services de gestion approfondie de la dépense, dont notamment la gestion des marchés et bons de commande. Ce deuxième palier a pour thème principal le calcul de la liquidation et offre les services suivants : le calcul du décompte, le calcul des précomptes (retenues de garanties, retenues à la source, cautionnement…), le calcul de la révision des prix, le calcul des pénalités et le calcul des intérêts moratoires.

Une première action pilote de déploiement a concerné quatre départements ministériels pilotes qui utilisent le système depuis le 1er janvier 2009, à savoir : le Ministère de la Santé, le Ministère de l'Agriculture et des Pêches Maritimes, le Ministère de l'Equipement et du Transport et le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification. Une deuxième vague de déploiement a concerné le Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité qui a été intégrée au système GID à partir de mars 2009 suivi par d'autres départements qui ont également été intégrés, à savoir le Ministère de la Jeunesse et Sport, le Ministère de la Modernisation des Secteurs Publics et le Haut Commissariat au Plan.

Ainsi, suite aux orientations du 3ème conseil stratégique du projet GID, le système a été généralisé à compter du mois de janvier 2010 à la quasi totalité des ordonnateurs et sous-ordonnateurs et constitue l'un des principaux chantiers de la Trésorerie Générale du Royaume.

Réforme de la comptabilité de l'Etat

La réforme de la comptabilité de l'Etat s'inscrit dans le cadre d'une tendance globale marquée par la convergence des comptabilités publiques vers les concepts de la comptabilité d'entreprise consacrant ainsi le passage d'une logique de caisse à une logique de droits constatés. Cette réforme aidera dans la prise de décisions publiques et aura un impact déterminant sur la reconfiguration du système de traitement de l'information comptable en permettant une meilleure lisibilité du budget de l'Etat. Par le truchement de ces nouveaux dispositifs comptables, il sera possible d'apprécier la situation financière et patrimoniale de l'Etat, c'est-à-dire, l'ensemble de ce qu'il possède (terrains, immeubles, créances) et de ce qu'il doit (emprunts, dettes) à travers des documents comptables qui présentent la synthèse des informations contenues dans la comptabilité générale, et ce, par le biais du compte de résultat, du bilan et des autres états financiers.

Dans ses fondamentaux, la nouvelle comptabilité de l'Etat repose sur la coexistence, voire l'articulation entre trois comptabilités, à savoir, la comptabilité budgétaire, qui permet de suivre l'exécution budgétaire conformément à l'autorisation parlementaire, et, sous cet angle, elle permet de suivre la situation de trésorerie de l'Etat (comptabilité de caisse), la comptabilité générale qui est une comptabilité en droits constatés et qui permet de restituer une information transparente et pertinente sur la situation patrimoniale de l'Etat, sur ses marges de manœuvre ou encore sur la soutenabilité des finances publiques, et enfin la comptabilité analytique qui met en perspective les deux autres comptabilités, et qui devra permettre l'appréciation des actions publiques à l'aune de l'efficacité et de l'efficience.

Réforme du dispositif de gestion des marchés publics

La réforme de la réglementation sur les marchés publics traduit l'orientation du Gouvernement à moraliser la vie publique et à lutter contre toutes les pratiques de fraude et de corruption. A cet effet, la réforme du décret sur les marchés de l'Etat intervenue en février 2007 constitue une avancée importante dans le processus de modernisation des procédures et de renforcement de la transparence et de l'efficacité dans la passation, le contrôle et la gestion de la commande publique.

Eu égard à la nécessité d'harmonisation et de normalisation du processus d'achat public pour l'ensemble des acteurs et, notamment, pour les entreprises candidates à la commande publique, la réforme a porté sur l'adoption d'un décret unique pour les marchés de l'Etat, des établissements et entreprises publics et des collectivités locales et de leurs groupements.

Le portail des marchés de l'Etat est le premier progiciel national fédérateur de toutes les Administrations de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics. C'est également le premier et l'unique progiciel entièrement bilingue (arabe et français) dédié à la dépense publique, qui permet aux entreprises de disposer d'informations exhaustives sur les appels à la concurrence de toutes les administrations publiques.

3. PROJET DE LOI DE FINANCES 2011

3.1. Contexte macro-économique du projet de Loi de Finances 2011

A l'épreuve de la crise économique et financière qui a secoué le monde, l'économie nationale a démontré sa capacité de résilience. Elle a réalisé en 2009 une des meilleures performances de la région MENA. Les mesures volontaristes des Lois de finances 2008, 2009 et 2010 visant le soutien du pouvoir d'achat et la consolidation de l'effort d'investissement public et les mesures prises dans le cadre du Comité de Veille Stratégique, confortées par une bonne campagne agricole, ont joué un rôle important pour préserver la stabilité des équilibres fondamentaux et réaliser une croissance économique de 4,9%, soit un niveau légèrement supérieur à la moyenne observée entre 2004 et 2008 (4,8%).

Les perspectives de croissance pour l'économie marocaine en 2010 et 2011 s'annoncent favorables en raison, notamment, d'une position de départ solide attribuable en grande partie à l'éventail des réformes macroéconomiques et structurelles mises en place durant ces dix dernières années mais également à la reprise des activités non agricoles et le redressement de la demande mondiale adressée au Maroc.

3.1.1. Les perspectives de clôture de l'année 2010

La croissance économique en 2010 serait tirée par le bon comportement des activités non agricoles, conforté par une campagne agricole prometteuse et par la poursuite de la relance de l'économie mondiale. Elle serait également tirée par le redressement de la situation des secteurs touchés par la crise comme en témoigne les bonnes performances des phosphates, du tourisme, de l'électronique et de l'automobile qui ont pu bénéficier d'un accompagnement continu pendant la période de crise.

De ce fait, l'activité économique nationale réelle devrait s'accroître de 4% sous les effets conjugués de la progression du PIB non agricole de 5% et du recul de la valeur ajoutée agricole de 5,1%.

Activités agricoles

La production céréalière pour la campagne agricole 2009-2010 a avoisiné les 74,6 millions de quintaux. Quoiqu'en baisse de 26,8% par rapport à la compagne précédente, elle s'inscrit en hausse d'environ 21,8% par rapport à la moyenne des cinq dernières campagnes.

Pour les filières autres que céréalières, quoique affectées négativement par les fortes pluies au niveau de certaines régions, leurs performances sont satisfaisantes. En effet, les mesures prises dans le cadre du programme de lutte contre les effets des inondations notamment dans la région du Gharb, la région la plus affectée, ont été concluantes. Ainsi, près de 307 millions de dirhams ont été alloués à ce programme dont près de 100 millions de dirhams réservés à la reconversion des cultures en recourant à des cultures printanières de substitution. Le taux de réalisation des projets de reconversion des cultures a dépassé les objectifs fixés grâce notamment aux subventions accordées aux agriculteurs pour l'acquisition des semences sélectionnées (90%) et des engrais (60%).

Ainsi, à la mi-mai 2010, les surfaces reconverties s'élevaient à 65.000 hectares sur les 85.000 hectares prévus. Les superficies emblavées en maïs ont été de 25.000 hectares sur les 30.000 hectares programmés et celles du tournesol ont été de 20.000 hectares sur 50.000 hectares prévus. Les cultures sucrières ont également bénéficié d'un programme d'appui portant sur 19 millions de dirhams, financés à part égales par l'Etat et la Cosumar. Ce programme porte sur 4.000 hectares de betteraves à sucre et 1.200 hectares de canne à sucre.

Tenant compte de ces évolutions, la valeur ajoutée agricole diminuerait de 5,1% pour l'année 2010 après une hausse de 30,6% en 2009.

Retour des activités non agricoles aux niveaux d'avant la crise

Les activités non agricoles devraient afficher une amélioration de leur valeur ajoutée de 4,9%, soit un niveau relativement supérieur à la moyenne 2005-2009 (4,3%) en lien avec le net redressement des activités secondaires après la forte baisse enregistrée en 2009 et l'évolution à un rythme soutenu des activités tertiaires.

En ce qui concerne le secteur de la pêche, il continue à se comporter favorablement en 2010. Au titre des sept premiers mois de cette année, le volume des débarquements de la pêche côtière et artisanale a augmenté de 16% en glissement annuel. Les poissons pélagiques demeurent la principale espèce ayant tiré à la hausse le tonnage débarqué avec une progression de 18%. En parallèle, les recettes générées de la vente de ces produits se sont appréciées, de 4,2% en glissement annuel. Ce redressement est à mettre à l'actif de la hausse de la valeur des ventes des poissons pélagiques et de celle des crustacés respectivement de 16% et de 4% par rapport à fin juillet 2009, ce qui a compensé la dépréciation de la valeur des autres captures. Par ailleurs, les exportations des produits de la mer ont connu une augmentation en valeur de 4,9% à fin août 2010 par rapport à la même période en 2009.

Net redressement des activités secondaires

Le secteur secondaire devrait croître de 5,5% après une baisse de 4,7% enregistrée en 2009. Les différentes activités industrielles devraient progresser à des allures différentes. Ainsi, les activités extractives devraient croître de 10% après un repli de 23,8% en 2009 tirant profit de la reprise de la demande mondiale adressée au Maroc qui s'est accompagnée par une forte hausse des exportations du Groupe OCP qui ont atteint à fin août 2010 une expansion de 79% par rapport à la même période de 2009, soit plus de 9,8 milliards de dirhams. Afin de répondre à la reprise de la demande tirée essentiellement par les grandes puissances démographiques et agricoles (Inde, Brésil…), le Groupe poursuit, en 2010, le renforcement de sa production marchande en phosphates de 68,7% et celle des produits dérivés de 53,4% à fin août 2010 par rapport à la même période de 2009.

Les industries de transformation devraient enregistrer une hausse de 3,1%. Ce net redressement est confirmé par les tendances bien orientées de l'indice de la production industrielle ainsi que par les dernières données des exportations industrielles à fin août 2010 qui révèlent une atténuation du rythme de baisse des exportations du textile-habillement et cuir, une poursuite de la performance du secteur de l'automobile et le maintien de la dynamique dans le secteur de l'électronique.

Concernant le secteur du bâtiment et des travaux publics, il devrait enregistrer une croissance de 5,9% après 3,4% en 2009 bénéficiant de la consolidation de l'investissement public, de la continuité de la politique des grands chantiers et de la mise en œuvre des mesures prises pour la relance du logement social décidée dans le cadre de la Loi de Finances 2010 (mobilisation du foncier public, exonérations fiscales…). A fin août 2010, l'encours des crédits à l'immobilier a augmenté significativement de 9,3% par rapport à fin août 2009. Ce secteur devrait tirer également profit du dynamisme des opérateurs publics de l'habitat en l'occurrence le Groupe Al Omrane qui a mobilisé pour l'exercice en cours un volume des investissements de 8,5 milliards de dirhams contre 8,3 milliards en 2009.

Progression des activités tertiaires à un rythme soutenu

Le secteur tertiaire devrait afficher une croissance de l'ordre de 5% après 3,9% en 2009 soutenu par les bons comportements des activités agricoles et secondaires ainsi que par le redressement de la demande aussi bien étrangère qu'intérieure.

Le secteur des Postes et Télécommunications devrait renouer avec son dynamisme observé durant la dernière décade et progresser de 6,2% après 2,8% en 2009. Ce secteur pourrait tirer profit de la baisse des tarifs d'interconnexion entre les opérateurs de téléphonie et de l'impulsion du nouvel opérateur Wana Corporation. Cette progression semble en partie être confirmée par les résultats du premier semestre des trois opérateurs. Ainsi, le chiffre d'affaires a progressé respectivement de 1,5%, 12% et 24% pour Maroc Telecom[59], Méditel et Wana pour se situer respectivement à 12,8, 2,7 et 1,6 milliards de dirhams. Le chiffre d'affaires consolidé des trois opérateurs a donc augmenté de 4,8%.

[59] Hors filiales.

Quant au secteur des Hôtels et Restaurant, il devrait renouer avec la croissance en enregistrant une hausse de 6,1% après une baisse de 1,2% un an auparavant. Le Maroc devrait tirer profit du redressement du tourisme mondial qui a enregistré, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, une hausse de 7% du nombre des arrivées de touristes internationaux par rapport au premier semestre 2009 et ce malgré les importantes perturbations en raison du volcan islandais qui avait paralysé l'espace aérien à plusieurs reprises en raison de ces échappements de cendres.

Le Maroc a bénéficié, à son tour, de cette reprise comme en témoigne la hausse, à fin juillet 2010, des arrivées touristiques de 10,4%, des nuitées réalisées dans les hôtels classés de 11,9%, du nombre de passagers internationaux ayant transité par les aéroports nationaux de 17% et des recettes voyages de 6,9%.

Ce secteur devrait également bénéficier du passage des projets Mediterrania Saïdia et Mazagan d'El Jadida à leur vitesse de croisière qui ont réalisé des taux de croissance des nuitées soutenus atteignant respectivement 65% et 187% à fin juillet 2010 par rapport à la même période de 2009, soient des taux d'occupation respectifs de 33% et 38% contre respectivement 29% et 27%.

Les activités des transports, devraient s'accroître de 5,5%, soit un rythme largement supérieure à celui de l'année précédente (2,8%). Le dynamisme attendu de ce secteur serait attribuable à l'impact positif de la campagne agricole, à la reprise des activités non agricoles et au redressement du commerce extérieur. En effet, le transport étant un secteur d'appui, sa croissance est significativement liée à celle du reste de l'économie.

Les activités du commerce, représentant en moyenne 12,6% de la valeur ajoutée totale, continueraient de soutenir l'activité du secteur tertiaire en enregistrant une croissance de 4,5% après 3,5% en 2009 grâce notamment aux effets d'entraînement de l'expansion des revenus issus de la bonne campagne agricole.

Evolution des éléments de la demande

Les éléments de la demande continueraient à jouer un rôle majeur dans le soutien à la croissance économique en 2010. Ce soutien proviendrait du dynamisme de la consommation des ménages et de l'investissement suite aux mesures volontaristes des Lois de finances 2009 et 2010 qui ont pour objectif le soutien du pouvoir d'achat et la consolidation de l'effort d'investissement public. La croissance économique devrait également tirer profit du redressement de la demande mondiale adressée au Maroc et notamment celle en provenance de nos partenaires de la zone euro.

Avec une part de 58% du PIB nominal en moyenne sur la période 2005-2009, la consommation des ménages resterait le moteur principal de la croissance économique avec une progression à prix courants de 7,2% après 4,7% en 2009. Sa contribution à la croissance passerait de 2,8 points en 2009 à 4,1 points en 2010. Ce dynamisme serait impulsé, notamment par l'amélioration du revenu des ménages hors activité agricole, la préservation du pouvoir d'achat des ménages, les retombées positives du dialogue social, les réaménagements effectués en matière d'IR et par le redressement des transferts des MRE.

La consommation finale des administrations publiques devrait enregistrer une hausse de 7,5% au lieu de 12% en 2009 et contribuer ainsi de 1,3 point à la croissance économique. La consommation finale nationale serait en amélioration de 7,3% et contribuerait ainsi pour 5,5 points à la croissance économique.

S'agissant de l'investissement brut (FBCF+variations des stocks) qui représente 33% du PIB nominal en moyenne sur la période 2005-2009, il devrait capitaliser sur le redressement escompté de l'investissement aussi bien public que privé, en ligne avec l'amélioration anticipée de l'activité économique. La formation brute de capital fixe progresserait de 9,5% après une baisse de 0,6% une année auparavant. Sa contribution à la croissance serait de 2,9 points après -0,2 point en 2009.

Cette augmentation proviendrait essentiellement de la poursuite d'une tendance forte des investissements en moyens de production et infrastructures aussi bien par l'Etat que par les entreprises. De même, la hausse des investissements publics de 20%, devrait renforcer le dynamisme de l'investissement global.

Redressement du commerce extérieur

Après une année marquée par une forte contraction de nos échanges commerciaux suite à la baisse de la demande mondiale et notamment celle de l'Union européenne et au repli des cours des phosphates et des autres matières premières, le commerce extérieur du Maroc en 2010 devrait renouer avec la croissance. Ainsi, les exportations globales de biens à prix courants progresseraient d'environ 19,2% en 2010. Les exportations du Groupe OCP, après une baisse d'environ 63,6% en 2009, se développeraient de près de 72% pour atteindre 32,3 milliards de dirhams, boostées essentiellement par la reprise de la demande mondiale adressée au Maroc. Ces exportations devraient également tirer profit du maintien de la Chine des droits de douane à l'export à un niveau élevé afin de satisfaire sa consommation locale.

Les exportations hors Groupe OCP devraient croître de 8,6% après une baisse de 10,7% une année auparavant sous l'effet du redressement attendu des exportations des demi-produits, des produits alimentaires, des produits finis (de consommation et d'équipement) et des produits bruts.

Les importations devraient également renouer avec la croissance pour enregistrer une hausse de 12,1% après une baisse de 18,7% en 2009 en lien avec le dynamisme de la demande intérieure aussi bien au niveau de la consommation que de l'investissement. Ainsi, les importations énergétiques, fortement liées à l'activité non agricole, augmenteraient de 31,9% sous l'hypothèse du maintien du prix moyen du pétrole sur les marchés internationaux à un niveau de 78,4 dollars le baril. Les achats des demi-produits et des biens d'équipement devraient progresser sensiblement, compte tenu de la consolidation de l'investissement aussi bien public que privé.

Les évolutions des différents groupements d'utilisation, aussi bien au niveau des importations que des exportations de biens, devraient se traduire par un déficit commercial de l'ordre de 21% du PIB après 20,8% du PIB en 2009, soit une dégradation de 0,2 point.

Le solde des échanges extérieurs de biens et services devrait dégager un déficit de l'ordre de 10,7% du PIB après 10,9% du PIB en 2009 sous l'effet conjugué de la hausse des importations des biens et services de 10,4% après une baisse de 17% en 2009 et de l'augmentation des exportations des biens et services de 12,9% après une baisse de 18,5% en 2009. Quant à leur contribution à la croissance économique nominale, elle serait négative pour se situer à 0,4 point.

Les recettes voyages et les transferts des marocains résidents à l'étranger devraient renouer avec la croissance en enregistrant une évolution positive de l'ordre de 6,5% et 9,4% respectivement. Ces rythmes de croissance demeurent, toutefois, largement inférieurs à la moyenne constatée entre 2004 et 2008.

Le revenu national brut disponible[60] s'accroîtrait de 6,5% en 2010 après 4,6% en 2009. L'épargne nationale brute devrait se situer à 30,6% du PIB en 2010. Ce niveau demeurerait insuffisant pour couvrir l'investissement brut qui devrait atteindre 34,8% du PIB. Compte tenu de ces évolutions, l'économie nationale devrait dégager un besoin de financement estimé à 4,2% du PIB.

[60] Formé du PIB nominal, des revenus et des transferts courants nets en provenance de l'extérieur.

3.1.2. Environnement international et hypothèses retenues

Après une récession profonde, l'économie mondiale se redresse depuis le milieu 2009 bénéficiant du soutien apporté par le cycle des stocks et les mesures de relance budgétaire. Au deuxième trimestre 2010, la zone euro, principale partenaire du Maroc, a connu un net rebond de sa croissance économique à 1%, tiré par les bonnes performances de l'Allemagne qui a enregistré sa plus forte croissance depuis la réunification du pays en 1990, à 2,2%. C'est le quatrième trimestre consécutif de croissance depuis que la zone euro est sortie de la récession, au troisième trimestre 2009.

Cette reprise devrait se poursuivre au second semestre 2010 et durant l'année 2011 mais à un rythme légèrement inférieur en lien avec les mesures de soutien qui arrivent progressivement à leur terme et l'affaiblissement du soutien apporté par le cycle des stocks. Ainsi, l'économie mondiale devrait croitre de 4,2% en 2011 après 4,8% en 2010. La zone euro devrait enregistrer une croissance de 1,5% en 2011 au lieu de 1,7% en 2010. L'économie française devrait afficher une croissance stable de 1,6% en 2010 et 2011. L'Espagne devrait renouer avec la croissance en 2011 de l'ordre de 0,7% après un repli de 0,3% en 2010. Le commerce international devrait enregistrer une progression de 6,3% en 2011 au lieu de 9% en 2010. Suite à ces évolutions, la demande étrangère adressée au Maroc, en volume, devrait enregistrer une croissance positive de 4,6% en 2011 après avoir affiché une hausse de 6,1% en 2010.

Concernant les prix des matières premières, les cours moyen du pétrole brut ont fluctué autour de 77 dollars le baril entre janvier et août 2010. En ce qui concerne l'année 2011, l'Agence Internationale de l'Energie prévoit un ralentissement de la croissance de la demande mondiale en pétrole suite à la modération attendue de la croissance économique mondiale et à une amélioration de l'efficacité énergétique dans les pays de l'OCDE. Du fait d'une demande modérée, d'une offre abondante et des niveaux de stocks historiquement élevés, le marché pétrolier devrait rester relativement stable à l'horizon 2011 autour de 78 dollars/baril à moins d'une dérive spéculationniste.

La parité euro-dollar devrait rester inchangée sur l'horizon de projection, soit un taux de change de l'euro vis-à-vis du dollar de 1,3 en 2011, si toutefois les risques d'une « guerre » des taux de change sont écartés.

En ce qui concerne la campagne agricole, l'hypothèse retenue porte sur la réalisation d'une production céréalière d'environ 70 millions de quintaux et la consolidation des autres cultures et de l'élevage, sachant que la contribution à la valeur ajoutée agricole ne dépasse pas les 30% pour ce qui est de la céréaliculture.

3.2. Perspectives de l'économie nationale en 2011

La poursuite du redressement de l'activité au niveau mondial et son incidence sur la demande extérieure adressée au Maroc, conjuguée à la poursuite du dynamisme des différentes branches d'activités et des différents plans sectoriels devraient continuer à soutenir la croissance de l'économie nationale. L'activité économique nationale devrait s'accroître de 5%, aux prix de l'année précédente, après 4% en 2010 sous l'effet conjugué de la progression du PIB non agricole de 5,6% et d'une hausse de la valeur ajoutée agricole de 0,5%.

La prochaine campagne agricole bénéficiera de conditions favorables aux niveaux des intrants agricoles. Les stocks de grains avoisinent 1,10 million de quintaux et le taux de mécanisation dans le secteur agricole a atteint 50% des ventes des tracteurs au cours de la saison agricole actuelle. Sous l'hypothèse d'une production céréalière de 70 millions de quintaux et une progression plus de 5% des autres cultures et de l'élevage en 2011, la valeur ajoutée agricole devrait enregistrer une hausse de seulement 0,5% contre une baisse de 5,1% pour la campagne précédente.

Ces activités devraient bénéficier des mesures d'envergure retenues dans le cadre du Plan Maroc Vert à citer en l'occurrence : la dynamisation des contrats-programmes conclus pour différentes filières agricoles (céréales, aviculture, olivier…), la poursuite de l'opération de reconversion des terres de céréaliculture vers des productions à forte valeur ajoutée et le renforcement du financement du secteur.

L'année 2011 devrait se caractériser par une accélération de la demande intérieure ainsi que par une consolidation de la croissance des exportations. Ces évolutions impacteraient positivement l'activité des différentes branches. Ainsi, les activités non agricoles devraient afficher une amélioration de leur valeur ajoutée de 5,4% en 2011.

Le secteur secondaire devrait afficher une croissance de 5% après 5,5% une année auparavant suite au comportement appréciable de, pratiquement, tous les secteurs économiques. Ainsi, les activités extractives, qui représentent en moyenne 2,9% de la valeur ajoutée totale, verraient leur valeur ajoutée progresser de 11,5% après 10% en 2010. Ces activités devraient profiter du surplus de demande extérieure et de la nouvelle stratégie de l'OCP destinée à augmenter ses capacités de production dans les mines, la chimie et les engrais et à utiliser de nouvelles techniques d'extraction et de nouveaux processus de fabrication d'engrais.

Concernant les industries de transformation qui représentent en moyenne 16,5% de la valeur ajoutée totale, elles devraient progresser de 3,6% tirant profit des efforts publics visant la restructuration de la filière textile et habillement, le développement de l'industrie de la sous-traitance automobile, le renforcement de l'activité électronique et l'encouragement de l'activité de l'offshoring.

Quant au secteur du bâtiment et des travaux publics, représentant en moyenne 5,7% de la valeur ajoutée totale, il devrait enregistrer une croissance de 7,6% tirant profit de la consolidation de l'investissement public, des programmes « logement social », de la mobilisation du foncier public et des exonérations fiscales.

En outre, le secteur de l'électricité et eau, représentant en moyenne 2,9% de la valeur ajoutée totale, s'accroitrait à un rythme soutenu, de 6,5% après 5% en 2010 en lien avec le dynamisme de l'activité économique nationale et la stratégie du plan d'actions prioritaires visant le renforcement des capacités de l'offre, l'amélioration des dispositifs d'efficacités énergétiques, l'optimisation des ressources en gaz disponibles, l'augmentation des apports de l'éolien et de l'hydroélectrique et le recours aux interconnexions euro méditerranéen.

Les bons comportements des secteurs agricoles et secondaires ainsi que le redressement de la demande aussi bien étrangère qu'intérieure permettraient aux différentes activités tertiaires d'accélérer la croissance de leur activité à 5,6% après 5% en 2010. Le secteur des Postes et Télécommunications, représentant en moyenne 3% de la valeur ajoutée totale, devrait progresser de 5,3% après 6,2% en 2010. Ce secteur devrait bénéficier de la baisse des tarifs d'interconnexion entre les opérateurs de téléphonie prévue par l'ANRT et l'entrée en vigueur de l'opérateur « Wana Corporation » qui a donné une nouvelle impulsion à ce marché.

Au niveau du secteur des Hôtels et Restaurant, représentant en moyenne 2,5% de la valeur ajoutée totale, il devrait enregistrer une croissance de 6,3% après 6,1% un an auparavant. Cette progression serait favorisée par la consolidation de la croissance mondiale et du tourisme international et par les projets « Mediterrania Saïdia » et Mazagan d'El Jadida et l'ouverture de la station Mogador (Essaouira) et Lixus (Larache).

Les activités des transports, représentant en moyenne 4,2% de la valeur ajoutée totale, devraient s'accroître de 5,9% après 5,5% un an auparavant. Ce secteur devrait bénéficier de l'impact positif de la consolidation des activités non agricoles et du redressement du commerce extérieur et également à l'amélioration de l'activité du port Tanger-Med et du trafic routier. Il devrait également bénéficier de la mise en place du contrat programme entre l'Etat et les professionnels du transport de marchandises.

Les activités du commerce, représentant en moyenne 12,7% de la valeur ajoutée totale, augmenteraient de 4,6% après 4,5% en 2010 grâce notamment aux effets d'entraînement de l'amélioration des revenus.

Evolution des éléments de la demande

Au niveau des éléments de la demande intérieure, la consommation des ménages aux prix courants continuerait à tirer la croissance économique avec une progression de 7,9% après 7,2% en 2010. Cette amélioration serait attribuable au dynamisme du marché du travail, au redressement des transferts des Marocains Résidents à l'Etranger et à la maîtrise de l'inflation autour de 2%.

Au niveau de l'investissement, il devrait être tiré par le dynamisme continu de l'investissement privé et par le maintien de l'effort de l'investissement public en vue d'accompagner les différents chantiers de développement. La formation brute de capital fixe progresserait de 10,3% après 9,5% en 2010 contribuant ainsi de 3,3 points au lieu de 2,9 points en 2010. Le taux d'investissement brut, composé de la FBCF et de la variation de stocks, devrait atteindre 34,5% contre 34,8% une année auparavant.

En liaison avec le redressement de la demande mondiale adressée au Maroc et la consolidation des activités productives, une amélioration des exportations globales de biens de 11,8% est prévue en 2011 après 19,2% en 2010. Profitant de la consolidation de l'activité du secteur des phosphates et dérivés, de la croissance soutenue dans les pays émergents et de la reprise l'économie mondiale, la valeur des exportations des produits de phosphates et dérivés augmenterait de 12,4% pour atteindre 36,2 milliards de dirhams. Hors OCP, les exportations augmenteraient de 11,6% après 8,6% une année auparavant. Pour ce qui est des importations de biens, elles devraient enregistrer une hausse de 11,4% après une hausse de 12,1% en 2010.

Ces évolutions devraient générer un déficit commercial de l'ordre de 21,8% du PIB après 21% du PIB en 2010. Le taux d'ouverture se situerait ainsi à 57,5% après avoir été de 55,2% en 2010. En outre, les recettes voyages et les transferts des marocains résidents à l'étranger devraient enregistrer une évolution positive de l'ordre de 11,7% et 11,5% respectivement. Le solde des échanges extérieurs de biens et services représenterait un déficit de 11,1% du PIB sous l'effet conjugué de la hausse des importations des biens et services de 11,3% après 10,4% en 2010 et de l'augmentation des exportations des biens et services de 11,4% après 12,9% en 2010.

Le revenu national brut disponible progresserait de 7,8% en 2011 après 6,5% en 2010. L'épargne nationale brute devrait se situer à 30,6% du PIB en 2011, soit un niveau en deçà de celui de l'investissement brut qui devrait atteindre 34,5% du PIB. Compte tenu de ces évolutions, l'économie nationale devrait dégager un besoin de financement estimé à 3,9% du PIB, soit une amélioration de 0,3 point par rapport à 2010.

3.3. Mesures de politiques fiscale, douanière et budgétaire

L'évolution des finances publiques entre 2009 et 2010 a, certes, pâti des effets de la crise économique internationale sur les secteurs exposés, mais elle traduit également les impacts premiers des réformes fiscales introduites et la charge des mesures prises pour réduire la pression engendrée par les fluctuations des cours internationaux notamment ceux du pétrole et du gaz.

En effet, le Gouvernement a pris des décisions importantes en mettant en œuvre des mesures immédiates de soutien au financement de l'économie et en stimulant l'activité économique par un effort supplémentaire d'investissement et de pouvoir d'achat, et en mettant en œuvre un train de mesures en faveur des secteurs les plus touchés par la crise.

La conduite de la politique fiscale et budgétaire participe de la même logique de continuité des réformes en vue de soutenir l'élan de modernisation de l'économie nationale, de renforcer l'attractivité du pays tout en assurant une plus grande efficience de la dépense publique.

3.3.1. Mesures fiscales et douanières : recherche d'efficacité et réduction des charges

Les mesures prises entre 2007 et 2010 se sont traduites par un allégement de la charge fiscale supportée par les personnes physiques et morales induisant une baisse du coin fiscal et social en faveur du soutien à l'emploi. Le Projet de Loi de Finances pour l'année 2011 constitue ainsi une nouvelle étape dans le processus de l'élargissement de l'assiette, d'encouragement de la mobilisation de l'épargne et de l'attractivité de la nouvelle place financière de Casablanca. Dans ce sens, les principales mesures fiscales proposées dans ce projet concernent la baisse de la charge fiscale sur les Très Petites Entreprises (TPE), l'intégration du secteur informel, l'encouragement des sociétés exerçant dans le cadre de la place financière de Casablanca. De même, le PLF 2011 retient des mesures en faveur de la mobilisation de l'épargne.

Mesures en faveur de la TPE

Compte tenu de l'importance des TPE dans le tissu économique national et en vue d'améliorer le climat des affaires, encourager les entreprises à plus de transparence et favoriser la création d'emplois, il est proposé l'institution d'une taxation réduite de 15% applicable à ces entreprises passibles de l'IS qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 2.000.000 de dirhams. Les bénéficiaires de ce taux spécifique vont s'engager à créer au moins un poste d'emploi chaque année sur une période de trois années à compter de l'année d'assujettissement à ce régime d'imposition.

Mesures d'encouragement en faveur des sociétés de la place financière de Casablanca

Pour accompagner l'ambition du Maroc de faire de Casablanca une place financière régionale et internationale en matière de services financiers et être en phase avec les progrès réalisés, le Projet de Loi de Finances 2011 introduit différentes dispositions pour garantir son attractivité. Dans ce sens, il est proposé d'instituer un régime de faveur pour les sociétés disposant d'un agrément pour exercer leurs activités dans le cadre de la place financière de Casablanca. Ainsi, les sociétés agréées bénéficieront de l'exonération totale de l'IS durant les cinq premiers exercices et de l'application d'un taux réduit de 8,75% au delà de cette période. De même, un taux libératoire de 20% sera appliqué aux traitements, émoluments et salaires bruts versés par les dites sociétés.

Mesures en faveur de la mobilisation de l'épargne

Etant donné que le rythme de mobilisation de l'épargne nationale ne suit pas la dynamique accélérée de l'investissement au cours de ces dernières années, le Projet de Loi de Finances 2011 introduit différentes dispositions d'exonérations en vue d'encourager la mobilisation de l'épargne, de dynamiser les opérations de bourse et de promouvoir l'accès à la propriété. Il s'agit de l'exonération totale, sous certaines conditions, des revenus et profits de capitaux mobiliers réalisés dans le cadre d'un Plan d'Epargne en Actions (PEA), des intérêts d'épargne logement (PEL) et des intérêts générés par le plan d'épargne formation (PEF).

En outre, pour s'aligner sur les pratiques internationales en matière d'imposition des revenus de capitaux mobiliers de source étrangère, il est proposé de réduire le taux libératoire applicable à ces revenus de 30 à 15%.

Mesures en faveur de la lutte contre l'informel

Certes, le secteur informel joue un rôle sur le plan social particulièrement en matière de création d'emplois et de limitation de la pauvreté, mais son intégration à l'économie nationale se traduirait à la fois par une modernisation des entreprises et par l'élargissement d'un système productif national plus performant et plus intégrateur.

En vue d'encourager les contribuables exerçant des activités informelles à s'intégrer dans le tissu économique et de s'adapter aux exigences des mutations économiques et aux contraintes de la compétitivité, le PLF 2011 a envisagé différentes dispositions pour la période 2011-2012. Il s'agit de :

- La non imposition des revenus acquis et des opérations effectuées avant l'identification des contribuables ;
- L'exonération de l'IR sur le revenu lié au zoning et à l'exportation…
- L'évaluation des stocks de manière à dégager des marges brutes supérieures ou égales à 20% ;
- La simplification du paiement de la TVA qui sera effectuée sur la base de la marge brute réalisée sur la vente du stock.

Réforme douanière

Afin d'éviter un différentiel de taxation excessif à l'horizon 2012 qui coïncide avec la libéralisation tarifaire totale prévue dans l'accord d'association Maroc-Union Européenne et éviter ainsi un détournement de trafic, la mise en œuvre progressive de la réforme douanière sera poursuivie en 2011 pour aboutir, à terme, à un taux maximum de 25% et un différentiel de 10% entre le taux préférentiel et celui de droit commun. Ce taux passerait ainsi en 2011 à 30%.

Cette mesure est considérée comme mesure structurelle qui contribuerait à l'amélioration de la réactivité et de la flexibilité de l'outil productif national tout en diversifiant ses sources d'approvisionnement. Elle ne manquera pas non plus de réduire la dépendance de l'économie nationale des flux d'échange avec les partenaires auxquels nous sommes liés par des accords d'association ou de libre échange.

3.3.2. Mesures budgétaires

En plus de la poursuite des réformes déjà engagées, le Projet de Loi de Finances 2011, s'est fixé plusieurs objectifs dont notamment la rationalisation des dépenses, la promotion de l'investissement public et la réforme de la Caisse de compensation avec un meilleur ciblage des catégories pauvres.

Depuis 2007, le rythme de l'investissement public s'est accéléré passant de 74 milliards de milliards à 167,3 milliards en 2011. En perspective d'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles, l'effort de l'Etat en matière d'investissement serait conséquent au niveau du Projet de Loi de Finances 2011, avec une priorité donnée aux projets à forte rentabilité économique et sociale.

Le projet de Loi de Finances 2011 s'appuie sur une accélération des différents chantiers engagés. La priorité est accordée à la réforme de la justice et de l'Administration et ce, conformément aux orientations Royales. La décentralisation et la déconcentration se poursuivront ainsi que la simplification des procédures et le développement de l'Administration électronique. En outre, le Projet de Loi de Finances 2011 appuiera de manière substantielle le plan Maroc Vert, le plan pour l'Emergence industrielle, la nouvelle stratégie pour l'Energie et de l'eau, la politique environnementale et de développement technologique.

Parallèlement, le Projet de Loi de Finances 2011 se distingue par la prise de nombreuses mesures au bénéficie des secteurs sociaux. C'est ainsi qu'il accorde une attention particulière à l'éducation et la formation, à la santé ainsi qu'au développement de l'habitat social, en particulier les logements à coût bas, et la poursuite du programme villes sans bidonvilles.

Pour soutenir le pouvoir d'achat des citoyens, la charge de la compensation atteindra 17 milliards de dirhams. Conscient des limites du système actuel, le ciblage des ménages pauvres a déjà été initié à travers différentes initiatives. Ce choix sera plus affirmé à travers le renforcement direct de l'appui aux pauvres via l'assistance sociale pour l'accès à l'enseignement et la généralisation progressive du RAMED, qui vient compléter le dispositif de couverture sociale initié par la mise en œuvre de l'AMO.

3.4. Prévisions des recettes et des dépenses de l'Etat au titre de l'année 2011[61]

Les choix arrêtés en matière de politique financière pour 2011 replacent les finances publiques, à moyen terme, sur une trajectoire favorable et ce, malgré le contexte difficile de la crise financière internationale qui a marqué l'économie marocaine au cours des dernières années. En plus, la réforme de la fiscalité directe n'a pas manqué d'impacter l'évolution des recettes fiscales.

Du côté des recettes, l'accélération du rythme de l'activité économique ne manquerait pas de se traduire par des effets positifs sur l'ensemble des impôts et taxes au titre de l'année 2011 et ce, après les corrections opérées en 2009 et 2010 en rapport, d'une part, avec les choix du Gouvernement visant le soutien de l'investissement et l'amélioration du pouvoir d'achat, et d'autre part, avec l'impact de la conjoncture économique sur les recettes fiscales.

En matière de dépenses ordinaires, une réduction de 1,3 point du PIB est attendue en 2011 comparativement à 2010 en relation avec la maîtrise du train de vie de l'Etat. Cette baisse intervient dans un contexte marqué par l'engagement des pouvoirs publics à maintenir l'effort d'investissement à un niveau favorable au financement des réformes structurelles et de la mise en œuvre des politiques sectorielles.

3.4.1. Ressources financières

Compte non tenu de la part de la taxe sur la valeur ajoutée versée aux collectivités locales, les recettes ordinaires hors privatisation et hors recettes CST sont évaluées à près de 172,3 milliards de dirhams en 2011. Celles-ci s'inscrivent en hausse de 5,9% par rapport aux estimations révisées de la Loi de Finances 2010 en rapport avec l'évolution prévisible de l'activité économique et de la contribution positive des recettes non fiscales.

Les recettes fiscales ont connu des évolutions plus élevées que celles des agrégats taxables sur la période 2006-2008. Depuis, cette élasticité a connu une baisse importante pour devenir négative (-1,4 en 2009 et -0,3 en 2010) en relation avec la baisse des recettes fiscales due à la conjoncture difficile qui a caractérisé l'exécution des Lois de Finances 2009 et 2010 et la réforme fiscale. En 2011, l'élasticité devrait enregistrer une amélioration pour se situer aux alentours de 0,8. En effet, les recettes fiscales progresseraient de 5,7% contre 7,1% pour l'activité économique, aux prix courants.

Impôts directs

Les impôts directs sont évalués à près de 68,6 milliards de dirhams, en hausse de 7,8% par rapport aux estimations révisées de la Loi de Finances 2010. Ce montant représente 8,2% du PIB et 43,4% du total des recettes fiscales. Leur hausse serait due principalement à l'augmentation des recettes de l'IS et de celles de l'IR de 2,6 milliards de dirhams et de 2,1 milliards de dirhams respectivement.

Evaluées à 39,2 milliards de dirhams, les recettes de l'IS augmenteraient de 7,2% par rapport à 2010 et représenteraient ainsi 4,7% du PIB. Cette progression marquerait une reprise après la baisse ayant caractérisé les exercices 2009 et 2010. Cette baisse a été favorisée par la forte concentration des recettes de l'IS. En effet, l'OCP, IAM, Bank Al Maghrib et la CDG ont contribué à eux seuls à raison de 25% des recettes de l'IS en 2008.

De même, les recettes de l'IR afficheraient une progression de 8,6% en 2011 pour atteindre 26,8 milliards de dirhams, soit 3,2% du PIB. Cette évolution tient compte de l'impact structurel de la réforme au cours des dernières années, de l'amélioration des revenus salariaux et de la composante non salariale imputable notamment au redressement attendu de l'activité au niveau du secteur immobilier et à la dynamique du marché boursier.

[61] En tenant compte du Fonds de Soutien des Prix et du Fonds Spécial Routier.

Impôts indirects

Les recettes des impôts indirects sont estimées à près de 67,7 milliards de dirhams. Elles sont en augmentation de 5% par rapport à 2010. Parmi ces recettes, celles de la TVA sont arrêtées à près de 46,9 milliards de dirhams, en hausse de 5,9%. Ce supplément de recettes provient à hauteur de 1,2 milliard de dirhams de la TVA intérieure et de 1,4 milliard de dirhams de la TVA à l'importation.

Evaluée à 2,4% du PIB, la TVA intérieure s'accroîtrait de 6,5% pour atteindre environ 19,9 milliards de dirhams. Ceci est dû au bon comportement prévu de la consommation des ménages et aux effets cumulés des réformes entreprises auparavant. Cette évaluation ne tient pas compte des changements pouvant intervenir dans le rythme de remboursement de la TVA.

De leur côté, les recettes de la TVA à l'importation seraient établies à 27 milliards de dirhams, en progression de 5,5% en raison notamment de la reprise progressive des importations qui caractériserait l'exercice 2011 suite aux exigences du développement du secteur productif national.

Les recettes des taxes intérieures de consommation sont estimées à 20,8 milliards de dirhams, marquant une progression de 3% par rapport à l'exercice précédent. En termes de PIB, elles représenteraient 2,5%. La taxe intérieure de consommation sur les tabacs augmenterait de 2,5% pour se situer à 7,1 milliards de dirhams.

Pour leur part, les recettes de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers seraient de l'ordre de 12,3 milliards de dirhams, en augmentation de 2,8% par rapport à 2010. La réalisation de ce montant serait tributaire de l'évolution des quantités mises à la consommation et de la reconstitution des stocks. Les autres recettes des TIC, quant à elles, sont attendues à 1,4 milliard de dirhams.

Autres recettes

Les droits de douane sont estimés à 11,2 milliards de dirhams. Par rapport à 2010, ils marqueraient un repli de 5,7%. Leur part dans les recettes fiscales serait de 7,1% en 2011, soit une légère baisse par rapport au niveau atteint en 2010 (8%). Il en résulte que l'impact de la poursuite de la réforme tarifaire l'emporte sur l'effet du développement attendu des importations en 2011.

Pour ce qui est des droits d'enregistrement et de timbre, elles seraient de 10,6 milliards de dirhams, en hausse de 10,2% par rapport à 2010, soit une élasticité de 1,4 par rapport à l'activité économique.

Les recettes non fiscales hors privatisation sont arrêtées à près de 14,2 milliards de dirhams, en hausse de 8,2% et représenteraient 8,2% du total des recettes ordinaires. Parmi ces recettes, celles des monopoles, qui sont évaluées à 10,2 milliards de dirhams, seraient en hausse de 13,1% par rapport à l'année précédente.

Quant au produit des autres recettes, il est évalué à près de 3,9 milliards de dirhams, en baisse par rapport à 2010 de 116 millions de dirhams.

3.4.2. Dépenses de l'Etat

En dépit des efforts déployés, les pressions sur les dépenses publiques pourraient s'intensifier, notamment sous l'effet de facteurs internes liés aux exigences d'accompagnement des réformes structurelles et des politiques sectorielles. Ces pressions pourraient également être d'origine externe en lien avec les inquiétudes qui pèsent sur l'évolution des cours internationaux du pétrole, du gaz butane et sur les cours du blé. Compte tenu de l'évolution récente au niveau des recettes fiscales et de la capacité de relever de manière significative le niveau d'endettement, il est devenu impératif de tempérer la croissance de certaines composantes de la dépense publique tout en améliorant son efficacité. Dans cette perspective, des choix plus rigoureux en matière d'affectation des ressources s'imposent.

Le projet de Loi de Finances 2011 s'inscrit dans cette logique, car les réformes en cours, notamment la gestion budgétaire axée sur les résultats et la mise en place du cadre de dépenses à moyen terme, permettraient d'optimiser les choix possibles dans le cadre d'une nouvelle gouvernance des finances publiques.

Les dépenses ordinaires sont estimées à 163,9 milliards de dirhams en 2011, représentant une hausse de 0,5% par rapport à 2010. Ces dépenses seraient ainsi ramenées à 19,6% du PIB, soit 1,3 point du PIB en moins par rapport à la Loi de Finances 2010 actualisée.

Les dépenses en biens et services atteindraient près de 129 milliards de dirhams, en hausse de 6,2% par rapport à 2010. Le niveau des dépenses du personnel en pourcentage des dépenses de biens et services atteindrait 66,7% et l'équivalent de 10,3% du PIB, soit le même niveau enregistré en 2010.

La charge salariale, qui sera de 86 milliards de dirhams en 2011, en hausse de 7%, tient compte principalement de la création des postes budgétaires et du comportement de paramètres clés tels que les avancements d'échelle et les promotions de grade. Après une forte baisse de 11,9% en 2010, les dépenses afférentes aux autres biens et services connaîtraient un accroissement de 4,7% en 2011 pour se situer à 43 milliards de dirhams.

La charge des intérêts de la dette est estimée à 19 milliards de dirhams, en hausse de 6,9% par rapport à 2010 atteignant 2,3% du PIB. La hausse de cette charge est le résultat conjugué de la hausse de la charge des intérêts de la dette intérieure de 1,3% et des intérêts de la dette extérieure de 42,8%.

La charge de la compensation (y compris le Fonds de soutien des prix) est projetée à un niveau de 17 milliards de dirhams. En termes de PIB, elle atteindrait 2%.

En matière d'investissement du budget général de l'Etat, le projet de Loi de Finances 2011 traduit la volonté des pouvoirs publics de poursuivre leurs efforts de soutien à l'activité économique. Pour ce faire, des crédits d'un montant de 48,1 milliards de dirhams seraient mobilisés, soit une augmentation de 21,4% par rapport à la Loi de Finances 2010 actualisée.

Par ailleurs, il convient de préciser que les dépenses d'investissement public en termes de crédits ouverts pour l'exercice budgétaire 2011 sont estimées à 167,3 milliards de dirhams, soit plus de 3 fois le budget d'investissement de l'Etat.

3.4.3. Déficit et besoin de financement

Le déficit budgétaire résultant des évolutions prévisibles des recettes et des dépenses pour l'exercice 2011 serait de 3,5% du PIB. Il serait financé à hauteur de 61,4% par des ressources intérieures contre 16,4% en 2010, année caractérisée par des conditions de financement favorables pour le Maroc sur le marché international.

Conclusion

La préparation du projet de la Loi de Finances 2011 intervient dans un contexte marqué par une reprise de l'économie mondiale et un redressement des échanges extérieurs après une période d'instabilité financière sans précédent. Cette situation a introduit de profonds bouleversements dans l'approche des politiques économiques en général et dans la gestion des finances publiques en particulier et a nécessité une rationalisation des dépenses, une optimisation accrue des prélèvements fiscaux avec plus de transparence dans la gestion et le pilotage des deniers publics.

Par ailleurs, les réformes récentes engagées par le Maroc en matière de renforcement de la gouvernance des finances de l'Etat permettraient à l'avenir de consolider la situation des finances publiques, une fois prises en charge dans le cadre de la loi Organique des Finances. Il y a lieu de citer dans ce sens, la programmation budgétaire pluriannuelle, la mise en place du Système de Gestion Intégrée de la Dépense, la réforme du contrôle de la dépense publique ainsi que la réforme de la fiscalité de l'Etat et des Collectivités Locales.

En outre, la stabilité du cadre macroéconomique, condition importante d'une croissance économique durable, comme cela a été rappelé par Sa Majesté Le Roi lors de l'ouverture de la session actuelle du parlement, tiendra en grande partie à la maîtrise des finances publiques et aux conditions générales de financement de l'économie. Ceci nécessite la poursuite des efforts fournis au cours des dernières années en vue de maîtriser les dépenses et d'optimiser les recettes afin d'assurer l'amélioration des marges de manœuvres budgétaires au service du développement économique et social du pays.

Ces réformes renforcent les voies de modernisation globale du pays. C'est à l'aune de la convergence de ces différents chantiers de réformes que le rythme des changements porteurs de progrès serait accéléré.

Conclusion générale

Bien que soumis aux effets de la crise à travers les secteurs les plus exposés aux aléas de la conjoncture internationale, les fondements rénovés du modèle de croissance du Maroc continuent à alimenter, à la fois, sa capacité de résilience et son potentiel de croissance.

Fort de la consolidation de ses acquis grâce au grand chantier de réformes structurelles, sectorielles et institutionnelles mené depuis plus d'une décennie, ayant porté son potentiel de croissance à un niveau soutenu, l'économie nationale a affiché une résilience remarquable dans la région et dans le monde avec près de 5% de croissance en 2009. Les mesures volontaristes des Lois de Finances 2009 et 2010 et le partenariat public-privé institutionnalisé à travers la mise en place du Comité de Veille Stratégique ont permis de consolider cette performance. Cette résilience a été saluée par nos partenaires et couronnée par le rehaussement en mars 2010 du rating de notre pays au rang de "l'Investment Grade", alors que plusieurs de nos partenaires européens ont vu leurs notations souveraines se dégrader. Ainsi, l'année 2010 affiche une relative sortie de crise et les secteurs moteurs retrouvent leur dynamisme d'avant crise.

Certes, l'année 2010 est l'année de la reprise, mais des problématiques essentielles demeurent posées. Les risques sont liés à la difficulté de notre partenaire européen de concilier rigueur budgétaire et relance de l'économie, à l'accès encore limité au financement qui freine la reprise des IDE et à la volatilité des marchés boursiers, de change et des matières premières.

Egalement, des fragilités structurelles potentielles ont été révélées voire accentuées par cette crise. Il s'agit essentiellement de la diversification insuffisante des moteurs d'exportation et des marchés ciblés et du faible niveau de productivité et de compétitivité de certains secteurs pleinement exposés aux jeux de la concurrence.

Relever ces défis requiert, d'une part, le maintien du cap sur les réformes structurelles à travers l'accélération des moteurs d'exportations (Métiers Mondiaux du Maroc, tourisme, services à l'international, notamment les services financiers,…) et des programmes d'infrastructure et de réseaux (énergie, logistique…), tout en renforçant la vigilance par rapport à l'évolution des secteurs domestiques (agriculture, immobilier, commerce intérieur…) pour accéder à un niveau d'activité économique à la mesure des ambitions de notre pays en matière de croissance et d'emploi..

Toutefois, pour réunir toutes les chances de réussite notamment pour les investissements potentiels dans les différents créneaux porteurs, il paraît primordial d'inscrire les stratégies sectorielles engagées dans une logique de complémentarité et d'interaction positive entre leurs composantes pour garantir une croissance soutenue.

Dans un contexte marqué par le resserrement des capacités de financement, l'effort d'investissement requis pour répondre aux besoins d'une croissance soutenue et durable, nécessite une mobilisation accrue de l'épargne nationale en vue d'assurer un schéma de financement sain et de préserver un niveau d'endettement soutenable. De ce fait, le marché financier est appelé à accroître sa part dans la collecte de l'épargne notamment longue et le financement de l'investissement.

Le recours au marché international de capitaux peut être bénéfique compte tenu de notre niveau d'endettement actuel et ce à un double titre : d'abord parce qu'il permet de sanctionner positivement l'effort de réformes soutenu depuis plus d'une décennie par notre pays, tout en renforçant la confiance de la communauté internationale ; ensuite parce qu'il ouvre la possibilité de bénéficier de la contribution de l'épargne internationale au financement de cette nouvelle ambition du Maroc de relever le seuil des grands projets de développement structurants qui lui permettront de jouer un rôle d'avant-garde dans la région. L'expérience de la dernière sortie sur le marché internationale est édifiante à plus d'un titre à cet égard.

Le succès de ce choix nécessite également l'amélioration de l'efficience des dépenses publiques. Il s'agit notamment de mieux cibler les politiques publiques pour qu'elles répondent d'avantage aux objectifs qui leur ont été assignés en matière de création de richesse et de lutte contre la pauvreté et les disparités régionales, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs du millénaire pour le développement.

En outre, l'exigence d'une gouvernance plus inclusive et plus soucieuse de proximité que le Souverain a inscrit dans l'agenda des réformes à travers le grand chantier de la régionalisation permettra de bénéficier d'une plus grande contribution des régions à la création des richesses à partir de leurs vocations génériques ou potentielles.

La géographie du développement humain dans notre pays s'en trouvera enrichie au meilleur bénéfice des citoyens, en inscrivant dans leur vécu, à la mesure de leurs efforts et de leur ingéniosité, les progrès réels auxquels ils aspirent dans le cadre d'une citoyenneté active et solidaire.

Annexes statistiques

Annexe 1- Environnement international

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
1.1 Croissance économique (En %)								
Monde	3,7	4,6	5,2	5,3	2,8	-0,6	4,8	4,2
Principaux pays industrialisés (1)	2,4	2,4	2,6	2,1	-0,1	-3,5	2,5	2,0
Dont: États-Unis	3,0	3,1	2,7	1,9	0,0	-2,6	2,6	2,3
Japon	1,2	1,9	2,0	2,4	-1,2	-5,2	2,8	1,5
Zone euro	2,1	1,7	3,0	2,9	0,5	-4,1	1,7	1,5
Dont: France	2,2	2,0	2,4	2,3	0,1	-2,5	1,6	1,6
Espagne	3,7	3,6	4,0	3,6	0,9	-3,7	-0,3	0,7
Allemagne	1,2	0,8	3,4	2,7	1,0	-4,7	3,3	2,0
Europe Centrale et Orientale	3,7	5,9	6,5	5,5	3,0	-3,6	3,7	3,1
Turquie	2,9	8,4	6,9	4,7	0,7	-4,7	7,8	3,6
Asie en développement (2)	6,9	9,5	10,4	11,4	7,7	6,9	9,4	8,4
Dont: Inde	5,2	9,2	9,7	9,9	6,4	5,7	9,7	8,4
Philippines	4,5	5,0	5,3	7,1	3,7	1,1	7,0	4,5
Corée du sud	6,3	4,0	5,2	5,1	2,3	0,2	6,1	4,5
Chine	8,9	11,3	12,7	14,2	9,6	9,1	10,5	9,6
Amérique Latine	2,3	4,7	5,6	5,7	4,3	-1,7	5,7	4,0
Dont: Argentine	-0,5	9,2	8,5	8,7	6,8	0,9	7,5	4,0
Brésil	2,5	3,2	4,0	6,1	5,1	-0,2	7,5	4,1
Chili	3,3	5,5	4,6	4,6	3,7	-1,5	5,0	6,0
Colombie	2,0	5,0	7,1	6,3	2,7	0,8	4,7	4,6
Mexique	2,8	3,2	4,9	3,3	1,5	-6,5	5,0	3,9
Uruguay	-1,5	6,8	4,3	7,5	8,5	2,9	8,5	5,0
Venezuela	0,0	10,3	9,9	8,2	4,8	-3,3	-1,3	0,5
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	4,3	5,3	5,8	6,0	5,0	2,0	4,1	5,1
Dont: Egypte	4,2	4,5	6,8	7,1	7,2	4,7	5,3	5,5
Jordanie	5,2	8,1	7,9	8,5	7,6	2,3	3,4	4,2
Maghreb	1,6	3,3	4,3	3,5	3,7	2,4	5,0	4,6
Dont: Algérie	4,1	5,1	2,0	3,0	2,4	2,4	3,8	4,0
Maroc (3)	4,0	3,0	7,8	2,7	5,6	4,9	4,0	5,0
Tunisie	4,7	4,0	5,7	6,3	4,5	3,1	3,8	4,8
1.2 Croissance du PIB par habitant (En %)								
Principaux pays industrialisés (1)	1,6	1,9	2,3	2,0	-0,2	-3,7	1,7	1,8
Dont: États-Unis	1,9	2,1	1,7	1,1	-0,5	-3,3	2,1	1,6
Japon	1,0	1,9	2,0	2,4	-1,1	-5,1	2,0	2,1
Zone euro	1,6	1,1	2,4	2,2	0,1	-4,5	0,6	1,2
Dont: Allemagne	1,1	0,8	3,3	2,6	1,4	-4,9	1,3	1,9
Espagne	2,6	1,9	2,3	1,9	-0,9	-4,8	-0,8	0,6
France	1,6	1,2	1,7	1,7	-0,2	-2,7	1,0	1,3
Asie en développement (2)	5,9	7,9	8,8	9,6	6,9	5,7	7,7	7,7
Amérique Latine	0,8	3,7	4,5	4,6	3,1	-2,9	2,8	2,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	3,2	2,6	2,9	2,8	2,3	-0,1	2,1	2,4

Source : World Economic Outlook, FMI, octobre 2010

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) Source: Haut Commissariat au Plan jusqu'à 2009 et estimation et prévision de la DEPF pour 2010 et 2011

Annexe 1- Environnement international (Suite 1)

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
1.3 Croissance de la demande intérieure totale (En %)								
Principaux pays industrialisés (1)	2,5	2,5	2,4	1,7	-0,6	-3,5	2,5	1,9
Dont:Etats Unis	3,3	3,2	2,6	1,3	-1,1	-3,6	3,0	2,2
Japon	0,9	1,7	1,2	1,3	-1,3	-4,0	1,0	1,3
Zone euro	2,0	1,9	2,9	2,6	0,4	-3,4	1,0	0,9
Dont: Allemagne	0,5	0,0	2,4	1,3	1,2	-1,9	2,5	1,2
Espagne	4,6	5,1	5,2	4,1	-0,6	-6,0	-1,1	0,0
France	2,6	2,8	2,7	3,3	0,4	-2,4	1,4	1,6
Autres économies avancées (2)	3,7	3,3	3,9	4,6	1,8	-2,5	5,3	3,8
1.4 Croissance de la FBCF (En %)								
Principaux pays industrialisés (1)	2,3	4,2	3,4	1,0	-2,9	-13,4	2,0	4,9
Dont: États-Unis	3,2	5,3	2,5	-1,2	-4,5	-14,8	2,2	6,4
Japon	-0,8	3,1	0,5	-1,2	-2,6	-14,0	-0,4	4,4
Zone euro	2,3	3,2	5,4	4,6	-0,8	-11,3	-0,1	1,6
Dont: Allemagne	-0,5	0,9	8,0	4,7	2,5	-10,1	5,9	3,0
Espagne	6,1	7,0	7,2	4,5	-4,8	-16,0	-6,8	-1,6
France	3,4	4,4	4,5	6,0	0,5	-7,1	-1,9	1,7
1.5 Echanges extérieurs								
Commerce mondial	6,2	7,8	8,9	7,4	2,9	-11,0	11,4	7,0
Taux de croissance des exportations de biens et services (En %)								
Monde	6,0	7,7	9,2	7,6	2,7	-10,8	11,3	7,1
Principaux pays industrialisés (1)	4,2	5,9	9,0	5,8	1,5	-14,8	12,7	6,0
Dont: États-Unis	3,5	6,7	9,0	9,3	6,0	-9,5	11,6	5,9
Japon	6,1	7,0	9,7	8,4	1,7	-24,1	26,1	8,1
Zone euro	5,3	5,2	8,8	6,4	0,4	-14,4	10,5	5,6
Dont: Allemagne	7,1	7,7	13,1	7,6	2,5	-14,3	16,0	6,9
Espagne	5,3	2,5	6,7	6,7	-1,1	-11,6	8,6	4,1
France	3,8	3,5	5,0	2,5	-0,8	-12,2	8,8	4,0
Europe centrale et orientale	7,8	8,8	10,9	9,4	7,1	-11,0	7,9	6,0
Asie en développement (3)	12,6	17,4	15,2	14,2	6,5	-8,1	18,8	13,1
Amérique Latine	3,5	10,4	7,7	6,0	3,4	-9,6	12,9	5,3
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	5,8	5,9	4,5	5,7	3,1	-3,0	1,0	6,9
Taux de croissance des importations de biens et services (En %)								
Monde	6,4	7,8	8,5	7,2	3,0	-11,2	11,5	6,8
Principaux pays industrialisés (1)	5,5	6,1	7,3	3,3	-0,7	-13,4	11,2	5,1
Dont: États-Unis	6,6	6,1	6,1	2,7	-2,6	-13,8	12,6	4,6
Japon	4,3	5,8	4,2	1,6	1,0	-16,8	11,8	8,6
Zone euro	5,2	6,0	8,6	5,9	0,3	-12,7	8,7	4,1
Dont: Allemagne	5,1	6,6	11,9	5,0	3,3	-9,4	14,9	5,8
Espagne	8,0	7,7	10,2	8,0	-5,3	-17,8	4,7	1,2
France	5,4	6,3	5,9	5,7	0,3	-10,6	7,3	3,6
Europe Centrale et Orientale	7,7	9,4	13,3	13,6	4,4	-17,9	7,7	6,6
Asie en développement (3)	12,5	12,2	8,6	8,9	6,2	-0,4	21,0	13,1
Amérique Latine	2,7	10,6	12,8	12,5	7,4	-15,5	16,6	6,1
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	6,7	12,5	10,4	17,7	17,5	-0,2	5,1	6,5

Source : World Economic Outlook, FMI, octobre 2010

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat " Autres économies avancées" sont: Australie, Chypre, Danemark,Hong-Kong,Island, Corée du Sud, Nouvelle Zélande, Norvège, Singapour,Suède,

(3) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont ceux du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

Annexe 1- Environnement international (Suite 2)

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Termes de l'échange (biens et services)								
Economies avancées (1)	-0,1	-1,4	-1,1	0,3	-1,8	2,8	-0,6	-0,1
Dont: États-Unis	0,1	-1,4	-1,1	0,3	-1,8	2,8	-0,6	-0,1
Japon	-1,3	-2,6	-0,4	0,3	-5,1	6,1	-1,6	1,7
Zone Euro	-0,2	-0,9	-1,3	0,3	-1,4	3,5	-0,4	-0,2
Economies émergentes et pays en développement (2)	2,4	5,0	2,9	0,0	3,4	-4,2	1,2	0,4
Demande mondiale adressée au Maroc en volume (3)	6,0	6,4	8,2	6,3	0,1	-12,9	6,1	4,6
Union européenne	5,7	5,6	7,8	5,7	-1,3	-13,2	5,3	4,0
Hors Union européenne	7,1	9,9	10,2	9,3	5,9	-11,7	9,2	6,7
1.6 Balance des transactions courantes en % du PIB								
Principaux pays industrialisés (4)	-1,4	-1,9	-2,0	-1,3	-1,4	-0,8	-0,9	-0,8
Dont: États-Unis	-4,3	-5,9	-6,0	-5,1	-4,7	-2,7	-3,2	-2,6
Japon	2,9	3,6	3,9	4,8	3,2	2,8	3,1	2,3
Zone euro	0,4	0,4	0,4	0,4	-0,7	-0,4	0,2	0,5
Dont: Allemagne	0,9	5,1	6,5	7,6	6,7	4,9	6,1	5,8
Espagne	-3,8	-7,4	-9,0	-10,0	-9,7	-5,5	-5,2	-4,8
France	1,5	-0,5	-0,6	-1,0	-1,9	-1,9	-1,8	-1,8
Europe Centrale et Orientale	-4,0	-5,1	-6,6	-8,0	-7,9	-2,5	-3,7	-4,0
Turquie	-1,4	-4,6	-6,1	-5,9	-5,7	-2,3	-5,2	-5,4
Asie en développement (5)	2,2	4,1	6,0	6,9	5,9	4,1	3,0	3,0
Dont: Corée du sud	2,6	1,8	0,6	0,6	-0,6	5,1	2,6	2,9
Chine	2,2	7,1	9,3	10,6	9,6	6,0	4,7	5,1
Inde	0,3	-1,3	-1,0	-0,7	-2,0	-2,9	-3,1	-3,1
Philippines	-1,2	2,0	4,5	4,9	2,2	5,3	4,1	3,4
Amérique Latine	-1,2	1,4	1,6	0,4	-0,7	-0,6	-1,2	-1,6
Dont: Argentine	1,3	2,6	3,2	2,3	1,5	2,0	1,7	1,2
Brésil	-1,9	1,6	1,2	0,1	-1,7	-1,5	-2,6	-3,0
Chili	-0,4	1,2	4,9	4,5	-1,5	2,6	-0,7	-2,0
Colombie	-0,5	-1,3	-1,9	-2,8	-2,9	-2,2	-2,7	-2,8
Mexique	-2,0	-0,5	-0,5	-0,8	-1,5	-0,6	-1,2	-1,4
Uruguay	-0,8	0,2	-2,0	-0,9	-4,8	0,7	-0,1	-0,7
Venezuela	8,3	17,7	14,8	8,8	12,0	2,6	7,8	8,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	6,5	16,8	18,6	15,2	15,3	2,6	4,4	5,2
Dont: Egypte	0,7	3,2	1,6	1,9	0,5	-2,4	-2,0	-1,6
Jordanie	3,8	-18,0	-11,0	-16,9	-9,6	-5,0	-7,2	-8,5
Maghreb	8,2	12,9	13,9	12,0	16,3	1,1	3,7	4,1
Dont: Algérie	10,6	20,5	24,7	22,8	20,2	0,3	3,4	3,6
Maroc (6)	2,0	1,8	2,2	-0,1	-5,2	-5,0	-4,4	-3,9
Tunisie	-3,1	-0,9	-1,8	-2,4	-3,8	-2,8	-4,4	-4,1

Source : World Economic Outlook, FMI, octobre 2010

(p) Prévisions

(1) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les Etats-Unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

(2) Les pays de l'agrégat "Autres économies émergentes et pays en développement" regroupe tous les pays en développement et émergents du monde

(3) Source Société Générale; Calculs DEPF

(4) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(5) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(6) Source: Haut Commissariat au Plan et Office des changes jusqu'à 2009 et estimation et prévision de la DEPF pour 2010 et 2011

Annexe 1- Environnement international (Suite 3)

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
1.7 Flux nets de capitaux étrangers privés vers les pays émergents (En milliards de $)								
Asie en émergence (1)	48,4	89,1	51,7	190,0	38,4	161,8	135,4	58,9
Amérique latine	32,8	45,9	39,2	107,3	59,9	25,1	91,2	100,3
Afrique Subsaharienne	7,1	22,4	13,2	29,7	26,8	25,9	36,6	46,9
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	-3,0	1,2	-23,7	53,2	2,5	58,6	11,1	3,7
Pays de l'Europe centrale et orientale	30,5	102,7	121,2	187,2	153,1	25,5	66,6	81,0
Total pays émergents et pays en développement	116,3	290,4	253,1	696,5	184,4	234,8	339,6	300,1
Investissements directs net	161,7	252,5	258,3	417,2	439,0	240,8	296,3	328,7
Investissements de portefeuille	-15,5	32,4	-36,9	86,9	-82,5	91,5	32,8	32,2
Autres flux nets de capitaux privés	-29,9	5,4	31,7	192,5	-172,1	-97,6	10,5	-60,8
1.8 Solde budgétaire de l'administration générale (en % du PIB)								
Principaux pays industrialisés (2)	-3,2	-3,3	-2,3	-2,1	-4,7	-10,1	-9,3	-8,0
Dont: États-Unis	-1,8	-3,2	-2,0	-2,7	-6,7	-12,9	-11,1	-9,7
Japon	-7,3	-4,8	-4,0	-2,4	-4,1	-10,2	-9,6	-8,9
Zone euro	-1,9	-2,5	-1,3	-0,6	-1,9	-6,3	-6,5	-5,1
Dont: Allemagne	-2,4	-3,3	-1,6	0,2	0,0	-3,1	-4,5	-3,7
France	-2,6	-3,0	-2,3	-2,7	-3,3	-7,6	-8,0	-6,0
Italie	-2,6	-4,4	-3,3	-1,5	-2,7	-5,2	-5,1	-4,3
Espagne	-0,7	1,0	2,0	1,9	-4,1	-11,2	-9,3	-6,9
1.9 Taux d'intérêt (3)								
A court terme (En %)								
États-Unis	2,73	4,54	5,36	4,82	1,43	0,25	0,95	0,75
Japon	0,17	0,07	0,57	0,85	0,74	0,46	0,40	0,40
Zone euro	3,04	2,49	3,73	4,68	2,89	0,70	0,70	1,00
A long terme (En %)								
États-Unis	4,49	4,40	4,70	4,04	2,22	3,84	3,00	3,75
Japon	1,35	1,48	1,69	1,50	1,18	1,30	1,40	1,80
Zone euro	4,39	3,30	3,96	4,32	2,94	3,40	2,00	3,00
1.10 Taux de chômage (En %)								
Economies avancées (4)	6,3	6,2	5,8	5,4	5,8	8,0	8,3	8,2
Dont: États-Unis	5,0	5,1	4,6	4,6	5,8	9,3	9,7	9,6
Japon	5,0	4,4	4,1	3,8	4,0	5,1	5,1	5,0
Corée du Sud	4,3	3,7	3,5	3,3	3,2	3,7	3,3	3,3
Zone euro	8,7	9,0	8,4	7,5	7,6	9,4	10,1	10,0
Dont: Allemagne	8,5	10,6	9,8	8,4	7,3	7,5	7,1	7,1
France	9,2	9,3	9,3	8,3	7,8	9,4	9,8	9,8
Espagne	12,3	9,2	8,5	8,3	11,3	18,0	19,9	19,3

Source : World Economic Outlook, FMI, octobre 2010

(p) Prévisions

(1) Les pays de l'agrégat "Asie en émergence" sont les pays du continent asiatique à l'exception du Japon et des pays du Moyen-Orient

(2) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: Etats-Unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(3) BNP PARIBAS; juillet-août 2010

(4) Les "Economies avancées" sont: la Zone euro, les États-unis, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon et les pays de l'agrégat "Autres économies avancées"

Annexe 1- Environnement international (Fin)

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
1.11 Inflation (Prix à la consommation)								
Principaux pays industrialisés (1)	1,8	2,3	2,4	2,2	3,2	-0,1	1,2	1,1
Dont: États-Unis	2,5	3,4	3,2	2,9	3,8	-0,3	1,4	1,0
Japon	-0,5	-0,3	0,3	0,0	1,4	-1,4	-1,0	-0,3
Zone euro	2,1	2,2	2,2	2,1	3,3	0,3	1,6	1,5
Dont: Espagne	3,0	3,4	3,6	2,8	4,1	-0,2	1,5	1,1
France	1,8	1,9	1,9	1,6	3,2	0,1	1,6	1,6
Europe Centrale et Orientale	19,8	5,9	5,9	6,0	8,1	4,7	5,2	4,1
Turquie	40,8	8,2	9,6	8,8	10,4	6,3	8,7	5,7
Asie en développement (2)	2,8	3,8	4,2	5,4	7,5	3,1	6,1	4,2
Dont: Chine	0,7	1,8	1,5	4,8	5,9	-0,7	3,5	2,7
Corée du sud	2,8	2,8	2,2	2,5	4,7	2,8	3,1	3,4
Inde	4,1	4,2	6,2	6,4	8,3	10,9	13,2	6,7
Philippines	4,9	7,6	6,2	2,8	9,3	3,2	4,5	4,0
Amérique Latine	8,3	6,3	5,3	5,4	7,9	6,0	6,1	5,8
Dont: Argentine	6,3	9,6	10,9	8,8	8,6	6,3	10,6	10,6
Colombie	7,9	5,0	4,3	5,5	7,0	4,2	2,4	2,6
Chili	2,8	3,1	3,4	4,4	8,7	1,7	1,7	3,0
Mexique	7,7	4,0	3,6	4,0	5,1	5,3	4,2	3,2
Uruguay	9,4	4,7	6,4	8,1	7,9	7,1	6,5	6,4
Venezuela	21,1	16,0	13,7	18,7	30,4	27,1	29,2	32,2
Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA)	5,0	6,4	7,5	10,0	13,5	6,7	6,8	6,2
Dont: Egypte	3,8	8,8	4,2	11,0	11,7	16,2	11,7	10,0
Jordanie	1,6	3,5	6,3	4,7	13,9	-0,7	5,5	5,0
Maghreb	-2,0	2,1	3,1	3,0	5,5	3,7	4,2	3,9
Dont: Algérie	2,4	1,6	2,3	3,6	4,9	5,7	5,5	5,2
Maroc (3)	0,7	1,0	3,3	2,5	3,7	1,0	1,8	2,0
Tunisie	2,8	2,0	4,2	3,4	4,9	3,5	4,5	3,5
1.12 Cours internationaux des principaux produits								
Pétrole ($/bbl) (4)	27,0	53,4	64,3	71,1	97,0	61,8	76,2	78,8
Phosphates bruts ($/t)	42,0	42,0	44,2	70,9	345,6	121,7	110,0	90,0
Blé dur Etats Unis ($/t)	134,1	152,4	191,7	255,2	325,9	223,4	190,0	192,0
Sucre (free market) ($/t)	16,2	21,8	32,6	22,2	28,2	40,0	45,0	38,0
Matières premières agricoles (taux de variation annuel)	0,9	0,5	8,8	5,0	-0,8	-17,0	23,9	-5,6
Métaux (taux de variation annuel)	6,6	22,4	56,2	17,4	-8,0	-28,6	31,4	1,9

Source : World Economic Outlook, FMI -octobre 2010-, Banque Mondiale - Commodity prices data

(p) Prévisions

(1) Les principaux pays industrialisés retenus par World Economic Outlook sont: États-unis, Japon, Canada, France, Allemagne, Italie, Royaume-Uni

(2) Les pays de l'agrégat "Asie en développement" sont les pays du continent asiatique à l'exception des pays du Moyen-Orient, Japon, Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, et Taiwan

(3) Source: Haut Commissariat au Plan jusqu'à 2009 et estimation et prévision de la DEPF pour 2010 et 2011

(4) Moyenne annuelle des cours de : UK Brent, Dubaï et West Texas Intermediate

Annexe 2- Indicateurs macro-économiques

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
2.1 - PIB en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)	**4,0**	**3,0**	**7,8**	**2,7**	**5,6**	**4,9**	**4,0**	**5,0**
Valeurs ajoutées par branche en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)								
Secteur primaire	**2,6**	**-11,1**	**21,1**	**-20,0**	**16,6**	**29,0**	**-4,0**	**1,4**
Agriculture, chasse et services annexes	3,6	-13,5	25,3	-20,8	16,3	30,6	-5,1	0,5
Pêche, aquaculture	-6,4	21,2	-19,3	-10,1	19,0	12,2		
Secteur secondaire	**3,6**	**4,9**	**4,8**	**6,6**	**3,6**	**-4,7**		
Industrie d'extraction	4,1	7,4	1,6	9,1	-5,9	-23,8		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	3,1	3,5	3,8	3,8	2,1	0,9		
Industrie alimentaire et tabac	3,7	1,8	2,4	1,4	3,9	2,7		
Industrie du textile et du cuir	0,7	0,0	1,3	2,4	-0,4	-1,0		
Industrie chimique et parachimique	-1,3	12,6	1,1	-1,3	3,9	2,5		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	6,9	3,0	8,0	6,7	-0,5	1,1		
Autres industries manufacturières	3,8	5,9	5,4	8,9	4,6	-0,8		
Energie	2,9	8,5	3,2	8,7	5,3	-0,7		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	-19,2	19,0	-32,7	41,9	-5,8	-70,7		
Electricité et eau	5,3	7,7	6,9	5,8	5,9	3,5		
Bâtiment et travaux publics	5,8	6,1	8,7	11,7	9,4	3,4		
Secteur tertiaire (1)	**4,8**	**6,3**	**5,2**	**6,1**	**4,1**	**3,9**		
Commerce	3,2	4,0	4,6	2,5	4,5	3,5		
Hôtels et restaurants	3,1	7,8	8,7	4,1	0,8	-1,2		
Transports	5,0	9,5	5,2	8,4	2,6	2,8		
Postes et télécommunications	24,3	5,4	10,4	10,4	8,7	2,8		
Activités financières et assurances	2,2	13,0	8,9	18,7	3,9	1,1		
Immobilier, location et services rendus aux entreprises	5,7	7,9	7,5	8,3	0,5	3,6		
Autres services non financiers	2,9	-3,0	3,0	3,9	1,7	2,3		
Administration publique générale et sécurité sociale	2,4	4,8	3,2	2,4	3,9	7,6		
Education, santé et action sociale	4,8	6,6	2,6	8,0	8,7	4,5		
Branche fictive	3,0	9,0	8,9	17,5	3,2	1,5		
PIB non agricole	**4,1**	**5,6**	**5,4**	**6,5**	**4,2**	**1,4**	**5,0**	**5,6**
Contribution des principales branches à la croissance du PIB en volume (En nombre de points de la croissance)								
PIB en volume (Croissance aux prix de l'année précédente) (En %)	**4,0**	**3,0**	**7,8**	**2,7**	**5,6**	**4,9**	**4,0**	**5,0**
Secteur primaire	**2,4**	**-1,6**	**2,8**	**-3,0**	**2,0**	**3,8**	**-0,6**	**0,2**
Agriculture, chasse et services annexes	0,5	-1,8	3,0	-2,9	1,8	3,7	-0,7	0,1
Pêche, aquaculture	-0,9	0,2	-0,2	-0,1	0,2	0,1		
Secteur secondaire	**0,0**	**1,3**	**1,2**	**1,6**	**0,9**	**-1,3**		
Industrie d'extraction	1,0	0,1	0,0	0,2	-0,1	-1,6		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	0,1	0,5	0,6	0,5	0,3	0,1		
Industrie alimentaire et tabac	0,6	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1		
Industrie du textile et du cuir	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0		
Industrie chimique et parachimique	0,0	0,2	0,0	0,0	0,1	0,0		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	0,1	0,1	0,3	0,2	0,0	0,0		
Autres industries manufacturières	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,0		
Energie	0,1	0,2	0,1	0,2	0,1	0,0		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	-0,6	0,0	-0,1	0,1	0,0	-0,1		
Electricité et eau	0,0	0,2	0,2	0,1	0,2	0,1		
Bâtiment et travaux publics	0,2	0,3	0,5	0,7	0,6	0,2		
Secteur tertiaire (1)	**0,2**	**3,1**	**2,7**	**3,1**	**2,1**	**1,9**		
Commerce	1,6	0,4	0,5	0,3	0,5	0,4		
Hôtels et restaurants	0,4	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0		
Transports	0,1	0,3	0,2	0,3	0,1	0,1		
Postes et télécommunications	0,9	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1		
Activités financières et assurances	0,1	0,6	0,5	1,0	0,2	0,1		
Immobilier, location et services rendus aux entreprises	0,3	0,8	0,8	0,9	0,1	0,4		
Autres services non financiers	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0		
Administration publique générale et sécurité sociale	0,2	0,4	0,3	0,2	0,3	0,6		
Education, santé et action sociale	0,4	0,6	0,2	0,7	0,8	0,4		
Branche fictive	0,3	-0,4	-0,4	-0,8	-0,2	-0,1		
PIB non agricole	**3,4**	**4,8**	**4,7**	**5,5**	**3,7**	**1,2**	**4,3**	

Source : Haut Commissariat au Plan jusqu'en 2009 et estimation et prévision de la DEPF pour 2010 et 2011

(1) Y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques

Annexe 2- Indicateurs macro-économiques (Suite 1)

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
2.2 - PIB aux prix courants (En millions DH)	**439469**	**527679**	**577344**	**616254**	**688843**	**736206**	**779133**	**834645**
Total des valeurs ajoutées (En millions DH)	**391866**	**473956**	**517948**	**545693**	**619632**	**654465**		
Secteur primaire	**64788**	**69565**	**87482**	**74928**	**90690**	**107183**		
Agriculture, chasse et services annexes	59195	62932	81147	68716	82969	100890		
Pêche, aquaculture	5594	6633	6335	6212	7721	6293		
Secteur secondaire	**110117**	**133749**	**140631**	**149052**	**187866**	**186742**		
Industrie d'extraction	8426	8994	10534	13155	45121	16925		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	66974	77166	81202	82074	86996	104004		
Industrie alimentaire et tabac	17187	20609	22847	18601	21327	30255		
Industrie du textile et du cuir	16046	14898	16642	16892	16586	17670		
Industrie chimique et parachimique	7051	9842	9709	10230	11981	15208		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	14253	17424	17468	19708	20183	20965		
Autres industries manufacturières	12439	14393	14536	16643	16919	19906		
Energie	13373	16067	15983	16590	17086	20037		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	1481	1484	1296	841	963	1084		
Electricité et eau	11892	14583	14687	15749	16123	18953		
Bâtiment et travaux publics	21344	31522	32912	37233	38663	45776		
Secteur tertiaire (1)	**216960**	**270642**	**289835**	**321713**	**341076**	**360540**		
Commerce	51279	56454	60956	65058	70597	72054		
Hôtels et restaurants	9553	12963	13265	16294	16278	16775		
Transports	17121	17961	18357	23264	23897	25795		
Postes et télécommunications	11469	16561	18134	19887	21365	22097		
Activités financières et assurances	21311	26859	30231	36444	39133	40107		
Immobilier, location et services rendus aux entreprises	43447	59234	65936	77010	80645	86549		
Autres services non financiers	6482	7761	8246	8664	9126	9502		
Administration publique générale et sécurité sociale	38000	47917	50664	51910	54000	58860		
Education, santé et action sociale	37065	48144	49997	54271	59360	63103		
Branche fictive	-18767	-23212	-25951	-31089	-33325	-34302		
VA non agricole	**327078**	**404391**	**430466**	**470765**	**528942**	**547282**		
Structure par rapport au total des valeurs ajoutées aux prix courants (En %)								
Secteur primaire	**16,5**	**14,7**	**16,9**	**13,7**	**14,6**	**16,4**		
Agriculture, chasse et services annexes	15,1	13,3	15,7	12,6	13,4	15,4		
Pêche, aquaculture	1,4	1,4	1,2	1,1	1,2	1,0		
Secteur secondaire	**28,1**	**28,2**	**27,2**	**27,3**	**30,3**	**28,5**		
Industrie d'extraction	2,2	1,9	2,0	2,4	7,3	2,6		
Industrie (hors raffinage de pétrole)	17,1	16,3	15,7	15,0	14,0	15,9		
Industrie alimentaire et tabac	4,4	4,3	4,4	3,4	3,4	4,6		
Industrie du textile et du cuir	4,1	3,1	3,2	3,1	2,7	2,7		
Industrie chimique et parachimique	1,8	2,1	1,9	1,9	1,9	2,3		
Industrie mécanique, métallurgique et électrique	3,6	3,7	3,4	3,6	3,3	3,2		
Autres industries manufacturières	3,2	3,0	2,8	3,0	2,7	3,0		
Energie	3,4	3,4	3,1	3,0	2,8	3,1		
Raffinage de pétrole et autres produits d'énergie	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2		
Electricité et eau	3,0	3,1	2,8	2,9	2,6	2,9		
Bâtiment et travaux publics	5,4	6,7	6,4	6,8	6,2	7,0		
Secteur tertiaire (1)	**55,4**	**57,1**	**56,0**	**59,0**	**55,0**	**55,1**		
Commerce	13,1	11,9	11,8	11,9	11,4	11,0		
Hôtels et restaurants	2,4	2,7	2,6	3,0	2,6	2,6		
Transports	4,4	3,8	3,5	4,3	3,9	3,9		
Postes et télécommunications	2,9	3,5	3,5	3,6	3,4	3,4		
Activités financières et assurances	5,4	5,7	5,8	6,7	6,3	6,1		
Immobilier, location et services rendus aux entreprises	11,1	12,5	12,7	14,1	13,0	13,2		
Autres services non financiers	11,1	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5		
Administration publique générale et sécurité sociale	9,7	10,1	9,8	9,5	8,7	9,0		
Education, santé et action sociale	9,5	10,2	9,7	9,9	9,6	9,6		
Branche fictive	-4,8	-4,9	-5,0	-5,7	-5,4	-5,2		
VA non agricole	**83,5**	**85,3**	**83,1**	**86,3**	**85,4**	**83,6**		

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2009 et estimation et prévision de la DEPF pour 2010 et 2011

(1) Y compris les services non marchands fournis par les administrations publiques

Annexe 2- Indicateurs macro-économiques (Suite 2)

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
2.3 - Équilibre ressources-emplois en volume (Evolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)								
Produit intérieur brut	4,0	3,0	7,8	2,7	5,6	4,9	4,0	5,0
Importations de biens et services	6,6	9,6	8,2	15,0	12,2	-6,0		
Consommation finale intérieure	3,2	2,6	5,9	3,9	5,7	5,6		
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	3,2	3,5	2,9	4,3	4,8	11,2		
Dépenses de consommation finale des ménages	3,2	2,3	6,9	3,8	6,0	4,0		
Formation brute du capital fixe	6,0	7,4	9,7	14,3	11,5	2,5		
Exportations de biens et services	7,3	13,3	11,6	5,2	7,3	-13,1		
Contribution des éléments de la demande à la croissance en volume (en points)								
Produit intérieur brut	4,0	3,0	7,8	2,7	5,6	4,9	4,0	5,0
Importations de biens et services	2,1	3,3	3,1	6,0	5,5	-3,1		
Consommation finale intérieure	2,4	2,0	4,5	3,0	4,4	4,2		
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	0,6	0,7	0,6	0,8	0,9	1,9		
Dépenses de consommation finale des ménages	1,8	1,3	4,0	2,2	3,5	2,3		
Formation brute du capital fixe	1,5	1,9	2,7	4,0	3,6	0,8		
Exportations de biens et services	2,1	3,9	3,7	1,8	2,6	-4,9		
2.4 - Équilibre ressources-emplois aux prix courants (En millions de DH)								
Produit intérieur brut	439469	527679	577344	616254	688843	736206	779133	834645
Importations de biens et services	141689	200071	229084	276477	350409	290759	322370	355548
Consommation finale intérieure	337986	405282	439067	472242	518527	551669	591570	640151
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	80657	102110	107071	112234	118132	132277	142182	154305
Dépenses de consommation finale des ménages	257329	303172	331996	360008	400395	419392	449388	485846
Formation brute du capital fixe	111803	145256	162456	192573	227465	226054	247636	273260
Variation de stocks	5136	6699	7446	7614	35095	38783	26894	15724
Exportations de biens et services	126233	170513	197459	220302	258165	210459	235402	261058
Taux de croissance des éléments de la demande aux prix courants (En %)								
Produit intérieur brut	8,2	4,5	9,4	6,7	11,8	6,9	5,8	7,1
Importations de biens et services	4,2	15,4	14,5	20,7	26,7	-17,0	10,9	10,3
Consommation finale intérieure	6,6	5,8	8,3	7,6	9,8	6,4	7,2	8,2
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	3,5	8,3	4,9	4,8	5,3	12,0	7,5	8,5
Dépenses de consommation finale des ménages	6,7	5,0	9,5	8,4	11,2	4,7	7,2	8,1
Formation brute du capital fixe	6,2	9,4	11,8	18,5	18,1	-0,6	9,5	10,3
Exportations de biens et services	7,9	15,0	15,8	11,6	17,2	-18,5	11,9	10,9
Eléments de la demande en % du PIB nominal								
Importations de biens et services	32,2	37,9	39,7	44,9	50,9	39,5	41,4	42,6
Consommation finale intérieure	76,9	76,8	76,0	76,6	75,3	74,9	75,9	76,7
Dépenses de consommation finale des Administrations publiques	18,4	19,4	18,5	18,2	17,1	18,0	18,2	18,5
Dépenses de consommation finale des ménages	58,6	57,5	57,5	58,4	58,1	57,0	57,7	58,2
Formation brute du capital fixe	25,4	27,5	28,1	31,2	33,0	30,7	31,8	32,7
Variation des stocks	1,2	1,3	1,3	1,2	5,1	5,3	3,5	1,9
Exportations de biens et services	28,7	32,3	34,2	35,7	37,5	28,6	30,2	31,3
Taux d'ouverture de l'économie (En %) (1)	**30,5**	**35,1**	**36,9**	**40,3**	**44,2**	**34,0**	**35,8**	**36,9**
Taux de pénétration (En %) (2)	**31,1**	**35,9**	**37,6**	**41,1**	**44,9**	**35,6**	**37,2**	**38,3**
Taux d'investissement brut (3)	**26,6**	**28,8**	**29,4**	**32,5**	**38,1**	**36,0**	**35,2**	**34,6**

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2009 et estimation et prévision de la DEPF pour 2010 et 2011.

(1) Total des exportations et des importations des B & S rapporté à 2 x PIB nominal

(2) Importations de biens et services rapportées à la demande intérieure de B&S. Il peut être interprété comme étant le degré d'ouverture du marché intérieur aux produits d'origine étrangère.

(3) (FBCF + V stocks)/PIB

Annexe 2- Indicateurs macro-économiques (Suite 3)

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
2.5 - Formation brute du capital fixe en volume (évolution annuelle aux prix de l'année précédente) (En %)	**6,0**	**7,4**	**9,7**	**14,3**	**11,5**	**2,5**		
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	-7,0	-15,6	-3,6	-10,1	15,1	4,4		
Produits de l'industrie	9,3	11,8	8,5	15,1	14,7	1,1		
Produits du bâtiment et travaux publics	5,0	5,2	9,1	15,6	9,2	3,5		
Produits des Services	1,2	6,3	31,3	7,2	6,5	4,2		
Contribution des produits à la croissance de la FBCF en volume (En nombre de points de la croissance)								
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	-0,2	-0,4	-0,1	-0,2	0,3	0,1		
Produits de l'industrie	3,8	4,8	3,5	6,2	6,1	0,5		
Produits du bâtiment et travaux publics	2,5	2,7	4,7	7,9	4,7	1,7		
Produits des Services	0,1	0,3	1,5	0,4	0,4	0,3		
2.6 - Formation brute du capital fixe aux prix courants (En millions de DH)	**111803**	**145256**	**162456**	**192573**	**227465**	**226054**	**247636**	**273260**
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	3388	3326	3508	3225	4181	4364		
Produits de l'industrie	45326	60219	67081	80166	98053	93686		
Produits du bâtiment et travaux publics	56641	74542	81800	97526	111663	113644		
Produits des Services	6448	7169	10067	11656	13568	14360		
Taux de croissance (En %)	**6,7**	**9,4**	**11,8**	**18,5**	**18,1**	**-0,6**	**9,5**	**10,3**
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	-2,4	-2,3	5,5	-8,1	29,6	4,4		
Produits de l'industrie	6,9	11,6	11,4	19,5	22,3	-4,5		
Produits du bâtiment et travaux publics	7,9	8,6	9,7	19,2	14,5	1,8		
Produits des Services	1,4	6,7	40,4	15,8	16,4	5,8		
Structure (En %)								
Produits de l'agriculture, chasse et services annexes	3,0	2,3	2,2	1,7	1,8	1,9		
Produits de l'industrie	40,5	41,5	41,3	41,6	43,1	41,4		
Produits du bâtiment et travaux publics	50,7	51,3	50,4	50,6	49,1	50,3		
Produits des Services	5,8	4,9	6,2	6,1	6,0	6,4		
2.7 - Revenu national brut disponible aux prix courants (En millions de DH)	**463918**	**568772**	**624695**	**671621**	**745150**	**779698**	**832202**	**896357**
Ressources								
Revenu national brut	**429384**	**520911**	**569124**	**608224**	**677436**	**721010**		
PIB	439469	527679	577344	616254	688843	736206	779133	834645
Revenu de la propriété net en provenance de l'extérieur	-10085	-6768	-8220	-8030	-11407	-15196		
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	**34534**	**47861**	**55571**	**63397**	**67714**	**58688**		
Emplois								
Dépenses de consommation finale	337986	405282	439067	472242	518527	551669	591570	640151
Ménages	257329	303172	331996	360008	400395	419392	449388	485846
Administrations publiques	80657	102110	107071	112234	118132	132277	142182	154305
Epargne nationale brute	125932	163490	185628	199379	226623	228029	240632	256206
Taux de croissance du revenu national brut disponible	**5,2**	**5,4**	**9,8**	**7,5**	**10,9**	**4,6**	**6,7**	**7,7**
Ressources								
Revenu national brut	**4,8**	**5,0**	**9,3**	**6,9**	**11,4**	**6,4**		
PIB	4,7	4,5	9,4	6,7	11,8	6,9	5,8	7,1
Revenu de la propriété net en provenance de l'extérieur	-1,7	-22,7	21,5	-2,3	42,1	33,2		
Transferts courants nets en provenance de l'extérieur	**11,5**	**10,5**	**16,1**	**14,1**	**6,8**	**-13,3**		
Emplois								
Dépenses de consommation finale	4,2	5,8	8,3	7,6	9,8	6,4	7,2	8,2
Ménages	3,5	5,0	9,5	8,4	11,2	4,7	7,2	8,1
Administrations publiques	6,6	8,3	4,9	4,8	5,3	12,0	7,5	8,5
Epargne nationale brute	8,0	4,4	13,5	7,4	13,7	0,6	5,5	6,5

Source : Haut Commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2009 et estimation et prévision de la DEPF pour 2010 et 2011

Annexe 2- Indicateurs macro-économiques (Fin)

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
Structure du revenu national brut disponible (En %)								
Propension moyenne à consommer (1)	72,9	71,3	70,3	70,3	69,6	70,8	71,1	71,4
Ménages	55,5	53,3	53,1	53,6	53,7	53,8	54,0	54,2
Administrations publiques	17,4	18,0	17,1	16,7	15,9	17,0	17,1	17,2
Epargne nationale brute	27,1	28,7	29,7	29,7	30,4	29,2	28,9	28,6
Epargne nationale brute en % du PIB	28,7	31,0	32,2	32,4	32,9	31,0	30,9	30,7
2.8 - Compte capital de la nation (En millions de DH)								
Ressources	**125879**	**163440**	**185547**	**199353**	**226608**	**228025**	**240632**	**256206**
Epargne nationale brute	125932	163490	185628	199379	226623	228029	240632	256206
Transferts nets en capital reçu du reste du monde	-53	-50	-81	-26	-15	-4		
Emplois	**125879**	**163440**	**185547**	**199353**	**226608**	**228025**	**240632**	**256206**
Formation brute du capital fixe	111803	145256	162456	192573	227465	226054	247636	273260
Variation des stocks	5136	6699	7446	7614	35095	38783	26894	15724
Besoin de financement	8940	11485	15645	-834	-35952	-36812	-33899	-32778
Capacité (+) ou besoin (-) de financement en % du PIB	**2,0**	**2,2**	**2,7**	**-0,1**	**-5,2**	**-5,0**	**-4,4**	**-3,9**

Source : Haut commissariat au Plan et calcul de la DEPF jusqu'en 2009 et estimation et prévision de la DEPF pour 2010 et 2011

(1) Consommation nationale rapportée au revenu national brut disponible.

Annexe 3- Indicateurs sectoriels

	Moyenne 99-2004	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
3.1 - Agriculture et pêche							
Agriculture							
Moyenne des précipitations nationales (En mm)	**395,7**	**228,4**	**375,4**	**223,1**	**267,2**	**543,6**	
Superficie cultivée selon les principales cultures agricoles (En milliers ha)							
Céréales	**5319**	**5392**	**5584**	**4845**	**5309**	**5435**	**4774(1)**
Blé dur	1036	1059	1069	843	928	969	901
Blé tendre	1792	1907	2038	1729	1930	2009	1951
Orge	2173	2180	2189	1993	2181	2183	1922
Maïs	263	246	244	228	219	224	
Légumineuses	**346**	**351**	**373**	**371**	**373**	**376**	
Oléagineuses	**87**	**72**	**49**	**58**	**48**	**66**	
Tournesol	65	52	29	36	26	43	
Arachides	21	20	20	20	21	23	
Cultures industrielles	**197**	**190**	**171**	**168**	**172**	**137**	
Betterave	59	70	49	51	58	50	
Canne à sucre	17	13	14	19	17	12	
Superficie Cultivée totale	**6956**	**7134**	**7260**	**6468**	**6984**	**7170**	
Superficie Cultivable	**9041**	**8988**	**8951**	**8960**	**8981**	**9004**	
Superficie Cultivée / Cultivable	**76,9**	**79,4**	**81,1**	**72,2**	**77,8**	**79,6**	
Production des principales cultures (En milliers de qx)							
Céréales	**53729**	**42699**	**92268**	**24960**	**53219**	**104490**	**74576(1)**
Blé dur	11814	9407	20955	5138	12400	20330	25708
Blé tendre	23010	21024	42313	10688	25295	43384	32471
Orge	16910	11021	25351	7625	13532	37860	16398
Maïs	1394	501	2974	949	1210	2045	
Légumineuses	**1801**	**1487**	**3322**	**1418**	**1956**	**2753**	
Oléagineuses	**844**	**652**	**529**	**840**	**747**	**1019**	
Tournesol	446	182	83	322	323	502	
Arachides	398	470	446	496	410	517	
Cultures industrielles	**42158**	**40885**	**35483**	**35483**	**38383**	**35422**	
Betterave	30935	33015	25520	24840	29257	27513	
Canne à sucre	11219	7870	9966	9339	9126	7910	
Rendement des principales cultures (En qx/ha)							
Céréales	**10,0**	**7,9**	**16,5**	**5,2**	**10,0**	**19,2**	**15,6(1)**
Blé dur	11,4	8,9	19,6	6,1	13,4	21,0	28,5
Blé tendre	12,7	11,0	20,8	6,2	13,1	21,6	16,6
Orge	7,7	5,1	11,6	3,8	6,2	17,3	8,5
Maïs	5,3	2,0	12,2	4,2	5,5	9,2	
Légumineuses	**5,4**	**4,2**	**8,9**	**3,8**	**5,2**	**7,3**	
Oléagineuses	**9,9**	**9,1**	**10,7**	**14,4**	**15,6**	**15,5**	
Tournesol	6,5	3,5	2,9	8,9	12,7	11,7	
Arachides	18,7	24,1	22,3	25,2	19,7	22,8	
Cultures industrielles	**220,0**	**214,7**	**207,9**	**211,7**	**222,9**	**258,7**	
Betterave	521,8	475,0	517,7	491,4	508,8	545,9	
Canne à sucre	669,4	591,7	695,0	485,6	540,0	653,7	
Production des cultures maraîchères (En milliers de tonnes)	**5279**	**6232**	**6965**	**6878**	**6913**	**7331**	
dont (En %) :							
Tomates	15,6	15,2	27,9	18,0	19,0	16,0	
Pomme de terre	24,3	23,7	24,4	20,9	22,2	22,3	

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Haut commissariat au Plan

(1) données relatives aux trois principales céréales (blé dur, blé tendre et orge)

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Suite 1)

	Moyenne 99-2004	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09
Production des agrumes (En milliers de tonnes)	**1213**	**1320**	**1265**	**1285**	**1238**	**1279**
Structure de l'utilisation des agrumes (En %) :						
Consommation locale	55,1	62,9	57,1	52,3	49,7	62,3
Exportation	40,0	37,1	42,9	45,4	47,1	37,7
Consommation des agrumes par habitant (En Kg/H/An)	**23,0**	**27,6**	**23,8**	**21,9**	**19,8**	**25,4**

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Elevage						
Effectif du cheptel (passage octobre-novembre) (En milliers de têtes)	**22753**	**24061**	**24308**	**23295**	**23944**	**25166**
Bovins	2596	2664	2670	2593	2651	2790
Ovins	15153	16122	16298	15566	16114	17093
Caprins	5005	5275	5340	5136	5178	5284
Poids de la viande des abattages contrôlés (En milliers de tonnes)	**210**	**187**	**190**	**200**	**206**	**203**
Bovins	136	127	129	143	148	149
Ovins	41	42	42	41	42	36
Caprins	12	14	16	14	13	14
Pêche maritime						
Etat de la flotte de la pêche nationale						
Nombre de bateaux (En nombre)	**2948**	**2970**	**2987**	**2993**	**3013**	**2178**
dont Pêche côtière (En %)	84,8	84,9	85,0	85,0	85,0	84,4
Tonnage (En tonne de jauge brute)	**232972**	**253456**	**257556**	**259797**	**263643**	**218740**
dont Pêche côtière (En %)	37,9	42,9	43,6	44,3	44,6	51,0
Production halieutique nationale						
Quantité (En milliers de tonnes)	**941**	**978**	**1002**	**891**	**1184**	**1210**
Part de la pêche côtière (En %)	88,0	82,4	82,2	76,4	79,7	88,2
Valeur (En millions dh)	**5658**	**6757**	**6682**	**6455**	**8638**	**6974**
Part de la pêche hauturière (En %)	46,7	44,9	40,5	39,0	42,5	39,0
Prix moyen à la tonne (dh/Kg)	**6,0**	**6,9**	**6,7**	**7,2**	**7,3**	**5,8**
Pêche côtière	3,2	4,2	4,4	5,1	4,7	4,0
Pêche hauturière	27,6	26,8	30,0	28,4	32,0	19,0
Structure de la destination des produits de la pêche côtière en quantité (En %)						
Consommation locale	33,5	44,5	39,2	47,4	34,3	33,9
Conserve	18,6	19,7	16,7	20,2	13,0	10,2
Congélation	5,5	17,9	21,5	5,0	23,7	22,3
Sous produits	41,2	17,2	21,8	26,4	27,6	32,2
3.2- Mines						
Production et utilisation des phosphates (En milliers de tonnes)						
Production marchande	22816	27254	27386	27834	24861	18307
Ventes locales	11738	13888	13834	14007	12034	12569
Exportation	11134	13385	13399	14204	11824	5825
Production et exportation de l'acide phosphorique						
Production (En milliers de tonnes)	2892	3390	3409	3456	2771	3077
Exportation (En milliers de tonnes)	1678	2164	2064	2133	1530	1833
Exportation (En millions de dh)	4821	6880	6999	8175	21096	7188
Prix moyens à l'exportation (En dh/tonne)	2880	3179	3391	3833	13786	3921
Taux d'exportation des phosphates (1)	**48,9**	**49,1**	**48,9**	**51,0**	**47,6**	**31,8**
Chiffre d'affaires à l'exportation du groupe OCP (En millions de dh)	**13094**	**16202**	**17508**	**22269**	**51378**	**18743**
Part des produits dérivés des phosphates (En %)	69,1	71,8	71,0	72,8	65,5	72,5

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Agriculture et de la Pêche Maritime
- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Haut commissariat au Plan
- Office National des Pêches
- OCP

(1) Rapport de l'exportation à la production marchande.

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Suite 2)

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de croissance de l'indice de la production minière (%)	**2,7**	**6,7**	**8,5**	**4,0**	**-1,4**	**-13,4**
Minerais métalliques	-9,1	3,3	4,9	-5,2	-2,0	3,3
Minerais non métalliques	3,7	6,8	8,7	4,4	-1,4	-14,1
3.3- Énergie et eau						
Bilan du secteur énergétique (En milliers de TEP)						
Production locale	**375**	**466**	**526**	**475**	**490**	**820**
Structure (En %)						
Electricité hydraulique	71,9	78,8	78,4	72,1	72,1	81,5
Electricité éolienne	9,8	11,5	9,1	15,3	15,9	12,4
Charbon	4,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pétrole brut + Gaz naturel	13,5	9,7	12,6	12,6	9,3	6,1
Importation	11401	13359	13972	15360	14769	14994
Structure (En %)						
Electricité	3,9	1,6	3,8	5,9	7,5	8,0
Charbon	26,8	29,1	27,8	26,5	24,9	21,3
Pétrole brut	52,3	49,1	44,8	40,7	34,9	29,1
Produits pétroliers	17,0	20,2	23,7	27,7	32,8	41,6
Consommation totale	**10436**	**12313**	**13057**	**13817**	**14783**	**15118**
Structure (En %)						
Electricité hydraulique	7,2	5,1	7,6	9,6	10,4	13,0
Charbon	29,7	30,2	29,7	28,1	25,2	22,4
Produits pétroliers	62,8	61,6	59,1	58,4	61,7	60,7
Gaz naturel	0,4	3,1	3,7	3,9	2,7	3,9
Déficit énergétique	**10061**	**11848**	**12531**	**13341**	**14293**	**14298**
Taux de dépendance énergétique (En %) (1)	**96,4**	**96,2**	**96,0**	**96,6**	**96,7**	**94,6**
Taux de croissance de l'indice de la production d'électricité (%)	**5,9**	**16,3**	**3,5**	**-3,3**	**2,9**	**3,0**
Production locale d'électricité (En millions de KWh)	**15376**	**19518**	**21105**	**22608**	**24004**	**25009**
Part de l'ONE (En %)	35,2	33,0	28,1	26,9	27,9	30,1
Dont Thermique (En %)	27,9	28,2	24,0	23,0	24,0	19,4
Production concessionnelle	53,4	62,6	62,4	57,6	54,3	51,1
Consommation de l'électricité (En millions de KWh)	**14020**	**17628**	**19260**	**20502**	**21638**	**22384**
Dont (En %) :						
Distribué par l'ONE	49,3	51,9	53,6	54,9	55,2	55,0
Ventes totales aux distributeurs	50,7	48,1	46,4	45,1	44,8	45,0
Consommation d'énergie électrique distribuée par l'ONE (En millions de kWh)	**6918**	**9153**	**10328**	**11284**	**11936**	**12316**
Haute et moyenne tension	4586	5825	6501	7118	7481	7597
Basse tension	2332	3328	3827	4166	4455	4719
Exploitation de l'eau potable en milieu urbain						
Production de l'ONEP (En millions de m^3)	**680**	**753**	**767**	**794**	**828**	**861**
Ventes aux régies distributrices (En millions de m^3)	**497**	**500**	**499**	**507**	**528**	**539**
Taux de remplissage des barrages (En %)	**53,9**	**44,7**	**55,3**	**45,7**	**61,2**	**78,2**
Al wahda	66,4	57,8	74,6	66,7	82,8	78,3
Al Massira	31,7	19,4	18,1	15,5	18,2	71,8
Bine El ouidane	39,8	46,2	65,0	45,7	53,4	71,4
Idriss 1er	60,1	51,4	67,7	44,2	77,1	81,5

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Energie, des Mines, de l'eau et de l'environnement
- Haut commissariat au Plan
- ONE, ONEP

(1) Taux de dépendance énergétique = Déficit énergétique / Consommation d'énergie
Déficit énergétique = Consommation d'énergie - Production d'énergie

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Suite 3)

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
3.4 Industries de transformation						
Production industrielle totale : (En millions de dh)	**172717**	**209559**	**241789**	**275565**	**315258**	
Taux de croissance (En %) :	**2,5**	**11,7**	**15,4**	**14,0**	**14,4**	
Structure selon les branches d'activité (En %) :						
Agro-alimentation	32,8	29,5	28,2	28,4	27,3	
Textile et cuir	15,0	12,0	11,0	10,5	9,1	
Chimie et parachimie	36,2	39,8	40,1	38,4	41,9	
Mécanique et métallurgique	11,2	12,7	13,8	15,0	15,2	
Électricité et électronique	4,8	6,1	7,0	7,7	6,5	
Taux de valeur ajoutée par branches d'activité (En %) (1)	**32,6**	**32,0**	**27,1**	**27,4**	**24,6**	
Agro-alimentation	32,4	39,7	30,7	29,2	26,1	
Textile et cuir	39,2	38,4	36,6	35,9	34,7	
Chimie et parachimie	30,8	26,8	23,1	26,6	22,4	
Mécanique et métallurgique	30,8	26,1	24,7	22,4	22,6	
Électricité et électronique	33,4	28,6	25,7	22,8	22,5	
Taux d'investissement par branches d'activité (En %) (2)	**19,4**	**19,5**	**23,7**	**25,6**	**32,0**	
Agro-alimentation	15,6	11,9	13,4	16,5	20,1	
Textile et cuir	17,9	16,1	15,1	16,5	17,3	
Chimie et parachimie	22,4	23,7	40,4	37,2	45,0	
Mécanique et métallurgique	22,8	37,3	14,8	23,2	34,8	
Électricité et électronique	22,9	19,2	23,5	25,0	32,1	
Taux d'exportation par branches d'activité (En %) (3)	**26,7**	**26,1**	**25,8**	**27,4**	**27,0**	
Agro-alimentation	16,0	16,7	15,7	15,4	14,9	
Textile et cuir	66,3	66,4	65,8	64,7	63,1	
Chimie et parachimie	21,1	20,6	18,8	22,9	26,4	
Mécanique et métallurgique	9,5	10,9	15,1	15,4	15,0	
Électricité et électronique	57,4	60,6	64,7	66,3	60,0	
Variation de l'indice de la production industrielle (En %)	**4,7**	**5,4**	**5,2**	**4,5**	**2,2**	**0,2**
Dont :						
Produits des industries alimentaires	3,6	3,8	3,0	1,2	4,0	2,0
Produits de l'industrie textile	1,0	3,6	9,2	0,2	-2,6	-0,9
Produits chimiques	4,1	4,4	2,5	-1,2	3,5	2,5
Produits métalliques	9,3	10,4	5,0	7,4	-7,2	3,3
Produits de l'industrie automobile	2,4	12,6	38,6	23,3	1,9	-0,7
Machines et appareils électriques	8,6	2,6	-0,8	5,1	1,6	-1,3
Activité de l'industrie sucrière (En milliers de tonnes)						
Traitement des plantes sucrières	4140	3949	3548	3401	3838	3500
dont betteraves	3036	3162	2552	2468	2926	
Production de sucre d'origine local	490	472	401	424	468	
dont sucre à base de la canne à sucre	101	54	110	94	84	
Importation du sucre raffiné	544	614	659	746	751	976
Consommation de sucre	999	1070	1094	1119	1142	1161

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies
- Haut commissariat au Plan

(1) Valeur ajoutée rapportée à la production du secteur
(2) Rapport de l'investissement à la valeur ajoutée
(3) Valeur des exportations rapportée à la production

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Suite 4)

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Activité des minoteries industrielles (En milliers de qx)						
Ecrasement du blé	37924	39731	42314	43280	46337	
dont Blé tendre	31775	32827	34664	35504	37889	
Activité de l'industrie oléicole (En tonne)						
Production	57500	50000	75000	75000	95000	
Exportation	7706	31000	21000	4500	5500	
Taux d'exportation en volume (En %)	**10,2**	**62,0**	**28,0**	**6,0**	**5,8**	
Activité de l'industrie laitière						
Capacité (En Milliers de litres)	3033	3500	9500	10000		
Production du lait frais (En millions de litres)	1201	1410	1571	1500	1800	
Volume du lait traité (En millions de litres)	714	883	1100	1162	1400	
En % de la production totale	59,5	62,6	70,0	77,5	77,8	
3.5 - Bâtiment et travaux publics						
Activité des cimenteries						
Importation de ciment hydraulique (En milliers de tonnes)	90	98	138	358	531	150
Ventes totales de ciment (En milliers de tonnes)	8388	10289	11357	12787	14048	14520
Autorisations de construire (En nombre)	**42359**	**50570**	**50052**	**54065**	**52055**	**49659**
Structure (En %)						
Immeubles	14,9	13,6	15,0	14,4	12,3	
Villas	6,5	5,8	5,5	4,5	3,9	
Habitation type marocain	69,5	72,0	72,1	73,4	76,5	
Bâtiments du commerce et de l'industrie	7,7	7,5	6,5	6,7	6,7	
Bâtiments administratifs	0,4	0,4	0,4	0,5	0,2	
Autres	1,1	0,6	0,6	0,5	0,4	
Prix moyen du m² couvert (En DH)	**1218**	**1173**	**1145**	**1151**	**1170**	
Immeubles	1238	1123	1194	1174	1255	
Villas	1496	1128	1440	1513	1442	
Habitation type marocain	1102	1557	1106	1113	1155	
Bâtiments du commerce et de l'industrie	1319	1277	1127	1152	1265	
Bâtiments administratifs	1701	1267	1566	1596	1600	
Autres	1387	1492	1255	1324	1279	
Surface bâtie (En milliers de m²)	**5017**	**5687**	**6215**	**6248**	**5936**	**5061**
Surface du plancher (En milliers de m²)	**14069**	**15549**	**17450**	**17056**	**15720**	**13838**
Valeur prévue (En millions de DH)	**18097**	**19725**	**22988**	**22239**	**21306**	**18858**

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies
- Haut commissariat au Plan
- Office National Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses
- Association Professionnelle des Cimentiers du Maroc

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Suite 4)

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
3.6- Transports						
Réseau routier revêtu (En milliers de Km)	**33,7**	**35,5**	**36,7**	**35,7**		
Parc des véhicules (En milliers)	**1775**	**2013**	**2125**	**2261**	**2412**	
Part des voitures de tourisme (En %)	73,2	72,5	72,0	72,0	72,0	
Trafic routier (En million véhicules / jour)	**46,7**	**54,9**	**55,7**	**59,7**		
Routes Nationales	30,9	35,2		38,6		
Routes Régionales	10,0	12,2		12,8		
Routes Provinciales	5,8	7,4		8,3		
Trafic autoroutier						
Longueur des autoroutes (En Km)	465	611	639	813	961	1204
Investissements engagés(En millions DH)	918	2446	3837	3370	4404	5700
Chiffre d'affaires (En millions DH)	421	640	810	1066	1250	1442
Trafic journalier moyen (en vehicules / jour)		9714	10486	11087	11367	12271
Trafic de voyageurs (En milliers)						
Transport ferroviaire	14757	21005	23582	26120	27527	29600
Transport aérien	7043	9192	10506	12248	12866	13486
Part des vols charters (En %)	23,1	14,6	15,2	12,2	8,7	6,6
Trafic de marchandises (En milliers de tonnes)						
Société nationale des transport et de la logistique	18822	20281	19798	16832	21250	
Transport ferroviaire	29358	34911	34851	35859	31703	25000
Transport maritime	56384	67485	66823	72717	67715	59849
Transport aérien	51	56	61	67	63	59
Accidents de la circulation (En nombre)	**50493**	**51559**	**54492**	**58924**	**64715**	**69348**
Taux de gravité des accidents de circulation (En %)	**35,4**	**30,4**	**29,2**	**27,6**	**26,5**	**23,2**
Nombre de victimes	**81793**	**80881**	**86405**	**93102**	**103069**	**107084**
Tuées	3700	3617	3754	3838	4162	3946
Blessés graves	14180	12035	12134	12406	12992	12164
Blessés Légers	63913	65229	70517	76858	85915	90974
3.7- Tourisme						
Capacité hôtelière (En lits)	**102754**	**124270**	**133230**	**143221**	**152927**	**164600**
Taux d'occupation (En %)	**45,7**	**47,0**	**49,0**	**48,0**	**45,0**	**41,0**
Arrivées (hors MRE) (En milliers)	**2318**	**3056**	**3572**	**4031**	**4212**	**4293**
Taux de croissance (En %)	**7,5**	**11,9**	**16,9**	**12,8**	**4,5**	**1,9**
Structure selon les principaux pays (En %)						
France	37,6	43,8	41,5	39,8	40,5	72,9
Espagne	9,9	12,1	13,1	13,4	14,1	43,4
Allemagne	7,6	4,7	4,2	4,0	4,3	9,8
Italie	5,0	4,0	3,9	4,0	3,9	4,1
U.S.A.	3,9	2,7	2,6	2,7	2,6	2,8
Pays arabes	6,2	5,7	5,6	5,6	5,9	5,9
Entrées de voyageurs contrôlés aux frontières (En milliers)	**4542**	**5843**	**6558**	**7408**	**7879**	**8341**
Dont (En %) :						
Marocains résidents à l'étranger	35,4	50,2	47,7	45,5	45,6	46,5
Touristes étrangers	41,2	49,8	52,3	54,5	54,4	53,5
Nuitées touristiques dans les hôtels classés (En milliers)	**12493**	**15216**	**16327**	**16894**	**16462**	**16239**
Structure (En %)						
Tourisme étranger	80,0	80,6	81,7	81,1	79,4	77,1
Tourisme interne	20,0	19,4	18,3	18,9	20,6	22,9
Recettes touristiques (En millions de dh)	**27468**	**40967**	**52486**	**58674**	**55551**	**52824**

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- Haut commissariat au Plan
- Office National des Transports, Office National des Chemins du Fer,
- Office National des Aéroports, Royal Air Maroc, Office d'Exploitation des Ports
- Direction Générale de la Sûreté Nationale

Annexe 3- Indicateurs sectoriels (Fin)

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
3.8- Télécommunications						
Nombre d'abonnés (En milliers) (1)	**6451**	**13699**	**17271**	**22423**	**25807**	**28827**
Téléphone fixe	1290	1341	1266	2394	2991	3516
Téléphone mobile	5160	12358	16005	20029	22816	25311
Densité du téléphone (fixe + mobile) (En %) (2)	**21,8**	**45,9**	**57,8**	**73,5**	**83,7**	**92,5**
Téléphone fixe	4,4	4,5	4,2	7,9	9,7	11,3
Téléphone mobile	17,4	41,5	53,5	65,7	74,0	81,2
3.9- Assurances						
Chiffre d'affaires des sociétés d'assurances (En millions dh)	**11219**	**13157**	**14731**	**17721**	**19855**	**20940**
Assurance vie et capitalisation (En %)	28,4	24,8	28,0	33,1	33,0	31,7
Assurance non vie (En %)	71,6	74,8	71,8	66,6	66,4	67,6
Dont : - Automobile	35,2	35,4	33,1	30,6	30,2	31,5
- Accidents corporels	11,5	13,3	13,1	12,6	12,4	12,5

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Ministère du Tourisme et de l'Artisanat
- Haut commissariat au Plan
- Office des Changes
- Agence Nationale de Réglementation des Télécommunications (ANRT)
- Direction des Assurances et de la Prévoyance Sociale

(1) Les abonnés des deux opérateurs du téléphone mobile Maroc télécom et Meditelecom
(2) Nombre d'abonnés au téléphone rapporté au total de la population

Annexe 4- Échanges extérieurs

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
4.1 - Commerce extérieur						
Évolution des exportations globales (En millions de dh)	**81881**	**99265**	**111979**	**125517**	**155740**	**111967**
Taux de croissance (En %)	**4,2**	**-**	**12,8**	**12,1**	**24,1**	**-28,1**
Alimentation	1,5	-	9,0	14,1	8,4	-8,6
Dont : - Agrumes	-2,4	-	-5,4	5,3	6,9	-30,1
- Produits de la mer (1)	0,2	-	13,4	5,9	9,8	-7,9
Énergie et lubrifiants	9,9	-	-10,7	33,0	19,6	-32,3
Produits bruts	2,4	-	14,6	6,6	85,3	-56,4
Demi-produits	10,8	-	9,7	20,4	49,7	-43,2
Groupe OCP (2)	1,8	-	9,2	26,4	130,4	-63,4
Produits finis d'équipement	4,0	-	41,7	17,4	10,5	-21,2
Produits finis de consommation	2,2	-	11,2	2,9	-6,8	-2,7
Produits manufacturés (3)	5,1	-	14,5	11,9	19,5	-26,6
Structure (En %) :						
Alimentation	20,3	19,6	18,9	19,2	16,8	21,4
Dont : - Agrumes	2,7	3,1	2,6	2,4	2,1	2,0
- Produits de la mer	10,8	9,3	9,3	8,8	7,8	10,0
Énergie et lubrifiants	2,7	2,4	1,9	2,2	2,2	2,0
Produits bruts	9,3	10,6	10,7	10,2	15,3	9,3
Demi-produits	22,5	27,1	26,3	28,3	34,1	27,0
Groupe OCP	15,9	16,3	15,8	17,8	33,0	16,8
Produits finis d'équipement	7,1	8,5	10,7	11,2	10,0	10,9
Produits finis de consommation	38,0	31,7	31,3	28,7	21,6	29,2
Produits manufacturés	67,6	67,3	68,3	68,2	65,7	67,1
Part des principaux partenaires (En %)						
Union européenne (15)	73,8	72,8	71,9	69,9	56,8	64,1
dont : - France	33,8	30,0	29,0	27,9	20,2	24,5
- Espagne	15,0	20,0	20,2	20,4	17,9	21,2
- Grande-Bretagne	8,2	6,3	6,1	5,1	3,4	3,3
- Italie	5,5	5,0	5,0	5,2	4,7	4,6
- Allemagne	4,4	3,2	3,1	3,0	2,6	3,1
Inde	3,7	4,0	4,0	3,9	6,8	5,3
États-unis	3,4	2,6	2,0	2,4	3,9	3,3
Union du Maghreb Arabe	1,9	1,3	1,6	1,6	1,6	2,2
Japon	2,7	1,0	0,8	1,0	1,1	1,2

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes jusqu'en 2009

(1) Produits de la mer : Poissons frais salés, séchés ou fumés, Crustacés mollusques et coquillages et Poissons en conserve

(2) Phosphates, engrais naturels et acide phosphorique

(3) Demi-produits + biens finis d'équipement + biens finis de consommation

Annexe 4- Échanges extérieurs (Suite 1)

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Évolution des importations globales (En millions de dh)	**129596**	**184380**	**210554**	**261288**	**326042**	**265188**
Taux de croissance (En %)	**8,2**	**-**	**14,2**	**24,1**	**24,8**	**-18,7**
Alimentation	2,9	-	-1,3	73,3	19,2	-23,9
Dont Blé	4,8	-	-25,6	204,5	32,1	-55,9
Énergie et lubrifiants	19,8	-	13,7	20,2	34,7	-25,5
Dont pétrole	17,9	-	5,1	4,3	16,9	-44,1
Produits bruts	5,8	-	5,6	24,9	68,4	-48,9
Demi-produits	8,2	-	20,8	21,0	16,2	-22,8
Produits finis d'équipement	6,0	-	21,9	18,9	28,4	-6,8
Produits finis de consommation	7,3	-	9,2	19,2	9,4	-1,6
Structure (En %) :						
Alimentation	10,5	8,5	7,3	10,2	9,8	9,1
Dont Blé	3,8	2,3	1,5	3,6	3,8	2,1
Énergie et lubrifiants	16,0	21,4	21,3	20,7	22,3	20,4
Dont pétrole	9,6	13,0	12,0	10,0	9,4	6,5
Produits bruts	6,9	6,5	6,0	6,1	8,2	5,1
Demi-produits	21,7	22,2	23,5	22,9	21,3	20,2
Produits finis d'équipement	21,5	20,9	22,3	21,4	22,0	25,2
Produits finis de consommation	23,4	20,4	19,5	18,7	16,4	19,9
Part des principaux partenaires (En %)						
Union européenne (15)	56,9	51,3	51,1	50,8	48,3	50,3
dont : - France	21,7	18,2	17,6	15,9	15,0	15,7
- Espagne	11,2	11,6	11,5	11,1	11,2	12,1
- Italie	5,8	6,0	6,3	6,4	6,7	6,5
- Allemagne	5,4	4,8	4,7	4,9	4,7	5,4
- Grande-Bretagne	4,8	2,2	2,1	2,7	2,8	1,9
États-unis	4,6	3,3	4,5	5,9	5,1	7,1
Arabie Saoudite	4,9	6,6	6,6	5,5	6,7	4,3
Union du Maghreb Arabe	2,2	2,7	2,9	3,5	3,1	3,0
Taux de couverture de biens et services (En%)	**89,1**	**85,2**	**86,2**	**79,7**	**73,7**	**72,4**
Taux de couverture global de la balance commerciale (En%)	**63,2**	**53,8**	**53,2**	**48,0**	**47,8**	**42,2**
Balance commerciale hors énergie	73,1	66,9	66,3	59,2	60,2	52,0
Balance commerciale des produits alimentaires	122,4	124,4	137,4	90,4	82,2	98,7
Balance commercial des demi-produits	65,5	65,7	59,7	59,4	76,5	56,3
Balance commercial des produits finis d'équipement	20,8	21,9	25,5	25,2	21,6	18,3
Balance commercial des produits finis de consommation	102,7	83,8	85,4	73,7	62,8	62,0
Déficit commercial global en % du PIB	**10,9**	**16,1**	**17,1**	**22,0**	**24,7**	**20,8**
Facture énergétique en % du PIB	**4,7**	**7,5**	**7,8**	**8,8**	**10,6**	**7,4**
Facture énergétique en % des exportations globales	**25,3**	**39,8**	**40,1**	**43,0**	**46,7**	**48,4**
Importations des biens d'équipement en % du PIB	**6,3**	**7,3**	**8,1**	**9,1**	**10,4**	**9,1**

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes jusqu'en 2009

Annexe 4- Échanges extérieurs (Fin)

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**	**2011**
4.2 - Balance des paiements en % du PIB								
Solde du compte courant	2,0	1,8	2,2	-0,1	-5,2	-5,0	-4,4	-3,9
Recettes voyages	6,3	7,8	9,1	9,5	8,1	7,2	7,4	7,7
Revenus nets des investissements	-1,9	-0,6	-0,7	-0,5	-0,6	-1,0		
Transferts courants nets	7,8	9,1	9,6	10,2	9,8	7,9	8,3	8,8
Solde du compte capital et des opérations financières	1,7	2,9	2,7	2,7	4,0	5,2		
4.3 - Investissements et prêts étrangers (En millions de dh)	**18461**	**28903**	**29954**	**41379**	**35291**	**26628**		
Part des investissements directs (En %) :	83,4	92,4	87,0	91,7	79,2	76,2		
Taux de croissance (En %)	**19,3**	**84,3**	**3,6**	**38,1**	**-14,7**	**-24,5**		
Structure selon les principaux pays (En %) :								
France	42,4	70,5	31,1	35,5	34,7	28,7		
Espagne	20,5	5,5	25,1	14,9	7,6	17,6		
Emirats arabes unis	1,7	2,6	4,3	10,9	15,2	4,9		
U.S.A.	3,9	2,9	7,9	6,9	11,6	11,8		
UEBL	1,3	3,1	10,3	4,5	3,1	4,2		
Autres	30,2	15,3	21,3	27,3	27,7	32,9		
Structure selon les principaux secteurs (En %) :								
Tourisme	2,9	10,7	26,6	32,4	17,2	13,2		
Immobilier	6,8	8,7	14,5	20,0	27,6	25,2		
Industrie	27,0	10,3	32,2	8,6	5,9	10,4		
Télécommunication	46,6	55,4	6,0	8,2	4,2	12,8		
Banques	4,9	2,8	5,7	4,7	20,3	29,6		
Autres	11,9	12,2	14,9	26,1	24,7	8,8		
4.4 - Dette extérieure								
Encours de la dette extérieure totale en % du PIB	33,9	22,0	20,1	19,8	19,4	20,7		
Encours de la dette extérieure du Trésor en % du PIB	22,6	13,1	11,3	10,7	9,9	10,7		
Dette garantie en % du PIB	11,4	8,9	8,8	9,1	9,5	10,0		

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de l'Office des Changes jusqu'en 2009 et estimation et prévision de la DEPF pour 2010 et 2011

5- Monnaie, crédits et prix

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
5.1 - Monnaie						
Évolution de l'agrégat monétaire M3 (En millions de dh)	**342507**	**474818**	**555525**	**644765**	**714668**	**762248**
Monnaie fiduciaire	67511	89364	108601	119844	127877	136664
Monnaie scripturale	151637	227213	262686	327743	353649	391831
Placements à vue	41958	59147	65077	72048	79368	87604
Placements à terme	81400	99094	119161	125130	153774	146149
Évolution des placements liquides (En millions de dh)	**35716**	**37973**	**57829**	**50737**	**42867**	**54449**
Liquidité totale de l'économie (En millions de dh)(3)	**378223**	**512791**	**613354**	**695502**	**757535**	**816697**
Taux de croissance de l'agrégat M3 (En %)	**9,3**	**14,0**	**17,0**	**16,1**	**10,8**	**6,7**
Monnaie fiduciaire	7,9	12,1	21,5	10,4	6,7	6,9
Monnaie scripturale	11,9	15,9	15,6	24,8	7,9	10,8
Placements à vue	10,2	11,8	10,0	10,7	10,2	10,4
Placements à terme	5,1	12,9	20,3	5,0	22,9	-5,0
Taux de croissance des placements liquides (En %)	**2,0**	**-1,6**	**52,3**	**-12,3**	**-15,5**	**27,0**
Taux de croissance de la liquidité totale de l'économie (En %)	**8,5**	**12,7**	**19,6**	**13,4**	**8,9**	**7,8**
Structure de l'agrégat M3 (En %)						
Monnaie fiduciaire	19,7	18,8	19,5	18,6	17,9	17,9
Monnaie scripturale	44,3	47,9	47,3	50,8	49,5	51,4
Placements à vue	12,3	12,5	11,7	11,2	11,1	11,5
Placements à terme	23,8	20,9	21,5	19,4	21,5	19,2
Taux de croissance des contreparties de M3 (En%)						
Avoirs extérieurs nets	49,7	14,9	15,0	8,8	-5,3	-3,6
Créances sur l'Etat	-4,9	6,6	0,2	2,7	1,1	6,1
Concours à l'économie	14,3	11,1	16,3	28,5	22,9	9,2
Ressources à caractère non monétaire	1,4	1,2	-13,5	28,6	30,0	2,3
Balance des éléments divers	19,7	-14,7	6,3	94,1	5,7	46,1
Structure des contreparties de l'agrégat M3 (En %)						
Avoirs extérieurs nets	28,3	34,0	33,5	30,9	26,4	24,0
Créances sur l'Etat	22,3	15,9	13,6	11,9	10,8	10,8
Concours à l'économie	64,0	59,8	59,6	64,9	72,1	74,1
Ressources à caractère non monétaire	17,0	11,8	8,8	9,6	11,2	10,8
Balance des éléments divers	-2,7	-2,7	-2,5	-4,1	-3,9	-5,4
Créances sur l'Etat/recettes ordinaires de l'Etat (En %)	**76,0**	**60,4**	**53,9**	**47,3**	**39,9**	**45,7**
Concours à l'économie en % du PIB	**51,3**	**55,3**	**58,8**	**70,8**	**77,8**	**79,5**
Avoirs extérieurs nets en mois d'importation de marchandises globa	**9,2**	**10,8**	**10,9**	**9,5**	**7,2**	**8,6**
Taux de liquidité globale de l'économie (1)	**86,1**	**97,2**	**106,2**	**112,9**	**110,0**	**110,9**

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de Bank Al-Maghrib

(1) C'est le rapport de la liquidité totale de l'économie (constituée de M3 et les agrégats de placements liquides) au PIB nominal

Annexe 5- Monnaie, crédits et prix (suite 1)

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
5.2 - Marchés de capitaux						
Capitalisation boursière (En millions de DH)	**127801**	**252315**	**417092**	**586328**	**531750**	**508893**
Taux de croissance (En %)	**6,1**	**22,2**	**65,3**	**40,6**	**-9,3**	**-4,3**
Capitalisation boursière/PIB (En %)	**29,1**	**47,8**	**72,2**	**95,1**	**77,2**	**69,1**
Dividendes distribuées (En millions de DH)	**4444**	**10547**	**12294**	**14707**	**19652**	**21200**
Rendement moyen général (1) (En %)	**3,48**	**4,18**	**2,95**	**2,51**	**3,70**	**4,17**
Nombre de sociétés cotées	**54**	**54**	**63**	**73**	**77**	**76**
Indices de la bourse						
Variation du MASI (2)	8,4	22,5	71,1	33,9	-13,5	-4,9
Variation du MADEX (2)	10,9	23,7	77,7	35,1	-13,4	-6,6
Volume des transactions (En millions de dh)	**45125**	**99209**	**139090**	**326125**	**217736**	**127948**
Marché central	17655	38278	118685	213797	159076	78668
Actions	12877	37518	117385	211985	156671	71887
Obligations	4949	760	1299	1812	2405	6781
Marché de blocs	26309	60931	20405	112328	58660	49279
Actions	26205	60920	18968	109442	45437	38878
Indicateurs des O.P.C.V.M.						
Actif net (En millions de dh)	56024	86475	129087	132139	162039	192937
Encours des titres de créances négociables (En millions de DH)						
Bons du Trésor	160323	251518	259954	259625	252677	257937
Certificats de dépôts	3725	1482	4691	12449	27156	31528
Bons des sociétés de financement	5804	5021	4718	3556	3527	8450
Billets de Trésorerie	646	2979	906	1258	1825	2684
5.4 - Prix						
Indice des prix à la consommation (base 100 =2006) (3)		**96,8**	**100,0**	**102,5**	**106,3**	**107,4**
Alimentation		96,3	100,0	104,5	111,9	113,0
Habillement		98,9	100,0	101,0	102,8	103,8
Habitation		97,9	100,0	102,1	103,0	103,8
Equipements ménagers		98,0	100,0	101,9	103,4	105,4
Soins médicaux		99,2	100,0	100,7	101,0	101,9
Transports et communications		91,9	100,0	100,3	101,3	100,4
Indice des prix à la consommation hors produits alimentaires		97,2	100,0	101,1	102,4	103,4
Taux de croissance de l'indice des prix à la consommation (En %)	**0,7**	**1,0**	**3,3**	**2,5**	**3,7**	**1,0**
Alimentation	0,7	0,3	3,9	4,5	7,1	1,0
Habillement	0,5	0,7	1,1	1,0	1,8	1,0
Habitation	0,7	1,3	2,2	2,1	0,9	0,8
Equipements ménagers	0,2	1,0	2,0	1,9	1,5	1,9
Soins médicaux	0,6	1,1	0,8	0,7	0,3	0,9
Transports et communications	0,5	4,5	8,9	0,3	1,0	-0,9
Indice des prix à la consommation hors produits alimentaires	0,6	1,4	2,9	1,1	1,3	0,9
Taux de croissance de l'indice des prix à la production par secteur						
Industries extractives	**-1,7**	**9,7**	**8,6**	**4,7**	**7,8**	**14,7**
Extraction d'hydrocarbures, services annexes	3,2	17,0	13,6	6,0	24,1	-1,0
Extraction, exploitation et enrichissement de minerais métalliques	4,1	-12,8	21,6	18,9	3,9	11,4
Autres industries extractives	-3,1	16,2	5,7	1,0	8,7	15,9
Production et distribution d'électricité, de gaz et de l'eau	**-0,3**	**0,0**	**2,0**	**2,7**	**0,0**	**0,0**
Production et distribution d'électricité, de gaz et de chaleur	-4,2	0,0	2,3	3,2	0,0	0,0
Captage, traitement et distribution de l'eau	6,2	0,0	1,5	2,0	0,0	0,0
Industries	**2,1**	**9,1**	**5,9**	**1,8**	**18,2**	**-15,2**
Industrie agroalimentaire	0,8	-0,2	3,1	-0,1	7,9	-0,4
Industrie textile et cuir	-0,5	-0,4	-0,9	-0,8	0,5	0,9
Industrie chimique et parachimique	4,5	19,7	10,2	3,0	30,3	-25,8
Industrie mécanique et métallurgique	0,7	4,5	1,8	3,7	4,5	-5,6
Industrie électrique et électronique	0,8	3,3	0,6	2,0	1,0	1,1

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Bank Al-Maghrib
- Bourse des Valeurs de Casablanca

(1) Total des dividendes distribuées rapporté à la capitalisation boursière de toutes les sociétés cotées.
(2) la moyenne du MASI et du MADEX concerne seulement la période 2001-2004.
(3) Pour l'année 2005, il s'agit de l'indice du coût de la vie raccordé à la base 2006.

Annexe 5- Monnaie, crédits et prix (Fin)

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Cours de change des principales devises par rapport au dh (Achat)						
1 euro	10,406	10,987	11,010	11,184	11,320	11,215
1 $ USA	10,180	8,843	8,765	8,171	7,713	8,065
1 livre sterling	16,073	16,071	16,158	16,349	14,270	12,592
Taux d'intervention de Bank Al-Maghrib à la fin de la période (En %)						
24 heures	-	4,25	4,25	4,25	4,25	4,25
7 jours	4,00	3,25	3,25	3,25	3,50	3,25
Taux créditeurs (En %) (1)						
Taux moyen pondéré des dépôts à 6 mois	4,15	3,29	3,64	3,48	3,96	3,32
Taux moyen pondéré des dépôts à 1 an	4,51	3,61	3,74	3,76	4,34	3,66
Taux de dépôts à 6 et à 12 mois	4,31	3,48	3,69	3,68	4,19	3,56
Taux des comptes sur carnets	3,98	2,28	2,49	2,41	3,10	3,11
Taux des livrets CEN	3,29	1,50	1,90	1,20	1,90	1,90
Taux d'intérêt des bons du trésor émis par adjudication (En %) (2)						
13 Sem.	3,98	2,45	2,57	3,32	3,50	3,34
26 Sem.	4,20	2,54	2,68	3,30	3,62	3,41
52 Sem.	4,52	2,89	3,02	3,23	3,68	3,46
2 Ans	4,69	3,13	3,16	3,33	3,68	3,64
5 Ans	5,58	3,97	3,65	3,36	3,86	3,82
10 Ans	6,24	4,78	4,06	3,40	-	-
15 Ans	6,69	5,35	4,34	3,65	-	-
20 Ans		6,01	4,63	3,81	-	-

Source : Calcul de la DEPF sur la base des données de :
- Bank Al-Maghrib
- Haut commissariat au Plan

(1) Il s'agit des taux les plus bas observés à la fin de la période.
(2) Taux sur le marché des adjudications sont des taux moyens pondérés.

Annexe 6 - Finances publiques (1)

	Moyenne						*Prévisions*	
							LFA	PLF
	99-2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
6.1- Charges et ressources du Trésor (En millions de DH)								
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	**98030**	**122442**	**135377**	**156788**	**186300**	**173571**	**165930**	**179472**
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	**95865**	**118410**	**132448**	**153604**	**183545**	**170355**	**162730**	**172272**
Recettes fiscales	**79510**	**100603**	**113578**	**135204**	**167275**	**152053**	**149636**	**158107**
Impôts directs	30288	43460	50639	60308	81827	71580	63676	68636
IR	15381	22880	24386	28009	33312	25803	24664	26790
IS	12625	19378	24182	30013	46290	43532	36610	39245
Taxe professionnelle	297	271	280	278	213	227	244	258
Taxe d'habitation	75	65	78	71	31	45	35	37
Majorations	393	709	1623	1865	1885	1869	2079	2260
Autres impôts directs	103	157	90	72	96	104	44	46
Impôts indirects	32467	38370	43401	52151	61568	59191	64473	67678
TVA	16827	22825	27361	34811	42875	39561	44279	46886
Intérieure	7421	8937	11611	14495	18072	16745	18660	19866
Importation	9406	13888	15750	20316	24803	22816	25619	27020
TIC	15640	15545	16040	17340	18693	19630	20194	20792
Tabacs	5469	5345	5617	6133	6983	6865	6934	7107
Produits énergétiques	9152	9002	9202	10159	10639	11708	11970	12305
Autres	1019	1198	1221	1047	1071	1057	1290	1380
Droits de douane	12010	12409	12344	13415	13706	11830	11900	11225
Enregistrement et Timbre	4744	6364	7195	9331	10175	9452	9587	10568
Recettes non fiscales	**16354**	**17807**	**18870**	**18400**	**16269**	**18302**	**13094**	**14165**
Dont : Monopoles	7054	5490	7728	7758	7782	10489	9040	10227
Recettes de certains CST	**2165**	**4032**	**2929**	**3184**	**2755**	**3216**	**3200**	**7200**
Dépenses globales (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (2)	**109076**	**143165**	**144300**	**152743**	**183230**	**189504**	**198275**	**209036**
Dépenses globales (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (2)	**106911**	**139133**	**141371**	**149559**	**180475**	**186288**	**195075**	**201836**
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	**91231**	**127229**	**123919**	**133869**	**157036**	**152090**	**164143**	**164939**
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	**89842**	**125105**	**122779**	**132840**	**156492**	**151496**	**163143**	**163939**
Biens et Services	68504	98519	92124	98258	107355	121828	121420	128989
Personnel	48237	61897	63164	65665	70315	75264	80400	86036
Autres	20267	36622	28960	32593	37040	46564	41020	42953
Dette publique	17885	17441	18652	19261	18231	17474	17723	18950
Intérieure	13128	15052	16212	16552	15389	14613	15304	15496
Extérieure	4757	2389	2440	2709	2842	2861	2419	3454
Compensation	4843	11269	13143	16350	31450	12788	25000	17000
dont Fonds de soutien des prix	1389	2124	1140	1029	544	594	1000	1000
Solde du budget ordinaire (y.c Fonds du soutien des prix)	**6799**	**-4787**	**11458**	**22919**	**29264**	**21480**	**1787**	**14533**
Solde du budget ordinaire (n.c Fonds du soutien des prix)	**6022**	**-6695**	**9669**	**20764**	**27053**	**18858**	**-413**	**8333**
Solde des comptes spéciaux (y.c Fonds routier et Fonds des prix)	1875	4529	3584	9602	11562	9002	5500	8000
Solde des comptes spéciaux (n.c Fonds routier et Fonds des prix)	1868	4583	3465	9338	11546	8947	5500	4000
Dépenses d'investissement	**19713**	**20519**	**23846**	**28212**	**37740**	**46361**	**39632**	**48097**
dont Fonds spécial routier	770	1962	1670	1891	2195	2567	2200	2200
Solde du budget	**-13152**	**-20723**	**-8923**	**4045**	**3070**	**-15934**	**-32345**	**-29564**
Solde du budget hors compensation	**-8309**	**-9454**	**4220**	**20395**	**34520**	**-3146**	**-7345**	**-12564**

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

LFA : Loi de finances actualisée

PLF : Projet de Loi de finances

Annexe 6- Finances publiques (suite1) (1)

	Moyenne						*Prévisions*	
							LFA	**PLF**
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**2010**(3)	**2011**(4)
6.2- Charges et ressources du Trésor : Croissance en %								
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	**5,9**	**12,7**	**10,6**	**15,8**	**18,8**	**-6,8**	**-4,4**	**8,2**
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	**5,3**	**12,6**	**11,9**	**16,0**	**19,5**	**-7,2**	**-4,5**	**5,9**
Recettes fiscales	**4,5**	**13,4**	**12,9**	**19,0**	**23,7**	**-9,1**	**-1,6**	**5,7**
Impôts directs	8,0	19,4	16,5	19,1	35,7	-12,5	-11,0	7,8
Dont : IR	10,7	16,3	6,6	14,9	18,9	-22,5	-4,4	8,6
IS	12,5	22,4	24,8	24,1	54,2	-6,0	-15,9	7,2
Taxe professionnelle	-2,0	-2,2	3,3	-0,7	-23,4	6,6	7,5	5,7
Taxe d'habitation	2,1	-4,4	20,0	-9,0	-56,3	45,2	-22,2	5,7
Majorations	4,5	89,6	128,9	14,9	1,1	-0,8	11,2	8,7
Impôts indirects	3,6	8,3	13,1	20,2	18,1	-3,9	8,9	5,0
TVA	7,2	10,7	19,9	27,2	23,2	-7,7	11,9	5,9
Intérieure	6,9	1,2	29,9	24,8	24,7	-7,3	11,4	6,5
Importation	7,4	17,9	13,4	29,0	22,1	-8,0	12,3	5,5
TIC	-0,2	5,0	3,2	8,1	7,8	5,0	2,9	3,0
Tabacs	-0,3	4,0	5,1	9,2	13,9	-1,7	1,0	2,5
Produits énergétiques	-0,4	5,8	2,2	10,4	4,7	10,1	2,2	2,8
Autres	1,4	3,4	2,0	-14,3	2,3	-1,3	22,0	7,0
Droits de douane	-2,0	8,7	-0,5	8,7	2,2	-13,7	0,6	-5,7
Enregistrement et Timbre	6,8	15,8	13,1	29,7	9,0	-7,1	1,4	10,2
Recettes non fiscales	**10,8**	**8,4**	**6,0**	**-2,5**	**-11,6**	**12,5**	**-28,5**	**8,2**
Dont : Monopoles	8,3	-23,1	40,8	0,4	0,3	34,8	-13,8	13,1
Recettes de certains CST		**15,5**	**-27,4**	**8,7**	**-13,5**	**16,7**	**-0,5**	**125,0**
Dépenses globales (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (2)	**5,2**	**15,7**	**0,8**	**5,9**	**20,0**	**3,4**	**4,6**	**5,4**
Dépenses globales (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix) (2)	**4,7**	**15,7**	**1,6**	**5,8**	**20,7**	**3,2**	**4,7**	**3,5**
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	**5,4**	**21,1**	**-2,6**	**8,0**	**17,3**	**-3,1**	**7,9**	**0,5**
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	**5,0**	**21,6**	**-1,9**	**8,2**	**17,8**	**-3,2**	**7,7**	**0,5**
Biens et Services	6,5	23,7	-6,5	6,7	9,3	13,5	-0,3	6,2
Personnel	6,3	9,4	2,0	4,0	7,1	7,0	6,8	7,0
Autres	7,1	58,9	-20,9	12,5	13,6	25,7	-11,9	4,7
Dette publique	-0,2	-0,8	6,9	3,3	-5,3	-4,2	1,4	6,9
Intérieure	5,6	0,0	7,7	2,1	-7,0	-5,0	4,7	1,3
Extérieure	-15,6	-5,5	2,1	11,0	4,9	0,7	-15,4	42,8
Compensation	11,1	42,7	16,6	24,4	92,4	-59,3	95,5	-32,0
dont Fonds de soutien des prix		-4,0	-46,3	-9,7	-47,1	9,2	68,4	0,0
Dépenses d'investissement	**0,7**	**-4,1**	**16,2**	**18,3**	**33,8**	**22,8**	**-14,5**	**21,4**
dont Fonds spécial routier		23,6	-14,9	13,2	16,1	16,9	-14,3	0,0

Source : Ministère de l'Economie et des Finances

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) y.c solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

(3) Variation des données de la Loi de Finances Actualisée 2010 par rapport à 2009

(4) Variation des données du Projet de Loi de Finances 2011 par rapport à la Loi de Finances Actualisée 2010

Annexe 6- Finances publiques (suite2) (1)

	Moyenne						*Prévisions*	
							LFA	PLF
	99-2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
6.3- Indicateurs des finances publiques : Structures								
Recettes ordinaires (En millions de dh) (2)	**98030**	**122442**	**135377**	**156788**	**186300**	**173571**	**165930**	**179472**
Structure (En %)								
Recettes fiscales	**81,1**	**82,2**	**83,9**	**86,2**	**89,8**	**87,6**	**90,2**	**88,1**
Impôts directs	30,9	35,5	37,4	38,5	43,9	41,2	38,4	38,2
Dont : IR	15,7	18,7	18,0	17,9	17,9	14,9	14,9	14,9
IS	12,9	15,8	17,9	19,1	24,8	25,1	22,1	21,9
Taxe professionnelle	0,3	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Taxe d'habitation	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Majorations	0,4	0,6	1,2	1,2	1,0	1,1	1,3	1,3
Impôts indirects	33,1	31,3	32,1	33,3	33,0	34,1	38,9	37,7
TVA	17,2	18,6	20,2	22,2	23,0	22,8	26,7	26,1
Intérieure	7,6	7,3	8,6	9,2	9,7	9,6	11,2	11,1
Importation	9,6	11,3	11,6	13,0	13,3	13,1	15,4	15,1
TIC	16,0	12,7	11,8	11,1	10,0	11,3	12,2	11,6
Tabacs	5,6	4,4	4,1	3,9	3,7	4,0	4,2	4,0
Produits énergétiques	9,3	7,4	6,8	6,5	5,7	6,7	7,2	6,9
Autres	1,0	1,0	0,9	0,7	0,6	0,6	0,8	0,8
Droits de douane	12,3	10,1	9,1	8,6	7,4	6,8	7,2	6,3
Enregistrement et Timbre	4,8	5,2	5,3	6,0	5,5	5,4	5,8	5,9
Recettes non fiscales	**16,7**	**14,5**	**13,9**	**11,7**	**8,7**	**10,5**	**7,9**	**7,9**
Dont : Monopoles	7,2	4,5	5,7	4,9	4,2	6,0	5,4	5,7
Dépenses totales (En millions de dh) (3)	**109076**	**143165**	**144300**	**152743**	**183230**	**189504**	**198275**	**209036**
Structure (En %)								
Biens et Services	62,8	68,8	63,8	64,3	58,6	64,3	61,2	61,7
Personnel	44,2	43,2	43,8	43,0	38,4	39,7	40,5	41,2
Autres	18,6	25,6	20,1	21,3	20,2	24,6	20,7	20,5
Dette publique	16,4	12,2	12,9	12,6	9,9	9,2	8,9	9,1
Intérieure	12,0	10,5	11,2	10,8	8,4	7,7	7,7	7,4
Extérieure	4,4	1,7	1,7	1,8	1,6	1,5	1,2	1,7
Compensation	4,4	7,9	9,1	10,7	17,2	6,7	12,6	8,1
dont Fonds de soutien des prix	1,3	1,5	0,8	0,7	0,3	0,3	0,5	0,5
Investissement	18,1	14,3	16,5	18,5	20,6	24,5	20,0	23,0
dont Fonds spécial routier	0,7	1,4	1,2	1,2	1,2	1,4	1,1	1,1

Source : Calcul de la DEPF.

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec recettes du Fonds spécial routier et Fonds spécial du soutien des prix

(3) Avec dépenses du Fonds spécial routier et Fonds du soutien des prix et avec solde net des autres comptes spéciaux du Trésor

Annexe 6- Finances publiques (suite3) (1)

	Moyenne						*Prévisions*	
	99-2004	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**	**LFA 2010**	**PLF 2011**
6.4- Indicateurs des finances publiques : En % du PIB								
Recettes ordinaires (y.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	**23,4**	**23,2**	**23,4**	**25,4**	**27,0**	**23,6**	**21,3**	**21,5**
Recettes ordinaires (n.c Fonds routier et Fonds du soutien des prix)	**22,9**	**22,4**	**22,9**	**24,9**	**26,6**	**23,1**	**20,9**	**20,6**
Recettes fiscales	**19,0**	**19,1**	**19,7**	**21,9**	**24,3**	**20,7**	**19,2**	**18,9**
Impôts directs	7,2	8,2	8,8	9,8	11,9	9,7	8,2	8,2
IR	3,7	4,3	4,2	4,5	4,8	3,5	3,2	3,2
IS	3,0	3,7	4,2	4,9	6,7	5,9	4,7	4,7
Taxe professionnelle	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Majorations	0,1	0,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Impôts indirects	7,7	7,3	7,5	8,5	8,9	8,0	8,3	8,1
TVA	4,0	4,3	4,7	5,6	6,2	5,4	5,7	5,6
Intérieure	1,8	1,7	2,0	2,4	2,6	2,3	2,4	2,4
Importation	2,2	2,6	2,7	3,3	3,6	3,1	3,3	3,2
TIC	3,7	2,9	2,8	2,8	2,7	2,7	2,6	2,5
Tabacs	1,3	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Produits énergétiques	2,2	1,7	1,6	1,6	1,5	1,6	1,5	1,5
Autres	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Droits de douane	2,9	2,4	2,1	2,2	2,0	1,6	1,5	1,3
Enregistrement et Timbre	1,1	1,2	1,2	1,5	1,5	1,3	1,2	1,3
Recettes non fiscales	**3,9**	**3,4**	**3,3**	**3,0**	**2,4**	**2,5**	**1,7**	**1,7**
Dont : Monopoles	1,7	1,0	1,3	1,3	1,1	1,4	1,2	1,2
Dépenses totales (y.c Fonds routier et Fonds des prix) (2)	**26,6**	**27,6**	**25,4**	**26,1**	**28,2**	**26,9**	**26,0**	**25,4**
Dépenses totales (n.c Fonds routier et Fonds des prix) (2)	**26,4**	**27,2**	**25,1**	**25,8**	**27,9**	**26,5**	**25,7**	**25,1**
Dépenses ordinaires (y.c Fonds du soutien des prix)	**21,8**	**24,1**	**21,5**	**21,7**	**22,8**	**20,7**	**21,0**	**19,7**
Dépenses ordinaires (n.c Fonds du soutien des prix)	**21,4**	**23,7**	**21,3**	**21,6**	**22,7**	**20,6**	**20,9**	**19,6**
Biens et Services	16,3	18,7	16,0	15,9	15,6	16,5	15,6	15,4
Personnel	11,5	11,7	10,9	10,7	10,2	10,2	10,3	10,3
Autres	4,8	6,9	5,0	5,3	5,4	6,3	5,3	5,1
Dette publique	4,3	3,3	3,2	3,1	2,6	2,4	2,3	2,3
Intérieure	3,1	2,9	2,8	2,7	2,2	2,0	2,0	1,9
Extérieure	1,1	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,4
Compensation	1,2	2,1	2,3	2,7	4,6	1,7	3,2	2,0
Fonds spécial du soutien des prix	0,3	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1
Investissement	4,7	3,9	4,1	4,6	5,5	6,3	5,1	5,8
Fonds spécial routier	0,2	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Solde ordinaire/PIB (y.c Fonds de soutien des prix)	**1,6**	**-0,9**	**2,0**	**3,7**	**4,2**	**2,9**	**0,2**	**1,7**
Solde ordinaire/PIB (n.c Fonds de soutien des prix)	**1,4**	**-1,3**	**1,7**	**3,4**	**3,9**	**2,6**	**-0,1**	**1,0**
Solde primaire	**1,1**	**-0,6**	**1,7**	**3,8**	**3,1**	**0,2**	**-1,9**	**-1,3**
Solde du budget	**-3,1**	**-3,9**	**-1,5**	**0,7**	**0,4**	**-2,2**	**-4,0**	**-3,5**
Solde du budget hors compensation	**-2,0**	**-1,8**	**0,7**	**3,3**	**5,0**	**-0,4**	**-0,9**	**-1,5**
Pression fiscale (3)	**20,7**	**20,9**	**21,7**	**24,4**	**27,0**	**23,0**	**21,6**	**21,3**

Source : Calcul de la DEPF, HCP pour le PIB jusqu'à 2009.

(1) Hors TVA des collectivités locales

(2) Avec solde net des Comptes Spéciaux du Trésor (CST)

(3) Recettes fiscales (y.c TVA des CL)/ PIB

Annexe 6- Finances publiques (fin)

	Moyenne 99-2004	2004	2005	2006	2007	2008	2009
6.5- Endettement public							
Intérêts de la dette publique/Recettes ordinaires (En %)	18,2	16,2	14,2	13,8	12,3	9,8	10,1
Intérêts de la dette intérieure/Recettes ordinaires	13,4	13,9	12,3	12,0	10,6	8,3	8,4
Intérêts de la dette extérieure/Recettes ordinaires	4,9	2,3	2,0	1,8	1,7	1,5	1,6
Intérêts de la dette publique/Total des dépenses publiques (En %)	16,4	14,2	12,2	12,9	12,6	9,9	9,2
Amortissement des emprunts extérieurs/PIB	3,3	2,2	2,0	1,6	1,8	1,4	0,7
Charges dette extérieure/Recettes ordinaires	19,0	12,5	10,7	8,7	9,0	6,6	4,5
Charges dette extérieure/PIB	4,4	2,7	2,5	2,0	2,3	1,8	1,1
Taux d'endettement direct du Trésor	**64,2**	**58,2**	**62,1**	**57,3**	**53,5**	**47,3**	**46,9**
Encours dette intérieure/PIB	40,9	44,3	49,0	46,0	42,8	37,4	36,2
Encours dette extérieure/PIB	23,2	13,9	13,1	11,3	10,7	9,9	10,7
6.6- Émissions de la TGR :							
Dépenses d'investissement (En millions dh)	**19667**	**20179**	**18917**	**21975**	**26357**	**36629**	**38924**
Taux de croissance (En %)	**3,9**	**13,7**	**-6,3**	**16,2**	**19,9**	**39,0**	**6,3**
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)							
Economie et Finances	36,3	34,2	24,5	31,0	34,6	34,2	30,4
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	9,6	6,8	13,4	11,3	10,3	11,4	12,4
Agriculture et pêche	8,3	8,9	8,8	7,4	6,4	5,1	11,2
Éducation nationale et enseignement supérieur	9,2	9,0	9,7	10,7	10,0	7,3	14,6
Intérieur	3,7	3,5	4,5	4,5	4,4	4,6	3,1
Santé Publique	3,7	5,5	5,3	5,3	4,7	3,9	4,0
Justice	0,8	0,8	1,1	0,8	0,7	0,9	0,6
Affaires Étrangères et coopération	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,0	0,2
Autres (y.c Budgets annexes)	28,1	31,1	32,5	28,9	28,6	32,6	23,4
Dépenses de fonctionnement (En millions dh)	**66241**	**82806**	**114055**	**105720**	**112900**	**140921**	**121336**
Taux de croissance (En %)	**5,4**	**4,6**	**37,7**	**-7,3**	**6,8**	**24,8**	**-13,9**
Structure selon les principaux départements ministériels (En %)							
Economie et Finances	16,2	14,1	23,3	25,0	25,5	36,4	40,4
Équipement, formation professionnelle et formation des cadres	1,1	1,2	1,3	0,7	0,6	0,5	0,6
Agriculture et pêche	2,7	2,5	2,8	1,9	1,9	1,3	1,6
Éducation nationale et enseignement supérieur	32,2	33,3	32,1	31,2	30,5	25,5	33,2
Intérieur	9,5	9,7	9,0	8,6	8,9	7,6	4,7
Santé Publique	6,0	6,2	5,4	5,3	5,6	5,0	6,8
Justice	2,3	2,5	2,1	2,0	2,2	1,7	1,8
Affaires Étrangères et coopération	1,9	1,8	1,4	1,7	1,5	1,0	1,3
Autres (y.c Budgets annexes)	28,0	28,7	22,6	23,8	23,2	20,9	9,4

Source : - Calcul de la DEPF.
- HCP Pour le PIB

Annexe 7- Indicateurs sociaux

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009	
7.1- Démographie							
Population (En milliers) (1)	**28997**	**30172**	**30506**	**30841**	**31177**	**31514**	
Taux d'urbanisation (en %)	54,6	55,5	56,0	56,4	56,9	57,3	
Taux de féminité (en %)	50,3	50,4	50,5	50,6	50,6	50,7	
Structure selon les grands groupes d'âges (En %)							
National							
0 - 14 ans	31,6	30,4	29,8	29,1	28,6	28,0	
15 - 24 ans	21,1	20,6	20,5	20,4	20,3	20,1	
25 - 59 ans	39,8	41,0	41,8	42,5	43,1	43,7	
60 ans et plus	7,5	8,0	8,0	8,0	8,0	8,1	
Urbain							
0 - 14 ans	27,8	27,5	27,0	26,4	26,0	25,5	
15 - 24 ans	20,1	19,9	19,7	19,4	19,2	18,9	
25 - 59 ans	44,7	44,9	45,7	46,1	47,1	47,6	
60 ans et plus	7,4	7,6	7,7	8,0	7,8	8,0	
Effectif des ménages (2)	**5417**	**5854**	**5982**	**6111**	**6239**	**6368**	
Urbain (En %)	63,4	61,2	61,9	62,4	63,0	63,5	
Taille moyenne des ménages	**5,4**	**5,2**	**5,1**	**5,0**	**5,0**	**4,9**	
Urbain	4,6	4,7	4,6	4,6	4,5	4,5	
Rural	6,7	5,9	5,9	5,9	5,8	5,8	
	1998	**2004**	**2005**	**2006**	**2007**	**2008**	**2009**
Indice synthétique de fécondité (3)	**3,00**	**2,50**	**2,42**	**2,37**	**2,33**	**2,30**	**2,23**
Urbain	2,30	2,10	2,04	2,03	2,01	2,00	2,00
Rural	4,00	3,10			2,77	2,70	
	99-2004	**04/05**	**05/06**	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**
Taux brut de natalité (pour mille)	21,2	20,2	20	19,8	19,5	19,2	18,9
Urbain	19,2	17,9	17,8	17,8	17,7	17,6	17,5
Rural	23,8	23,1	22,8	22,3	21,9	21,4	20,9
Taux brut de mortalité (pour mille)	5,7	5,5	5,5	5,5	5,5	5,7	5,7
Taux brut d'accroissement démographique (pour mille)	15,5	14,7	14,5	14,3	14,0	13,5	13,2
	1990		**1994**		**2004**		**2009**
7.2- Education et formation							
Taux net de scolarisation au premier cycle fondamental (en %) (4)	52,4		60,2		87,0		90,5
Rural							
Filles	22,5		30,1		78,5		87,9
	99-2004	**04/05**	**05/06**	**06/07**	**07/08**	**08/09**	**09/10**
Effectif des préscolarisés	735748	690568	705070	702522	669365	717952	673759
Dont préscolaire moderne (En %)	14,2	12,2	12,9	18,9	21,9	28,2	33,5(*)
Effectif des élèves et des étudiants							
Enseignement primaire	3955757	4022600	3943831	3939154	3878640	3863838	3945201
Dont public (En %)	94,7	93,4	92,7	91,6	91,1	90,4	89,2
Enseignement secondaire collégial	1107369	1231752	1317149	1396896	1438102	1447354	1433089
Dont public (En %)	98,1	97,3	96,8	96,5	95,9	94,8	94,1
Enseignement secondaire qualifiant	543978	633409	656796	681369	713633	784935	861516
Dont public (En %)	94,3	94,7	94,2	93,7	94,1	93,2	92,5
Enseignement supérieur (Public et privé) (5)	285640	309115	322164	295034	315844	323585	
Effectif du personnel enseignant dans le secteur public							
Enseignement primaire	131388	134633	131625	129123	128148	127495	127823
Enseignement secondaire collégial	53901	56281	54241	54391	54716	54875	55176
Enseignement secondaire qualifiant	33786	35675	35130	34810	35779	36210	38583
Enseignement supérieur universitaire (personnel permanent)	10140	10640	9773	9867	9995	10095	

Source : - Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
- Haut commissariat au Plan

(1) Rétroprojections du CERED 2006
(2) Les ménages nomades ne sont pas inclus
(3) Source : RGPH pour 1994 et 2004, ENPS II pour 1990, ENNVM 1998/1999 pour 1998
(4) Rapport National 2009 sur les OMD
(*) Ycompris le préscolaire public (dont la part est de 7,8%)
(5) non compris la formation des cadres et la formation professionnelle post-bac.

Annexe 7- Indicateurs sociaux (suite 1)

	Moyenne 99-2004	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10
Effectif en formation pédagogique	10433	5329	4673	4133	4487	3745	6288
Instituteurs (%)	71,1	50,9	24,4	29,4	32,9	23,9	31,8
Professeurs 1er cycle (%)	17,7	23,2	35,0	31,6	34,1	29,9	34,4
Professeurs 2ème cycle (%)	7,5	15,4	24,8	24,5	24,7	37,3	29,5
Agrégés (%)	3,7	10,5	15,8	14,6	8,3	8,9	4,3
Effectif en formation professionnelle(1)	**84869**	**106029**	**120331**	**135670**	**150867**	**175328**	**187722**
Spécialisation (%)	15,0	16,1	14,9	12,2	11,6	12,9	
Qualification (%)	44,8	35,2	35,2	32,9	31,1	28,7	
Technicien (%)	40,2	48,7	49,9	54,9	57,3	58,4	

	1982	1994	1998	2004	2008(3)	2009(*)
Taux d'analphabétisme (En %) (2)	**65,0**	**54,9**	**48,3**	**44,1**	**40,5**	**39,7**
Urbain	44,0	36,9	33,7	30,4	28,8	28,4
Rural	81,7	75,4	66,9	61,9	56,7	55,6

	99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Budget de fonctionnement du MEN (En millions dh) (4)	**21457**	**36668**	**32957**	**34451**	**35321**	**40333**
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	32,2	32,1	31,2	30,5	25,5	33,2
Budget d'investissement du MEN (En millions dh) (4)	**1775**	**1831**	**2346**	**2645**	**2666**	**5691**
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	9,3	9,8	10,7	10,0	7,3	14,6
Budget global du MEN (En millions dh)(4)	**23232**	**38499**	**35303**	**37096**	**37987**	**46024**
Part dans le budget général de l'Etat (En %)	27,0	29,1	27,8	26,6	21,4	28,7
7.3-Emploi et salaires						
7.3.1- Activité, emploi et chômage (15 ans et plus)						
Population active 15 ans et plus (En milliers)	**10389**	**10825**	**10990**	**11148**	**11267**	**11314**
Urbain	5298	5449	5578	5746	5874	5916
Rural	5090	5376	5412	5402	5393	5398
Structure de la population active selon les groupes d'âges (En %)						
National						
15 - 24 ans	26,1	23,6	22,8	22,3	21,8	20,7
25 - 44 ans	51,0	51,0	50,6	50,6	50,6	50,7
45 - 59 ans	16,9	19,0	20,7	21,1	21,7	22,7
Urbain						
15 - 24 ans	20,2	19,3	18,1	18,0	17,3	15,9
25 - 44 ans	58,8	57,6	57,0	56,7	56,5	56,6
45 - 59 ans	17,4	19,5	21,9	22,1	23,0	24,4
Taux d'activité (En %)						
National	52,2	51,5	51,3	51,0	50,6	49,9
Masculin	78,0	76,2	76,4	76,1	75,9	75,3
Féminin	27,4	27,9	27,2	27,1	26,6	25,8
Urbain	46,1	44,9	44,7	44,9	44,7	44,0
Masculin	72,8	70,8	71,4	71,5	71,6	70,8
Féminin	20,8	20,1	19,3	19,6	19,3	18,6
Rural	60,7	60,7	60,5	59,7	59,0	58,4
Masculin	84,6	83,6	83,4	82,6	82,0	81,9
Féminin	36,9	38,6	38,4	37,7	37,0	36,1

Source : - Ministère de l'Economie et des Finances
- Haut commissariat au Plan

(1) Correspond à l'effectif du secteur public
(2) Source : RGPH pour 1971, 1982, 1994 et 2004, ENNVM 1998/1999
(3) HCP
(4) Il s'agit des dépenses du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique
(*) Rapport National 2009 sur les OMD (HCP)

Annexe 7- Indicateurs sociaux (suite 2)

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Population active occupée (En milliers)	**9124**	**9628**	**9928**	**10056**	**10189**	**10284**
Urbain	4247	4444	4714	4860	5013	5100
Rural	4877	5184	5214	5196	5176	5184
Structure de la population active occupée selon les groupes d'âges (En %)						
National						
15 - 24 ans	24,3	22,0	21,1	20,5	19,7	18,7
25 - 44 ans	50,2	50,0	50,2	50,1	50,4	50,4
45 - 59 ans	18,6	20,8	22,3	22,8	23,4	24,4
Urbain						
15 - 24 ans	16,9	17,3	16,9	17,3	17,0	15,7
25 - 44 ans	58,6	56,8	57,0	56,5	56,4	56,5
45 - 59 ans	20,6	23,0	25,0	25,2	26,0	27,4
Rural						
15 - 24 ans	32,1	29,7	29,5	28,5	27,7	27,0
25 - 44 ans	42,9	44,2	44,1	44,2	44,5	44,5
45 - 59 ans	16,9	19,0	19,9	20,6	20,9	21,4
Structure de l'emploi urbain selon les branches d'activité (En %)						
Agriculture, forêt et pêche	5,2	5,2	5,3	5,6	5,5	5,0
Industrie	23,1	22,4	21,3	20,9	20,9	20,2
Bâtiments et travaux publics	9,1	9,3	10,2	10,7	11,2	11,8
Commerce de gros et de détail	20,9	22,2	20,4	20,0	19,9	20,0
Transports, entrepôts et communications	5,5	6,4	6,4	6,4	6,8	6,7
Services+Administration générale	36,0	34,4	36,2	36,1	35,6	36,1
Activités mal désignées	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2
Population active en chômage (En milliers)	**1265**	**1197**	**1062**	**1092**	**1078**	**1029**
Urbain	1051	1005	864	886	861	816
Rural	213	192	199	206	217	214
Taux de féminité de la population active en chômage (En %)	**26,9**	**28,1**	**27,1**	**27,3**	**27,5**	**27,6**
Urbain	29,9	31,0	29,8	30,3	30,8	31,3
Rural	12,4	13,3	15,6	14,3	14,7	13,4
Taux de chômage selon le sexe (En %)						
National	12,1	11,1	9,7	9,8	9,6	9,1
Masculin	12,2	11,0	9,7	9,8	9,5	9,0
Féminin	12,3	11,3	9,7	9,8	9,8	9,5
Urbain	19,8	18,3	15,5	15,4	14,7	13,8
Masculin	18,1	16,5	14,0	13,9	13,0	12,1
Féminin	25,1	24,9	20,9	20,8	20,3	19,8
Rural	4,3	3,6	3,7	3,8	4,0	4,0
Masculin	5,4	4,6	4,6	4,8	5,1	5,0
Féminin	1,7	1,5	1,8	1,7	1,8	1,7

Source : - Haut Commissariat au Plan

Annexe 7- Indicateurs sociaux (suite 3)

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Taux de chômage urbain selon l'âge (En %)						
15-24 ans	34,5	32,9	31,7	31,6	31,8	31,8
25-44 ans	14,6	13,6	11,7	12,1	14,7	13,3
45-59 ans	4,3	4,0	3,8	3,4	3,4	2,9
Taux de chômage rural selon l'âge (En %)						
15-24 ans	5,5	5,9	6,4	7,0	8,7	8,7
25-44 ans	2,7	2,6	2,6	2,7	4,3	3,2
45-59 ans	1,3	1,1	1,6	1,3	1,7	0,9(1)
Taux de chômage urbain selon le diplôme (En %)						
Sans diplôme	11,3	10,0	9,2	9,0	8,3	7,7
Niveau moyen	26,1	24,9	21,9	21,2	20,6	19,1
Niveau supérieur	27,0	26,8	19,2	20,3	19,0	17,8
Ayant un diplôme	26,5	25,7	20,8	20,8	20,0	18,6
Taux de chômage rural selon le diplôme (En %)						
Sans diplôme	2,2	2,5	2,5	2,6	2,6	2,5
Ayant un diplôme	11,8	10,6	11,2	11,4	12,2	11,8

7.4- Santé

Nombre d'habitants par médecin (public et privé) (2)	2117	1757		1850		1637
Nombre d'habitants par établissement de soin de santé de base (2)	12480	11868		12006		12002
Total des journées d'hospitalisation (En milliers) (2)	4444338	4346883		4292106		4607126
Nombre d'habitants par infirmier (2)	1111	1174		1173		1134
Évolution des établissements de soins de santé de base (En nombre) (2)	2354	2545		2592		2626
Espérance de vie à la naissance (En nombre d'années)	70,3	72,0	72,2	72,5	72,6	72,8
Masculin	68,4	70,8	71,0	71,2	71,4	71,6
Féminin	72,3	73,2	73,5	73,7	73,9	74,2

	1987	1992	1995	1997	1998	2003
Taux de prévalence contraceptive (En %) (3)	35,9	41,5	50,3	58,4	58,8	63,0
Urbain	51,9	54,4	64,2	65,8	65,8	65,5
Rural	24,6	31,5	39,2	51,7	50,7	59,7

	1971	1985	1994	2004	2007(4)	2008 (*)
7.5- Niveau de vie et Equipements de base						
Part de la population située au dessous du seuil de la pauvreté (En%) (3)	42,7	21	16,5	14,2	9,0	8,8
Urbain	38,3	13,3	10,4	7,9	4,8	4,7
Rural	44,7	26,8	23,0	22,0	14,4	14,2

	1985	1991	1998	2001	2007	2008 (*)
Déciles de la dépense totale par ménage (5)						
10% des ménages les moins aisés	1,9	2,1	2,6	2,6	2,6	2,6
10% des ménages les plus aisés	30,5	29,2	28,8	32,1	33,1	33,0
Écart entre les deux déciles	12,2	13,9	11,8	12,3	12,7	

Source : - Haut Commissariat au Plan

'(1) 45 ans et plus

(2) Les données de 2007 et 2009 correspondent respectivement à juin 2007 et juin 2009

(3) ENCDM 1984/1985 pour 1985, RGPH pour 1960, 1971, 1994 et 2004.

(4) ENCDM 2007

(5) RGPH pour 1971, ENCDM 1984/1985 pour 1985, ENNVM pour 1991, 1998 et 2001

(*) Les indicateurs relatifs à l'année 2008 sont tous obtenus à partir de la mise à jour de la dépense annuelle moyenne par personne, observée en 2007 par l'enquêtesur le niveau de vie des ménages 20 Cette mise à jour se fonde sur l'hypothèse d'un prolongement, à 2008, de la tendance des dépenses de consommation, observée entre 2001 et 2007.

Annexe 7- Indicateurs sociaux (Fin)

	1998	2001	2004	2007	2008
Ménages disposant de l'électricité (En %) (1)	55,9	65,2	71,6	87,2	90,4
Urbain	86,1	91,4	89,9	96,3	97,4
Rural	15,6	25,8	43,2	72,6	80,0

	Moyenne 99-2004	2005	2006	2007	2008	2009
Part de la population rurale bénéficiant de l'eau potable (PAGER)	50,1	70,0	80,0	86,0	87,0	89,0
Programme d'Electrification Rurale Généralisée						
Taux d'Electrification Rurale (En %)	53,8	81,0	88,0	93,0	95,4	96,5
Nombre d'abonnés (En milliers)	451	1420	1598	1767	1867	1918
Nombre de villages	6254	22632	27673	31639	34419	35670

Source : - Ministère de la Santé
- Haut Commissariat au Plan

(1) Source : RGPH pour 2004, ENNVM pour 1991, 1998 et 2001